

RAPORTU d'attività

Rapport d'activité

2023



1. L'istituzione territoriale

6

L'institution territoriale

- A. Histoire de l'institution et schéma de fonctionnement 7
- B. L'activité du Conseil exécutif de Corse 10
- C. L'activité de l'Assemblée de Corse, de la Commission permanente et des commissions 18
- D. L'activité des organes consultatifs : CESEC, Chambre des territoires, Assemblea di a ghjuventù et Comité d'évaluation des politiques publiques 21

2. E pulitiche pubbliche

28

Les politiques publiques

Acchisu 1 | Edificà una sucetà di e solidarietà

29

Axe 1 | Construire une société des solidarités

- A. L'action sociale de proximité 30
- B. Le soutien aux personnes en insertion 32
- C. L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap 35
- D. L'enfance et la famille 37
- E. Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse 39

Acchisu 2 | Prumove a tramandera di i sapè è u spannamentu di e persone

42

Axe 2 | Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus

- A. L'enseignement, la recherche et la formation 43
- B. A lingua corsa 46
- C. Le patrimoine 48
- D. La culture 51
- E. Le sport 54
- F. La jeunesse 56

Acchisu 3 | Fà chì a corsica sia un territoriu in punta pè u sviluppu à longu andà è u rispettu di l'ambiente

58

Axe 3 | Faire de la corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement

- A. La politique de l'eau 59
- B. La protection de l'environnement et des biodiversités 62
- C. L'énergie 67
- D. Les déchets et l'économie circulaire : des enjeux d'avenir pour la Corse 71
- E. La lutte anti-vectorielle et la veille sanitaire 74

Acchisu 4 | Impignassi à ghjuvure di l'assestu di u territoriu

76

Axe 4 | Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire

- A. La vie locale et l'animation des territoires 77
- B. Les aides aux communes, intercommunalités et territoires 79
- C. L'habitat 81
- D. L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale 82
- E. La protection de la forêt et la prévention contre les incendies 85
- F. Les espaces et les sites de pleine nature 87
- G. La politique foncière 88

Acchisu 5	Migliurà l'infrastrutture è l'offerta di servizii	90
Axe 5	Améliorer les équipements structurants et l'offre de services	
A.	La continuité territoriale	91
B.	Les infrastructures routières	93
C.	Les infrastructures portuaires et aéroportuaires	95
D.	Les transports ferroviaires et l'intermodalité	97
E.	Les transports interurbains et scolaires	99
F.	L'aménagement et la transformation numériques de la Corse	100
Acchisu 6	Dà mossa à u sviluppu economicu è sustene e strutture pruduttive	102
Axe 6	Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif	
A.	Le développement agricole et rural	103
B.	Le soutien aux entreprises	106
C.	Le développement touristique	109
D.	La pêche et les activités aquacoles	111
Acchisu 7	Sparghje a nomina di a corsica in lu so spaziu mediterraniu è eurupeu	114
Axe 7	Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen	
A.	La programmation et la gestion des fonds européens	115
B.	La coopération territoriale et les relations internationales	118
3.	Cuntinuà l'edificazione di un'amministrazione tirituriale efficiente è nuvatrice	120
	Poursuite de la construction d'une administration territoriale performante et innovante	
A.	Rapport social unique	121
B.	Rapport annuel de développement durable	124
C.	Rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes	126
D.	Compte financier unique de la Collectivité de Corse	128
E.	Une gestion performante de l'organisation	131

1. | L'istituzione territoriale

L'institution territoriale



Storia di l'istituzione è schema | 1A di funziunamentu

Histoire de l'institution et schéma de fonctionnement

Initié avec la décentralisation de 1982, le statut particulier répond à la crise que traverse la Corse depuis l'après-guerre

Restée longtemps à l'écart des grands courants d'échanges, contrainte par un relief morcelé, une faible démographie, l'absence d'investissements publics ou privés, la Corse accuse en effet, un important retard de développement. Son modèle sociétal est encore basé sur une agriculture de subsistance, le clientélisme dans les services publics, et l'émigration vers le continent ou dans l'empire colonial français. Il va être brutalement remis en cause à partir des années 1960/70, celles de la décolonisation, de la montée du chômage de masse, de la confrontation avec des productions agricoles concurrentes et d'un pseudo-modèle touristique destructeur. Dans le même temps, la jeune génération qui aspire à « vivre et travailler au pays », prend conscience de la fragilité de l'identité culturelle, linguistique et environnementale de son île, des nombreuses carences en matière d'équipements éducatifs et d'infrastructures publiques, et des entraves qui -volontairement ou non- obèrent ses débouchés professionnels. Les attentes qui en émergent ne sont guère prises en considération, que ce soit par un Etat centralisé, distant et technocratique, ou par un système politique local verrouillé au profit de quelques dynasties. Dès lors, ces revendications s'exprimeront sous la forme d'une contestation d'abord pacifique, qui après le siège meurtrier de la cave viticole d'Aleria en 1975, se déportera sur le terrain incontrôlable de la violence clandestine.

L'alternance politique de mai 1981 va fournir l'occasion d'apporter une réponse politique à cette crise, mais aussi de lui offrir une traduction institutionnelle dans le cadre du grand mouvement de décentralisation. Sur un plan politique, une amnistie générale et la suppression de la Cour de Sûreté de l'Etat doivent contribuer à l'apaisement des tensions. Au niveau institutionnel, la Corse va bénéficier d'un statut particulier la distinguant du droit commun.

Quatre lois principales vont modeler le statut actuel

La loi n° 82-412 du 2 mars 1982

Complétée par la loi n° 82-659 du 30 juillet 1982, elle commence par poser les fondements politiques du statut particulier. La Région de Corse devient une collectivité territoriale qui s'administre librement et son organisation tient compte des spécificités de la Corse. Instance délibérante, l'Assemblée de Corse se compose de 61 conseillers élus à la représentation proportionnelle pour ouvrir volontairement le jeu démocratique aux courants minoritaires. Elle gère les affaires de la Région et peut en outre proposer au Premier ministre des modifications aux lois et règlements pour les adapter aux spécificités de la Corse. Son Président exerce le pouvoir exécutif (assisté d'un Bureau), tandis que 2 conseils consultatifs : le Conseil économique et social et le Conseil de la culture, de l'environnement et du cadre de vie, sont saisis pour avis ou formulent des propositions. Outre les compétences de droit commun, transférées à toutes les régions, la Région de Corse se voit attribuer des compétences spécifiques dans certains domaines : éducation et formation ; communication, culture et environnement ; développement et aménagement du territoire ; agriculture ; logement ; transports, emploi et énergie. Cependant, l'absence de majorité stable, qui a entraîné le blocage de l'Assemblée et sa dissolution en 1984, et la faiblesse des compétences et moyens octroyés, vont rendre nécessaire une 2^{ème} réforme.

La loi n° 91-428 du 13 mai 1991

Créant la Collectivité territoriale de Corse (CTC), elle va structurer durablement les nouvelles institutions. L'Assemblée de Corse conserve sa vocation proportionnelle moyennant plusieurs aménagements visant à faciliter la constitution de majorités. Un Conseil exécutif de 9 membres, élu par et parmi l'Assemblée mais qui s'en distingue aussitôt en démissionnant de celle-ci, doit assurer la cohérence et la stabilité nécessaires à la gestion de pouvoirs étendus. Le Conseil économique, social et culturel (51 membres) assure la représentation des forces vives, qualifiée de « société civile organisée ». Un ensemble d'établissements publics, les agences et offices, présidés par des conseillers exécutifs et placés sous la tutelle de la CTC, facilite en outre la concertation permanente avec les socio-professionnels et les associations concernées.

La Collectivité de Corse, créée en janvier 2018 par fusion de la Collectivité territoriale de Corse avec les conseils départementaux du Pumonti et du Cismonte, a repris ce schéma d'organisation institutionnelle exécutif/délibérant/consultatif, qui n'a guère d'équivalent dans le droit commun français des collectivités territoriales, mais est fréquemment utilisé dans les régions autonomes de l'Union européenne.

Pour autant, au cours de ces 40 ans le statut de la Corse n'a cessé d'évoluer : il est une construction progressive, fruit de plusieurs réformes successives ayant pour objectif non seulement de répondre à des crises politiques mais encore, d'adapter les institutions de l'île aux attentes de son peuple, et aux exigences de son développement.

Les principales lois du statut particulier de la Corse :

1982

Statut Defferre

Création de l'Assemblée de Corse

1991

Statut Joxe

Création de la Collectivité territoriale de Corse

2002

Processus Matignon

Nouvelles compétences accordées à la Collectivité territoriale Corse

2015

Loi NOTRe

Nouvelle organisation territoriale de la Corse

2018

Collectivité de Corse

Fusion de la Collectivité territoriale de Corse et des deux Départements

La CTC reçoit des compétences significativement étendues, autour de 2 axes majeurs : l'aménagement du territoire et le développement économique et social d'une part (transports, économie, énergie, aménagement du territoire et logement, formation professionnelle des actifs, éducation), la préservation de l'identité d'autre part (culture et langue corse, environnement). Elle dispose à cet effet de moyens budgétaires et techniques nettement accrus : avec, par exemple, le 1^{er} impôt territorial français (la taxe sur les transports). Progressivement, un rythme d'activité approprié va se mettre en œuvre, bimensuel pour l'organe exécutif, et mensuel pour l'assemblée délibérante, avec une ampleur très supérieure aux régions de droit commun. Il convient, en outre, de noter que l'article 1^{er} de la loi, reconnaissant le « peuple corse, composante du peuple français » et par cela, le positionnement spécifique de la Corse dans la République française, a été censuré par le Conseil constitutionnel.

La loi n° 2002-092 du 22 janvier 2002

Elle s'inscrit, non seulement dans cette progressivité statutaire, mais vise également à résoudre une crise politique majeure, provoquée par l'assassinat du préfet Erignac en 1998, la destitution du préfet Bonnet et plusieurs attentats commis en plein jour à Ajaccio en 1999. L'Assemblée de Corse, désignée « matrice du débat public » par le Premier ministre, doit dans un 1^{er} temps formuler des propositions de réforme : elle adoptera à cet effet 2 motions en mars 2000, se différenciant sur l'octroi d'un pouvoir législatif d'adaptation des compétences. Puis les « rencontres de Matignon », selon un rythme hebdomadaire, établiront une revue générale du statut en concertation avec le gouvernement, à l'issue desquelles celui-ci établira un relevé de conclusions, dont le contenu -non modifiable- sera soumis à l'Assemblée de Corse qui l'adoptera en juillet 2000. Engagé sur ces bases, le processus parlementaire aboutira en janvier 2022 avec le vote d'une 1^{ère} loi de réforme à statut constitutionnel constant : celle-ci rationalisera certains transferts de compétences, confortera le pouvoir réglementaire du Président du Conseil exécutif, refondra plan de développement et schéma d'aménagement en un document unique, le PADDUC, amorcera une réorientation du statut fiscal en faveur de l'investissement productif privé et engagera un programme dérogatoire d'investissements publics (le PEI, 2 Mds€ sur 15 ans) visant à combler le retard séculaire en infrastructures et équipements collectifs. En revanche, le volet de révision constitutionnelle sera abandonné après l'échec de Lionel Jospin à la présidentielle de 2002, tandis que celui prévoyant la fusion de la CTC et des Conseils généraux, visant à simplifier la carte administrative en Corse, sera rejeté par la population lors du référendum de juillet 2003.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015

Elle comportera, en un seul article, une réforme structurelle d'ampleur, qui de ce fait s'avèrera incomplète. En effet, les 2 volets ayant échoué en 2002 ont été proposés de nouveau par l'Assemblée de Corse en décembre 2013 : la reconnaissance de la spécificité de la Corse dans la constitution ne pourra être retenue par le gouvernement, faute de majorité au Congrès, mais la fusion des 3 principales collectivités insulaires sera acceptée. En revanche, celle-ci sera du fait d'un agenda parlementaire contraint intégrée par un seul article dans une loi de décentralisation à vocation générale (la loi « NOTRe »), renvoyant à plusieurs ordonnances les précisions minimales nécessaires à la réforme. En dépit d'une forte opposition locale et d'alternances politiques tant en Corse -avec la victoire des nationalistes aux territoriales- qu'à Paris -avec l'élection

d'Emmanuel Macron, la fusion pourra être concrétisée en janvier 2018 : la Collectivité de Corse.

Les effectifs de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif ont été augmentés pour compenser la diminution globale du nombre d'élus et l'accroissement des compétences qu'ils ont à gérer. À l'initiative de l'Assemblée, des instances consultatives ont été créées ou refondues pour faciliter l'ouverture vers la société (Assemblée di a Ghjuventù, présidée par la Présidente de l'Assemblée de Corse), l'implication des associations et des citoyens (Comité d'évaluation des politiques publiques, 53 membres), la transparence (questure) et la prévention des conflits d'intérêts (Commission de déontologie).

De son côté, le Conseil exécutif se réunit chaque semaine et s'est progressivement doté de leviers d'action supplémentaires (Office foncier, Agence de l'urbanisme et de l'énergie) tout en poursuivant la mise en œuvre d'instruments de planification et de maîtrise (PADDUC, PPE) sur des enjeux fondamentaux.

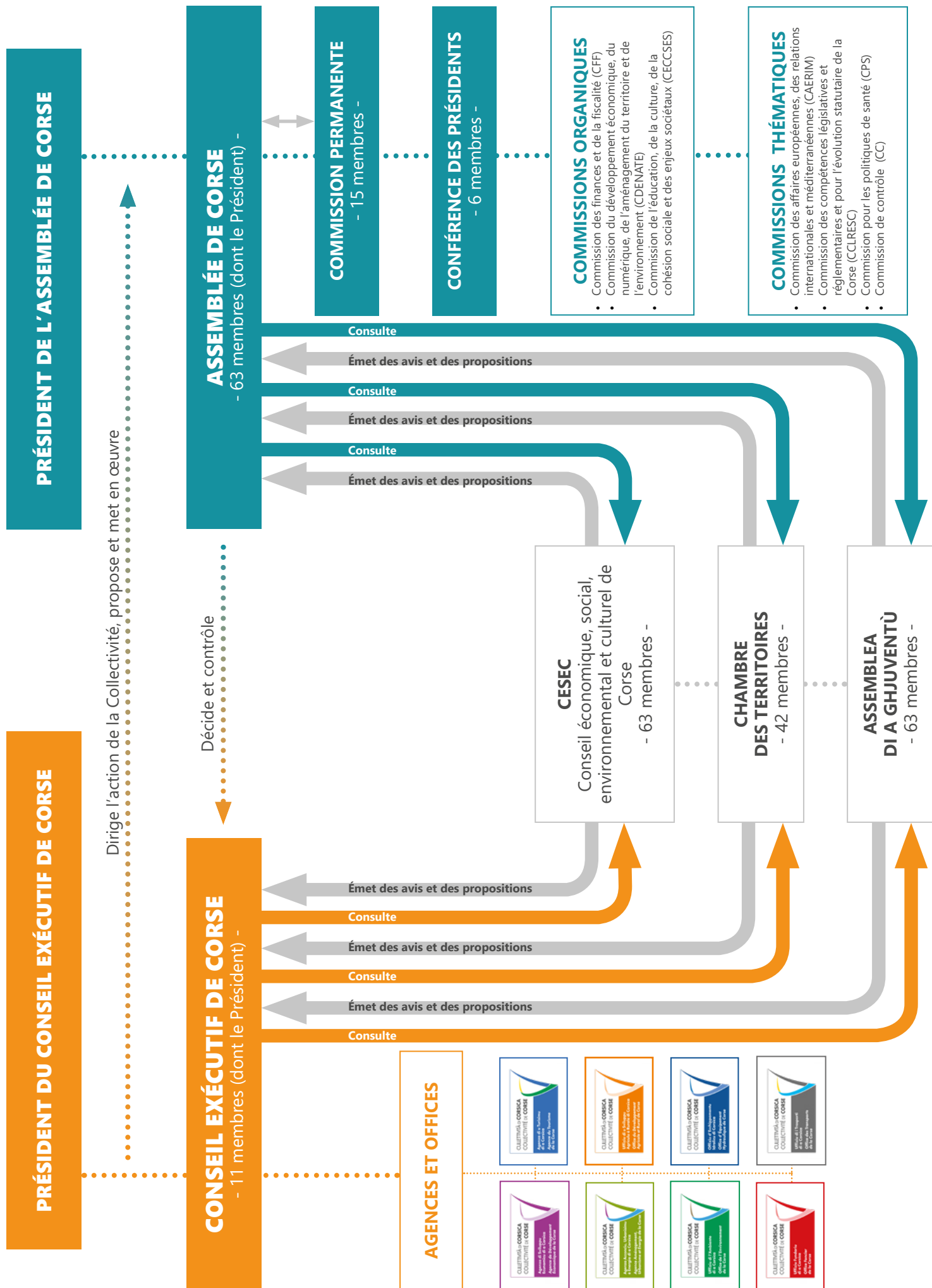
Quant au Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC), il a vu son effectif augmenté à concurrence de celui de l'Assemblée (63) et ses attributions étendues par la création d'une 3^{ème} section, à l'environnement.

La nouvelle institution occupe aujourd'hui, incontestablement, une position singulière dans l'ensemble français et même, vis-à-vis de la plupart des régions autonomes d'Europe où l'échelon provincial est maintenu. Pour autant, l'efficacité de son action continue de se heurter à deux questions non résolues par les précédentes réformes : la reconnaissance de la Corse dans la Constitution et l'octroi d'un pouvoir législatif délégué dans les domaines de compétences transférés, pour que la collectivité puisse exercer pleinement celles-ci en adaptant en tant que de besoin les normes nationales à la situation de la Corse.

Le rapport Autunumia

Le processus de discussion s'est engagé avec le gouvernement en mars 2022, au lendemain de l'assassinat d'Yvan Colonna. Un statut d'autonomie, étendant les compétences de la collectivité, accordant un véritable pouvoir législatif d'adaptation des normes et garanti par la Constitution, apparaît en effet comme une réponse durable aux enjeux de développement et de préservation de la Corse, en cohérence avec les contraintes de l'insularité mais aussi avec les statuts des autres régions européennes.

Le 4 juillet 2023, à l'occasion d'une session extraordinaire de l'AC consacrée à l'avenir institutionnel de la Corse, le président du Conseil exécutif a présenté son rapport sur l'autonomie. La délibération a été adoptée par 46 voix. Un texte rédigé en commun qui exprime clairement ce que veut la Corse : une autonomie de plein droit et de plein exercice. Le 28 septembre, la première étape des négociations passée, Emmanuel Macron s'est saisi du dossier. Dans un discours prononcé devant l'Assemblée de Corse, le président de la République a dit souhaiter « une autonomie pour la Corse dans la République », à l'issue d'un processus qui pourrait aboutir à une réforme constitutionnelle : intégration d'un titre consacré à la Corse dans la Constitution, reconnaissance des spécificités de la communauté insulaire corse, pouvoir d'expérimentation réglementaire et législatif et pouvoir normatif propre. Concrètement, il a donné « six mois » aux groupes politiques corses, pour arriver à un « accord » avec le gouvernement menant à un « texte constitutionnel et organique » qui servirait de base à une révision constitutionnelle.



1B | L'attività di u Cunsigliu esecutivu di Corsica

L'attività du Conseil exécutif de Corse



Depuis 1992, le Conseil exécutif de Corse dirige l'action de la Collectivité de Corse, dans tous les domaines du développement économique et social, de l'action éducative et culturelle et de l'aménagement du territoire. Il est, aux côtés de l'Assemblée de Corse, garant des intérêts matériels et moraux de la Corse et de son peuple. Élu, le 1^{er} juillet 2021 par l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif a poursuivi en 2023 la mise en œuvre de sa feuille de route dans le cadre de la mandature 2021/2028.

Il a notamment veillé à mettre en œuvre les interventions de la collectivité dans tous les secteurs de compétences transférées. Il a alimenté par ses contributions les travaux de la conférence des présidents relatifs au processus de dialogue avec le Gouvernement et le Parlement, en vue de la mise en place d'un statut d'autonomie pour la Corse, qui s'est notamment traduit par le rapport soumis à la délibération du 5 juillet 2023 de l'Assemblée.

Le Conseil exécutif a tenu 42 réunions et a examiné 1841 rapports :

191 ont été soumis à l'Assemblée de Corse,

209 à la Commission permanente délibérante,

1 399 ont fait l'objet d'arrêtés délibérés auxquels s'ajoutent 42 arrêtés de désignations.

1 042 M€ ont été affectés et individualisés en Conseil exécutif ou en Assemblée de Corse sur propositions du Conseil exécutif :

663,76 M€ en fonctionnement

378,44 M€ en investissement

■ Santé-Social

Percorsu ver di a creazione di un centru ospitalieru universitariu di Corsica

Trajectoire vers la création d'un centre hospitalier universitaire (CHU) de Corse

L'accès à la santé est au cœur des préoccupations des Corses. En 2023, la Corse est la seule collectivité à ne pas disposer d'un CHU, alors même qu'elle est un territoire insulaire et montagneux éloigné de plus de 250 km du 1^{er} centre hospitalo-universitaire du continent. Disposer d'un centre hospitalier universitaire (CHU) de Corse est une demande portée par le Conseil exécutif de Corse depuis de nombreuses années. L'objectif est de construire un projet de CHU innovant, multisite, intégré dans une offre de santé globale, conçue comme un pilier du futur statut d'autonomie de la Corse.

► [Délibération de l'Assemblée de Corse-238789](#)

Ufferta medicusociale à prò di l'anziani 2022-2028 è Creazione di u polu di geruntulugia

Offre médico-sociale en faveur des personnes âgées 2022/2028 et mise en place du gérontopôle

Le respect, le soutien et l'accompagnement de nos aînés sont des valeurs fondamentales portées par le Conseil exécutif et réaffirmé par un plan de renforcement de rattrapage de l'offre médicosociale de l'ARS de Corse pour la période 2022/2028 en cohérence avec les orientations stratégiques du Schéma de l'autonomie 2022-2026 de la Collectivité de Corse. Le projet de création d'un gérontopôle de Corse s'inscrit naturellement dans ce cadre. Face au défi sans précédent du vieillissement de la population corse qui compte aujourd'hui un tiers de personnes âgées de plus de 60 ans, le Conseil exécutif, au regard de ses actions menées en faveur du bien vieillir, a initié et porté un projet de création d'un gérontopôle en Corse qui aura pour finalité de rassembler et de mettre en synergie l'ensemble des acteurs d'un territoire au sein d'une structure partenariale et collaborative.

► [Délibération de l'Assemblée de Corse-236653](#) ► [Délibération de l'Assemblée de Corse-239502](#)

■ Langue corse

Prulungazioni di u gran pianu di furmazioni di l'insignanti di u primu gradu in lingua corsa 2023/2024

Prolongation du grand plan de formation des enseignants du 1^{er} degré pour l'enseignement en langue corse 2023/2024

Afin de soutenir une progression constante aussi bien de l'enseignement de la langue que de l'enseignement bilingue, le grand plan de formation en langue corse du 1^{er} degré vise la mise en place d'une politique ambitieuse de formation à la langue corse à destination des professeurs des écoles tout en garantissant les remplacements devant les élèves. Les conventions initiales étant arrivées à terme, il a été décidé de le prolonger.

► [Délibération de l'Assemblée de Corse-238799](#)

Finanzamentu di i centri in immersione linguistica di u Cismonte 2023/2024

Financement des centres d'immersion linguistique du Cismonte 2023/2024

Les centres d'immersion linguistique constituent des éléments forts de la politique de développement de l'enseignement bilingue et également un espace de corsophonisation de 1^{er} plan. À l'échelle territoriale, 4 centres sont présents, dont 3 dans le Cismonte qui reçoivent des classes soit à la journée ou pour de courts séjours, soit pour une semaine durant le temps scolaire, pour des activités en immersion et accueillent en moyenne 2 700 élèves/an. L'objectif général étant de permettre à chaque élève la fréquentation d'un centre d'immersion linguistique au moins une fois durant son cursus scolaire. Ces séjours favorisent une utilisation naturelle de la langue corse à l'occasion de la pratique d'activités scolaires, artistiques, sportives ou d'étude du milieu.

► [Délibération de l'Assemblée de Corse-238798](#)



■ Formation

Missa in ballu uparaziunali di i furmazioni di u sittori sanitariu è suciali in Corsica

Mise en œuvre opérationnelle des formations du secteur sanitaire et social en Corse

Les spécificités sociales de la Corse, notamment dans la prise en charge des publics âgés ou en situation de handicap, ont mis en évidence un besoin accru en personnels qualifiés et donc la nécessité de mettre en place une formation importante de professionnels dans un spectre multidimensionnel. Le public relevant de l'enfance nécessite quant à lui la formation d'éducateurs jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture et le public vulnérable ou en situation de précarité, dans le cadre de sa prise en charge, nécessite également la formation de nombreux assistants sociaux. Ainsi, la politique initiée par la collectivité a pour objectifs de répondre au mieux aux besoins des usagers et des territoires mais aussi de proposer des formations qualifiantes permettant à un large public de trouver un emploi au plus près de leur lieu de vie.

► [Délibération de l'Assemblée de Corse-237524](#)

■ Handicap

Ripresa di u colloquiu DYS, organizatu da a Casa di u Svantaghju

Reprise du colloque DYS, organisé par la MDPH

Les colloques de la MDPH de la Collectivité de Corse proposent, à chaque édition, un programme de qualité, avec des intervenants de renom. Cette année, il s'est tenu à l'Alb'oru et a permis de faire le point sur les avancées de la recherche sur les troubles du neurodéveloppement et particulièrement sur le plus fréquent d'entre eux, la dyslexie.



■ Enseignement supérieur

Cunvenzione tripartita trà u statu, a Cullettività di Corsica è l'università di Corsica pè u periodu 2023/2027

Convention tripartite liant l'université de Corse, la Collectivité de Corse, et l'État pour la période 2023/2027

La convention 2023/2027 est la 5^{ème} convention d'application État-Collectivité de Corse-Université. Ayant fait l'objet en amont d'un travail important de discussions et d'échanges, elle constitue une réponse coordonnée et actualisée des 3 partenaires pour permettre à l'établissement universitaire de franchir de nouveaux seuils qualitatifs dans le déploiement de son projet ou d'initier de nouvelles actions d'importance majeure, dans le cadre d'objectifs stratégiques resserrés.

► [Délibération de l'Assemblée de Corse-238795](#)

Furmazione « Musichi è Canti tradiziunali di Corsica è di u Mediterraniu »

Formation « Musique et chants traditionnels de Corse et de Méditerranée »

Si l'enseignement de la langue corse a connu une reconnaissance institutionnelle (Capes, agrégation, enseignement de spécialité au baccalauréat), il n'en n'est pas de même pour le chant et la musique qui constituent pourtant de formidables outils de promotion linguistique. Le Conseil exécutif de Corse s'est emparé de ce constat et a souhaité remédier à cette carence par la création d'un diplôme d'Etat professeur de musique et de chant traditionnels de Corse et de Méditerranée.

► [Délibération de l'Assemblée de Corse-239501](#)

■ Sports

Accolta di a selezione d'Africa Suttana, venuta à appruntassi pè a Cuppa di u Mondu di rugby

Accueil de la sélection d'Afrique du Sud, dans le cadre de sa préparation à la Coupe du Monde de rugby

Le Conseil exécutif de Corse, a reçu l'équipe de rugby d'Afrique du Sud - les Springboks pour leur stage de préparation à la Coupe du Monde 2023. C'est, pour le Conseil exécutif de Corse, un honneur qu'une telle équipe ait choisi notre île pour se préparer au mieux à cette compétition internationale.

■ Energie

Pattu trà u Statu è a Cullettività di Corsica pè a messa in opera di a programmazione pluriannua di l'energia (PPE) è revisione di a PPE

Protocole d'accord Etat/Collectivité de Corse pour la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et révision de la PPE

La PPE des zones non interconnectées (ZNI), feuille de route de l'avenir énergétique de la Corse, permet de garantir la sécurité d'approvisionnement en carburants et en électricité, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation d'électricité, le soutien aux énergies renouvelables. Cette programmation, co-élaborée entre l'État et la Collectivité de Corse, est spécifique à la Corse. La 2^{ème} période 2019-2023 et 2024-2028 s'articule autour d'un certain nombre d'objectifs comme la fin du Vaziu, 74 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2028, 200 M€ pour rénover les logements sociaux les bâtiments d'enseignement et de santé, 4.4 Mrd€ d'investissements, le cap sur l'autonomie énergétique à 2050.

■ Jeunesse

Stallazione di a Cunferenza ghjuventù

Installation de la Conférence jeunesse

Depuis 2017, la Collectivité de Corse incarne le rôle de cheffe de file dans l'élaboration et la mise en place de politiques publiques dédiées à la jeunesse. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un outil ambitieux et innovant : le Pattu di a ghjuventù, qui vise à améliorer l'action publique en faveur des 11-30 ans. Le Conseil exécutif souhaite aujourd'hui faire évoluer la politique jeunesse ainsi que sa gouvernance en instaurant une véritable Conférence jeunesse afin de renforcer l'opérationnalité des actions dédiées à la jeunesse, et d'améliorer l'articulation des politiques de jeunesse conduites sur le territoire

► [Délibération de l'Assemblée de Corse-238254](#)

Messa in anda di l'appiigazione Ghjuventù

Lancement de l'application Ghjuventù

Ce nouvel outil permet aux jeunes d'accéder plus facilement aux aides et dispositifs auxquels ils ont droit, émanant de la politique jeunesse, mais aussi les dispositifs et informations relevant de l'action culturelle, qui ont été intégrés à cet outil, comme notamment le Pass Cultura en version numérique avec un porte-monnaie électronique.



Stallazione di i distributori di prutezzione femminile di gratisi in i stabilimenti sculari di u secundariu

Installation des distributeurs de protections hygiéniques gratuites dans les établissements scolaires du secondaire

La volonté de lutter contre la précarité menstruelle répond aux objectifs du Plan de lutte contre la précarité, adopté par l'Assemblée de Corse à l'unanimité en 2017, et à ceux fixés dans le « Pattu per à ghjuventu », dont le plan d'action a été adopté en novembre 2020. En complément, cette démarche s'inscrit pleinement dans le plan d'actions « égalité femmes-hommes » adopté en février 2021 par l'Assemblée de Corse. Ce dispositif vise à améliorer la condition des jeunes filles, notamment les plus défavorisées, et contribue à réduire les inégalités entre les territoires et les catégories sociales. Ce sont ainsi près de 12 000 collégiennes et lycéennes qui ont bénéficié de ces protections périodiques en accès libre et gratuit.



Assise di a ghjuventù

Assises de la jeunesse

Les Assise di a ghjuventù, inscrites dans l'objectif 1^{er} du plan d'actions du Pattu di a ghjuventù, ont pour mission de donner la parole aux jeunes en explorant, chaque année, de nouvelles thématiques. Pour la 1^{ère} fois, cet événement a été organisé en plein cœur d'un territoire de l'intérieur et a abordé le thème, « Memoria d'eri e citadinanza d'oghje », soulignant ainsi l'importance de la mémoire dans la compréhension du présent et de l'engagement des jeunes, futurs citoyens.

► [Délibération de l'Assemblée de Corse-2531091](#)

■ Économie

Adattazione di a strategia d'innovazione per l'imprese corse

Adaptation de la stratégie d'innovation pour les entreprises corse

Notre île et ses entreprises vont connaître à horizon d'une décennie des défis importants qui vont modifier en profondeur leurs structures économiques et nécessiter d'augmenter leurs potentiels d'innovation. Il est nécessaire de proposer des modifications de méthode directement opérationnelles à droit constant et proposer des pistes de travail en faveur de l'innovation, susceptibles d'être intégrées dans le cadre du processus d'autonomie en cours.

► [Délibération de l'Assemblée de Corse-239162](#)

■ Agriculture

Novu Schema territoriale di tumbera di a Corsica

Nouveau Schéma territorial d'abattage de la Corse

Ce schéma est un outil de développement et d'aménagement des territoires optimisant le service public d'abattage au plus près des usagers. Six axes stratégiques ont été définis et déclinés en fiches actions. Ces dernières permettent une exhaustivité des voies d'optimisation possibles. Il s'agit de présenter les orientations que peuvent se donner la collectivité et ses partenaires pour apprécier et accompagner l'évolution des outils, tant en termes de structuration de filière, d'optimisation de la répartition des tonnages abattus, de spécialisation, qu'en terme d'implantation géographique et de maillage du territoire.

► [Délibération de l'Assemblée de Corse-239492](#)

■ Coopération internationale

Présentation du rapport « Sulidarietà internaziunale è aiutu umanitariu. Dà a manu, da populu à populu ! »

La Collectivité de Corse a souhaité définir un cadre d'intervention pour développer des actions dans le domaine de la solidarité internationale et de l'aide humanitaire en se dotant d'une nouvelle politique publique. Elle réaffirme ainsi sa volonté d'accompagner sur son territoire et à l'international, suivant un cadre prédéfini, les acteurs associatifs du territoire investis dans le champ humanitaire, portant une dynamique citoyenne et œuvrant par leurs actions et leurs projets à véhiculer les valeurs de solidarité.

► [Délibération de l'Assemblée de Corse-238256](#)

■ Culture

Pulitica culturale di a Collectività di Corsica : autonomia è strategia nova

Redéfinition d'une nouvelle stratégie de l'action culturelle de la Collectivité de Corse

La culture et le patrimoine ont été placés, depuis l'arrivée aux responsabilités du Conseil exécutif en décembre 2015, au cœur de son action politique, car ils permettent de faire sens et société. Cette démarche s'inscrit dans une temporalité politique importante. Le processus de négociation engagé en 2022 entre la Corse et l'Etat, qui doit permettre de déboucher sur un statut d'autonomie pour la Corse, a vocation à aborder notamment les questions de la langue, de la culture et de l'identité. Or, parmi les transferts de compétences issus de la loi de 2002 relative à la Corse, la culture a représenté un volet prépondérant, nécessitant aujourd'hui une évaluation précise qui permettra ainsi d'avoir une vraie lisibilité sur le bilan de cette décentralisation et les conclusions qui pourront en être tirées.

► [Délibération de l'Assemblée de Corse-236266](#)

■ Forêt-Incendie

Cunvenziunamentu cù e cumune affine di migliurà a privenzione di i fochi nantu à u fundariu comunale

Conventionnement avec les communes en vue d'améliorer la prévention des incendies sur le foncier communal



L'aménagement du territoire constitue pour la Collectivité de Corse un axe prioritaire de la politique générale de prévention des incendies déclinée dans le PPFENI de Corse à travers des « fiches actions ». Ce conventionnement a pour objet de proposer un dispositif permettant de réduire ce risque incendie sur le territoire des communes forestières, propriétaires d'environ 100 000 ha de forêts. La collectivité notamment les forestiers-sapeurs, a réalisé en 2023 des dispositifs innovants de protection des populations et habitations contre les incendies dans les communes forestières là où les obligations légales de débroussaillments

étaient insuffisantes. Ce type de dispositif a vocation à faire émerger l'idée de réappropriation agro-sylvo-pastorale des territoires.

► [Délibération de l'Assemblée de Corse-239491](#)

Cunvenziunamentu cù e cumune affine da assicurà à a risorsa furistiera

Conventionnement avec les communes en vue d'assurer l'accès à la ressource forestière

Ce dispositif permet de pouvoir accéder plus aisément aux forêts territoriales et forêts communales contiguës, et à la ressource forestière qu'elles constituent, permettant ainsi une amélioration de la desserte à des fins d'exploitation, mais aussi d'entretien et de résistance de ces peuplements forestiers remarquables, particulièrement vulnérables.

► [Délibération de l'Assemblée de Corse-239490](#)

Prugramma pè a furesta è u legna di Corsica

Programme pour la forêt et le bois de Corse

Le Conseil exécutif, sous l'impulsion de la Chambre des territoires, a engagé une large démarche de concertation visant à formaliser un document stratégique et politique, en insistant sur la nécessité impérieuse de mettre en synergie les politiques publiques menées par la collectivité et les besoins des communes de l'intérieur en matière de politique forestière. Ce document opérationnel, issu d'1 année de co-construction entre tous les acteurs, a pour objectif est d'investir 8 M€/an pour soutenir la relance de l'activité forestière et l'exploitation durable de cette ressource stratégique.

► [Délibération de l'Assemblée de Corse-239489](#)



■ Infrastructures et transports

Creazione di l'EPIC di i camini di ferru di Corsica

Création de l'EPIC des chemins de fer de la Corse

Dans le cadre de la survenance du terme de la concession de service public ferroviaire conclue avec la SAEML les chemins de fer de Corse, la Collectivité de Corse a fait le choix de reprendre le service public en exploitation directe par la création d'un EPIC.

► [Délibération de l'Assemblée de Corse-239504](#) ► [Délibération de l'Assemblée de Corse-236905](#)

Cumpiendu di i travagli di messa in serviziu di u Giratoghju di a Gravona

Achèvement des travaux et mise en service du giratoire de la Gravona

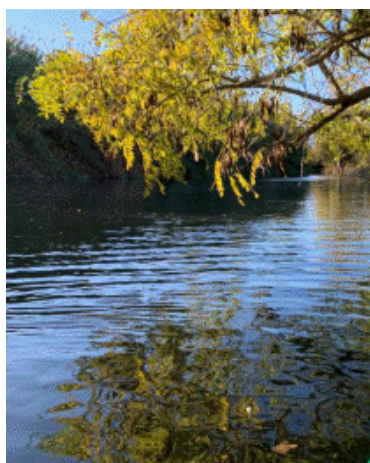
Son exécution a été cadencée dans le respect du calendrier, avec un démarrage du chantier en juillet 2021 et une livraison comme prévu à l'été 2023, pour un montant financier 13,1 M€ HT au lieu des 15 prévus. La réalisation de cet aménagement poursuit 3 objectifs : améliorer la circulation à l'entrée de ville d'Aiacciu et supprimer un des points de congestion du réseau routier ajaccien (45 000 véhicules/jour) ; renforcer la sécurité et offrir une route plus sûre aux usagers ; assurer la continuité entre Aiacciu et le Pumonti par une liaison plus rapide et confortable.



■ Environnement

Missioni d'accompagnamentu affidata à l'Uffiziu di l'ambiente di a Corsica pà sparghjara di u rituali Natura 2000 terranu

Mission d'accompagnement confiée à l'Office de l'environnement de la Corse pour le déploiement du réseau Natura 2000 terrestre



Le réseau Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels terrestres et marins, vise à assurer la préservation à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Depuis le 1^{er} janvier 2023, il incombe au président du Conseil exécutif de gérer les sites Natura 2000 terrestres. En tant qu'autorité administrative, il a en charge la constitution di comité de pilotage (COPIL) du site Natura 2000 et l'approbation des DOCOB. L'Office de l'environnement de la Corse assure cette mission. Le réseau comporte, pour la Corse, 92 sites couvrant 16 % du territoire, dont 68 terrestres concernés par le transfert (soit 143 157 ha).

► [Délibération de l'Assemblée de Corse-239147](#)

Fasa d'avanzamentu di a prucedura d'approvu di u Pianu territoriale di privenzione è di gestione di i scarti

Etat d'avancement de la procédure d'approbation du Plan territorial de prévention et de gestion des déchets

La Collectivité de Corse a confié à l'Office de l'environnement de la Corse le pilotage et l'élaboration du projet de Plan territorial de prévention et de gestion des déchets (PTPGD). En 2022, un nouveau projet de PTPGD et de PTAEC a été présenté en Assemblée de Corse. Le projet de plan a été soumis à enquête publique et va revenir devant l'Assemblée de Corse, pour débat et adoption définitive au 1^{er} trimestre 2024. Le préfet de Corse a donné un avis favorable, d'une part, sur le projet de Plan territorial de gestion des déchets (PTPGD) et d'autre part, sur le projet de centre de tri et de valorisation de Monte porté par le Syvadec. Concernant le projet de PTPGD, l'avis favorable du préfet confirme l'avancée majeure que constitue ce document, également validé, à l'unanimité, par la Commission consultative d'évaluation et de suivi du plan (CCES).

► [Délibération de l'Assemblée de Corse-238249](#)

■ Logement

Convenzione di cullaburazione fatti in u quattru di a creazione di l'Osservatoriu territoriale di l'alloghju studien-tinu di Corsica

Convention de partenariat établie dans le cadre de la création de l'Observatoire territorial du logement étudiant de Corse (OTLE)

La constitution de l'OTLE de Corse a pour objectif de favoriser une meilleure connaissance des besoins en matière de logements étudiants, garantissant ainsi une mise en œuvre efficiente du dispositif d'aide porté par la Collectivité. Avec environ 5 000 étudiants et un manque de 400 logements, l'université de Corse et ses étudiants font face à un défi significatif en matière de logement. Au dernier trimestre 2023, les acteurs essentiels du territoire se sont accordés sur le contenu d'une convention de partenariat pour la mise en place d'un OTLE de Corse qui couvrira la période 2024/2026. Le périmètre d'étude est celui de la communauté de communes du Centre Corse avec un zoom sur la ville de Corti. Une extension à l'ensemble de la Corse est d'ores et déjà envisagée après 2026.

► [Délibération de l'Assemblée de Corse-239493](#)

Avisu di l'Assemblea di Corsica nant'à mudulazione di l'indice di referenza di l'affitti in Corsica

Avis de l'Assemblée de Corse sur la modulation de l'indice de référence des loyers en Corse

L'objectif était d'obtenir la prorogation de la limitation de la variation maximale des loyers à 2 % auprès du préfet de Corse. Le blocage des loyers permet de mieux protéger la Corse, souvent présentée comme la collectivité la plus pauvre de France, frappée par un coût de la vie plus élevé que sur le continent et un taux de pauvreté conséquent. Il permet, en outre, une adaptation selon les caractéristiques du parc de logement : souvent insuffisant avec un niveau élevé des loyers. La loi n° 2023-568 du 7 juillet 2023 maintient provisoirement un dispositif de plafonnement de revalorisation de la variation annuelle des indices locatifs, et permet de reconduire cette mesure dérogatoire jusqu'au terme du 1^{er} trimestre 2024.

► [Délibération de l'Assemblée de Corse-238859](#)

Finances

Orientazione maestre di u cuntrattu di pianu Statu-Cullettività di Corsica 2021-2027 è cuntenutu di u programma Corsica FEDER FSE+ 2021-2027

Grandes orientations du contrat de plan Etat-Collectivité de Corse 2021-2027 et contenu du programme corse FEDER FSE+ 2021-2027

Les principales innovations du CPER 2021-2027 portent en priorité sur le volet langue et culture corse et des actions en faveur du foncier, de l'habitat et du logement, marqueurs stratégiques des politiques publiques menées par le Conseil exécutif. D'autres secteurs prioritaires sont déclinés : le tourisme durable favorisant l'étalement calendaire de la haute saison estivale, les politiques culturelles et patrimoniales, le numérique, des actions à caractère sociétal en faveur de la santé, du sport et de l'égalité femmes-hommes. La Collectivité de Corse, en tant qu'autorité de gestion du programme FEDER-FSE+, a élaboré la stratégie régionale du programme qui couvrira la période 2021-2027 pour un montant de 275 M€.

► [Délibération de l'Assemblée de Corse-238250](#) ► [Délibération de l'Assemblée de Corse-237522](#)

Numérique

Raportu d'infurmazioni nantu à asparghjera è a cummircializazioni di u ritali di a fibra pà a Corsica

Rapport d'information sur le programme Newdeal mobile en Corse

Le délégataire Corsica Fibra déploie activement le réseau très haut débit sur le territoire insulaire. En octobre, les chiffres de production présentés sont alignés sur les objectifs de déploiement contractuels prévus à fin 2023. 144 852 prises ont été déployées sur un objectif total de 170 069 prises à livrer. Cela représente 98,5 % des prises à réaliser au 31 décembre 2023 et 85,2 % de l'objectif global. Ce point d'étape permet de mesurer les avancées du projet sous divers aspects (administratif, financier, opérationnel, commercial et communication).

► [Délibération de l'Assemblée de Corse-239145](#)

Eau

A pulitica di l'acqua

La politique de l'eau

Les économies d'eau doivent constituer un axe principal de la stratégie d'adaptation au changement climatique. Pour autant, il est primordial de mener une politique de rattrapage accéléré du retard infrastructurel historique. Le plan proposé pour une gestion raisonnée de l'eau prévoit l'adaptation au changement climatique, sobriété des usages, la gestion publique, l'aménagement du territoire et le développement économique, touristique et agricole durables. Une gouvernance repensée en lien avec les territoires pour une Agence de l'eau corse. Des actions concrètes sur les 10 ans à venir pour résorber le retard en infrastructures : 12 M de m3 de capacités de stockage en plus, 5 M€ d'économie d'eau/an.

► [Délibération de l'Assemblée de Corse-237195](#)

Schema d'accunciamentu è di gestione di l'acque (SAGE) Gravona, Prunelli, golfi d'Aiacciu è di Lava

Approbation du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Gravona, Prunelli, golfes d'Aiacciu et de Lava

► [Délibération de l'Assemblée de Corse-237197](#)

Les dérives mafieuses

« Le processus engagé par la Collectivité de Corse, institution garante des intérêts matériels et moraux de la Corse et du peuple corse, sur la question des dérives mafieuses, est une initiative forte, sans équivalent ailleurs, qui participe de la volonté de construire une société corse libre, démocratique et apaisée, dont la lutte contre ce type de dérives est une condition essentielle. Elle est à ce titre observée avec beaucoup d'intérêt par les acteurs, notamment internationaux, impliqués dans la lutte contre la criminalité organisée. La session extraordinaire de l'Assemblée de Corse consacrée à cette thématique, le 18 novembre 2022, a permis un premier débat public, et a conduit au vote d'une délibération affirmant un certain nombre de principes fondamentaux, donnant une définition claire du phénomène, et définissant une méthode et des perspectives de travail. A notamment été décidée la mise en place d'un cycle de travail associant le Conseil exécutif de Corse, les élus de l'Assemblée de Corse, les instances consultatives, mais aussi les collectifs et associations engagés dans la lutte contre la dérive mafieuse, ceci autour de cinq thématiques et ateliers :

- o éthique et politiques publiques ;
- o secteurs économiques particulièrement exposés ;
- o drogues, commerces illicites ;
- o dérives mafieuses :
 - instruments d'analyse et de quantification ;
 - procédure, droit et politique pénale ;
- o enjeux éducatifs, culturels et sociétaux.

Les cinq ateliers, animés par des Conseillers exécutifs et Conseillers à l'Assemblée de Corse, et dont les rapporteurs étaient issus du Conseil exécutif, de l'Assemblée de Corse et des instances consultatives, se sont réunis de façon

régulière durant six mois, entre février et juillet 2023. Chaque atelier a permis des échanges et le recueil de propositions, ce matériau ayant fait l'objet d'un rapport de synthèse et de restitution de la présidente de l'Assemblée de Corse, rendu public et soumis au vote de la Commission permanente le 25 octobre 2023.

Cette délibération est venue saisir officiellement le Conseil exécutif de Corse, en mettant à sa disposition, comme convenu, « l'intégralité de ces travaux aux fins de retenir les recommandations et évolutions qu'il jugera nécessaires ». Dans la continuité de ce vote, le président du Conseil exécutif a adressé un courrier à l'ensemble des collectifs et associations impliqués, annonçant que l'Assemblée de Corse serait saisie d'un rapport du Conseil exécutif lui permettant de débattre et délibérer sur des propositions et préconisations opérationnelles, sur la base des travaux des ateliers. Après avoir réuni les représentants des collectifs et associations, le Conseil exécutif a ainsi lancé le travail interne de conception de ce rapport majeur, qui a vocation à être proposé à l'Assemblée de Corse au cours de l'année 2024. »



Prucessu à via di l'autunomia di a Corsica

Processus d'autonomie de la Corse

L'assassinat d'Yvan Colonna en mars 2022, et les événements qui s'en sont suivis, ont conduit à l'ouverture d'un processus de discussion entre la Corse et l'Etat.

Ce « processus à vocation historique de discussions » a été initié avec la visite en Corse du ministre Gérald Darmanin, mandaté à cet effet par le président de la République.

La prise d'acte rédigée le 16 mars 2022 et co-signée par le ministre et le président du Conseil exécutif de Corse, énonce notamment :

- o « l'objectif du processus historique qui s'ouvre est de construire une réponse politique globale aux préoccupations exprimées ;
- o pour cela, il convient de rechercher et de mettre en œuvre des solutions adaptées ;
- o les discussions s'inscrivent sur un périmètre qui couvre l'ensemble des problématiques corses, sans exclusive, parmi lesquelles figure l'évolution institutionnelle vers un statut d'autonomie qui reste à préciser, conduit à la lumière des statuts existants dans la Constitution, en Méditerranée ou le long de l'Arc Atlantique, voire de positions qui en découlent ;
- o mais également les enjeux en termes économiques, sociaux, culturels et notamment linguistique ;
- o la volonté a été exprimée de permettre une évolution concrète concernant « la langue, la culture et la reconnaissance du peuple corse ».

En matière de calendrier, le rythme des rencontres entre la délégation de la Corse et le ministre prévoyait un séquençage des travaux toutes les 6 semaines et les travaux d'un comité technique, plus réguliers. La délégation de la Corse est ainsi composée :

- o le président du Conseil exécutif de Corse,
- o la présidente de l'Assemblée de Corse,
- o deux représentants par groupe politique de l'Assemblée de Corse,
- o les parlementaires de la Corse (députés, sénateurs et député européen),
- o les présidents des deux associations des maires,
- o les maires d'Ajaccio et de Bastia.

Au-delà des travaux entre la délégation de la Corse et la délégation de l'Etat, a également été actée, dès le document co-signé du 16 mars 2022, la nécessité d'associer au processus l'ensemble des élus, des forces politiques et forces vives de l'île.

La première réunion qui s'est tenue à Paris le 21 juillet 2022 a permis de définir une méthode de travail autour de 6 grands blocs de discussions, permettant d'y rattacher au fil des échanges des éléments éventuellement manquants.

Parallèlement, la Commission des compétences législatives et réglementaires et pour l'évolution statutaire de la Corse (CCLRESC) de l'Assemblée de Corse, présidée par Romain Colonna, a procédé, à compter de septembre 2022, à la demande de la Conférence de coordination, à un large cycle d'auditions d'universitaires, de responsables politiques de Collectivités et d'îles autonomes, et de responsables administratifs en charge de la mise en œuvre et de l'application des statuts d'autonomie.



Ce travail a débouché sur un rapport d'information de la Commission des compétences législatives et réglementaires et pour l'évolution statutaire de la Corse, intitulé « Vers un statut d'autonomie pour la Corse », remis officiellement au président du Conseil exécutif et à la présidente de l'Assemblée de Corse le 6 juin 2023, et soumis au débat et au vote de l'Assemblée de Corse lors de la session des 29 et 30 juin 2023.

Les réunions du processus de Beauvau se sont quant à elles tenues jusqu'en juin 2023, selon un rythme impacté par les urgences liées à l'actualité politique française et internationale.



Les deux ans de travaux menés dans le cadre du processus ont notamment été marqués par deux moments institutionnels importants :

- o la session extraordinaire de l'Assemblée de Corse des 4 et 5 juillet 2023, conclue par le vote, à une très large majorité (46 pour ; 16 contre ; 1 abstention), de la délibération « Autonomia » en date du 5 juillet 2023 ;
- o la venue et le discours du président de la République devant l'Assemblée de Corse le 28 septembre 2023, précédée par une visite du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, Gérald Darmanin le 14 septembre 2023, actant le principe d'une autonomie de la Corse dès lors que cette perspective ferait l'objet d'un « accord des groupes politiques de l'Assemblée de Corse, cœur battant de la vie démocratique de l'île », et fixant un délai de six mois pour définir les termes de cet accord.



En cette occasion, le président de la République a confirmé que, dès lors que cet accord interviendrait, le statut d'autonomie de la Corse aurait vocation à être entériné dans le cadre d'une révision constitutionnelle en proposant le cadre général (les principes essentiels et l'armature globale du statut étant eux, comme c'est la règle, développés par une loi organique).

Ce discours devant l'Assemblée de Corse, et les échanges intervenus entre le président de la République et les élus de la Corse à l'occasion de sa venue dans l'île, ont donc conduit à l'ouverture d'une nouvelle phase, visant à définir le contenu du projet d'écritures constitutionnelles.

C'est dans ce cadre que la Conférence des présidents de l'Assemblée de Corse a travaillé de façon régulière, durant cinq mois à partir d'octobre 2023, à la formalisation d'un accord politique.

Le président du Conseil exécutif de Corse et la présidente de l'Assemblée de Corse, accompagnés par les quatre députés de la Corse, ont en parallèle rencontré, le 11 octobre, la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, pour évoquer la perspective du lancement des travaux parlementaires relatifs au projet de révision constitutionnelle.



La « Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République » de l'Assemblée nationale s'est par la suite déplacée en Corse, le 23 novembre 2023, afin d'engager ces travaux.



Le président du Conseil exécutif et la présidente de l'Assemblée de Corse ont ainsi eu l'honneur d'accueillir au Gran'Palazzu une délégation du bureau de la Commission, pour une série de réunions avec les élus du Conseil exécutif et de l'Assemblée de Corse, les parlementaires et représentants des maires, mais également les membres des instances consultatives.

D'autres visites parlementaires ont également pu être programmées pour 2024 : Commission des finances de l'Assemblée nationale, Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, mission d'information de la Commission des lois du Sénat.

1C | L'attività di l'Assemblea di Corsica, di a Cummissione permanente è di e cummissione

L'activité de l'Assemblée de Corse, de la Commission permanente et des commissions



L'Assemblée de Corse, organe délibérant de la Collectivité de Corse, se compose de 63 conseillères et conseillers élus au scrutin proportionnel à 2 tours selon le principe de la parité.

Au cours de l'année 2023, ses membres étaient répartis en 4 groupes politiques :

- Fà Populu Inseme (32 membres) ;
- Un Soffiu Novu/Un Nouveau Souffle pour la Corse (16 membres) ;
- Avanzemu (7 membres) ;
- Core in Fronte (6 membres) ;
- deux élus « non-inscrits ».

En 2023, l'Assemblée a siégé à 13 reprises, représentant 20 jours de session.

La Commission permanente a tenu 35 réunions :

22 consacrées à l'organisation des sessions,
11 consacrées à l'adoption des délibérations,
2 séances de travail consacrées à la lutte contre les dérives mafieuses.

Ces réunions ont été préparées ou prolongées par 80 réunions :

47 pour les commissions organiques,
33 pour les thématiques.

L'activité du processus parlementaire

Organisée selon un rythme mensuel, elle a permis :

- o l'adoption de **191** délibérations lors des séances publiques, parmi elles, 177 l'ont été à l'unanimité. **33** amendements ont été instruits et **21** ont été adoptés ;
- o **87** questions orales ont été déposées (85 ayant effectivement été posées en séance publique) et **3** questions écrites ont été transmises au Conseil exécutif ;
- o **29** motions ont été déposées et 21 adoptées (19 ayant été votées à l'unanimité) ;
- o **4** résolutions solennelles ont été déposées et adoptées à l'unanimité : Maires victimes d'attentats, Soutien aux maires d'Afà et d'Appiettu, Langue corse, Conflit israélo-palestinien et Situation au Proche-Orient ;
- o la Commission permanente a voté **209** délibérations sous son format délibérant, relevant pour la majorité de l'activité courante de la Collectivité de Corse ;
- o la Conférence des présidents, instance de concertation politique entre la présidence de l'Assemblée, la présidence du Conseil exécutif et les présidents des groupes, a été réunie à **23** reprises pour évoquer des sujets d'actualité politique : recherche d'un accord politique élargi sur l'autonomie (thèmes de la langue, des investissements, du foncier, du pouvoir législatif et de l'organisation territoriale), audition de la Commission des lois de l'Assemblée nationale, réaffirmation de l'emploi du corse lors des sessions, réception des maires visés par des attentats.

Dans le cadre de la sécurisation de la légalité des délibérations de l'Assemblée de Corse, la traduction simultanée des débats au sein de l'hémicycle - du français vers le corse et du corse vers le français - a été mise en œuvre de façon pérenne à depuis septembre 2023.

Parallèlement l'Assemblée a orienté son travail parlementaire autour d'un certains nombre de thèmes

- o **L'évolution du statut de la Corse** a donné lieu à de nombreuses réunions en 2023 (7 séances d'audition et 2 séances de travail de la Commission des compétences législatives et réglementaires, pour l'évolution statutaire de la Corse, qui a produit le rapport « Vers un statut d'autonomie pour la Corse », 1 séance de travail de la Commission des finances et de la fiscalité, 1 réunion en format inter-commission et 1 séance extraordinaire de l'Assemblée de Corse) ; de plus, dans le cadre du processus de négociations avec le Gouvernement, la Conférence des présidents a participé à plusieurs réunions de travail sous l'égide du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.

Une session solennelle a eu lieu le 28 septembre, au cours de laquelle le président de la République s'est exprimé devant l'Assemblée de Corse pour évoquer l'avenir institutionnel de l'île et les perspectives d'autonomie à court et moyen termes.

- o La **langue corse** a été un thème de travail important pour les commissions ; ainsi la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et des enjeux sociétaux s'est réunie sur cette thématique à 9 reprises, avec notamment 3 visites de terrains, pour étudier les volets éducatif, sociétal et social, et la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pour sa part étudié le volet économique lors d'une réunion dédiée. Par ailleurs, à la suite de l'annulation par le tribunal administratif de Bastia, de l'art. 1^{er} du règlement intérieur, précisant que « les langues des débats sont le corse et le français », un débat en séance publique a permis de réaffirmer l'attachement des élus à l'usage du corse dans les institutions : à ce sujet, le rapporteur de l'ONU sur les langues minoritaires, a été auditionné à la session de mars.
- o **L'aménagement du territoire et la prévention des incendies** ont été étudiés lors de 5 réunions de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, qui a par la suite produit un relevé de conclusion présenté devant l'Assemblée de Corse.
- o Deux ateliers de concertation sur la **lutte contre les dérives mafieuses** ont été gérés par le secrétariat général, donnant lieu à une quinzaine de réunions et autant d'auditions entre avril et juin (pour un total de 35 réunions).

Dans le même temps, la modernisation et l'adaptation des institutions parlementaires se sont poursuivies, et les nouvelles modalités de désignation d'un **référént déontologue pour les élus**, en lien avec la Commission de déontologie, ont été adoptées à l'unanimité par l'Assemblée de Corse ; de plus, l'implication active de la questure dans le renforcement des moyens des groupes politiques a permis diverses avancées dans ce domaine.

La **présidente de l'Assemblée de Corse** a déposé 52 rapports à l'ordre du jour des instances délibérantes (50 ayant fait l'objet d'une délibération) et 7 motions (soutien aux conseils municipaux pratiquant la langue catalane, intégration de la Corse au traité du Quirinal, levée du secret défense sur l'assassinat d'Yvan Colonna, conflit au Proche-Orient, soutien à la maternité de Purtivecchju, aux taxis, à Scola corsa).

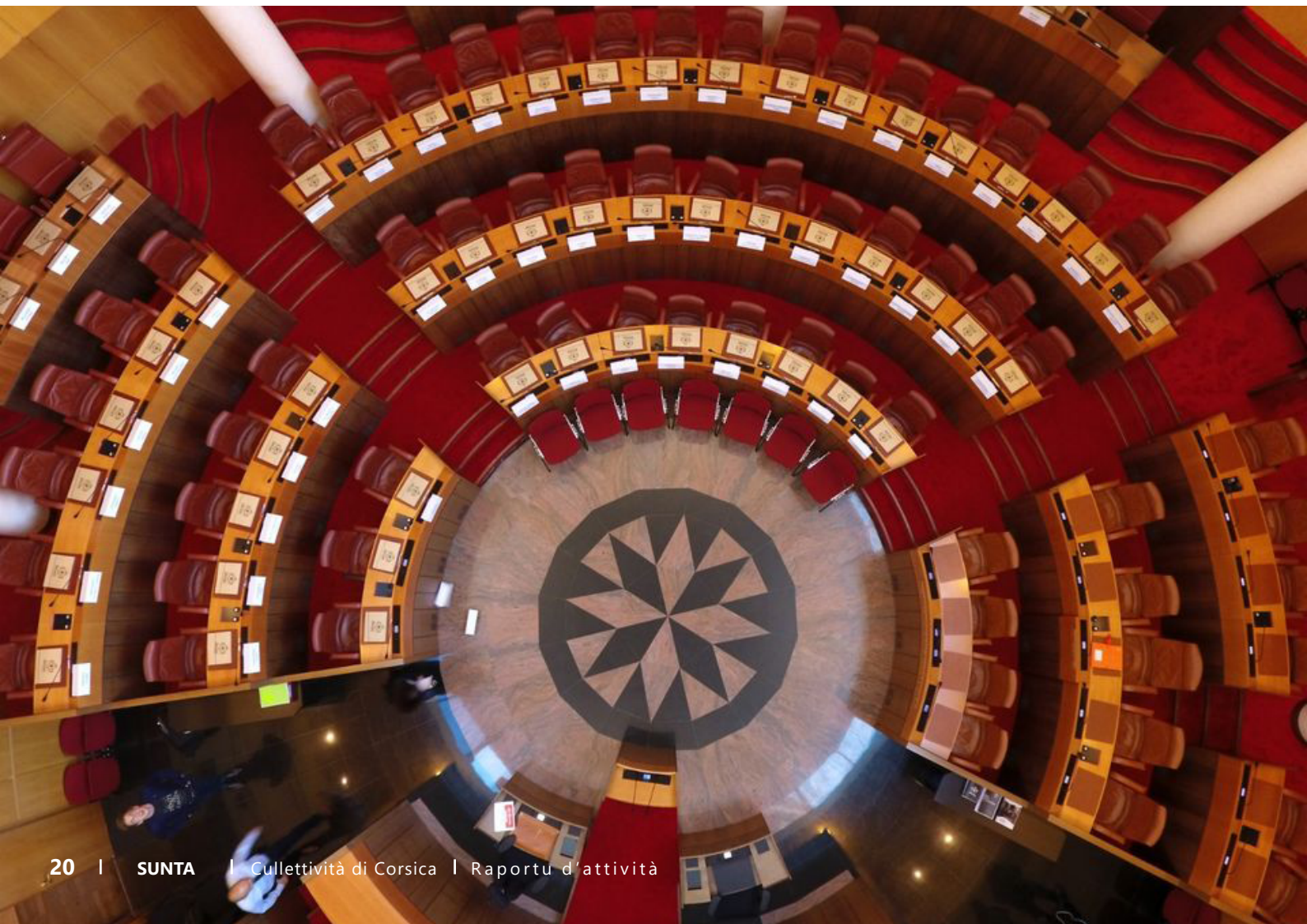
Au-delà des rapports relevant de ses attributions protocolaires, elle a apporté plusieurs contributions majeures aux débats parlementaires

- o Le rapport d'information « **Corsica Pruspettiva** » a porté à la connaissance de l'Assemblée de Corse des premiers livrables intermédiaires, le diagnostic territorial « Temps 0 » et les contributions des personnalités qualifiées, dans une logique de co-construction ; ce rapport a également présenté les étapes à venir, et notamment la conduite des analyses systémiques et réflexions prospectives. En parallèle, un diagnostic territorial sur la Corse était commandé à l'OCDE et réalisé au cours de l'année pour être mis à disposition des conseillers. Par ailleurs, une conférence publique portant sur la démographie a été organisée à Bastia en juillet.

- o Le rapport « **Corse et Toscane : propositions pour le renforcement de notre collaboration** » a rappelé l'importance et la valeur des liens historiques entre ces deux territoires et l'opportunité d'en renforcer la collaboration. Ce texte a notamment créé le « grupp u d'amicizia Corsica-Toscana », approuvé l'organisation d'un séminaire consacré au traité du Quirinal, ainsi que la transmission d'un projet d'accord bilatéral à la région Toscane. Une réunion s'est déroulée à Livourne à cet effet.
 - o La synthèse des travaux menés dans le cadre du cycle de travail consacré aux **dérives mafieuses** a permis de tirer de premiers enseignements, notamment sur les définitions, sur l'état des lieux concernant ces dérives avec les enjeux associés et sur les principaux points d'accords et de divergence identifiés. La présidente de l'Assemblée a évoqué ses premières propositions, telles que la constitution d'un centre de ressources ou la création d'une conférence permanente sur les dérives mafieuses.
 - o Le rapport d'information relatif à l'avis « **Renforcer la coopération transfrontalière durable et efficace avec nos voisins** » adopté à l'unanimité en plénière du Comité européen des régions du 29 novembre 2023 a permis d'informer les membres de l'Assemblée de Corse des actions entreprises par la présidente au sein du Comité des régions, l'objectif principal de cette coopération étant de résoudre des problèmes communs, de favoriser le développement économique, social et environnemental, et de renforcer les liens entre les communautés de part et d'autre des frontières de l'Union européenne.
- Enfin, 2 rapports ont traité des instances consultatives qui permettent d'**intégrer la jeunesse dans les institutions de la Collectivité** :
- o La mandature 2021-2023 de l'**Assemblea di a giuventù** a été prorogée de 6 mois afin de permettre aux membres de cette instance de finaliser leurs travaux, notamment sur les thèmes de l'aide sociale à l'enfance et de l'érosion des zones côtières, et d'apporter des modifications à la structuration et au mode de recrutement des différents collèges de l'Assemblea ;
 - o Le programme de travail de l'**Assemblea di i zitelli** a été actualisé, compte-tenu de l'expérience accumulée lors des précédentes éditions ; les délégués juniors auront ainsi la charge de rédiger des questions orales et des motions mais également de proposer un travail créatif et illustratif sur différentes thématiques identifiées en lien avec l'Académie de Corse.



Site internet :
 ► [Assemblea di Corsica](#)



Cunsigliu ecunomicu, suciale, di l'ambiente è culturale di Corsica

Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse

Le CESEC assiste le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse. Il est consulté, obligatoirement et préalablement, sur tous les projets de délibération concernant l'action culturelle et éducative, notamment pour la sauvegarde et la diffusion de la langue et de la culture corses. Il rend un avis sur les résultats de leur mise en œuvre.

Il est composé par 63 membres, issus de la société civile, répartis en 3 sections :

- une section de développement économique et social et de la prospective (29 membres) ;
- une section de la culture, de la langue corse et de l'éducation (17 membres) ;
- une section de l'environnement et du cadre de vie (17 membres).

Le CESEC de Corse a tenu 12 séances plénières, 3 d'entre elles ont été délocalisées à Bastia.

Sur saisine du président du Conseil exécutif, le CESEC de Corse a rendu :

53 avis,
5 contributions,
12 motions ont été adoptées,

Pour préparer les séances plénières, les avis, motions et contributions :

66 réunions des commissions organiques et groupes de travail temporaires,
11 réunions du Bureau, dont 2 délocalisées à Corti, Fab Lab université et à Carghjese, Institut d'études scientifiques).

En 2023, le Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse a contribué, en coopération avec le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse, à différents travaux

- o Célébrations du **40^{ème}** anniversaire de l'Assemblée de Corse. Le CESEC de Corse participait à la conférence de clôture et la présidente, présentait, à cette occasion, « le rôle et les évolutions du Conseil économique social environnemental et culturel de Corse depuis sa création ».
- o Mise en œuvre de la résolution solennelle relative aux **dérives mafieuses**. Dans la continuité de la session extraordinaire de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2022 consacrée aux dérives mafieuses, un cycle de travail était initié et le CESEC de Corse convié à participer aux ateliers suivants : Ethique et politiques publiques, Secteurs économiques particulièrement exposés, Drogues, commerces illicites, Dérives mafieuses (instruments d'analyse et de quantification), Procédure, droit et politique pénale, Jeux éducatifs, culturels et sociétaux.
- o Poursuite de la démarche initiée en 2022, visant à associer les instances consultatives à l'élaboration de politiques publiques appelant des réformes profondes : **contribution 2023-01 relative à la politique linguistique**.
- o Après l'adoption de deux contributions en lien avec les travaux dédiés à l'évolution institutionnelle de la Corse, le CESEC de Corse, saisi du **rapport Autonomia**, adoptait, à l'occasion d'une séance plénière extraordinaire, l'avis 2023-25.

La contribution du CESEC de Corse à l'élaboration des politiques publiques régionales s'est traduite par l'adoption de :

- o **53** avis et **5** contributions, en réponse à la sollicitation du président du Conseil exécutif de Corse relevant de la saisine obligatoire, facultative ou pour information ;
- o **12** motions : Maternité clinique Ospedale, Réforme des retraites, Source Caldaniccia, Pour la réévaluation de l'ITRC, Vie chère, Interdiction du corse à l'Assemblée de Corse, Réforme des retraites, Endométriose, Traité du Quirinal, Soutien Haut Karabakh, Soutien Scola corsa, Pour une réaffirmation des principes fondateurs de l'émancipation individuelle et collective du peuple corse.
- o **2** rapports d'auto-saisine et **2** rapports d'information.

Les auto-saisines :

- o **mars**, contribution du CESEC de Corse à l'élaboration du nouveau Schéma des enseignements artistiques et culturels 2023-2028 de la Collectivité de Corse : saisi pour avis du rapport relatif à la préparation du nouveau Schéma des enseignements artistiques et culturels 2023-2028 de la Collectivité de Corse, le CESECC s'est engagé à apporter une contribution complémentaire à son avis comportant son analyse du bilan et ses préconisations ;
- o **mai**, « Manghjà nustrali, un' alta primura : l'autonomie alimentaire de la Corse, une cause territoriale » : à travers cette autosaisine, le CESEC s'est intéressé aux stratégies de reconquête du marché alimentaire intérieur des résidents en restaurant la fonction nourricière de l'agriculture et de l'élevage en Corse ; aux modèles de consommation pour les rendre plus fidèles au régime méditerranéen en y intégrant des enjeux nutritionnels et culturels ; aux circuits de distribution des aliments afin de faciliter la rencontre locale d'une offre rénovée avec une demande réorientée ;
- o **décembre**, rapport d'information présentant l'état des travaux et réflexions de la Commission Europe, relations internationales, euro région méditerranée sur « la définition de la Diaspora » ;
rapport d'information présentant les lignes directrices d'une réflexion sur l'enjeu de la démographie dans le milieu rural corse.

Les colloques, conférences et séminaires :

- o **février**, séminaire consacré aux dérives mafieuses, en présence des collectifs « Massimu Susini », « Maffià no, a Vita lè et de la Ligue des droits de l'Homme ;
- o **avril**, poursuite d'un cycle de conférences/débats sur les mutations dans les organisations et le travail, en partenariat avec la chaire « Mutations et Innovations Territoriales », Fondation université de Corse : séminaire-débat « Intelligence Artificielle et mutations au travail » ;
- o **novembre**, séminaire annuel avec les mandants du CESEC de Corse. Informer et valoriser les travaux du CESEC ; coconstruire les thématiques de réflexion.





Les relations du CESEC de Corse avec le CESE et les autres CESER :

- o **octobre**, adoption de la contribution du CESEC de Corse à l'avis « Réussite à l'école et réussite de l'école ». Le président du CESE, a sollicité, en juin, dans le cadre de la préparation de l'avis « Réussite à l'école, réussite de l'école », les CESER pour, d'une part, répondre aux orientations données par loi organique portant réforme du CESE, d'autre part, donner une dimension territoriale aux travaux du CESE. Le CESEC de Corse, pleinement impliqué et investi depuis de nombreuses années, dans les travaux en lien avec les politiques éducatives, a saisi l'opportunité de cette sollicitation pour présenter, à travers les spécificités du territoire insulaire, les conditions de mises en œuvre des politiques éducatives et jeunesse. En soulignant les ambitions et initiatives portées par les pouvoirs publics locaux qui témoignent d'une nécessité et d'une capacité à apporter des réponses spécifiques adaptées aux besoins et attentes du territoire, garantissant équité et égalité d'accès aux savoirs et compétences, pour une émancipation individuelle et collective ;

- o **décembre**, le CESEC de Corse signataire de la Charte fondatrice du réseau des Conseils économiques et sociaux de l'Arc méditerranéen ;
- o **à côté du CESEC de Corse, les CES membres du réseau** : CES d'Andalousie ; CTESC de Catalogne ; CES de la Communauté Valencienne ; CES des Iles Baléares ; CES de la Région de Murcie ; CES de la Région d'Occitanie ; CES de la Région Sud ;
- o **les missions du réseau** : favoriser au niveau interrégional les réflexions à caractère économique, social et environnemental à l'échelle de l'Arc méditerranéen et faciliter la connaissance mutuelle, l'échange de bonnes pratiques et le travail collaboratif des entités civiles du territoire commun de l'Arc.

Plan de travail pour 2024 : Faire émerger la création d'un observatoire pour mesurer l'éradication des plastiques en Méditerranée, travailler ensemble sur la sécurisation de la ressource en eau, l'eau bien commun des régions de l'Arc méditerranéen pour les populations, pour l'économie et la préservation de la biodiversité et des écosystèmes !



Site internet :
 ► **Conseil économique,
 social, environnemental
 et culturel de la Corse**



1D | L'attività di l'organi consultativi

L'activité des organes consultatifs

Camera di i territorii di Corsica

Chambre des territoires de Corse

Créée afin de mieux coordonner l'exercice des compétences respectives des différentes collectivités territoriales en matière d'action publique et de solidarité financière, sa mission première est de favoriser la coordination et la mise en œuvre de politiques de solidarité et de proximité avec les communes et les intercommunalités de l'île.

L'Assemblea di a ghjuventù

Créée en juillet 2016, renouvelée en 2019 puis 2021, présidée par la présidente de l'Assemblée de Corse, cette instance consultative sans équivalent dans les régions françaises se compose de 62 conseillers âgés de 16 à 29 ans, émanant de 4 collèges (15 étudiants, 9 lycéens, 7 actifs et salariés, 31 candidats libres) dans le respect global de la parité.

U Cunitatu di valutazione di e pulitiche pubbliche

Le Comité d'évaluation des politiques publiques

Créé en septembre 2015, refondu en février 2020, le Comité d'évaluation des politiques publiques se compose de 53 membres bénévoles. Présidé par une responsable du monde associatif, il accorde volontairement une large représentation aux personnes extérieures à la collectivité : associations, collectifs citoyens et anti-mafia, représentants de la population (10 citoyens tirés au sort). Les membres du Conseil exécutif et de l'Assemblée de Corse s'abstiennent d'interférer dans les réflexions.



Camera di i territorii di Corsica

Chambre des territoires de Corse

Le président du Conseil exécutif et président de la Chambre des territoires a souhaité poursuivre en 2023 la dynamique initiée l'année précédente afin d'adapter les politiques menées par la Collectivité de Corse au plus près des besoins des territoires et de leurs populations.

Cette année a été marquée par 2 événements importants pour la Chambre des territoires de Corse :

- o l'installation de la 4^{ème} mandature, en application de la loi du 21 février 2022, dite loi « 3Ds »,
- o la promulgation de la loi du 20 juillet 2023, dite loi « ZAN (zéro artificialisation nette) ».

En effet, le 10 juillet 2023, il a été procédé à l'installation de nouveaux membres avec une représentativité accrue des territoires, soit dorénavant 40 représentants sur les 44 que compte l'instance (les autres membres étant le président du Conseil exécutif, la présidente de l'Assemblée de Corse, le président du Comité de massif et le président du Comité de bassin). Le Bureau a été également réinstallé à la suite avec de nouveaux membres.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023, visant à faciliter la lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux. Cette loi prescrit un certain nombre de mesures et consacre le rôle fondamental de la Chambre, qui se substitue en Corse, à la « Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols ». Avec ce texte, la Chambre des territoires aura à connaître de tout sujet lié à la mise en œuvre de ces objectifs et pourra émettre des avis, faire des propositions et exercer un suivi dans ce cadre.

Par ailleurs, le président a souhaité que l'instance consultative soit largement associée aux discussions menées dans le cadre du processus dit « Beauvau » pour que les territoires enrichissent le débat de l'évolution institutionnelle de la Corse mais également celle de la Chambre des territoires elle-même.

Il faut noter en effet que cette question a été mentionnée dans la délibération « Autonomia » de l'Assemblée de Corse du 5 juillet 2023 mais aussi dans le discours du président de la République, à Ajaccio, le 28 septembre 2023. Elle a été évoquée régulièrement en réunion du Bureau et en session plénière. Dans ce cadre, des représentants de l'institution ont pu être aussi auditionnés, en novembre, par une délégation de la Commission des lois de l'Assemblée nationale afin d'en présenter le fonctionnement et les enjeux dans les discussions en cours.

L'activité de la Chambre des territoires

La Chambre s'est réunie **5** fois en session plénière. Ces réunions ont donné lieu à l'examen de **34** rapports (et autant de décisions). La nouvelle mandature a vu l'adoption d'un nouveau règlement intérieur et la désignation de représentants de la Chambre au sein de divers organismes et instances. Les rapports présentés en séances plénières ont été complétés, conformément à la possibilité ouverte par le règlement intérieur de la Chambre, par la consultation des élus sous forme de procédure écrite « lorsque l'avis de la Chambre des territoires est requis dans des délais qui ne permettent pas de convoquer les membres » : soit **16** procédures écrites (dont 3 pour avis et 13 pour information).

Le Bureau, véritable cheville ouvrière de l'instance, s'est réuni **16** fois dont **4** en format extraordinaire. Dans ce cadre, il est chargé : d'animer l'institution entre ses séances plénières, d'assurer la transversalité entre les différents groupes de travail constitués et de favoriser le lien entre la Chambre des territoires et l'Assemblée de Corse, d'une part, et avec le terrain d'autre part. Il intervient sur les ordres du jour des sessions, en assure le suivi des décisions ainsi que celui des travaux des groupes de travail, propose les dates des réunions plénières et propose au président de la Chambre et à ses membres de se saisir de sujets entrant dans les compétences de cette instance, indépendamment de toute saisine.

Les **6** commissions créées en octobre 2020 ont été maintenues jusqu'en juillet : la Commission incendie, la Commission politique forestière, la Commission « PADDUC », la Commission développement durable et lutte contre le changement climatique, la Commission évolution statutaire et organisation des territoires, et la Commission mixte paritaire sur les services publics. Ces commissions ont tenu **5** réunions.

Il faut noter par ailleurs la poursuite de l'amélioration de la présence de la Chambre des territoires dans l'espace public avec sa participation aux événements suivants : Assises de la montagne, Congrès des maires de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, comité de pilotage du Comité de massif, Assises du bois et de la forêt, réunions des groupes de travail pour l'élaboration du futur « PPFENI (plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies) », Conférence économie sociale et solidaire, « Scontru di l'acqua », Journée nationale de la résilience, « Scontru di a cultura ».

Enfin, l'instance a pu émettre des avis sur les dossiers suivants : la politique linguistique de la Collectivité de Corse, le conventionnement en matière de prévention des incendies et d'accès aux forêts, la loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, le Programme pour la forêt et le bois de Corse 2024-2029. La Chambre des territoires est plus que jamais une instance de dialogue entre la Collectivité de Corse, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les communes sur les grands enjeux liés au développement local et territorial, à l'exercice coordonné de leurs compétences et à la cohérence de l'action publique des collectivités précitées sur l'ensemble du territoire insulaire.



Site internet :
 ► **Camera di i territorii di Corsica**



L'Assemblea di a ghjuventù

En 2023, **4** séances publiques se sont tenues les 10 mars, 1^{er} juin, 13 juillet et 22 novembre, préparées par **15** réunions de commissions et **7** Conférences des présidents. Elles ont donné lieu à 27 questions orales, 2 questions écrites, 15 motions et 1 résolution.

L'Assemblea di a ghjuventù a par ailleurs tenu 4 débats d'orientation générale :

- o « Ritirata è mudellu di l'impieggu : valorizzazioni di u travagliu è solidità » (10 mars) ;
- o « Peuple, citoyenneté, identité : quel avenir pour la Corse ? » (1^{er} juin) ;
- o « Quelle place pour la Corse dans l'Europe ? » (13 juillet) ;

- o « L'agriculture, quelles perspectives pour la jeunesse corse ? » (22 novembre).

L'Assemblea a émis 8 avis motivés sur saisine du Conseil exécutif concernant :

- o le rapport d'orientation langue corse (février),
- o les rapports sur l'égalité F/H (mars),
- o le développement durable (mars),
- o Autonomia (juillet),
- o les espaces naturels sensibles (octobre),
- o la convention quadriennale avec l'université (octobre),
- o la DSP aérienne (novembre),
- o le rapport d'orientation de soutien au travail et à l'emploi (décembre).

Elle a pris l'initiative de produire ou engager 7 rapports de commissions relatifs :

- o à l'abandon du plastique (« Per falla finita incù u plasticu ghjitevole ») ;
- o à la valorisation de la laine corse (« Laine corse : du processus de récolte jusqu'à l'utilisation, un matériau et une philosophie à valoriser ») ;
- o à la drogue (« La jeunesse et la drogue en Corse : prévention et moyens de lutte ») ;
- o à la mobilité dans les transports (« Ghjuventù mobilità ») ;
- o au tourisme (« Vers une nouvelle dynamique touristique ») ;
- o au développement technologique (« Un technopôle de l'innovation, comme dynamique le développement économique de la Corse », « Encapacitation numérique »).

A cet effet, des échanges avec **8** conseillers exécutifs ont eu lieu.



Site internet :

► [Assemblea di a Ghjuventù](#)



L'Assemblea di a ghjuventù s'est également impliquée dans 2 démarches politiques majeures de la collectivité :

- o l'autonomie (présentation du rapport Colonna « Vers un statut d'autonomie à la Corse » en réunion inter-commissions le 20 juin ; rencontre avec le président de la République à la préfecture d'Ajaccio le 27 septembre ; audition par la Commission des lois de l'Assemblée nationale à Ajaccio le 10 novembre) ;
- o la lutte contre les dérives mafieuses (participation aux 5 ateliers thématiques entre février et juillet).

Il faut noter enfin que l'Assemblée de Corse, par sa délibération du 1^{er} décembre 2023 (n°23/156 AC), a prorogé de 6 mois la 3^{ème} mandature 2021/2023 de l'Assemblea di a ghjuventù, soit jusqu'au 3 juin 2024 et qu'une réflexion approfondie a été menée par la Conférence des présidents sur son renouvellement et son évolution.

U Cumitatu di valutazione di e pulitiche pubbliche

Le Comité d'évaluation des politiques publiques



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE



En 2023, se sont tenues **11** réunions du comité, de son bureau et de ses commissions.

Cette année a été celle de la finalisation du 1^{er} rapport du Comité d'évaluation des politiques publiques sur le thème de l'action de la Collectivité de Corse dans le domaine de la crise sanitaire, après un travail de plus de deux ans. Ce thème d'évaluation a été choisi après une consultation des membres du comité qui ont placé ce thème en tête des propositions. Ce 1^{er} rapport a été présenté le 27 juillet 2023 devant l'Assemblée de Corse qui en a pris acte à l'unanimité. L'évaluation des politiques publiques a été menée dans un esprit de transparence, d'ouverture et de concertation, avec une large implication des citoyens. Elle s'est aussi inspirée des grands principes de l'évaluation comme la neutralité, la transparence, la distanciation, la responsabilité.

L'objectif de cette 1^{ère} évaluation a été de proposer des pistes pour une amélioration et un enrichissement des politiques publiques mises en œuvre par l'Assemblée de Corse et le

Conseil exécutif au service de la population et des citoyens. L'évaluation menée de 2021 à 2023 a également permis au CEPP de mettre en place des méthodes et des techniques d'évaluation adaptées, de façon à permettre aux membres du comité de disposer d'une véritable culture de l'évaluation, dans le cadre d'une démocratie moderne et renouvelée. Des auditions, des questionnaires d'enquêtes, des analyses quantitatives et qualitatives, appuyées par des démarches documentaires approfondies, ont ainsi permis la participation des citoyens, avec, in fine, la mise en œuvre de recommandations et de préconisations à l'attention des élus.

Le regard apporté par les citoyens aide la collectivité à progresser dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques au service de la Corse et de sa population.

Site internet :

► [U Cumitatu di valutazione di e pulitiche pubbliche](#)



2. | E pulitiche pulliche

Les politiques publiques

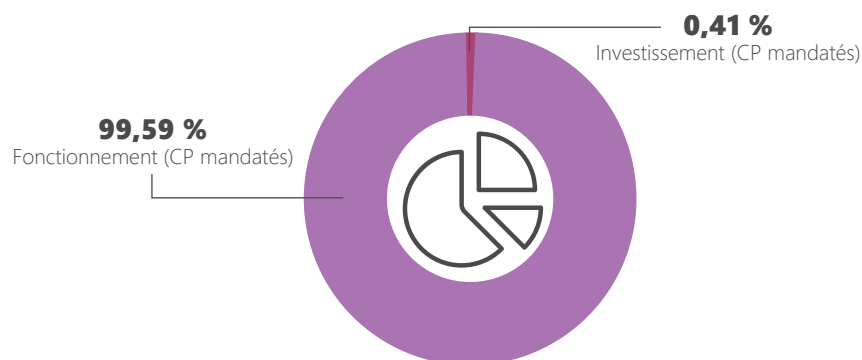


Edificà una sucetà di e sulidarità

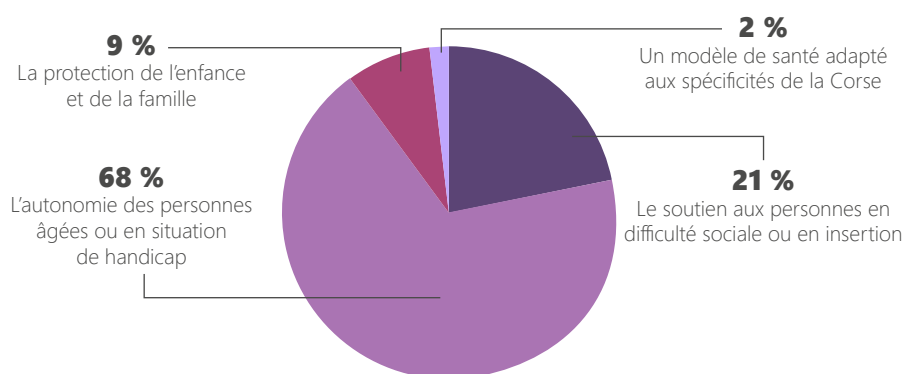
Construire une société des solidarités

Budget de l'axe 1

La répartition des dépenses entre fonctionnement et investissement



Répartition des dépenses réalisées par politique



La programmation financière



Dépenses totales de l'axe

CP votés en 2023 :

210 426 486 €

CP mandatés en 2023 :

209 721 935 €

Taux de réalisation **99,67 %**

Total fonctionnement

CP votés en 2023 :

209 149 485 €

CP mandatés en 2023 :

208 867 527 €

Taux de réalisation **99,87 %**

Total investissement

CP votés en 2023 :

1 277 000 €

CP mandatés :

854 408 €

Taux de réalisation **66,91 %**

Données issues du compte administratif 2023

1A | L'azione sociale di vicinanza

L'action sociale de proximité

La Collectivité de Corse est cheffe de file de l'action sociale et à ce titre, elle assure les missions d'accueil et d'accompagnement des personnes et des familles dans les 9 pôles territoriaux sociaux (PTS) répartis sur toute l'île. En réponse aux situations sociales, les travailleurs sociaux sont amenés à mobiliser l'ensemble des dispositifs relevant tant des mesures légales prévues par le code de l'action sociale et des familles, qu'extra-légales au travers d'aides financières individuelles.

La mission de territorialisation, à la recherche de solutions pour lutter contre la précarité

Plusieurs heures d'entretiens et d'échanges avec les acteurs sociaux, durant l'année 2023 ont permis de faire émerger des idées innovantes en matière de pratiques sociales, pour faire face aux besoins grandissants de la population précaire. Comme la création d'ateliers au sein d'un pôle territorial, afin d'interroger les difficultés, mais aussi sur les leviers dont disposent les travailleurs sociaux au cœur de leur territoire pour accompagner au mieux les usagers et ainsi mettre en évidence les ressources et les potentialités qui ne seraient pas encore exploitées. Une expérimentation sera menée avec un pôle territorial social « pilote », et débutera au mois de mars 2024.

L'accompagnement et l'accueil aux populations en difficulté se poursuit

En 2023, les travailleurs sociaux ont effectué **10 210** visites à domicile au plus près des personnes en grande difficulté soit une progression de 16,22 %, et 15 669 personnes se sont déplacées vers des structures d'accueil pour obtenir un accompagnement traduisant une légère progression du recours en raison notamment de la présence sur le territoire des maisons France Services. D'autre part, au titre de l'aide aux situations dégradées, 245 dossiers ont été instruits pour un montant total de **98 730 €**. Enfin, les informations préoccupantes ont vu leur nombre augmenté de plus de 12 %, passant de 303 à 341 en 2023.

L'accès à l'alimentation demeure un axe fort de l'action de la collectivité

Réaffirmée lors de la Conférence alimentaire en janvier 2022, la lutte contre la précarité alimentaire demeure une des mesures les plus sollicitées. Treize structures associations et centres intercommunaux ont été soutenues en 2023 pour un montant de **879 620 €**, afin de proposer des colis alimentaires, de la restauration sociale ou encore des épiceries solidaires. L'expérimentation d'un partenariat pluriannuel avec les associations volontaires œuvrant dans le champ de l'aide alimentaire et de la lutte contre la précarité a été proposée pour permettre en plus du soutien des projets, la prise en compte d'une part fixe de frais généraux et inciter la mise en œuvre de projets innovants. La 1^{ère} convention pluriannuelle a été proposée à l'association Partage située à Bastia. Un soutien de **192 767 €** a été accordé pour la période 2023-2025.

L'aide exceptionnelle de fin d'année (AEFA) a été accordée à **4 544** personnes précaires en 2023 pour un montant de **688 980 €**. Un téléservice a été mis en place cette année, permettant à plus de 11 % des usagers de soumettre leur demande de façon numérique.

Un soutien croissant aux projets de développement social

Le règlement des interventions (RDI) a fait l'objet d'une évaluation et sera actualisé en 2024 pour prendre en compte plus efficacement les besoins des partenaires. Quelques 61 structures ont été aidées au titre de ce règlement avec une augmentation significative des financements en matière d'aide alimentaire. Le soutien a été poursuivi en faveur des différentes structures pour un montant total de près de **2,5 M€**. Il s'adresse principalement à des associations, centres communaux et intercommunaux d'action sociale, hôpitaux, centres pénitenciers, praticiens de santé, accueillants familiaux.



Délibération n°23/096 CP du 26 juillet 2023 approuvant l'actualisation du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de la Collectivité de Corse.

Ce règlement décline et précise les dispositions législatives et réglementaires qui guide l'action de la collectivité dans les domaines suivants : l'aide sociale à l'enfance, l'aide sociale aux personnes âgées, l'aide sociale aux personnes adultes handicapées, l'action sociale de proximité, l'insertion et le logement, la protection maternelle et infantile.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-238262

Délibération n°20/148 AC du 5 novembre 2020 approuvant l'actualisation du règlement des interventions sociales, médico-sociales et de santé de Corse (règlement en cours d'actualisation).

► Délibération de l'Assemblée de Corse-221830

Délibération n°23/080 CP du 28 juin 2023 prenant acte du rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) pour l'exercice 2022 et approuvant les termes de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi liant la Collectivité de Corse à l'Etat pour l'exercice 2023.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-237820



Installation du Comité local du travail social et du développement social (CLTSDS), en avril. Son objectif

est de valoriser, décroisonner, moderniser la problématique du travail social, en se saisissant des problématiques concrètes rencontrées par l'ensemble des acteurs du champs médico-social et de proposer des pistes de réflexion mais aussi d'y apporter des réponses opérationnelles. Il rassemble un grand nombre d'acteurs œuvrant dans le champ médico-social, venant de tous horizons et réfléchissant dans différents ateliers. Le travail issu de ces ateliers viendra alimenter le livre blanc du travail social.

L'observatoire des violences faites aux femmes

Installé en 2021, cette structure partenariale poursuit sa mission afin de mesurer le phénomène de violence faites aux femmes. En 2023, une enquête a été lancée afin de mieux appréhender le nombre de femmes victimes de violences en Corse. Améliorer les conditions d'accueil lors d'un dépôt de plainte. A l'instar de ce qui existait déjà sur la communauté d'agglomération bastiaise, une intervenante sociale en commissariat et gendarmerie a été mise à disposition afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les femmes venues porter plainte pour violence. Ce dispositif est financé par l'Etat, la Collectivité de Corse et la communauté d'agglomération du Pays ajaccien.



Focus 2023

Le soutien de la collectivité au CIAS Pays ajaccien s'élève à 340 880 € pour les 3 années de conventionnement.

Convention de partenariat 2023-2025 avec le centre intercommunal d'action sociale (CIAS) du Pays ajaccien Ce partenariat mobilise les champs de l'action sociale de proximité, de la prévention sanitaire, de la promotion de la santé et de l'autonomie à travers les 4 axes suivants :

- o la promotion de la santé pour tous et en tous lieux : actions de soutien à la parentalité ;
- o le déploiement d'une offre d'aide alimentaire sur le territoire du Pays ajaccien : épicerie solidaire et paniers de la solidarité ;
- o le soutien au bien vieillir : actions en faveur de la prévention de la perte d'autonomie ;
- o l'action sociale de proximité.



1B | U sustegnu à e persone in inserzione

Le soutien aux personnes en insertion

Dans un contexte socio-économique dégradé, la Collectivité de Corse poursuit une politique ambitieuse visant à garantir la cohésion sociale, améliorer le service à la population et assurer une meilleure couverture des besoins dans le cadre d'un maillage pertinent du territoire. La lutte contre la précarité mobilise les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), mais également d'insertion par la santé et le logement.

Des actions facilitant le parcours d'insertion en faveur des bénéficiaires du RSA

Répondant au plan de lutte contre la précarité de la Collectivité de Corse et en lien avec la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, un travail a été mené pour proposer un ajustement des mesures aux besoins des territoires avec des dispositifs innovants, où l'individu au centre de son parcours retrouve sa place en tant que porteur de son projet. Ces démarches permettent de renforcer le partenariat entre la Collectivité de Corse, Pôle Emploi et l'ensemble des acteurs du champ social et professionnel, afin de sortir du clivage entre le suivi social des bénéficiaires du RSA et le suivi tourné vers l'emploi.

Fin 2023, le nombre de bénéficiaires du RSA s'élevait à près de 5 500 personnes. Les dépenses au titre de l'allocation RSA pour l'année sont en diminution par rapport à l'exercice précédent soit **36,6 M€** (37,2 M€ en 2022). 1 843 bénéficiaires du RSA sont suivis en file active par les 17 travailleurs sociaux et référents sociaux de la direction de l'insertion et du logement qui ont ainsi réalisé sur l'année plus de 5 000 rencontres. Les orientations vers un référent social ont augmenté de 10 %.

Pour renforcer l'accompagnement des parcours d'insertion, 2 postes de référents ont été créés à titre expérimental sur les territoires de Bastia et d'Ajaccio, permettant l'orientation d'une centaine de bénéficiaires du RSA. L'objectif étant de permettre aux porteurs de projet issus d'un suivi social au titre du RSA de déterminer de nouvelles étapes dans leur parcours social et d'évoluer vers un parcours professionnel plus engagé, concomitamment avec les acteurs partenaires.

En 2023, les coordinatrices plateforme RSA ont orienté **2 808** bénéficiaires du RSA sur l'intégralité du territoire afin que ces derniers bénéficient d'un accompagnement socio-professionnel adapté à leur situation et 58 % ont été orientés vers les services de Pôle Emploi. Dans le cadre du maintien des obligations liées au bénéfice du RSA, 1 220 sanctions de réduction du droit et/ou de radiation du dispositif, ont été prises par les équipes pluridisciplinaires sur l'ensemble du territoire. 453 bénéficiaires ont également fait l'objet d'une réorientation vers un nouveau référent à la suite d'un changement de situation.

Un dispositif d'accompagnement global commun entre la Collectivité de Corse et Pôle Emploi

La Collectivité de Corse et Pôle Emploi mettent en commun leurs ressources, afin de favoriser et accélérer l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi confrontés à des difficultés d'ordre social et professionnel, qu'ils soient allocataires du RSA ou pas. Une convention de coopération renouvelée entre la collectivité et Pôle Emploi a permis notamment à des demandeurs d'emploi de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel délivré par un binôme conseiller Pôle Emploi/référent social de la collectivité, pour favoriser un retour à l'emploi.

Plus de **500** personnes ont été accompagnées au titre de ce dispositif et pour ce faire, 5 référents sociaux de la Collectivité de Corse en binôme avec 5 conseillers Pôle Emploi couvrent l'ensemble du territoire.



Délibération n° 23/081 CP de la Commission permanente du 28 juin 2023 approuvant l'actualisation du conventionnement pluriannuel 2021-2023 des structures de l'insertion par l'activité économique (IAE). Afin de soutenir le modèle économique des structures de l'IAE, de leur permettre de se professionnaliser et de mener à bien leurs missions sociales, la Collectivité de Corse participe au financement de l'aide au poste d'insertion et accompagne financièrement les structures par l'octroi de subventions de fonctionnement.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-237822

Accord cadre relatif au programme territorial d'insertion (PTI). Réalisation d'actions d'insertion territorialisées favorisant l'insertion sociale et/ou professionnelle des bénéficiaires du RSA. Le PTI est découpé en 3 volets :

- le volet social présentant une action d'accompagnement des parents d'enfants de moins de 3 ans ;
- le volet santé présentant les actions d'accompagnement santé et de validation administrative du handicap ;
- le volet professionnel comprenant les actions d'accompagnement en faveur des bénéficiaires du RSA reconnus travailleurs handicapés, de remobilisation et de définition de projet.

Nouvelle action : l'évaluation des aptitudes personnelles, professionnelles des bénéficiaires du RSA en vue de construire un parcours d'insertion.

Une plateforme de l'autonomie Collectivité de Corse/Corse solidaire

Une expérimentation d'orientation et de construction de parcours professionnel sur les territoires d'Ajaccio et de Bastia a été mise en place afin de valoriser et de sensibiliser les bénéficiaires du RSA aux métiers de l'autonomie et leur permettre d'accéder rapidement à un emploi dans ce domaine en tension. L'objectif est de maîtriser les notions de parcours professionnel, savoir se positionner dans l'environnement, valider un projet professionnel et découvrir différents métiers de l'autonomie.

Un dispositif Boost emploi Collectivité de Corse/ Association pour la formation professionnelle pour adultes (AFPA)

Ce dispositif Boost emploi pour l'orientation du public RSA a été proposé par l'AFPA afin de s'adapter aux contraintes des usagers (garde d'enfant par exemple) et proposer plusieurs petites périodes d'immersion professionnelle très encadrées. L'objectif de ces périodes d'immersion sur une durée de 3 semaines est à la fois de faire découvrir des métiers et de favoriser la reprise d'emploi. Les usagers sont accompagnés pour lever les freins sociaux connexes.

L'accompagnement du public bénéficiaire du revenu de solidarité active en emploi

1 654 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés dans leur parcours d'insertion professionnelle par les 7 référents spécifiquement dédiés au suivi des publics en emploi : travailleurs indépendants, exploitants agricoles, salariés du secteur de l'aide à la personne et salariés en insertion au sein des structures de l'IAE.

Une participation aux dispositifs d'insertion professionnelle « contrats aidés »

La Collectivité de Corse participe au financement des « contrats aidés » afin de favoriser l'accès des bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières à un parcours d'insertion adapté à leurs besoins.

Elle s'est ainsi engagée à cofinancer **187** postes d'insertion au sein des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE).

Ce dispositif repose sur des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement et sur la mobilisation de 3 leviers :

- o une mise en situation professionnelle ;
- o un accompagnement social et professionnel visant à lever les freins dits « périphériques » à l'emploi ;
- o la mobilisation d'actions de formation, afin de créer les conditions d'une insertion professionnelle durable.

Accès aux parcours emploi compétences (PEC)

Les crédits mobilisés par la Collectivité de Corse dans le cadre de sa participation globale aux dispositifs d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi se sont élevés à **1,55 M€**.

L'accompagnement financier des structures de l'IAE porteuses de chantiers d'insertion et des acteurs de la mobilité

Afin de permettre le maintien et le développement sur le territoire d'une offre d'insertion diversifiée, la Collectivité de Corse a renouvelé en 2023 son soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) porteuses de chantiers d'insertion. **20** structures porteuses de 37 chantiers d'insertion ont bénéficié d'une aide dans le cadre d'un conventionnement pluriannuel.

La collectivité a également renouvelé son soutien aux acteurs du territoire proposant des accompagnements visant à lever les difficultés liées à la mobilité (plateformes mobilité, auto-écoles sociales). Les crédits mobilisés par la Collectivité de Corse dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique volontariste d'accompagnement financier des structures de l'IAE et des acteurs de la mobilité se sont élevés à **2,34 M€**.





L'insertion par le logement

Institués par la loi du 31 mars 1990 relative au droit au logement, le fonds de solidarité pour le logement (FSL) est un instrument essentiel de la politique du logement en faveur des personnes défavorisées.

Ce fonds permet l'octroi d'aides à l'accès ou au maintien dans un logement, sous forme de subvention à des personnes ou familles en difficulté. Véritable outil d'aide à l'insertion, ce fonds a délivré 1 608 subventions en 2023 pour un montant de total de **1 M€**.

Le soutien financier aux associations œuvrant en faveur des personnes en difficulté a été maintenu pour un montant total de **588 403 €**. Ils ont concerné d'une part des actions d'accompagnement pour l'accès ou le maintien dans un logement, et d'autre part des offres de service d'hébergement d'urgence et/ou d'accompagnement social pour l'accès aux droits.

L'aide alimentaire

Plus de 250 foyers ont bénéficié d'une aide alimentaire sous forme de chèque d'accompagnement personnalisé (CAP) à une ou plusieurs reprises pour un montant total de près de **42 000 €**. Le montant des aides octroyées varie entre 130 € pour une personne isolée et 340 € pour un couple avec 4 enfants à charge. Les aides d'insertion (AI) se sont élevées à près de **53 000 €** tous axes confondus (social et professionnel), 20 % d'entre elles sont consacrées à de l'aide alimentaire.

La prise en charge sanitaire

Plus de **600** personnes ont bénéficié d'une orientation pour des démarches liées à la santé. 448 d'entre elles ont rencontré une infirmière de la direction, 102 personnes sont suivies par la psychologue de l'équipe sur le Cismonte, 42 personnes ont été orientées vers le prestataire A Murza depuis mars 2023.



Focus 2023

La Collectivité de Corse souhaite intégrer la culture au sein des parcours de réinsertion sociale des publics les plus fragiles, car l'action culturelle constitue un véritable levier pour l'insertion des personnes en situation d'exclusion. La direction de l'insertion et du logement et les services de médiation culturelle du Palais Fesch ont à ce titre développé en 2023 un partenariat à destination de ces publics. Celui-ci permet notamment d'organiser des visites thématiques des collections d'œuvres d'art dans l'enceinte du Palais Fesch pour les bénéficiaires du RSA et leurs ayants droit, ainsi que pour le public isolé, et de proposer des ateliers dédiés aux familles. Ce même type de médiation culturelle est mis en œuvre au sein des musées de la Collectivité de Corse depuis l'automne 2023.



L'autunumia di l'anziani o di i svantaghjati | 1C

L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap

La Collectivité de Corse relève les défis du vieillissement et de l'inclusion des personnes en situation de handicap à travers le Schéma directeur de l'autonomie 2022/2026. L'ensemble des secteurs et des problématiques ont été pris en compte pour agir sur les facteurs préventifs, les modalités et alternatives de prise en charge et d'accompagnement, de soutien à domicile dans une optique qualitative, d'inclusion, tout en s'attachant à promouvoir l'attractivité des métiers, à soutenir la modernisation des établissements médico-sociaux, et l'adaptation du modèle d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes pour une transformation de l'offre, et des perspectives d'innovation... L'activité de la direction de l'autonomie s'est considérablement accrue en 2023 avec le lancement de l'intégralité des 22 actions relevant des 4 grandes orientations du schéma « Invechjà bè in casa soia ».

Parmi les objectifs déclinés dans le Schéma directeur de l'autonomie 2022/2026, l'amélioration de la qualité de la prise en charge au sein des établissements médico-sociaux a occupé cette année une place prépondérante.

Soutien à l'investissement des établissements médico-sociaux

La Collectivité de Corse a lancé le 1^{er} plan de soutien à l'investissement des établissements sur une durée de 5 ans et a mobilisé à ce titre **15 M€** en investissement. Depuis 2022, 21 dossiers ont été financés à hauteur de 11,5 M€, insufflant ainsi la dynamique nécessaire aux projets de transformation de l'offre.

Nouvel appel à projets « aide aux aidants »

Dans le cadre de la politique de prévention de la perte d'autonomie, le soutien des proches aidants est un objectif prépondérant, conforté et renforcé d'ailleurs par la loi du 22 mai 2019, visant à favoriser leur reconnaissance. Dans ce contexte, la Collectivité de Corse a lancé un nouvel appel à projets pour la mise en place d'une offre d'accompagnement et de soutien aux proches aidants à hauteur de **100 000€/an**.

Déploiement de dispositifs d'habitat inclusif

La Collectivité de Corse a également affirmé sa volonté de voir émerger des projets d'habitats intermédiaires. Ainsi un appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement de dispositifs d'habitats inclusifs sur l'ensemble du territoire a été publié, visant à labelliser jusqu'à **50** places d'habitat inclusif éligibles au projet social d'aide à la vie partagée.

Soutien au dispositif d'appui à la coordination (DAC)

Dans la continuité de l'installation du dispositif d'appui à la coordination (DAC), la collectivité a alloué un financement de **100 000 €** à l'association gestionnaire,



Délibération n° 21/219 AC du 16 décembre 2021 portant adoption du schéma directeur de l'autonomie 2022-2026 de la Collectivité de Corse, en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-224698

Ce Schéma a généré la mise en œuvre de plusieurs actions en 2023 :

- lancement d'AAP pluriannuels « Invechjà bè in Corsica » pour les proches aidants (juin),
- renforcement de la démarche de « repérage des personnes âgées isolées » - partenariat avec la Poste (mars),
- développement d'actions nouvelles visant à lutter contre l'isolement social des personnes âgées : mobilisation du Service Civique Solidarité Seniors répondant au double enjeu de l'insertion des jeunes et de l'isolement des aînés, en privilégiant la solidarité intergénérationnelle (mars),
- poursuite de la valorisation financière des services à domicile (mai),
- poursuite du soutien à l'investissement des établissements (11,5 M€),
- lancement de l'appel à candidatures avec l'ARS pour la création de 5 pôles territoriaux d'aide aux aidants (avril),
- constitution du gérontopôle de Corse (novembre),
- convention de financement du dispositif d'appui à la coordination (DAC) Corsica Via Salute (juin).



pour la mise en œuvre de ses missions. En parallèle, les services du DAC et de la collectivité se sont coordonnés autour de critères spécifiques d'évaluation pour cadrer les orientations et la gestion des situations complexes.

L'association gestionnaire du gérontopôle de Corse a été constitué, bénéficiant d'une aide financière au démarrage de **100 000 €**.

La lutte contre l'isolement des seniors s'est renforcée, à travers le déploiement sur le territoire de la Corse du Service Civique Solidarité Seniors et le partenariat avec La Poste pour le repérage des personnes âgées isolées.

La dotation complémentaire qualité des services d'aide et d'accompagnement à domicile a permis de sortir de l'unique logique de financement basée sur l'activité quantitative (tarif/heure), en y adossant un principe de financement plus qualitatif, en fonction d'objectifs fixés et des résultats obtenus, dans l'intérêt de l'usager. La Collectivité de Corse a investi cette année sur fonds propres **3,7 M€** supplémentaires.

Une dynamique inédite autour de la refonte du guichet d'accueil des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) a été lancée, permettant de changer de paradigme dans la relation avec le public. Ainsi, la démarche « d'aller vers » les usagers et la création d'un numéro unique à l'échelle du territoire ont mobilisé l'ensemble des services de la direction, avec l'accompagnement du Corsicalab et d'un designer de service public.



Focus 2023

Un plan de soutien à l'investissement des établissements ambitieux

La mise en œuvre de ce plan de soutien a permis de financer 21 dossiers :

- 10 dossiers relatifs à des travaux de reconstruction et/ou des travaux d'extension et d'aménagement bâtementaire dont 8 dossiers pour personnes âgées dépendantes et 2 dossiers pour personnes en situation de handicap ;
- 2 dossiers relatifs à des études préalables pour 1 établissement pour personnes âgées dépendantes et 1 établissement pour personne en situation de handicap ;
- 7 dossiers d'équipement dont 6 pour personnes âgées dépendantes et 1 pour personne en situation de handicap ;
- 2 dossiers numériques pour accompagner 7 établissements au virage du numérique (5 EHPAD et 2 foyers d'accueil médicalisé).

Au total, 11 5 M€ d'investissement sur fonds propres sur une enveloppe initiale de 15 M€, ont permis d'insuffler la dynamique nécessaire aux projets

La MDPH,

La maison des personnes handicapées de Corse, est un groupement d'intérêt public, doté de 2 sections locales à Bastia et Ajaccio pour assurer le bon fonctionnement de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

En 2023, cette instance a poursuivi le traitement sur l'ensemble du territoire des demandes d'allocations dont la prestation de compensation du handicap (PCH) et l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP), et l'orientation vers des établissements ou classes spécialisées, et auxiliaires de vie scolaire individuel, l'attribution des cartes mobilité inclusion de stationnement ou d'invalidité, et aussi le traitement de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Elle assure en partenariat avec le milieu associatif et en collaboration avec le conseil de la citoyenneté et de l'autonomie, un maillage territorial densifié et a renforcé son rôle d'appui et de soutien aux personnes handicapées, surtout en milieu rural, en assurant des permanences territorialisées ou des visites à domicile.

La Collectivité de Corse est chargée dans le prolongement de ce dispositif, de liquider les prestations pour lesquelles la MDPH a procédé à l'ouverture des droits ou à leur renouvellement.



La Collectivité de Corse développe une politique publique en direction de l'enfance et de la famille en accompagnant les enfants, les parents et futurs parents, sur l'ensemble du territoire. Les professionnels interviennent préventivement pour éviter les risques de mise en danger de l'enfant et en limiter leurs effets, soutiennent les relations parents-enfants, assurent la protection des enfants et la prise en compte de leurs besoins fondamentaux. Ils assurent également l'agrément des candidats à l'adoption. La Collectivité de Corse poursuit le déploiement de son Schéma directeur territorial en faveur de l'enfance et de la famille 2022-2026, dans lequel ont été définies des orientations stratégiques déclinées en une trentaine d'actions.

Une mission d'accompagnement à la mise en œuvre du schéma directeur territorial est en cours concernant 3 des orientations du schéma :

- développement et réorganisation de l'accueil d'urgence (projet de création de 2 structures d'accueil d'urgence sur le territoire) ;
- développement et réorganisation de l'offre de service en matière d'interventions éducatives à domicile sur l'ensemble du territoire corse ;
- réorganisation de la direction de la protection de l'enfance aux fins notamment d'un meilleur portage de l'autorité administrative et de sécurisation des parcours des enfants.

En 2023, **1 360** enfants ont bénéficié d'une mesure de protection de l'enfance dont 946 en maintien à domicile et 207 enfants ont bénéficié d'une mesure de placement, 71 ont été accueillis en établissement et 136 en familles d'accueil, hors mineurs non accompagnés (MNA) et jeunes majeurs. Près de 70 % ont fait l'objet de différentes mesures : 679 mesures d'actions éducatives, dont 526 en milieu ouvert judiciaires classiques et 153 mesures renforcées. 267 enfants ont bénéficié de mesures d'actions éducatives à domicile administratives.

L'offre de prise en charge

En 2023, **538** assistantes maternelles sont présentes sur l'ensemble du territoire et 35 agréments ont été délivrés. 76 personnes ont été formées sur 8 formations. 6 maisons d'assistantes maternelles ont été agréées, ainsi que 4 micro-crèches et 1 crèche. 79 contrôles ont été effectués. 57 assistantes familiales sont agréées sur le territoire et 4 agréments ont été délivrés en 2023.

Les éducatrices de jeunes enfants ont effectué **386** visites à domicile (398 en 2022) auprès de 219 familles.

Le développement et la diversification de l'offre d'accueil

Ce secteur concerne plus particulièrement, la réorganisation de l'accueil d'urgence, le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt portant sur la création de deux lieux de vie et d'accueil (LVA) de 7 places pour des mineurs âgés de 6 à 21 ans sur les zones dépourvues d'établissements de l'enfance en Plaine orientale, A Punta Sutannaccia et A Balagna ; le développement du placement familial et le recrutement des assistants familiaux. Pour cela, une campagne de promotion en vue du recrutement d'assistants familiaux a été initiée, et se poursuit à travers notamment un large plan de communication et des travaux transversaux destinés à améliorer les conditions de travail et à rendre le métier plus attractif.

Par ailleurs, la pouponnière Bellavista, seule structure territoriale qui permet d'accueillir les très jeunes enfants de 0 à 3 ans, intègre ses nouveaux locaux afin d'améliorer les conditions de prise en charge des enfants.

Enfin, le renforcement des contrôles des établissements a été mis en place afin d'améliorer et de sécuriser la prise en charge des enfants accueillis au sein des



Schéma directeur territorial visant à décliner un plan d'actions pour une prise en charge coordonnée en faveur de l'enfance et de la famille en Corse pour la période 2022-2026.

Ces orientations concernent notamment :

- le développement de l'offre en matière de prévention,
- le renforcement des interventions socio-éducatives à domicile,
- la diversification et l'augmentation des dispositifs d'accueil,
- l'amélioration et de sécurisation des parcours individuels,
- l'amélioration du recueil et du traitement des informations préoccupantes,
- la prise en charge des enfants aux besoins spécifiques.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-224014

Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022, dite stratégie TAQUET, poursuivie en 2023. Elle vise notamment à améliorer la prise en charge des enfants accompagnés et confiés en protection de l'enfance, ainsi que des publics concernés en favorisant la continuité et la cohérence des interventions et en les adaptant à leurs besoins.

Contrat de prévention et de protection de l'enfance liant la Collectivité de Corse et l'Etat sur l'exercice 2023.

établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Des agents ont été habilités et certains d'entre eux formés à l'inspection. Un contrôle a été effectué en juin 2023 conjointement avec l'Etat. Conformément au plan de contrôle établi conjointement avec les services de l'Etat, d'autres inspections sont programmées sur plusieurs années.

Le développement de l'offre d'accompagnement et d'accueil des enfants à besoin spécifique

Des travaux en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS) sont en cours avec notamment les secteurs de la pédopsychiatrie et du médico-social : équipe mobile, hébergement 365 jours par an. Ils visent d'une part, à améliorer la prise en charge des enfants en situation de handicap accompagnés en protection de l'enfance en lien avec et d'autre part, à promouvoir l'accompagnement des professionnels prenant en charge ces enfants. Le développement de l'accompagnement et de la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) s'est poursuivi avec l'extension de places d'hébergement dans les établissements de l'enfance Aduniti, et les lieux de vie et d'accueil (LVA) A rondina et Olmarelli, et l'ouverture de places sur le continent par conventionnement avec des structures. Pour l'année 2023, 194 MNA et jeunes majeurs ex-MNA ont bénéficié de mesures.

A noter que 27 jeunes majeurs ont également été pris en charge au titre de l'année 2023.

Le développement de l'offre des interventions à domicile

L'action éducative en milieu ouvert (AEMO) et l'action éducative à domicile (AED) tendent vers une harmonisation et une réorganisation de l'offre en matière d'interventions éducatives à domicile sur l'ensemble du territoire Corse. Des formations de techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF) ont été mises en place et se poursuivent afin de déployer sur les années à venir le dispositif sur l'ensemble du territoire. A l'issue de la première session, 7 TISF ont été recrutés.

La prévention spécialisée et le développement des actions collectives de soutien à la parentalité

Un travail de coordination des différents acteurs et dispositifs intervenant en prévention spécialisée se poursuit. Des travaux transversaux avec les partenaires et les services de la collectivité (protection materno-infantile, direction de l'action sociale de proximité, sports, jeunesse service valorisation éducation à l'environnement et au développement durable de la direction adjointe des milieux naturels) sur la mise en place d'actions au profit des enfants confiés et de jeunes suivis (ex. soutien scolaire...), ainsi que des travaux avec les clubs de prévention spécialisée vont permettre de réorganiser et recentrer leurs interventions pour une plus grande efficacité.

La cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP)

Dans le cadre de l'amélioration du recueil et du traitement de l'information préoccupante, un guide interne de procédures a été établi. L'actualisation de protocoles multi partenariaux et inter disciplinaires est en cours. Pour l'année 2023, 1 439 informations entrantes ont été enregistrées par la CRIP dont 1 028 ont été qualifiées de préoccupantes (IP). Des actions d'information auprès des partenaires sur le circuit de l'information préoccupante (IP) et des facteurs de risques se poursuivent. Un marché a été lancé pour la formation

des professionnels de la Collectivité de Corse participant à l'évaluation des IP au référentiel de méthodologie de la Haute Autorité de Santé. Des réflexions sont en cours autour de la spécialisation de professionnels dédiés aux évaluations d'IP.

L'adoption

L'adoption est une mission de la protection de l'enfance. L'adoption n'existe que dans l'intérêt de l'enfant. Ce sont les droits et intérêt de l'enfant qu'il faut promouvoir et respecter. En 2023, 1 enfant est né sous le secret et 9 enfants ont été adoptés. 70 agréments d'adoption sont en cours de validité.

Les actions en lien avec l'Observatoire corse de la protection de l'enfance (OCPE)

L'OCPE poursuit ses travaux sur la démarche participative des enfants à la politique de protection de l'enfance avec deux projets :

- o le comité des enfants ;
- o le recueil de la parole des enfants dans le cadre d'une étude scientifique en partenariat avec l'Union départementale des affaires familiales (UDAF).

D'autres projets de l'OCPE ont été réalisés :

- o la création du site internet de l'OCPE ;
- o le plan de formation pluri-institutionnel en protection de l'enfance. La mise en œuvre de ces formations devrait débuter prochainement.



Focus 2023

L'Observatoire corse de protection de l'enfance (OCPE) s'est engagé en 2023 avec les différents acteurs de la protection de l'enfance dans la construction d'un Comité des enfants. A travers cette instance représentative, les enfants accueillis en protection de l'enfance sont invités à se prononcer sur les dispositifs de prise en charge existants, la mise en œuvre de la politique publique et à faire des propositions qui viseront à améliorer le schéma établi. Aussi, dans ce cadre, deux ateliers se sont déroulés dans le Cismonte et le Pumonte les mercredis 8 et 15 novembre, première étape de ce dispositif qui se poursuit en 2024.

USSERVATORIU CORSU DI PRUTEZIONE DI A ZITELLINA

**OBSERVATOIRE CORSE
DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE**



**BASTIA ALB'ORU
30.03.2021**

Journée de présentation
de l'observatoire

Un mudellu di salute secondu | 1^E e specificità di a Corsica

Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse

L Le rapport du Haut Conseil de santé publique publié fin 2022 note l'augmentation des inégalités sociales et territoriales de santé, les fortes tensions observées dans le système de soin, la fragilisation de la santé de l'enfant. Partant de ce constat la stratégie nationale de santé 2023/2033 a été promulguée et même si elle ne propose pas les moyens nécessaires à notre île, elle reconnaît la spécificité de notre territoire. Cette stratégie nationale, donnant les orientations à venir, vient conforter les actions proposées en Assemblée de Corse en avril 2022 qui promeut la santé dans toutes les politiques.

Lancement de la maison de l'enfant et de la famille (casa zittellina) à Ajaccio et Bastia

La protection maternelle et infantile (PMI) de la Collectivité de Corse confrontée régulièrement à la complexité des suivis des fratries a souhaité s'engager dans une expérimentation au moyen de l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale de 2018 pour élargir l'accompagnement des enfants au-delà des 6 ans et jusqu'aux 11 ans. La Corse, par sa politique de santé innovante, a été retenue comme l'un des trois territoires pilotes au niveau national pour cette expérimentation.



Les deux services ont pu débuter leur activité de coordination fin 2023 grâce au recrutement de 2 infirmières et de 2 secrétaires. Ces dispositifs visent à améliorer l'accès aux soins des enfants de 6 à 11 ans, mieux organiser les parcours de soins, favoriser le développement d'actions de prévention, de promotion de la santé et de soutien à la parentalité et accompagner la formation des professionnels en contact avec les enfants et leurs familles. L'inclusion des enfants débutera au cours du 1^{er} trimestre 2024.

En 2023, **2 463** enfants sont nés sur le territoire corse (2 720 en 2021). Les sage-femmes ont suivi 339 femmes à domicile (160 en 2022), 523 femmes ont été reçues en préparation et entretien prénatal précoce du 4^{ème} mois (444 en 2022).

Les médecins ont réalisé 2 977 consultations. Durant cette année, 1 925 enfants ont été vaccinés et 1 102 consultations de puériculture ont été effectuées par des infirmières-puéricultrices. Enfin, 1 188 enfants ont été suivis par les infirmières-puéricultrices au cours de 1 972 visites à domicile.

1 214 consultations (enfants et adultes) ont été effectuées par les psychologues (1 405 en 2022). 392 informations préoccupantes (303 en 2022) ont été recueillies et ont donné lieu à 429 visites à domiciles (349 en 2022) des infirmières-puéricultrices.

La PMI intervient en maternelle et moyenne section, **520** séances de prévention à destination des enfants de maternelle ont été effectuées. Ces séances ont été animées par les animatrices ou les infirmières. **2 381** enfants inscrits en moyenne section ont été dépistés (3 012 sont inscrits sur le territoire insulaire), 655 enfants ont été orientés vers un professionnel spécialiste. 450 élèves en maternelle et primaire ont suivi des séances de développement des compétences psychosociales (PRODAS).



Délégation 22/054 AC du 29 avril 2022 approuvant les orientations stratégiques en matière de prévention et de réduction des inégalités sociales de santé.

La Collectivité de Corse en complément de ses propres interventions s'appuie sur la contribution de l'État engagée dans une stratégie nationale de prévention et de protection de reposant, tout à la fois, sur des mesures nationales et une déclinaison dans et par les collectivités territoriales compétentes et volontaires au moyen de contrats de prévention et de protection de l'enfance (CPPE).

► Délégation de l'Assemblée de Corse-233117

Délégation n°23/122 AC portant avis sur le projet régional de santé de Corse 2023-2028.

► Délégation de l'Assemblée de Corse-238788

Délégation n° 23/123 AC portant sur la trajectoire vers la création d'un centre hospitalier universitaire (CHU) de Corse.

► Délégation de l'Assemblée de Corse-238789

Délégation n°23/124 AC portant avis sur le volet relatif à la Corse dans le cadre de la stratégie nationale de santé 2023-2033.

► Délégation de l'Assemblée de Corse-238790



Atelier de parentalité

Les ateliers de parentalité se poursuivent sur le territoire, en 2023, **138** séances ont eu lieu.

Dans les collèges et lycées, **246** interventions d'information de prévention ont permis de rencontrer 4 597 élèves.

L'augmentation de l'offre de proximité

En parallèle, la collectivité œuvre à augmenter l'offre de soins. En 2023, les services de protection maternelle et infantile et le centre de santé sexuelle, qui ont intégré de nouveaux locaux à A Ghisunaccia, accueillent désormais le public dans de très bonnes conditions, en termes d'anonymat et d'accessibilité. Une permanence de protection materno-infantile (PMI) a également été ouverte à Ruglianu. Par ailleurs, une aide à l'équipement médical a été octroyée sur la commune de Pianottuli, ainsi qu'une aide à l'installation d'un médecin à Vicu.

Le changement de dénomination et de logo pour les centres de planification et d'éducation familiale

Conformément à la législation, les centres de planification et d'éducation familiale deviennent les centres de santé sexuelle. Sans changer les missions, la dénomination reflète plus clairement la vocation de ce service.

Santé sexuelle et IVG

4 172 personnes ont été reçues par les centres de santé sexuelle (3 576 en 2022), 725 contraceptifs ont été délivrés (611 en 2022) et 359 personnes ont bénéficié d'un accompagnement à une interruption volontaire de grossesse (333 en 2022).



L'organisation de colloques

Comme chaque année, la direction de la promotion de la santé s'est attachée à enrichir les connaissances des professionnels. Ainsi, le colloque annuel des centres de santé

sexuelle s'est déroulé le 6 avril à l'université de Corse sur la thématique « la prévention en santé sexuelle, qu'en disent les jeunes ? » en présence de plusieurs établissements scolaires et de nombreux professionnels de la jeunesse et de la santé sexuelle. La Settimana Ingrandà Bè s'est déroulée du 6 au 10 novembre autour de l'éveil artistique et culturel du petit enfant avec un colloque d'ouverture à destination des professionnels puis une table ronde ouverte au public ayant pour thématique : de la lecture au jeu en passant par l'apprentissage des langues et de la musique dans la petite enfance. De nombreuses actions partenariales ont eu lieu sur l'ensemble du territoire. La semaine s'est terminée par un colloque destiné aux professionnels de la petite enfance portant sur l'importance du développement de la langue suivi, en soirée, par une table ronde ouverte au public : « Bilinguisme, un trésor de culture de la crèche à l'université... et au-delà ».

Enfin, les 13 et 14 novembre, un 1^{er} colloque destiné à rassembler les professionnels des secteurs sociaux et médico sociaux afin de présenter des outils opérationnels et de sensibiliser à un nécessaire changement des postures dans l'accompagnement des publics ; un 2^{ème} consacré à un séminaire de travail a été proposé en collaboration avec la délégation à l'encadrement supérieur pour les cadres de la Collectivité de Corse destiné à les sensibiliser à une forme de management axée sur les compétences psychosociales.

Le développement des partenariats internes

Des actions de développement des compétences psychosociales intergénérationnelles ont été mises en place en collaboration entre la direction de la promotion de la santé et les directions de l'autonomie et de l'action sociale. L'aménagement de coins lectures dans toutes les PMI est l'un des exemples du partenariat avec la direction de la culture.

La formation de formateurs en petite enfance

Une formation dédiée à la spécialisation de formateurs en petite enfance s'est déroulée, permettant la certification de 15 travailleurs sociaux et médico-sociaux, internes et externes à la collectivité. Cette certification permet de garantir la qualité des formations dispensées sur le territoire en faveur des professionnels de la petite enfance (notamment le personnel des établissements d'accueil de jeunes enfants et les assistantes maternelles). En matière de formation, **110** personnes ont été formées aux compétences psychosociales sur l'ensemble du territoire, 40 personnes ont été formées au PRODAS, 20 personnes ont été formées à « Qu'est ce qui se passe dans sa petite tête ? », la demande de formation est croissante et la cellule formation est surtout confrontée au manque de personnel pour répondre à la demande.

En 2022, la direction a acquis un programme de développement des compétences parentales ; en partenariat avec la direction de la protection de l'enfance, 4 agents ont été formés au déploiement de ce programme.

Les appels à projet :

- o prévention, promotion de la santé : 6 actions sont accompagnées pour **102 000 €** ;
- o culture et santé : 19 actions pour le lancement du programme ces années incroyables ont été mis en place en 2023 pour un montant de **32 000 €** ;
- o nutrition : 6 projets seront accompagnés pour un montant de **23 826 €**.

La réduction des inégalités d'accès à la santé des enfants dans le dépistage et l'accès aux soins

Le repérage de la vulnérabilité et la construction des équipes pluri-professionnelles ont été poursuivies à Aiacciu, dans l'Extrême Sud et en Plaine Orientale. Des berceaux dit « de répit » ont été mis à disposition en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) sur 4 territoires expérimentaux. Un système de transport pour les familles non véhiculées a été mis à disposition pour se rendre à des consultations (82 accompagnements ont été effectués pour un coût de **7 700 €**). Des vacations de spécialistes para médicaux en PMI ont été ouvertes : 29 avec des psychomotriciens, 487 avec des diététiciennes et 485 avec des psychologues.

Des conventions de partenariat ont été conclues avec des associations sportives pour permettre un accès au sport à toutes les femmes enceintes ou aux familles. L'animation du groupement des sages femmes de Corse s'est poursuivie par des formations communes et la participation à des réunions pour la nouvelle maternité de Bastia.

Arrêt du tabac

2 actions de prévention arrêt du tabac ont été organisées avec Addiction France, « Le mois sans tabac » et la FALEP. **218** consultations arrêt du tabac ont été réalisées.



Focus 2023

La conclusion du 1^{er} cycle des travaux au sujet du futur centre hospitalier universitaire (CHU)

La conclusion des travaux a pris la forme d'un séminaire de travail d'une journée organisé le 7 juillet à l'université de Corse. Ce séminaire a rassemblé 116 professionnels en santé, tous impliqués et convaincus de la pertinence de ce projet. La conseillère exécutive et la directrice de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire ont été reçues à 3 reprises par le ministère de la santé pour présenter l'avancée des travaux et solliciter l'engagement du ministère sur ce projet.

La mise en circulation du bus santé social, Campa Bè

Ce bus s'adresse à toute la population de la communauté des communes Fium'Orbu-Castellu et de la commune d'Aghjone. Cette mise en circulation a été un moment clé de l'année 2023 afin de lutter contre l'isolement géographique et la difficulté d'accès aux soins de la population locale. Ce « traculinu » permet de faciliter l'accès aux droits, à la prévention et aux soins, d'améliorer le quotidien des habitants du Fium'Orbu par l'activité physique et culturelle, d'aller-vers, pour lutter contre la vulnérabilité et être plus proche des habitants du rural. Il propose différents types de dépistages (visuel, bucco-dentaire, auditif, check-up santé, bilan nutritionnel...), d'actions de prévention (addictions, nutrition, santé sexuelle...). Un accompagnement social permet également aux usagers de faire un point sur leurs droits.



Acchisu 2

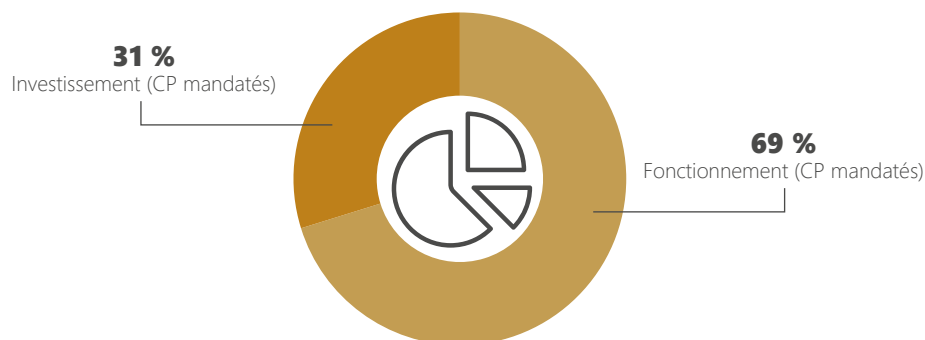
Axe 2

Prumove a tramandera di i sapè è u spannamentu di e persone

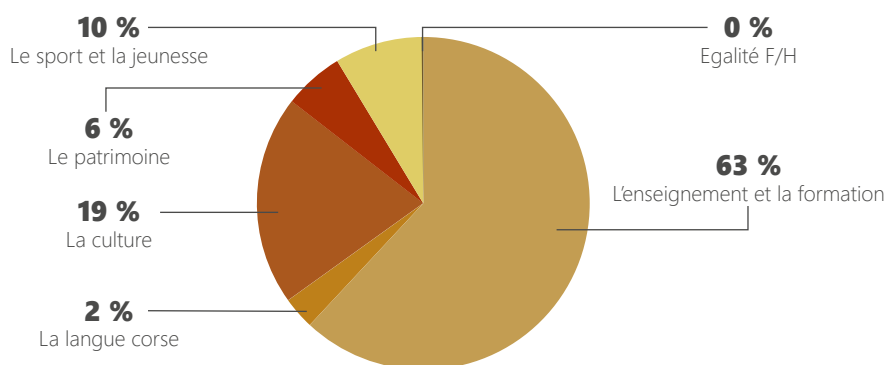
Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus

Budget de l'axe 2

La répartition des dépenses entre fonctionnement et investissement



Répartition des dépenses réalisées par politique



La programmation financière



Dépenses totales de l'axe

CP votés en 2023 :

128 037 000 €

CP mandatés en 2023 :

123 924 615 €

Taux de réalisation **96,79 %**

Total fonctionnement

CP votés en 2023 :

85 747 000 €

CP mandatés en 2023 :

84 806 595 €

Taux de réalisation **98,90 %**

Total investissement

CP votés en 2023 :

42 290 000 €

CP mandatés en 2023 :

39 118 020 €

Taux de réalisation **92,50 %**

Données issues du compte administratif 2023

Selon le code général des collectivités territoriales (CGCT), la Collectivité de Corse construit, entretient, finance et équipe les établissements d'enseignement secondaire et supérieur. Elle définit la carte des formations. Elle met également en œuvre les actions de formation professionnelle, en complément, dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018, elle doit organiser des actions d'information sur les métiers et les formations.

L'enseignement secondaire

L'année 2023 a été marquée par la mise en œuvre des nouvelles modalités d'attribution des moyens aux établissements d'enseignement secondaire publics. Cette refonte complète s'est faite sur la base d'un mode de calcul individualisé pour une meilleure prise en compte des besoins réels des établissements. Les critères d'éloignement géographique et de ruralité ont été intégrés dans la méthodologie de calcul. Pour l'année 2023, année d'installation du nouveau modèle, le montant total de la dotation globale de fonctionnement (DGF) attribué aux collèges et lycées de Corse s'est élevé à **7,7 M€**, contre 6,26 M€ en 2022.

L'année 2023 a également vu la mise en place de la redevance spéciale incitative (RSI). Pour rappel, la RSI vise à mettre en place une facturation en fonction du service rendu aux professionnels et aux administrations ayant recours au service public de gestion des déchets. Le recours à la RSI permet de financer, en complément de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), la collecte et le traitement des déchets « assimilés » aux déchets ménagers. Ainsi **46 938 €** ont été attribués aux 8 établissements relevant de la communauté d'agglomération du Pays ajaccien, et **185 466 €** aux 8 établissements relevant de la communauté d'agglomération de Bastia.

Enfin, la Collectivité de Corse poursuit la mise en œuvre de sa politique volontariste en faveur de l'ouverture des établissements scolaires sur l'extérieur en soutenant divers dispositifs, contribuant ainsi à l'épanouissement et la réussite éducative des élèves. Au titre de l'année scolaire 2022-2023, ce sont plus de 30 voyages et séjours éducatifs qui ont été soutenus.

L'enseignement supérieur, la recherche et la culture scientifique



Salon territorial des formations du supérieur
21-24 novembre 2023

L'année 2023 a porté à leur terme des dossiers comme le partenariat avec « l'Institut d'enseignement supérieur de la musique - Europe et Méditerranée » qui permettra une diplomation en musique et chants traditionnels au niveau universitaire.

La reconduction du « Programme de soutien à l'internat et au post-internat en médecine générale en Corse » a réaffirmé la volonté marquée de lutter contre la désertification médicale. Ce programme développe plusieurs actions concrètes, comme la revalorisation de l'indemnité de transport, le logement des internes, la création d'une bonification destinée aux internes réalisant leur stage en zones fragiles s'agissant des accès aux soins, le maintien et le développement d'enseignements délocalisés grâce au partenariat entre l'université de Corse



Loi du 22 janvier 2022 relative à la code général des collectivités territoriales, articles L.4424-1 à L.4424-4, L.4424-34 et article L.2333-78 alinéa 1^{er}.

Loi 2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Délibération n°19/317AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2019 approuvant le Schéma d'aide à la réussite, à la vie étudiante, à la formation professionnelle et à l'apprentissage 2019-2023.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-211876

Délibération n°23/167AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2023 approuvant la convention-cadre 2023-2027 entre la Collectivité de Corse, la préfecture de Corse, l'Académie de Corse et l'université de Corse pour favoriser un dialogue science avec et pour la société, et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-240319

et celles d'Aix-Marseille et de Nice, le maintien de la prise en charge des frais des maîtres de stage (formations, transports-logement), la création d'une aide semestrielle couvrant les frais de déplacements des stagiaires à l'occasion de séminaires obligatoires à Nice ou à Marseille.

L'année 2023 a vu le renouvellement du soutien apporté à l'université de Corse en matière d'enseignement supérieur et de recherche, via la convention pour la période 2023-2027 approuvée par l'Assemblée de Corse le 20 décembre. Cette convention intègre désormais l'aide allouée aux contrats doctoraux et post-doctoraux, ainsi qu'un volet relatif au dialogue science et société (SAPS). Elle fixe les grands objectifs en matière de diffusion de la culture scientifique sur le territoire. Il s'agit désormais d'un partenariat composé de la Collectivité de Corse, l'Académie de Corse, la préfecture de Corse, et l'université de Corse, visant à mettre en œuvre cette politique autour des axes suivants :

- o valoriser la recherche et ses enjeux auprès de tous les publics et notamment auprès des scolaires ;
- o former à la médiation, la communication et la démarche scientifiques ;
- o valoriser l'actualité de la recherche et de l'expertise scientifique dans les médias ;
- o aider à la décision publique ;
- o encourager la participation citoyenne à la recherche.

L'accompagnement à l'éducation et à la vie étudiante

Le soutien à la vie étudiante s'inscrit dans le cadre de la politique volontariste de la Collectivité de Corse en matière de vie étudiante, mais aussi de réussite, notamment à travers la mise en œuvre opérationnelle et financière du « schéma d'aide à la réussite, à la vie étudiante, à la formation professionnelle et à l'apprentissage 2019-2023 ». Aussi, si durant la première année de mise en œuvre du schéma, le service de la vie étudiante avait traité près de 300 dossiers d'aides directes, ce nombre s'est élevé à **2 000** dossiers d'aides directes en 2023. Ce schéma renforce aussi le partenariat et le soutien de la Collectivité de Corse avec l'université de Corse par le biais d'une convention annuelle relative à la mobilité internationale et la mobilité régionale, nationale et vers les départements ou régions français d'Outre-Mer et les collectivités d'Outre-Mer (DROM-COM), mais aussi et surtout avec le CROUS de Corse.

En effet, dans le cadre d'un dialogue de gestion et d'un dialogue stratégique permanents avec le CROUS de Corse,

l'intervention de la Collectivité de Corse se concrétise à travers 3 mesures phares :

- o l'aide aux dépenses de rentrée pour les étudiants boursiers inscrits dans un cursus post-bac en Corse : près de **2 000** étudiants boursiers perçoivent chaque année l'aide de rentrée versée par l'intermédiaire du CROUS de Corse ;
- o l'aide à la restauration et à la compensation du reste à charge, par la prise en charge du tarif du menu social pour les boursiers de **1 €** et une prise en charge partielle pour les non boursiers dont le prix s'élève à 3,30 €, par une compensation de 1 € par repas ;
- o la réduction de la fracture numérique, en compensant le surcoût lié à l'accès à « Internet » et en équipant toutes les résidences universitaires.

La Collectivité de Corse intervient également en matière d'investissement, par exemple en finançant la future résidence étudiante « Sambucucciu d'Alandu » à hauteur de **2,2 M€**.

En matière d'accompagnement éducatif, la lutte contre la précarité menstruelle a été une priorité en 2023. Cette volonté répond aux objectifs du Plan de lutte contre la précarité, adopté par l'Assemblée de Corse à l'unanimité le 30 mars 2017, et à ceux fixés dans le plan d'actions du « Pattu per à ghjuventu » adopté en novembre 2020. Ainsi, à l'issue d'une expérimentation portée par les élèves de la cité technique de Montesoru à Bastia en collaboration avec la Collectivité de Corse et l'Académie de Corse, tous les EPLE publics et privés de Corse ont été équipés d'un distributeur de protections menstruelles jetables. Une enveloppe budgétaire de **100 000 €** a été allouée pour mener à bien cette opération auprès des 46 collèges et lycées de Corse durant l'année scolaire 2023/2024. A terme, une dotation de la collectivité sera versée aux établissements scolaires du second degré pour la rendre pérenne.

Les bâtiments d'enseignement

L'année 2023 a également permis la poursuite de travaux de maintenance dans de nombreux établissements, et l'achèvement d'opérations plus structurantes : la mise en accessibilité PMR de la cité scolaire Fesch d'Aiacciu, l'extension pédagogique du collège de Campu Vallone de Biguglia, les restructurations diverses de la cité scolaire Laetitia d'Aiacciu, le désamiantage et la rénovation des sols du lycée Giocante de Casabianca de Bastia.

Parallèlement, de nombreuses opérations structurantes ont été lancées : le nouveau centre de sécurité maritime du lycée Jacques Faggianelli, la rénovation de l'internat de la cité scolaire

Equiperment de tous les EPLE publics et privés de Corse d'un distributeur de protections menstruelles jetables

Création d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite dans la cité scolaire Fesch



Pasquale Paoli de Corti en internat d'excellence, la construction d'un bâtiment de transformation au Campus'Agri U Rizzanese à Sartè, la surélévation des ateliers du lycée maritime et aquacole de Bastia, la construction d'un pôle des sciences au collège de Baleone de Sarrulà à Carcupinu, la construction d'un pôle des sciences au collège Orabona de Calvi, la mise en accessibilité PMR des cités scolaires de Montesoru et du Laetitia. Concernant le programme d'amélioration des performances énergétiques des établissements scolaires, deux opérations importantes sont entrées en phase opérationnelle de maîtrise d'œuvre : la rénovation énergétique du lycée Giocante de Casabianca de Bastia, et celle de l'externat du Campus'Agri U Rizzanese de Sartè.

L'orientation scolaire et universitaire

Différentes actions ont été menées, par exemple la mise à disposition de supports en matière d'orientation à destination des équipes pédagogiques des EPLE (boîtes à outils, casques immersifs...), l'organisation des salons « E strade di l'orientazione » à Biguglia et à Aiacciu, et du salon « E strade di l'avvene » à Corti afin de valoriser les compétences de la collectivité dans le domaine de l'orientation, l'éducation, la formation et l'apprentissage.

La coordination des actions de lutte contre le décrochage scolaire sur l'ensemble du territoire et la mise à disposition de 4 Impieghi avec Corse Matin ont également été réalisées.



La formation professionnelle

Au cours de l'année 2023, des actions de formation ont été menées à destination des demandeurs d'emploi dans le domaine du transport et de la logistique, ou encore des services aux particuliers et aux collectivités. Il s'agit de formations dites « de préparation à la qualification », mais également de formations certifiantes ou professionnalisantes répondant aux besoins des entreprises et des publics. Dans cet objectif, un appel à projets sur la mise en place d'une formation de bûcheronnage a été lancé.

En matière de formations sanitaires et sociales, l'année a été marquée par la pérennisation des formations mises en place en 2022 prenant en compte un maillage des territoires. L'ouverture à l'alternance a également été facilitée, et les publics ont désormais la possibilité de suivre toutes les formations par la voie de l'alternance.



Focus 2023

Création d'une formation au diplôme d'Etat de professeur de musique, spécialité « Musiques et chants traditionnels de Corse et de Méditerranée »

Le 21 décembre, les élus de l'Assemblée de Corse ont voté à l'unanimité ce que le monde culturel et patrimonial corse attendait depuis des années : la création d'une formation de trois ans préparant au « diplôme d'Etat de professeur de musique / diplôme universitaire - Musiques et chants traditionnels de Corse et de Méditerranée - Musichi è canti tradiziunali di Corsica è di u Mediterraniu ». Une fois formés, ces futurs enseignants diplômés pourront garantir la transmission de ce patrimoine immatériel qu'il devenait urgent de sauvegarder.

Signature de la convention relative à la création du « diplôme d'Etat de professeur de musique / diplôme universitaire - Musiques et chants traditionnels de Corse et de Méditerranée Musichi è canti tradiziunali di Corsica è di u Mediterraniu ».



2B | A lingua corsa

La langue corse

Selon le code général des collectivités territoriales (CGCT), la Collectivité de Corse construit, entretient, finance et équipe les établissements d'enseignement secondaire et supérieur. Elle définit la carte des formations. Elle met également en œuvre les actions de formation professionnelle, en complément, dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018, elle doit organiser des actions d'information sur les métiers et les formations.

La Collectivité de Corse a engagé depuis plusieurs années une politique visant la généralisation du bilinguisme

Concernant le volet éducatif, il s'agit d'une part, de porter assistance aux nouveaux sites d'écoles immersives afin de pérenniser et encourager ce modèle d'enseignement et d'autre part de développer des centres immersifs de courts et longs séjours, de créer de nouveaux centres en partenariat avec le schéma de massif. L'objectif est de parvenir à une offre équitable sur le territoire, notamment en termes d'accessibilité, les frais de transport restant souvent un frein pour certaines écoles et établissements. Le soutien aux centres d'immersion linguistique de Savaghju et Bastelica pour des séjours d'une semaine, et Campanari et Loreto pour les sorties à la journée, est en augmentation de 5 % par rapport à l'année 2022, soit un montant de **638 878 €** en 2023.

Par ailleurs, l'enseignement immersif continue d'être soutenu, avec notamment **714 860 €** accordés à l'association Scola Corsa. D'autre part, l'action de la Collectivité de Corse vise à l'amélioration de l'enseignement dans le 1^{er} et le 2nd degrés, mais aussi à l'élargissement des mesures déjà proposées. Cette année a ainsi vu 3 ouvertures de filières bilingues dans le 1^{er} degré, et près de 200 000 € de soutien aux élèves des 1^{er} et le 2nd degrés. De plus, le partenariat avec le réseau CANOPE de Corse pour la réalisation de ressources pédagogiques en langue corse se poursuit.

Dans le cadre du grand plan de formation des enseignants en langue corse, lors de 6 stages (professeurs et formateurs), 83 enseignants ont été formés, 27 habilitations ont été délivrées (75 %) et 42 stagiaires ont obtenu un niveau entre A2 et B1. Depuis son lancement en 2016, ce dispositif a permis de former **556** enseignants, dont 202 ont obtenu l'habilitation pour enseigner en filière bilingue, et 159 une certification pour l'enseignement des 3h. Afin de prolonger ce dispositif, une convention a été signée pour 2023/2024 avec un budget en augmentation de près de 13 % par rapport à 2022, soit plus de **225 000 €** accordés.

Enfin, le dispositif Maestranza, en partenariat avec l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation, attribue une aide au mérite à des étudiants justifiant d'un certain niveau de maîtrise de la langue et se destinant au concours spécifique de professeur des écoles bilingues. En outre, la poursuite de dispositifs à destination des scolaires sur l'ensemble du territoire insulaire vise à développer un bilinguisme ouvert sur le plurilinguisme, en soutenant les actions de promotion de la langue corse et en langue corse, et en développant et pérennisant une offre immersive de qualité sur chaque territoire et pour tout public.

Ateliers de pratique artistique en milieu scolaire en langue corse

Dans le cadre des classes à projets artistiques et culturels en immersion en langue corse (classes à PACLCC), les élèves de l'Académie ont pu bénéficier de plus de 4 000 heures d'ateliers en langue corse, soit un soutien de **200 000 €**. Ce dispositif au bénéfice des scolaires connaît un succès croissant, avec une progression supérieure à 74 % d'exposition à la langue sur les trois dernières années. Forte du succès des centres de séjours et d'études corses qui ont vu éclore des projets générant la motivation et l'implication du corps enseignant, mais aussi des élèves, la Collectivité de Corse a élargi l'offre existante en lançant un nouvel appel à projets à



Quatru d'azzione

Délégation n° 22/165 AC de l'Assemblée de Corse du 24 novembre 2022 prenant acte du rapport d'orientation sur la politique linguistique.

Cette délibération établit une nouvelle méthode de travail entre le Conseil exécutif de Corse, l'Assemblée de Corse, les instances consultatives rattachées à la Collectivité de Corse et les acteurs de la politique linguistique, une valorisation des dispositifs, ainsi qu'une meilleure évaluation de cette politique.

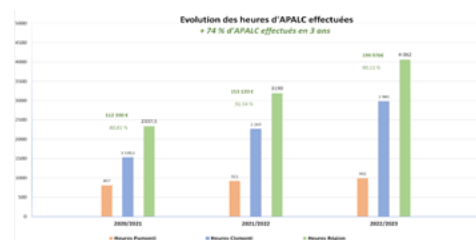
► Délibération de l'Assemblée de Corse-235815

Délégation n° 23/057 AC de l'Assemblée de Corse du 28 avril 2023 portant adoption d'une résolution relative à la langue corse.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-237196

Délégation n° 23/133 AC de l'Assemblée de Corse du 27 octobre 2023 approuvant la convention Académie de Corse, GIPACOR et la Collectivité de Corse relative à la prolongation du grand plan de formation des enseignants du premier degré pour l'enseignement en langue corse 2023/2024.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-238799





Prix Andria Fazi

destination des scolaires. Ce nouvel appel à projets « Lingua è Natura », en partenariat avec le Parc naturel régional de Corse (PNRC), offre des séjours en immersion linguistique dans les structures du parc aux élèves des cycles 2 à 4. L'objectif est la mise en œuvre d'actions éducatives cohérentes et structurées en immersion linguistique, construites dans une dynamique partenariale, ancrées dans le territoire, et répondant aux enjeux linguistiques définis par la Collectivité de Corse. Ces projets feront l'objet d'une restitution et d'une mise en valeur dans le cadre d'un événement organisé par la Collectivité de Corse. Ils seront également évalués afin notamment d'améliorer, d'année en année, les offres pédagogiques proposées.

La diffusion de la langue corse au sein de la société

La politique linguistique portée par la Collectivité de Corse a pérennisé le soutien apporté aux partenaires tels que les associations, institutionnels, privés, impliqués dans la promotion et la valorisation du corse dans leur activité. La conception d'un livret référentiel s'adressant à tous les acteurs de la petite-enfance enrichit l'offre d'outils pédagogiques disponibles. Ce livret s'utilise en complément de « O Chjù ! : « Guida da a ciucciaghja è a scola materna ». Il vise à faciliter la pratique du corse au quotidien, et à doter les personnels de ce secteur d'un canevas ayant vocation à préparer la certification en langue corse, construisant ainsi la compétence langue corse dans leur profession.

Le dispositif « Case di a lingua »

Un des piliers de l'offre immersive globale, propose un modèle innovant de lieux de sociabilité. Ces structures disposent de formateurs en langue corse, pour un millier de personnes participantes par an. À la suite de la mise en place de l'appel à projets en 2023, les projets retenus ont abouti à la signature de conventions triennales. Un comité de désignation, une médiation et un soutien technique aux « Case » ont été mis en œuvre. Par ailleurs, afin de couvrir l'ensemble de l'offre d'immersion en langue corse, le dispositif des Case a vocation à être complété par d'autres types de projets.

Dans les domaines culturel et scientifique, des ouvrages tels que des revues et dictionnaire ont été réalisés. Des associations permettent la diffusion et l'apprentissage de la langue corse, au moyen notamment de journées en immersion et de cours de théâtre en langue corse.

Concernant la création de programmes audiovisuels et numériques, cette année a été marquée par la réalisation du doublage en langue corse de 5 films, dont 3 destinés à un public jeunesse.

Le plan « Media & lingua corsa »

Ce plan se poursuit, participant ainsi à l'accroissement de la présence de la langue corse via les vecteurs de diffusion multi-supports. Par exemple, près de 35 % du temps d'antenne de France Bleu RCFM est en langue corse.

De plus, les sollicitations grandissantes de nombreux acteurs, dont les collectivités publiques, concernant l'aide à la mise en œuvre et l'accompagnement des politiques de la langue corse développées par ces acteurs ont permis 282 ratifications de la « Cartula di a lingua corsa » : 148 communes, 6 intercommunalités, 27 établissements publics, 9 médias, 29 entreprises, ainsi que 63 associations.

Cunsigliu linguisticu

Sa mission essentielle est de favoriser la production d'équipements linguistiques et d'outils modernes en faveur de la transmission de la langue corse. En 2023, 37 500 € ont été dédiés au Prix Andria Fazi, récompensant chaque année les candidats ayant obtenu les meilleures notes aux épreuves de langue corse des baccalauréat et brevet. On soulignera, la traduction simultanée des sessions de l'Assemblée de Corse qui a été mise en place.



Focus 2023

Volet sociétal et stratégie immersive : création du dispositif Corsi immersivi

Afin d'assurer un maillage optimal du territoire permettant que toute l'île puisse bénéficier d'une offre immersive en langue corse, le dispositif des « Case di a lingua » a été complété. Ainsi, la création du dispositif « Corsi immersivi » a permis la signature de 4 conventions avec des opérateurs proposant des cours immersifs, pour 300 000 €. Les projets retenus portent une véritable plus-value eu égard aux objectifs globaux de la politique linguistique immersive de la Collectivité de Corse.

Depuis les transferts de compétences de 1991 et de 2002, la Collectivité de Corse est cheffe de file de la politique culturelle et patrimoniale en Corse. Le patrimoine représente l'héritage laissé par nos ancêtres que nous devons transmettre aux générations futures. Ces éléments sont les témoins de l'histoire, d'une communauté sur un territoire. Pour bien appréhender la question du patrimoine, il faut intégrer le fait que l'unité territoriale insulaire de la Corse, révèle en fait une identité plurielle composée par la superposition de ses différents territoires, constat mis en évidence par les dernières études en sciences humaines. Cette diversité est liée bien évidemment à la géographie, mais aussi aux dominantes économiques des territoires, notamment agricoles, pastorales et commerciales.

Les activités des musées de Corse

Le musée de l'Alta Rocca de Livia a consacré l'année 2023 à la Catalogne. Cette thématique annuelle s'est déclinée sous la forme d'expositions, de conférences et de projections d'œuvres cinématographiques. Le musée a également embrassé les dynamiques liées aux **80 ans** de la Libération de la Corse et s'est inscrit dans l'élan des Médiévales de Livia en proposant une exposition sur le costume féminin du Moyen Âge. Concernant les investissements, l'accueil et la boutique ont été reconçus, et la redéfinition du parcours permanent et l'aménagement des abords se poursuivent.

Au musée de Merusaglia, le récolement décennal et l'inventaire, obligatoires dans le cadre de la loi Musée de 2002 ont été achevés. Les opérations de post-récolement ont débuté : restaurations de documents graphiques, étude préparatoire à la restauration des couronnes votives de la chapelle. Parallèlement un inventaire numérique a été créé. Au niveau de la valorisation des collections, A Sala Castagnina a permis la mise en valeur de l'artisanat de la Castagniccia, dans le cadre du projet de la Strada Paolina. L'application Wivisites a été mobilisée pour cette exposition. Dans le domaine de la médiation, **373** élèves de la maternelle au lycée ont été accueillis au musée dans le cadre de l'opération « Tesori di Merusaglia ». Le but de ces animations était de familiariser le public scolaire avec l'histoire de Pasquale Paoli et l'artisanat de la Castagniccia. L'équipe du musée a également participé aux opérations initiées par la collectivité, « Ingrandà bè » (80 élèves de maternelle) et « L'Assisi di a ghjuventù » (180 lycéens). Le projet de la Strada Paolina a été présenté par le président du Conseil exécutif de Corse le 31 mai au couvent d'Orezza. La signalétique du projet a été implantée sur les différents sites, et une application dédiée mise en ligne.



Loi du 22 janvier 2022 relative à la Corse, avec transfert de compétences concernant le patrimoine.

Délibération n°17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre du patrimoine et règlement des aides.

Délibération n°20/017 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 portant approbation du cadre de politique générale des sites archéologiques et des musées de Corse, visant à en faire des espaces de découverte, de connaissance, et des outils renforçant l'attractivité et le rayonnement de la Corse.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-214864

Délibération n°22/171 AC de l'Assemblée de Corse du 24 novembre 2022 approuvant le règlement des aides au patrimoine.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-235821

Exposition « Cartografia, la Corse en cartes 1520-1900 » © CdC, musée de la Corse/DR





Exposition photographique de Roberto Battistini
« Corsica 1943, une mémoire à l'épreuve du temps »
dans la citerne de la caserne Padoue à Corti, à l'occasion du 40^{ème} anniversaire
de la Libération de la Corse

Le musée de la Corse (Corti) a reçu **75 863** visiteurs (+ 9 % par rapport à 2022). Il s'agit de la 2^{ème} meilleure année depuis l'ouverture du musée en 1997, après l'année 2009 avec l'exposition Napoléon (79 151 visiteurs). Pour 2023, le musée de la Corse invitait au voyage et à la découverte du monde des cartes. L'exposition temporaire « Cartografia, la Corse en cartes, 1520-1900 » inaugurée le 28 juillet, réunit géographie et histoire dans un corpus de représentations de l'île et de la Méditerranée tracée sous l'œil du cosmographe, du politique, du militaire, de l'hydrographe. Plus de **300** œuvres ont ainsi été présentées. Comme chaque année, l'exposition a été complétée par un espace pédagogique et interactif dédié au jeune public « Si la carte m'était contée ». Un contrepoint contemporain s'ajoutant au parcours temporaire, « Map », de l'usage de la carte dans l'art depuis les années 1960.

La politique de développement des collections a été particulièrement active, qu'il s'agisse d'achats ou de dons. 15 acquisitions ont été faites pour un total de 86 objets (mobiliers, arts graphiques, peintures, photographies...). De plus, **17** œuvres ont été prêtées à des institutions. Pour le secteur phonothèque, l'année a été riche en collectages et en projets de recherche avec des partenaires locaux, nationaux et internationaux. Sa programmation culturelle offre aussi une diversité de points de vue qui accompagnent le visiteur (rencontres littéraires autour du thème « 1943-2023, résistance et libération de la Corse », concerts, scontru di Morra, conférences, évènements nationaux...).

Les 1^{ères} opérations de **requalification de la citadelle de Corti se sont concrétisées dans le cadre du projet Citadella XXI^u** :

- o lancement des travaux de conservation-restauration du château de la citadelle ;
- o création d'un nouvel espace d'exposition « A Cisterna » dans la caserne Padoue ;
- o poursuite des études pour le réaménagement des parcours extérieurs avec l'installation de panneaux de médiation sur le parcours.



Château de la Punta : soutenons la réouverture au public

DERNIERS
TRAVAUX DE
RESTAURATION
AVANT
RÉOUVERTURE
AU PUBLIC.

Faites un don sur :
www.fondation-patrimoine.org

DECouvrir LE PROJET



EN PARTENARIAT AVEC



SOUTENIR LE PROJET



En fin d'année, la sortie de l'ouvrage collectif « A citadella di Corti, une citadelle pour horizon », a donné de la visibilité à plusieurs décennies de recherches pluridisciplinaires.

Le musée d'Aleria qui a accueilli environ **34 000** visiteurs en 2023, a poursuivi sa mutation. Ainsi dans le domaine des études, il participe à la mise en place d'un nouveau projet fédérant la recherche autour d'Aleria « Le complexe funéraire d'Aleria et le site archéologique de la colline du Fort (VI^e s. av. J.-C.-V^e s. ap. J.-C.) », 2024 (année prob.) - 2027. Dans le domaine de la conservation/gestion/enrichissement des collections, une convention de dépôt des mobiliers issus de l'épave romaine Aleria 1 a été élaborée avec le département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM). Pour la valorisation, l'édition 2023 du Festiv'Aleria Antica fut un succès avec un volet jeune public important. Le projet d'un nouvel espace d'accueil et un parcours dans la maison Rossi a également avancé, et sera finalisé en 2024.

U museu d'archiulugia di a Corsica (Sartè)

Avec une augmentation de 25 % de public en début d'année, le musée enregistre **7 874** visiteurs en 2023. Le musée poursuit ses missions d'étude, de conservation et de valorisation, quelques exemples :

- o étude de la 1^{ère} industrie lithique de Corse, sur quartz, à Torre d'Aquila ; des collections de perles de l'Âge du fer ; des céramiques médiévales du site de l'Ortolu ;
- o élaboration d'un nouvel outil de gestion des collections archéologiques (CCE et musée) : base de données Ishtar ;
- o vernissage de l'exposition « Aldilà Ritit funararii i sprissioni di u sacru in a Corsica priistorica » en janvier ;
- o son et lumière « Archéologie des peuplements de la Corse » sur la façade du musée, à l'occasion de la Nuit européenne des musées ;
- o inauguration de l'opération « Fattu in museu - Sartè », le 18 octobre, réalisation de produits boutique inspirés des collections du musée : une Stantara en bronze, pendentif/porte-clé tous publics et un jeu de morpions stratégique, u Picciulatu à destination des jeunes.

Activités 2023 des services

Le service archéologie, sites et centres de conservation et d'études (CCE) poursuit ses missions d'étude, de conservation et de valorisation des sites archéologiques, ainsi que la conservation pérenne et l'étude des biens archéologiques mobiliers au sein des centres de conservation et d'études d'Aleria et de Sartè.

Dans le cadre de ses **activités de médiation, 2 300** scolaires hors événements nationaux ont bénéficié du programme de médiation scientifique et culturelle (14 ateliers et visites thématiques sont proposés). A Cuccuruzzu, ce programme s'appuie sur le partenariat avec l'association Chalcophore.

La principale action dans le domaine de la mise en valeur du patrimoine a été **la commémoration des 80 ans de la libération de la Corse** à travers l'exposition « Traces », mais aussi un film d'animation destiné au jeune public, sur les traces de la liberté et l'exposition à la citerne Padoue « Une mémoire à l'épreuve du temps ».

La Collectivité de Corse est chargée de **l'Inventaire général du patrimoine culturel**, dont les objectifs sont de recenser, d'étudier et de faire connaître les éléments du patrimoine présentant un intérêt culturel, historique ou scientifique. Dans ce cadre, les études d'inventaire, focalisées sur le patrimoine architectural et mobilier, progressent et représentent l'activité principale du service. Par ailleurs, le service diffuse les informations de plusieurs manières : en élaborant et en mettant en ligne une base de données qui regroupe toutes les ressources de la direction du patrimoine, destinée au grand public (base Inventariu), en publiant ses travaux, comme en témoigne l'enquête thématique sur le chemin de fer corse (U trinichellu, le train corse, éditions Cullettività di Corsica / Albiana), et en alimentant régulièrement les bases de données nationales (Palissy et Mérimée, 491 notices versées).



Focus 2023

s'articulant autour des lieux de mémoire qui ont symbolisé la Révolution Corse et le Généralat de Pasquale Paoli. L'initiative à fort caractère patrimonial est considérée comme un axe majeur de l'aménagement de l'intérieur et de la montagne. Il s'agissait là de favoriser une réappropriation globale du territoire de la Castagniccia, et au-delà, de la Corse entière par ses habitants, ainsi que de permettre une sensibilisation des scolaires à leur histoire, leur culture, leur langue et leur patrimoine. Cet itinéraire pédagogique et touristique permet la mise en valeur d'édifices remarquables, avec le triple objectif d'une promotion touristique, d'une valorisation historique et patrimoniale, et d'une dynamisation économique en mettant l'accent sur l'artisanat et les producteurs locaux. Ce parcours historique s'accompagne d'investissements conséquents concernant notamment le couvent Saint François de Merusaglia et l'une des chapelles à fresques les plus remarquables : San Tumasgiu di Pastureccia, hameau de Castellu di Rustinu.

Inauguration de la Strada Paolina le 31 mai 2023 et application mobile Strada Paolina



Le service conservation-restauration de l'architecture a poursuivi les opérations en cours en maîtrise d'ouvrage sur les monuments historiques propriétés de la collectivité, quelques exemples :

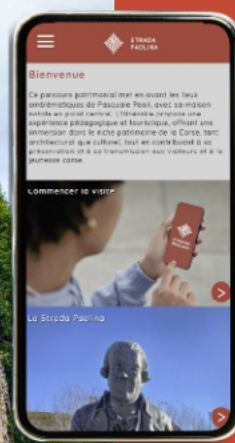
- o l'attribution des marchés de travaux pour la restauration de l'ancien château de la citadelle de Corti dit « nid d'aigle » (classé MH) ;
- o la réalisation des travaux pour la restauration des toitures de la caserne génoise de Bunifaziu ;
- o la poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour la restauration des monuments du site Montlaur (chapelles, escalier du Roy d'Aragon) ;
- o l'attribution des marchés de travaux pour la restauration de la tour de Fautea (inscrite MH) ;
- o le démarrage des études de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la cathédrale d'Aiacciu par l'architecte en chef des monuments historiques ;
- o la réparation des couvertures de la cathédrale et l'amélioration de son éclairage intérieur.

À Calvi, le **Centre de conservation-restauration du patrimoine mobilier de Corse (CCRPMC)** a réalisé, en complément de son activité quotidienne, et à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine, une exposition dont la thématique était le patrimoine vivant. Le photographe Olivier Sanchez a été invité à exposer des photographies de grand format documentant l'activité actuelle des confréries religieuses. À ses côtés, Christophe Perrimond a complété l'exposition par une conférence sur l'histoire passée et contemporaine des confréries.

Dans le cadre de l'aide au patrimoine et musées, au titre de l'année 2023, le montant total des subventions votées en investissement a représenté **4,7 M€**.

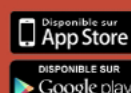
L'itinéraire « Strada Paolina » a été officiellement présenté le 31 mai.

Ce projet a pour but de valoriser le patrimoine culturel et historique de la Corse à travers un parcours patrimonial



Partez sur
les traces de
Pasquale Paoli...

Vivez l'aventure en réalité augmentée
à travers votre smartphone



Téléchargez l'application
Caricatz l'app
Scanz l'app
Download the app

Le cadre de l'action culturelle s'organise autour de 4 axes majeurs permettant le développement de la création artistique et sa diffusion, tout en répondant aux enjeux d'égalité d'accès à l'offre aux programmations.

Ingrandà incu a Cultura

La dématérialisation du **Pass Cultura** est entrée en fonction à la rentrée scolaire de septembre 2023. Les partenaires culturels historiques du Pass Cultura ont majoritairement conventionné au nouveau dispositif (63 %), 9 700 jeunes éligibles se sont également inscrits, l'objectif étant d'atteindre **17 000** bénéficiaires. L'année 2022/2023 a enregistré 16 720 bénéficiaires qui ont utilisé leur Pass à hauteur de 658 000 € (décompte non définitif), soit un taux d'utilisation de 52,5 %. Le montant consommé fin décembre dans le cadre du nouveau dispositif est de **105 M€**, soit + 42 % par rapport à 2022. Le travail d'élaboration du nouveau schéma régional des enseignements artistiques et de l'éducation artistique et culturelle s'est poursuivi avec l'Education nationale et des acteurs de l'enseignement artistique. Il devrait être présenté, ainsi que la convention Etat/Collectivité de Corse, devant l'Assemblée de Corse au printemps 2024.

L'année a été également marquée par l'augmentation du soutien financier aux structures publiques et privées de **formation artistique** : conservatoire Henri Tomasi à hauteur de **2,5 M€** (+ 6 %), aux pôles associatifs : Scola in festa (Penta di Casinca), U Timpanu (Calvi), Anima (Prunelli di Fiumorbu), Le Cacer (Portivechju), Una Volta (Bastia) pour un total de 1 M€ (+ 7,7 %). Le projet « la musique c'est classe » a été mis en place, il concerne 4 classes du Fium'Orbu et de la région de Portivechju, soit une centaine d'élèves.

En matière d'**éducation artistique**, la cinémathèque de Corse a conduit des actions pédagogiques auprès du jeune public et du public scolaire en soutenant les dispositifs nationaux d'éducation à l'image (CNC), en confortant son partenariat culturel avec les classes cinéma audiovisuel de 3 lycées corses et en participant à l'atelier « Cinéma, cent ans de jeunesse » à destination des élèves du collège du Taravu. Dans le domaine des arts visuels, le soutien à la formation des jeunes talents s'est maintenu avec une aide à une cinquantaine de bénéficiaires pour un montant de **165 000 €**. Les actions artistiques pédagogiques se sont développées dans le cadre des ateliers de pratiques artistiques (42 ateliers pour 1 152 heures). Le centre d'Art Polyphonique a terminé la session « Zitelli à l'opera », et poursuivi avec la mise en place des ateliers sur le thème « Zitelli in cantu ». Quatre territoires sont concernés, deux dans le Pumontu, et deux dans le Cismonte.



Quatru d'azzione

Délibération n°17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité territoriale de Corse, fixant les quatre grandes orientations de la politique culturelle de la Corse.

Délibération n°23/111 CP de la Commission permanente de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2023 approuvant le règlement des aides Culture.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-238277

Délibération n°20/192 CP de la Commission permanente du 17 décembre 2020 approuvant la stratégie de redéploiement de l'action de la Collectivité de Corse en matière de lecture publique et dans le domaine du livre.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-219913

Délibération n°22/186 CP de la Commission permanente du 14 décembre 2022 prenant acte du nouveau Schéma des enseignements artistiques 2023-2028 et conventionnement avec l'Etat portant sur l'éducation artistique et culturelle.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-235868

Délibération n°23/075 AC de l'Assemblée de Corse du 29 juin 2023 approuvant le lancement de l'appel à projets « Leghje è cume die » 2023-2024.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-237842

Vernissage FRAC





Master Classe littérature jeunesse



Médiation FRAC



Salon de Blois

Sviluppà a creazione

La Collectivité de Corse a maintenu un niveau important de financements concernant les fonds d'aide à la création. Dans le domaine des **arts vivants**, 28 projets pour un total de **889 600 €**. Ces projets bénéficient aussi d'un système de résidence au travers des lieux dont notamment les 3 fabbricche Voce, l'Aria et l'Aghja, qui ont accueilli environ 45 créations (30 réservées aux compagnies et artistes corses). 16 arte squadre en théâtre, danse ou chant ont consacré leur programme d'activité à une soixantaine de créations. **4,2 M€** ont été mobilisés au titre du fonds d'aide à la **création cinématographique et audiovisuelle** pour 121 projets soutenus.

Par ailleurs, le fonds d'aide à la **publication d'ouvrages** édités en Corse a été maintenu à hauteur de **220 000 €**, celui dédié aux **arts visuels** à **180 000 €**.

Pour le livre et la vie littéraire, à la suite du séminaire sur les résidences d'écriture, 3 auteurs, Stefanu Cesari en résidence croisée avec le producteur d'art sonore Tommy Lawson, ainsi qu'Anouk Langaney et Zoé Causson, ont été accueillis à la médiathèque Castagniccia Mare à Monti missionnée pour devenir un lieu d'accueil de résidences d'écriture et 8 bourses d'écriture ont été attribuées aux auteurs corses. Le développement du livre corse à l'international a été soutenu via des bourses de traduction pour l'adaptation d'ouvrages corses en italien et en catalan.

Dans le domaine des **arts visuels**, le nombre de projets aidés a augmenté, et le soutien à la création s'est accru depuis 2019 de **+ 330 %** en 4 ans. 2 laboratorii culturali ont été soutenus : u Staccione (Moltifau) et le laboratoire d'art L.I.A (Aiacciu), ainsi qu'une fabbrica culturale Mi Project (Tarranu).

Dans le domaine de l'**audiovisuel**, les 3 diffuseurs : les chaînes Tél Paese, France 3 Corse Via Stella, et la plateforme SVOD Allindi, bénéficient de conventions d'objectifs et de moyens, ils participent à l'écosystème de la production insulaire. **570 000 €** ont été attribués dans le secteur audiovisuel-cinéma pour soutenir deux « fabbrichi culturali » et un « laboratoriu ».

Le **FRAC Corsica** a enrichi sa collection de **28** nouvelles œuvres.

Fà vede e fà cunosce a creazione

Le **FRAC Corse** a organisé 3 expositions à Corti :

« Is something missing ? » ; « Je veux ce que je veux - Ange Leccia » ; « A terra di u cumunu ».

Il a également mis au point des actions hors-les-murs : les expositions, « Blur the borders », photos proposées dans le cadre de la Bienalsur ; « Timpesti », à Portivechju ; expositions aussi autour du projet Femmes, Féminités, Féminismes, et des ateliers autour de l'œuvre de Philippe Baudelocque installée à l'entrée du FRAC. Un travail de médiation a été initié avec le centre pénitentiaire de Borgu.

Dans le domaine des **arts vivants**, la remise à niveau de l'équipement de lieux tels que le Spaziu Rochiccioli à Carghjese, la réhabilitation du théâtre Empire à Aiacciu, (soutenu à hauteur de 470 000 €). Plus de **2,7 M€** ont aidé à la programmation culturelle d'une quinzaine de salles de spectacles, théâtres et autres scènes. Plus de 800 représentations professionnelles, 40 000 spectateurs ont pu ainsi bénéficier d'une offre culturelle riche y compris dans le rural. Au soutien à environ 50 festivals et manifestations culturels pour un montant supérieur à 1,8 M€, s'ajoutent 25 projets aidés, au titre de la promotion pour un total de 350 000 € (tournées, concerts, participation à des salons comme le Womex et Avignon).

Dans le domaine du **cinéma**, 17 manifestations ou festivals de cinéma ont été soutenus pour un montant global de **743 500 €**. Le projet de cinéma itinérant initié en 2022 avec les exploitants cinématographiques « Ellipse Cinéma » et « Cinéma Galaxy », dans le but de garantir l'accès à la culture à une population rurale éloignée, a vu une 1^{ère} expérience test menée dans le Pumonte.

Dans le domaine des **arts visuels**, le développement des lieux d'exposition par le soutien aux associations et au Centre méditerranéen de la photographie s'est poursuivi. Le développement d'actions de diffusion dans le rural a connu un essor avec la multiplication des festivals autour des arts visuels, et la 2^{ème} édition du festival structurant, la Biennale internationale d'art contemporain « Renava » de Bunifaziu dans le cadre d'un partenariat avec le Centre Pompidou.

Pour le **livre et la vie littéraire**, la Collectivité de Corse a participé à 3 salons internationaux : 2^{ème} édition du salon du livre historique de Blois, foire du Livre de Bruxelles où les régions étaient à l'honneur, Angoulême (festival de bande-dessinée). Les aides aux manifestations littéraires de l'île ont permis de donner de la visibilité à la création insulaire, de soutenir les échanges avec l'extérieur. La collectivité a continué à aider l'association des éditeurs de Corse en France (Paris, Marseille, Aubagne, Lyon) et en Italie (Pisa Book festival). S'agissant des bibliothèques communales, la Collectivité de Corse a participé au financement des travaux d'extension des médiathèques de Pitrusedda et d'Afa (300 000 €).

Pour la **lecture publique**, la programmation s'est ouverte à d'autres champs culturels et à de nouveaux publics, adolescents et tout-petits (animations CDI et crèches). Les opérations-phare ont été reconduites : la 14^{ème} édition du prix Leghje Eleghje, 12 000 enfants de la maternelle au CM2 ont participé, la 1^{ère} édition de Leghje è Comédie à laquelle 5 000 enfants ont assisté aux deux spectacles en langue corse, la 3^{ème} édition de l'opération « Una nascita, un libru » avec l'album de l'autrice Dominique Memmi et l'illustratrice Violaine Costa, « U premiu di i lettori di Corsica » et « Libri sparti » en direction des collèges du rural. Le partenariat avec la direction de la promotion de la santé de la collectivité a permis la sensibilisation du livre et du tout petit, des aménagements de coins lecture dans les PMI, des actions de formation et d'animation des personnels de PMI.

La **cinémathèque de Corse** a repris sa programmation fin 2023. La diffusion hors-les-murs a été renforcée. Elle a poursuivi ses activités d'enrichissement et de valorisation des collections, 9 affiches de films, 319 photographies, 2 plaquettes de film et 57 autres documents d'archives ont été acquis. 58 dépôts ont été reçus en dépôt légal régional, constitués de documentaires, de courts et longs métrages, de quelques captations de spectacles, des opérations de restauration de films ont été réalisées.

Au **centre d'Art Polyphonique**, les 3 cursus en chant traditionnel, contemporain et lyrique ont été développés. En contemporain, le cursus de « L'Andaghjina di l'artisti » a pris un véritable essor. Neuf « atteddi di canti tradiziunali » ont été reconduits sur l'ensemble des 9 territoires, et ont concerné plus de 160 personnes avec une restitution artistique des atteddi à Corti. Des ateliers d'insertion dans le milieu pénitentiaire ont été mis en place.

Intraprende indè a cultura

Le secteur des **arts vivants** a aidé à la production de 11 phonogrammes réalisés en Corse.

S'agissant de la filière du **livre**, la Collectivité de Corse a financé l'ouverture d'une nouvelle librairie jeunesse à Bastia (30 000 €) et l'extension de la librairie Marge à Aiacciu (50 000 €).

Concernant le **cinéma**, par la nouvelle convention de coopération 2023-2025 Etat/CNC/CdC, les signataires s'engagent à mener une politique conjointe pour la création et la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles, la diffusion culturelle de l'éducation artistique et du développement des publics, l'exploitation cinématographique et du patrimoine cinématographique et audiovisuel. Les objectifs sont notamment de répondre aux enjeux soulevés ou amplifiés par la crise sanitaire et par l'accélération des transformations technologiques induisant des changements de comportements du public. Près de 1 300 jours de tournages, dont 356 jours pour 6 longs-métrages de fiction et 2 séries TV, ont été comptabilisés par le Corsica Pôle Tournages en 2023. Cette année a été très active pour les réalisateurs corses, avec notamment les tournages des longs-métrages de Thierry de Peretti, Eric Fraticelli, Julien Colonna et Frédéric Farrucci, ainsi que la série de fiction « Plaine Orientale » réalisée par Pierre Leccia.

La mise en place d'un contrat territorial d'objectifs et de progrès (CTOP) Culture avec la direction de la formation et des organismes de formation insulaires ont permis d'accompagner les acteurs culturels à se professionnaliser, et de former 68 techniciens sur 7 parcours de formations.



Focus 2023

Etude relative à la politique culturelle de la Collectivité de Corse

Dans la perspective de la rédaction du futur statut d'autonomie de la Corse, une étude relative à la politique culturelle menée depuis 2002 par la Collectivité de Corse a été lancée officiellement en novembre 2023, dans le cadre des « Scontrì di a Cultura » qui ont réuni l'ensemble des acteurs culturels insulaires à Corti.

Scontrì di a cultura novembre 2023, Corti



Atelier de chant traditionnel CAP de Sartè



Depuis la loi de décentralisation de 2002, la Collectivité de Corse est compétente pour conduire les actions en matière de promotion des activités physiques et sportives, d'éducation populaire et d'information de la jeunesse. Elle est attributaire des subventions de fonctionnement du Fonds national pour le développement du sport qui sont affectées par délibération de l'Assemblée de Corse sur proposition du Conseil exécutif et après consultation du représentant de l'État et d'une commission territoriale pour le développement du sport en Corse.

Développement de la pratique sportive

La Collectivité de Corse, par l'application de son règlement des aides et ses différents dispositifs, contribue au développement de la pratique sportive, tant dans le domaine du sport pour tous que dans le domaine du sport de haut niveau. L'année 2023 a notamment été marquée par la modernisation du dispositif « Sporti'pass », qui, à partir du mois de septembre, a pu être accessible directement par les jeunes via la plateforme « Ghjuventù ». Au total, ce sont près de **800** jeunes qui ont pu être aidés dans le financement de leurs licences sportives. Toujours en ce qui concerne les aides individuelles, 69 sportives ou sportifs de haut niveau ont reçu un total de **117 800 €**, 13 Imbasciatori ont été renouvelés dans leurs missions, et 5 défis sportifs et solidaires ont été sélectionnés par un jury.

Le soutien de la Collectivité de Corse aux déplacements sportifs permet aux équipes et sportifs corses de participer aux différents championnats, levant ainsi le frein de l'insularité. En 2023, **633** aides aux déplacements sportifs ont été attribuées, au bénéfice de 119 clubs, ligues ou comités, pour un total de **314 525 €**.

La Collectivité de Corse accompagne également le développement de la pratique sportive par le soutien de l'action des ligues et comités sportifs en Corse. Pour les saisons sportives 2022/2023 et 2023/2024, 27 structures ont été soutenues pour un montant voté de **1,2 M€**. 40 manifestations sportives ont été aidées pour leur organisation à hauteur de 564 000 €, ainsi que 45 projets d'animations et de développement pour un montant de 299 633 €.

Enfin 28 clubs évoluant en championnat national ont été soutenus pour un montant de **1,25 M€**, ainsi que 3 clubs évoluant en championnat professionnel pour 800 000 €. Sur le terrain, la Collectivité de Corse a organisé le 15^{ème} Raid Oxy'jeunes dans le Cap Corse au bénéfice de 200 jeunes, a encadré ou co-encadré 150 séances de savoir-rouler et savoir-nager, principalement en milieu rural.



Loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse, et notamment à la compétence sport.

Code général des collectivités territoriales, articles L. 4424-8 -I et L. 4424-8 II, fixant les compétences de la Collectivité de Corse en matière de sport.

Loi n° 2019-812 du 1^{er} août 2019 relative à la création de l'Agence nationale du sport et à diverses dispositions relatives à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, engage la mise en place d'une nouvelle gouvernance nationale du sport, avec notamment l'instauration de nouvelles instances, Conférence régionale et Conférence des financeurs du sport.

Délibération n° 20/220 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2020 portant adoption du règlement des aides sport de la Collectivité de Corse.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-219897

Ambassadeurs de la semaine paralympique



SportiPass





Rénovation du stade de Carghese

Fonds territorial de l'Agence nationale du sport (ANS)

La Collectivité de Corse qui en est le gestionnaire mène chaque année une campagne permettant le financement en Corse des différents projets sportifs fédéraux (PSF), dans le cadre du projet sportif territorial (PST).

Le montant des crédits ANS 2023 s'est élevé à **1,3 M€**, au profit de 288 clubs, ligues et comités, dont 192 000 € pour l'aide à 20 emplois.

La Collectivité de Corse a participé au fonctionnement du Centre du sport et de la jeunesse corse pour un montant total de **2,33 M€**.

Le développement des infrastructures sportives a été soutenu au travers de 21 associations, 23 communes, 4 EPCI et d'1 centre pénitentiaire pour leurs demandes d'équipements sportifs (travaux, installations, mobiliers sportifs) à hauteur de **2,18 M€**.

Le recensement des équipements sportifs (RES) de Corse s'est achevé en 2023, et la mission RES, relancée par l'État, a salué ce travail que seule la Collectivité de Corse a pu mener à bien. Les données mises à jour par la Collectivité de Corse alimenteront le RES national, et seront intégrées au système d'information géographique (SIG) de la Collectivité de Corse.



Focus 2023

Le centre pénitentiaire d'u Borgu a bénéficié de 560 000 € pour rénover ses infrastructures et améliorer les conditions d'insertion par le sport des détenus.

L'association Cap Corse Handicap, grâce à 170 000 € attribués par la Collectivité de Corse, a fait l'acquisition d'un bateau aménagé et inclusif, destiné prioritairement aux personnes à mobilité réduite (PMR), leur permettant un accès aux loisirs sportifs maritimes et ce sur toute l'île. Le service proposé complètera ainsi l'offre d'activités touristiques à destination des PMR séjournant en Corse.

Raid kayak



Depuis la loi du 22 janvier 2002, la Collectivité de Corse dispose des compétences nécessaires pour conduire des actions en matière d'éducation populaire et d'information jeunesse. La loi du 27 janvier 2017 lui confère également un rôle de cheffe de file des politiques territoriales de jeunesse. La politique de la Collectivité de Corse se définit par son outil de mise en œuvre, le « Pattu per à ghjuventù » dont les fondements ont été adoptés en 2018, pour une meilleure adaptation de l'action publique face aux besoins des 11-30 ans. Co-construit avec les jeunes et les acteurs du territoire, le plan d'actions a été approuvé en 2020. Un règlement, voté en 2022, encadre par ailleurs le soutien et l'octroi d'aides au public cible, milieu associatif et aux territoires.

Développer la territorialisation de la politique pour la jeunesse

Le règlement des aides voté en 2022 a créé les conventions territoriales jeunesse (CTJ), pilotées par la Collectivité de Corse, en lieu et place des anciens « contrats éducatifs locaux ». Ces conventions sont destinées à favoriser le développement des activités extra-scolaires dans le rural. En 2023, le pilotage des CTJ affirme encore le rôle de la Collectivité de Corse en tant que cheffe de file/coordonateur territorial.

Au-delà, des premières expérimentations en matière de territorialisation des politiques de jeunesse ont émergé. Après la rencontre de tous les établissements publics de coopération intercommunale, la Collectivité de Corse a initié un travail d'accompagnement plus spécifique sur certains territoires, et convenu des modalités d'interventions, au plus près des besoins des jeunes, avec les directeurs académiques des services de l'Education nationale du Cismonte et du Pumonte. La Collectivité de Corse est notamment engagée dans les « territoires éducatifs ruraux » mis en œuvre en Casinca-Castagniccia et dans le Nebbiu.

Par ailleurs, pour renforcer l'opérationnalité des politiques de jeunesse, mieux fédérer les acteurs et consolider le rôle de cheffe de file jeunesse de la Collectivité de Corse, la création d'une nouvelle instance de dialogue, de concertation et de décision des acteurs jeunesse la « Conférence jeunesse », a été approuvée par délibération en juillet.



Loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse.

Loi 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

Délibération AC n°20/167 AC de l'Assemblée de Corse du 6 novembre 2020 approuvant le plan d'action du Pattu per à ghjuventù.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-219001

Délibération n° 22/004 AC de l'Assemblée de Corse du 27 janvier 2022 approuvant le nouveau règlement des aides en faveur de la jeunesse : U Pattu di a ghjuventù.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-225133

Délibération n° 23/098 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juillet 2023 approuvant l'installation de la Conférence jeunesse.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-238254

APPLI

GHJUVENTÙ

Nant'à l'appiù,
trovu tuttu !



L'instance se substituera au COPIL du Pattu per a ghjuventu, élargissant notamment sa composition à de nouveaux acteurs pour mieux articuler et coordonner les politiques publiques jeunesse de Corse.

Faciliter l'accès au droit des jeunes

La collectivité poursuit ses actions en faveur du soutien des jeunes dans leur volonté d'agir, pour leur émancipation et la concrétisation de leurs projets. L'application Ghjuventù créée en 2023, permet aux jeunes d'accéder facilement à leurs droits. Les bourses et aides individuelles sont de plus en plus sollicitées par leurs destinataires : aide au permis « Prima strada », « Animazione » pour soutenir les formations BAFA, BAFD et BNSSA, « Mobighjovani » pour lever les freins des projets de mobilité internationale et « Ghjovani in mossa » pour soutenir l'initiative des jeunes, porteurs de projets innovants et attractifs. En 3 mois, déjà plus 150 demandes déposées pour ces aides, plus de 9 000 demandes de Pass cultura, plus de 2 000 pour le Sporti pass, et 800 dossiers pour les aides à la vie étudiante.

Par ailleurs, l'animation et la coordination du réseau des acteurs de jeunesse sur l'île se sont poursuivies. Le service information jeunesse a en effet vocation à se positionner comme un service ressource en termes de coordination des acteurs dans le cadre de la politique jeunesse de la collectivité. Des formations ont pu être proposées cette année à plus de 20 acteurs de la jeunesse par session de formation, sur les thématiques des questions de genre et sur les violences sexistes et sexuelles.

La visibilité et la capacité opérationnelle de l'information jeunesse sur tout le territoire continuent de s'étendre à travers la présentation de l'offre de services (site, animation de réseau, charte des acteurs...).

Renforcer le lien avec les jeunes en les associant aux travaux de co-construction

L'observatoire jeunesse de la direction adjointe en charge de la jeunesse de la Collectivité de Corse a lancé une enquête sur l'égalité femme/homme co-construite avec le rectorat, l'université de Corse, les CFA, les lycées professionnels et les missions locales. **2 700** questionnaires ont été recueillis et les résultats porteurs de propositions d'actions des jeunes eux-mêmes ont été présentés en Assemblée de Corse en juillet 2023 ainsi qu'aux partenaires.

Différents groupes de travail ont par ailleurs été organisés avec les directions de la Collectivité de Corse et les acteurs afin de partager les résultats de l'enquête et réfléchir sur les actions à mener pour favoriser l'égalité et lutter contre les violences sexistes.

Par ailleurs, la 5^{ème} édition des Assises de la jeunesse, événement de dialogue annuel avec les jeunes, s'est déroulée le 7 décembre à Pioggiola au théâtre de l'Aria. La manifestation a réuni près de 250 participants, majoritairement des jeunes entre 11 et 30 ans. Cette édition était placée sous le thème du devoir de mémoire et de la citoyenneté. Les débats se sont orientés autour de la transmission des savoirs anciens, l'innovation et l'engagement dans le rural, la résistance et les 80 ans de la libération de la Corse et la république Paolina. Cette édition était innovante, avec des jeunes participants impliqués en amont, notamment dans le cadre d'un travail collaboratif avec l'Office national des anciens combattants et de victimes de guerre, et sélectionnés pour leur investissement autour de la thématique centrale « mémoire d'eri ». Les établissements scolaires associés étaient le collège de Bastia-Montesoru, le collège du Taravu, le lycée de Sartè, le collège de L'Isula, le collège de Calvi, le lycée de Balagna, le collège de San Fiorenzu.



Focus 2023

Création de l'application « Ghjuventù »

Pour faire connaître les aides existantes et faciliter leur accès au plus grand nombre de jeunes, la Collectivité de Corse a réalisé un nouvel outil, en septembre 2023 : l'application numérique « Ghjuventù ». Cette plateforme s'inscrit dans le cadre du plan d'actions du Pattu di a Ghjuventù, élaboré à la suite des consultations et préconisations des jeunes, déplorant la carence d'information et le problème de lisibilité des dispositifs. Elle constitue à la fois une ressource d'information pour la jeunesse et leur famille et un accès facilité aux aides de la Collectivité de Corse. Grâce à un simulateur, les jeunes identifient facilement les aides auxquelles ils peuvent prétendre en fonction de leur situation. La plateforme regroupe les aides du Pass cultura / Sporti pass / bourses Prima strada, Animazione, Mobighjovani et le schéma de la vie étudiante.

Assises di a ghjuventù, Pioggiola, décembre 2023



Acchisu 3

Axe 3

Fà chì a corsica sia un territoriu in punta pè u sviluppu à longu andà è u rispettu di l'ambiente

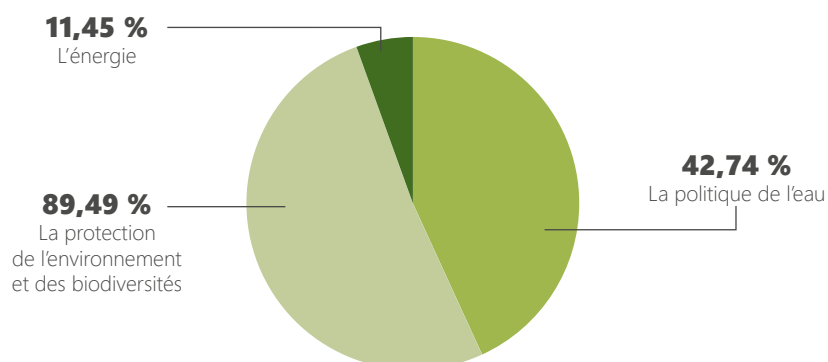
Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement

Budget de l'axe 3

La répartition des dépenses entre fonctionnement et investissement



Répartition des dépenses réalisées par politique



La programmation financière



Dépenses totales de l'axe

CP votés en 2023 :

64 264 468 €

CP mandatés en 2023 :

60 318 255 €

Taux de réalisation **93,86 %**

Total Fonctionnement

CP votés en 2023 :

37 538 572 €

CP mandatés en 2023 :

35 411 190 €

Taux de réalisation **94,33 %**

Total Investissement

CP votés en 2023 :

26 725 896 €

CP mandatés en 2023 :

24 907 065 €

Taux de réalisation **93,19 %**

Données issues du compte administratif 2023

La Collectivité de Corse œuvre à la préservation des ressources en eau et mène une réflexion prospective sur les besoins des territoires avec l'ensemble des acteurs. En application de la directive cadre sur l'eau, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), approuvé par l'Assemblée de Corse et révisé tous les six ans, constitue le socle de cette politique pour une gestion équilibrée de la ressource en eau. La collectivité assure également un rôle d'animation pour la mise en œuvre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) et apporte un accompagnement utile aux projets des collectivités en matière d'eau potable, d'assainissement, de gestion de milieux aquatiques et de prévention des inondations (GeMAPI). Elle propose également assistance technique et conseil aux maîtres d'ouvrage et participe au financement des différents équipements programmés par ces derniers.

Le SDAGE et PTGE

Dans le cadre du pilotage stratégique de la politique territoriale de l'eau et du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), la Collectivité de Corse a participé à l'élaboration des propositions organisationnelles et techniques relatives à différents chantiers des instances de bassin.

L'année 2023 est une année charnière où débute l'élaboration du 12^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse à partir duquel un nouveau projet d'accord-cadre Collectivité de Corse/Agence de l'eau devra être établi. À cette occasion, les Scontrì di l'acqua ont été organisés dans 8 territoires afin d'informer et de débattre à l'échelon local sur les politiques portées à l'échelle du bassin et de recenser les attentes et les besoins des acteurs des territoires.

Un état des lieux actualisé des services publics d'eau potable et d'assainissement, permettant d'objectiver les besoins du territoire ainsi que les règles d'éligibilité des dossiers, s'est avéré nécessaire. Dans cet objectif, une enquête adressée à l'ensemble des services a été réalisée afin de disposer d'une vision d'ensemble de leur organisation et de leurs performances, des modes de tarification de l'eau et des besoins en termes d'investissement. Un autre enjeu visait à recueillir la position et les préoccupations des collectivités vis-à-vis du transfert aux EPCI, au 1^{er} janvier 2026, des compétences eau potable et assainissement. Le taux de réponse satisfaisant des services consultés (79 % des services d'eau potables, 74 % des services d'assainissement et 59 % des élus) a permis de consolider les données disponibles.

D'autre part, la mise en œuvre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) s'est concrétisée par l'installation le 26 juin du Comité de pilotage du Capicorsu où un pré-diagnostic du territoire a été présenté.

Enfin, en matière de gestion locale de l'eau, le SAGE Gravona, Prunelli, golfes d'Aiacciu et de Lavu, adopté par [délibération n° 23/058 AC de l'Assemblée de Corse](#) en date du 28 avril 2023 entre en vigueur. Dès lors, toutes les décisions administratives dans le domaine de l'eau, les documents d'urbanisme et le schéma régional des carrières doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le plan d'aménagement et de gestion durable. De plus, le règlement est opposable aux décisions administratives mais également aux tiers dans un rapport de conformité.

La gestion des milieux aquatiques

La Collectivité de Corse apporte une assistance technique dans le domaine de la protection de la ressource en eau potable et dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GeMAPI) aux collectivités locales dites « rurales », dont le conventionnement en 2023 entre la Collectivité de Corse et la communauté de communes Pasquale Paoli a permis de couvrir l'ensemble du territoire éligible à cette assistance GeMAPI : 13 établissements



Délibération n° 23/056 AC du 28 avril 2023 portant sur la politique de l'eau.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-237195

Délibération n°22/174 AC du 25 novembre 2022 le nouveau guide et règlement des aides dans le domaine de l'eau.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-235824

Délibération n° 21-236 AC du 17 décembre 2021 approuvant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) de Corse 2022-2027.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-224715

Délibération 19/423 AC du 28 novembre 2019 adoptant la mise en œuvre du plan de bassin d'adaptation au changement climatique - actions portées par la Collectivité de Corse.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-213237

Délibération n° 19/380 AC du 25 octobre 2019 approuvant les modalités de mise en œuvre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) en Corse.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-212588

Délibération n°19/153 AC du 23 mai 2019 approuvant la convention d'assistance technique de la Collectivité de Corse aux communes et établissements de coopération intercommunale dans le domaine de l'eau.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-209729



publics de coopération intercommunale sur 19, soit 81 % de la superficie insulaire. En 2023, 13 conventions supplémentaires, ont été signées avec des collectivités locales et aujourd'hui, elles sont au nombre de 58 sur 211 éligibles à bénéficier de cette assistance technique.

Cette activité a permis une sensibilisation dans l'engagement de démarches d'amélioration pour la réalisation des schémas directeurs en eau potable, des visites d'installations, un accompagnement procédural et un suivi de projets de gestion du patrimoine et amélioration des performances, mais aussi le lancement et le suivi de 9 programmes de travaux : réfection et protection de ressources, réfection de réservoirs de stockage, réfection partielle de réseaux de distribution.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre de plans pluriannuels de restauration et d'entretien des milieux aquatiques (PPRE), l'activité des services a permis :

- o la réalisation de 5 expertises de pré-diagnostic pour les communautés de communes d'Alta Rocca, Costa Verde, Oriente, Pasquale Paoli, Spelunca Liamone ;
- o l'aide à l'élaboration de dossier de déclaration d'intérêt général pour la communauté de communes du Cap Corse ;
- o l'accompagnement technique pour l'engagement et le suivi de 6 études PPRE confiées à des prestataires extérieurs pour les communautés de communes de Calvi Balagne, Celavu Prunelli (Haute Vallée de la Gravona), Fium'Orbu Castellu, Île Rousse Balagne, Nebbiu Conca d'Oru, Sartenais Valinco Taravo ;
- o le suivi des opérations de travaux de restauration et d'entretien pour les communautés de communes du Celavu Prunelli et de la Pieve de l'Ornano et du Taravo (le Prunelli).

La Collectivité de Corse apporte également une assistance technique pour la mise en œuvre d'un système d'avertissement local aux crues, avec l'outil Sintineddi di a Corsica : système local de prévision de crues et d'inondations, nécessite une décision volontaire de l'établissement public de coopération intercommunal, sur un territoire qui n'est pas ou n'est que partiellement couvert par la vigilance aux crues assurée par l'Etat (Vigicrue), sous réserve de faisabilité technique.

Le financement des équipements d'eau et assainissement

L'accord-cadre relatif au 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau signé en septembre 2019 fixe les modalités de partenariat avec la Collectivité de Corse pour la période 2019/2025. L'enveloppe prévisionnelle dédiée à la Corse est de **75 M€** pour financer les projets des maîtres d'ouvrage qui agissent pour le bon état des eaux.

la Collectivité de Corse a approuvé le nouveau guide et règlement des aides, le 25 novembre 2022, décrivant dans un même document les dispositifs existants et à venir, relevant de la convention d'application de l'accord-cadre avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, du règlement d'aides mettant en œuvre le Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif de Corse (SADPMC), ou encore du règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires - territorii, pieve è paesi vivi, à travers notamment la mobilisation de la dotation quinquennale (par ce dispositif le bloc communal a bénéficié de 690 552 € pour 40 projets). Ce règlement propose également de nouveaux dispositifs d'aides, dont les modalités pratiques, définies par appels à projets, dédiés à la réalisation de schémas directeurs d'eau potable ou d'assainissement afin de lutter contre la carence dans ce domaine, ou encore aux procédures de régularisation des ressources en eau.

Mise en œuvre de la stratégie infrastructurelle de la Collectivité de Corse par l'Office d'équipement hydraulique de Corse (OEHC)

Cette nouvelle politique de l'eau pragmatique et résiliente vise aujourd'hui prioritairement la mise en œuvre d'actions concrètes d'économies d'eau, la résorption du retard historique en infrastructures, l'instauration d'un contrat social et écologique autour de l'eau, ainsi que l'adaptation des modalités de gouvernance de l'eau dans le cadre des discussions sur l'autonomie et le développement d'une démarche territorialisée.

Cette mise en œuvre a par ailleurs vocation à privilégier une adaptation du modèle de développement économique et d'aménagement du territoire en lien avec la disponibilité de la ressource.

Pour l'OEHC, l'année 2023 a été marquée par la récupération de la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des opérations sur l'eau brute et notamment les premières opérations sur le support du plan de transformation et d'innovation pour la Corse (PTIC).

Le PTIC 2022-T1 a permis le financement de la réalisation de plusieurs projets, l'optimisation de l'évacuateur de crues actuel par l'abattage d'un merlon rocheux sur le barrage d'E Cotule, le renforcement de la conduite de remplissage du barrage de Teppe Rosse, l'amélioration des conditions de déploiement des ressources par la réalisation d'un maillage en DN 600 mm, le remplacement et renforcement du FEEDER du Fium'Orbu T4 et la construction de la station de pompage de Calvi appelée Bas.

Les nouveaux ouvrages structurants de stockage sont à l'étude concernant la création de la retenue collinaire de Vadina dans la plaine orientale, ainsi que la création de la retenue collinaire de Sambucu en Balagne.

La modernisation, de mise en conformité et de rehausses par l'exécution des travaux de curage du dispositif de prise-vidange de la retenue d'Alisgiani, travaux de maintenance de la vannerie immergée de la prise et le remplacement des vannes en galerie de l'ouvrage, poursuite des études techniques, ainsi que l'exécution des inventaires écologiques et des études foncières pour les mises en conformité et les rehausses des ouvrages de Figari et d'E Cotule en Balagne.



Focus 2023

I Scontri di l'acqua

Dans le cadre de l'élaboration du 12^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, des Scontri di l'acqua ont été organisés, conformément à la délibération n° 23/056 AC de l'Assemblée de Corse en date du 28 avril 2023 portant sur la politique de l'eau, afin de d'informer et de débattre à l'échelon local sur les politiques portées à l'échelle du bassin. La collectivité est ainsi allée à la rencontre de 8 territoires : la Balagna, Meziornu, Centru, Grand Bastia-Nebbiu- CapiCorsu, Sartinese-Valincu-Taravu, Aiacciu-Prunelli-Spelunca, Fium'orbu-Oriente et Castagniccia-Costa verde.

Le lancement des études pour la mise en œuvre de nouveaux périmètres agricoles a débuté sur les communes de Palavesa (Portivechju), Ogliastreru (Figari), vallée de Conca, haute et moyenne/basse vallées du Rizzanese et plaine de Baracci, Niolu, Marzulinu.

Le lancement de la nouvelle stratégie d'amélioration des rendements réseaux en accord avec les objectifs d'économies d'eau du rapport sur la politique de l'eau en passant par le remplacement progressif des points de comptage sur l'ensemble des secteurs et la mise au point et le déploiement d'une solution d'hyper-vision assise sur la télérelève, la radio-relève et la télésurveillance.

Le lancement effectif de la stratégie opérationnelle 2022-2035 de l'OEHC. Sur l'ensemble de cette période, **240 M€** seront mobilisés, dont 160 M€ sur les infrastructures et 80 M€ sur les extensions et créations de nouveaux périmètres.

Elle se soldera par une augmentation des volumes disponibles de l'ordre de 17 Mm³, avec 12 Mm³ de stockage supplémentaire d'une part, par des rehausses et la création de 2 retenues collinaires et par des économies d'eau de l'ordre de 5 Mm³/an d'autre part.

L'utilisation de l'ADN environnemental des diatomées (algues unicellulaires) comme outil de biomonitoring sur le Taravu

Les diatomées sont utilisées pour évaluer l'état écologique des milieux. Aussi, suivre des changements fins dans les communautés de diatomées pourrait renseigner sur le niveau de conservation du milieu. C'est dans ce contexte que le projet ADNe diatomées Taravu a été réalisé afin d'identifier des taxons pouvant être suivis à terme comme des indicateurs, via une approche moléculaire (ADN). Le suivi des taxons d'intérêt, identifiés dans l'étude, va permettre d'évaluer des changements du milieu associées à l'évolution des pressions locales et de réaliser des suivis de conservation. Ces suivis vont également permettre d'évaluer l'effet de changements plus globaux notamment en lien avec le changement climatique. Il apparaît donc opportun de maintenir le suivi sur le Taravu et d'étendre le biomonitoring à d'autres cours d'eau insulaire.

Scontri di l'acqua



3B | A prutezzione di l'ambiente è di e biodiversità

La protection de l'environnement et des biodiversités

La Collectivité de Corse conduit une politique volontariste en faveur de la préservation de l'environnement. Elle agit pour la protection et la gestion des espaces naturels tant sur le littoral qu'en montagne, la préservation des espèces végétales et animales, la protection des ressources en eau, la lutte contre les pollutions et nuisances, l'information et la sensibilisation des publics. Elle s'appuie sur de nombreux acteurs dont ses services dédiés et ceux de l'Office de l'environnement de la Corse (OEC). La mise en œuvre des transferts de compétences liés à la loi de 2002 fait partie intégrante de l'action de l'OEC en matière de préservation du patrimoine naturel insulaire.

La préservation de la biodiversité

L'année 2023 a été marquée par la première réunion du groupe de travail Comité territorial de la biodiversité institué par la loi du 9 août 2016 et initié par délibération de l'Assemblée de Corse en octobre 2017, ce comité a la charge de suivre la rédaction de la stratégie régionale de la biodiversité. Le groupe thématique « Aires protégées et habitats » a validé les actions du futur Plan territorial d'actions pour les aires protégées de Corse.

L'OEC a consacré en 2023, une enveloppe de plus de **7 M€** à la protection et à la gestion de la faune sauvage et de ses habitats ainsi que des milieux naturels et en particulier des zones humides.

L'office a également poursuivi son investissement dans la protection entomologique, avec en particulier l'animation des deux Plans territoriaux d'actions (PTA) 2021-2030 « pollinisateurs sauvages et abeille mellifère », « papillons de jour » et « libellules ». La Collectivité de Corse œuvre pour la préservation à l'échelle locale de ces espèces à haute valeur patrimoniale. Plusieurs expertises et porter à connaissance ont été réalisés à la demande de bureaux d'étude ou d'administrations, ainsi qu'un appui à diverses structures privées et publiques (associations, communes, Musée national d'histoire naturel, Comité scientifique et technique apicole de Corse...).

La collectivité participe aux opérations de capture et de suivi du chat forestier de Corse « u ghjattivolpe » depuis 2020 en soutien logistique et opérationnel. Quatre sites de capture équipés de pièges photographiques et de cages pièges ont été installés sur le site de l'Agriate. Au cours de la saison 2022-2023, trois individus ont été équipés de colliers GPS. Ce partenariat va être poursuivi sur 3 ans par la signature d'une convention de partenariat avec l'OFB en 2024.

L'OEC est chef de file d'un projet européen ALIEM apostrophe associant **5** régions dans la lutte contre les bioagresseurs, dont l'objectif est la création d'un dispositif collaboratif formalisé dans la zone transfrontalière Italie-France maritime via la mise en place d'un observatoire transfrontalier des espèces exotiques envahissantes (EEE)



Loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Code de l'environnement, sous-section 4 : Comité territorial de la biodiversité en Corse (articles D134-41 à D134-42).

Délibération n°05/279 AC visant à la mise en œuvre des procédures relatives au contrôle de la gestion et au classement des réserves naturelles de Corse.

Le Schéma territorial des espaces naturels sensibles (STENS) fixe les orientations à moyen et long terme en matière de définition d'une stratégie foncière en tenant compte des enjeux de préservation. Il doit permettre de mettre en œuvre une stratégie différenciée d'aménagement des sites, d'optimisation et de planification de la gestion en conciliant usages et préservation du patrimoine et des paysages. Le STENS s'achèvera au 1^{er} semestre 2024.





hébergé et géré par l'OEC, basé sur une plateforme numérique de recueil, d'échange et de valorisation des données.

Un travail de coordination régional a été lancé par l'OEC, face à l'augmentation préoccupante des populations de crabe bleu, *Callinectes sapidus*, sur le littoral corse, pour définir une stratégie régionale en réaction à l'expansion de cette espèce. Pour l'année 2023, plus d'une dizaine de réunions se sont tenues pour mettre en place un plan territorial de lutte contre l'espèce. Il a également coorganisé la 2^{ème} conférence interrégionale pour la lutte contre cette espèce en mai 2023. En outre l'OEC porte et finance à ce titre diverses études sur la thématique.

En 2023, deux nouvelles actions dans le domaine de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, ont été menées. D'une part l'arrachage de griffes de sorcières pour la préservation du statice de Bunifaziu, espèce endémique de Corse, sur le littoral du site de Fenu, dans la commune de Bunifaziu et d'autre part l'expérimentation du contrôle de la population de crabes bleus dans la lagune de Santa Ghjulia sur la commune de Portivechju.

Dans le cadre du plan d'actions de la gestion de la fréquentation anthropique sur les îles Lavezzi, l'OEC, gestionnaire de la réserve naturelle des bouches de Bunifaziu (RNBB) a souhaité préserver les sites de nidification et d'apprentissage des oiseaux marins au nord de l'île Lavezu et autour des îles de Ratinu, Sperduti et Purraggia en référence à l'arrêté 235/2023 du préfet maritime pour une durée de 5 ans.

Les résultats des suivis scientifiques menés permettent de confirmer en 2023 la tendance baissière de 2022 après les pics enregistrés en 2015, 2018 et 2019. Le seuil de **2 000** visiteurs n'a donc pas été atteint cette année. La fréquentation nautique a également clairement baissé avec 210 000 visiteurs estimés et une baisse de 17,9 % par rapport à 2022 de la fréquentation totale annuelle de l'île et 37,7 % depuis 2021. L'information des usagers reste une priorité absolue sur le terrain. Concernant spécifiquement cette réserve, près de 38 000 km ont été parcourus en près de 2 500 heures de navigation. 11 procès-verbaux ont été dressés et finalisés.

Les suivis scientifiques de la RNBB représenteront près de 20 % de l'activité totale cumulée du gestionnaire pour la prochaine décennie en assurant directement la responsabilité programmée de près de 45 % des opérations.

Dans un objectif de connaissance globale des activités de pêche maritime, la pêche récréative fait l'objet d'un suivi scientifique réalisé depuis 18 ans dans la RNBB. En 2023, à l'instar des données de la pêche professionnelle, les données biologiques ont été mis à contribution de la « Data Collection Framework » pour les captures de denti, de façon à améliorer la représentativité de ce compartiment de pêche auprès des instances européennes. Cette même technique de comptages a été opérée pour observer les mérours, corbs et espèces remarquables en 2000, 2003, 2009 et 2013 en plongée sous-marine entre 10 et 35 m de profondeur. Les résultats préliminaires montrent une stabilité voire une augmentation entre 2013 et 2023 de ces espèces et de la biomasse par hectare évaluée, et cela dans toutes les stations de la RNBB.

La patelle géante, espèce protégée emblématique de notre littoral insulaire, fait l'objet d'un suivi ancien depuis 1992 dans la RNBB complété en 2023 sur plusieurs secteurs des Lavezzi et sur l'ensemble de la frange littorale de la réserve naturelle des îles du Cap Corse (RNICC) suivant une méthodologie commune de suivi des distributions de tailles et des densités appliquée dans les deux réserves naturelles.

Chaque année, les suivis des espèces d'oiseaux marins nicheurs tels que les cormorans huppés, océanites tempêtes, puffins de Scopoli et balbuzards pêcheurs fréquentant les réserves naturelles de la RNBB, de la RNICC et de la façade maritime occidentale s'effectuent suivant un calendrier détaillé prévoyant des sorties terrain aux différentes étapes de la nidification.

Ces dernières années, la population de balbuzards pêcheurs pour la Corse s'établit à 30-35 couples dont une vingtaine sont reproducteurs avec ponte, répartis en trois noyaux : Calvi-Carghjese, Capi Corsu et Aiacciu. En 2023, sur les 20 couples ayant pondu, 12 jeunes à l'envol ont été répertoriés sur 9 nids dont 8 concernent le secteur Calvi-Carghjese et 1 seul dans la réserve naturelle de Scandula. Les arrêtés de la préfecture maritime avec interdiction de navigation de 250 m autour de tous les nids actifs du secteur Calvi-Carghjese ont concerné 15 zones de quiétude établis sur la base des suivis scientifiques de l'Uffiziu di l'ambiente di a Corsica.

Le Conservatoire botanique national de Corse (CBNC) est au cœur des grands programmes de connaissance et préservation de la biodiversité, Natura 2000, surveillance biodiversité terrestre, restauration écologique. Il développe également son expertise pour faire face aux défis des changements globaux



sur la flore et les milieux mais également en lien avec les aménagements, faisant de Corsica grana un outil plébiscité qu'il convient d'accompagner dans son développement.

Le CBNC est un outil partagé, inscrit dans son territoire d'agrément à l'écoute des acteurs qu'il convient de doter d'infrastructures et de moyens afin de poursuivre la feuille de route visant à la prise en compte de la biodiversité végétale et fongique de ce hotspot que constitue la Corse.

En ce qui concerne l'agrément renouvelé pour 10 ans est paru au Journal officiel le 25 juillet 2023.

Une démarche active a été engagée sur les locaux et le jardin de conservation, éléments structurants exigés par l'agrément qui s'intègrent à la requalification de la citadelle de Corti (Citadella XXI), portée par la direction du patrimoine de la Collectivité de Corse. Ces locaux pourront accueillir l'herbier, outil de travail reconnu cette année au niveau international, amené à s'enrichir. Sur le plan humain, l'équipe devrait être dotée prochainement de nouvelles compétences scientifiques et techniques visant à se mettre en adéquation avec les engagements pris dans l'agrément et les actions qui en découlent.

Le CBNC a également réaffirmé sa place comme acteur de la recherche et de la formation, notamment par la convention signée avec l'université de Corse portant sur la flore, les habitats naturels, la fonge et les bryophytes.

Sur les plans scientifique et technique, les travaux d'acquisition des connaissances écologiques du territoire se poursuivent en s'adaptant aux modifications climatiques impactant la floraison et les pratiques agricoles, tout en restant à l'écoute des gestionnaires et acteurs de terrain.

Politique en matière de gestion des espaces naturels sensibles (ENS)

La Collectivité de Corse qui est compétente dans le domaine de gestion, d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (ENS) boisés ou non (loi n°85-729 du 18 juillet 1985) met en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (ENS), boisés ou non au travers du Schéma territorial des espaces naturels sensibles (STENS). Elle assure la préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et agit pour la sauvegarde des habitats naturels selon certains principes.

Pour la 3^{ème} année consécutive, les efforts de police de l'environnement veillent au respect des réglementations relatives au bivouac et au camping sauvage et à l'usage du feu en période estivale. L'ouverture de l'ancien abattoir de Campu Rumanilu a permis l'accueil du public en période estivale.

Des actions de police de l'environnement ont également été menées de façon conjointes par les agents de la collectivité avec les services de gendarmerie, de l'Office français de la biodiversité, du Parc naturel marin du Cap Corse afin de relever les infractions les plus significatives.

Le programme de recherche et de développement concernant la sécurisation de la plage de Sutta Rocca à Bunifaziu avec le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) se poursuit et un avenant à la convention entre la collectivité, l'Etat, la commune de Bunifaziu et Ineris a été signé pour le suivi et la maintenance du dispositif d'observation instrumentale de la falaise de Bunifaziu (réserve naturelle).

Enfin, une étude de fréquentation a été réalisée sur les sites de Tamarone, Mucchiatana et Ostriconi afin de disposer d'un état des lieux global en matière de fréquentation estivale.

Par ailleurs, la Collectivité de Corse participe au fonctionnement et à l'investissement des structures gestionnaires des grands sites Conca d'Oru qui a obtenu le label national « Grand site de France » en 2017, et Iles Sanguinaires - Pointe de la Parata se poursuit cette année. Concernant la Parata, la collectivité s'est engagée dans le cadre du renouvellement du label Grand Site.

La contribution à la compensation de l'artificialisation des sols zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ZPENS) se traduit par la production d'avis environnementaux concernant les biens soumis au droit de préemption ENS mentionnés dans les déclarations d'intention d'aliéner (DIA). Au cours de l'année 2023, les avis environnementaux concernant les DIA en espaces naturels sensibles ont concerné 9 communes différentes soit 22 DIA représentant environ 171 ha et 61 parcelles.

S'agissant des conventions Conservatoires des espaces naturels en Corse et Parc naturel régional de Corse/ Collectivité de Corse, l'OEC en assure le suivi et a également poursuivi le développement de la base de données GAÏA par la mise en ligne d'une nouvelle interface web dédiée à la faune sauvage ► <https://faunesauvagedecorse.oec.fr/> et l'animation de l'Observatoire régional des zones humides de Corse ► <https://orzhc.oec.fr>



La politique en matière d'ENS contribue au développement durable en conciliant activités économiques, culturelles, sociales et éducatives avec la préservation des milieux. Elle permet grâce à la maîtrise du foncier et par des actions de gestion, de concilier usages avec objectifs de préservation. Enfin, par l'instauration de zones de préemption au titre des ENS, elle contribue à préserver certains espaces des spéculations immobilières.

Ainsi la gestion de près de **26 000** hectares d'espaces naturels sensibles terrestres et maritimes, propriétés du Conservatoire du littoral et de la collectivité, nécessite des actions d'entretien des espaces, de maintien en l'état des systèmes écologiques fragiles, de suivi de la fréquentation des sites soumis à une forte pression, comme l'Agriate ou Rocca Pina et des sites périurbains, ainsi que des missions de police de l'environnement.

En 2023, un état des lieux de la politique ENS, la caractérisation et la proposition de **20** zones d'intervention pour le classement en ENS ont été réalisés.

La Collectivité de Corse, gestionnaire, a engagé un programme de travaux des aires de stationnement du lido de La Marana afin de restaurer les aménagements réalisés par le Conservatoire du littoral aujourd'hui dégradés. Cette restauration est indispensable à l'organisation de l'accueil du public et à sa canalisation. Les travaux permettent en outre de garantir la sécurité des biens et des personnes. L'action de la collectivité porte aussi sur les aménagements du site de Fornacina situé sur la commune de Furiani qui visent à proposer un espace public de qualité à vocations naturaliste et culturelle.

S'agissant de la préservation des zones humides et de la pêche traditionnelle les embouchures des étangs de Palu et Urbinu en la Plaine orientale (propriété du Conservatoire du littoral) ont été entretenus mécaniquement au moyen d'une dragueuse amphibie permettant une action rapide et efficace.

L'équipe de gestion des terrains du Conservatoire du littoral (CDL) du Suttanacciu a participé aux travaux d'aménagement des sites de Palumbaghja, Tamaricciu et Fazziò-Madonetta. L'effort de nettoyage a été maintenu et l'état de l'ensemble des sites est satisfaisant.

Les espaces protégés et la préservation des réserves naturelles

Le réseau des gestionnaires des **7** réserves naturelles de Corse s'est réuni les 18 et 19 octobre, à Corti, dans les locaux de l'OEC, en présence de la directrice des Réserves naturelles de France. Il a participé activement à de nombreux programmes de préservation de la faune sauvage et le suivi des espèces exotiques envahissantes, et les zones humides de Corse tant au niveau technique que financier.

En 2023, la gestion d'espaces protégés a concerné principalement des actions de préservation et étude de la réserve naturelle de l'étang de Biguglia :

- o le suivi de la qualité du plan d'eau menées avec une surveillance accrue du milieu dans le contexte de changement climatique ;
- o l'appui logistique aux études et suivis sur le crabe bleu menées dans le cadre d'une collaboration entre Stella Mare et l'OEC ;
- o le partenariat avec l'université de Nîmes portant sur les flux de polluants ;
- o la réalisation par l'Office national des forêts (ONF) d'un diagnostic dendrologique des arbres du lido de la Marana à des fins de sécurisation de la route ;
- o la formation de l'Office français de la biodiversité (OFB) dans le cadre du réseau SAGIR pour la surveillance notamment de la grippe aviaire.

Suivis ornithologiques : la station de baguage mise en place dans la réserve naturelle permet grâce à des protocoles nationaux, de suivre la phénologie migratoire et le séjour des espèces. Ainsi, plus de **27 000** oiseaux ont été capturés et 20 785 bagués. En hivernage, plus de 20 000 oiseaux ont été recensés lors du comptage Wetlands. L'étang de Biguglia se classe dans les 10 sites nationaux les plus fréquentés pour 9 espèces et à la 1^{ère} place pour le Fuligule milouin.

Etudes de suivis des étangs de la Plaine orientale (sites Natura 2000). La Collectivité de Corse réalise sur les étangs de Palu et d'Urbinu des suivis scientifiques sur la qualité des eaux grâce à l'installation de sondes à enregistrement en continu pour le suivi des niveaux d'eau. Un suivi de zones humides du Cap Corse sur le marais de Macinaghju, et la lagune de Barcaghju a été initié en 2023.

La démarche Natur'Adapt engagée pour la réserve naturelle di i Trè Padoli di Suvartonu vise l'élaboration d'un diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité et d'un plan d'adaptation de la gestion face au changement climatique.

L'animation de sites Natura 2000 en mer ainsi que les actions pour le sanctuaire Pelagos ont également été renforcées.

L'animation des sites Natura 2000 pour la mise en œuvre des actions prévues aux « DOCOB » s'est traduite en 2023 par la signature de la charte Natura 2000 pour le site FR9402012 « Capu di Fenu » situé sur les communes d'Aiacciu et de Villanova, ainsi que la participation de la collectivité à la protection et au suivi de la ponte d'une tortue caouanne sur ce site.

La sensibilisation à l'environnement et au développement durable

Au titre de l'éducation à l'environnement, des actions de sensibilisation au développement durable à l'école et grand public ont été menées. **7 824** personnes ont bénéficié en 2023 de sorties en milieux naturels dont **4 764** scolaires et **3 060** visiteurs « grand public ». 8 manifestations à thème de niveau national et international ont permis de sensibiliser 2 458 visiteurs. Certaines actions ont été menées en partenariat avec 9 communes du Cismonte, des offices de tourisme intercommunaux (OTI) et des centres intercommunaux d'action sociale (CIAS). Un catalogue Sorties nature en Corse 2023/2024 a été publié.

Un partenariat avec les accompagnateurs de moyenne montagne (AMM) a permis d'offrir un programme d'actions d'éducation environnementale, renforcé d'octobre à juin, pendant les congés scolaires, les week-ends et les jours fériés.



Focus 2023

au comité consultatif le plan de gestion I de la RNMMR validé à l'unanimité par les membres des deux instances.

Le plan de gestion de la réserve naturelle des Bouches de Bunifaziu RNBB a également été validé à l'unanimité des membres du conseil scientifique et approuvé par le comité consultatif pour être soumis à l'approbation finale de l'Assemblea di Corsica au 1^{er} semestre 2024.

Dans le cadre du Conservatoire botanique national de Corse, l'OEC s'est impliqué dans l'étude des sols et de leur diversité mycologique en partenariat avec l'INRAe et la Fondation SPUN (Society for the protection of underground Networks).

Le 21 juillet, inauguration, des travaux d'aménagement pour l'organisation de l'accès du public à la plage de Saleccia (ENS). Cette opération est portée en co-maîtrise d'ouvrage par le Conservatoire du littoral et la commune de Santu Petru di Tenda, avec le soutien financier et opérationnel de la Collectivité de Corse, gestionnaire du site. Elle s'inscrit pleinement dans la politique plus large de gestion et de sécurisation de la fréquentation des sites naturels sensibles, que mènent conjointement la Collectivité de Corse, le Conservatoire du littoral, l'Office de l'environnement de la Corse et le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

L'année 2023 constitue la 4^{ème} année de gestion effective de la réserve naturelle du massif du Monte Ritundu (RNMMR), 1^{ère} réserve naturelle de Corse créée par la Collectivité de Corse. Le gestionnaire a présenté fin 2023 au comité scientifique et

U ghjattivolpe



La Collectivité de Corse s'appuie sur l'Agence d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE) pour déployer les politiques territoriales d'énergie, de mesure et de préservation de la qualité de l'air, de lutte et d'adaptation au réchauffement climatique. Elle est chargée de la mise en œuvre et du suivi du Schéma régional climat air énergie (SRCAE), qui fixe comme orientation stratégique l'autonomie énergétique de l'île à 2050 et de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui définit les actions nécessaires à l'atteinte de cet objectif. Elle doit ainsi permettre d'assurer la sécurité énergétique, le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie. En 2023, dans un contexte économique difficile lié à l'augmentation des prix de l'électricité et du carburant, nos équipes se sont engagées pour accélérer de façon puissante la maîtrise de l'énergie.

L'adoption du projet de révision de la PPE

Le projet de PPE révisée conforte l'ambition d'autonomie énergétique et prévoit les moyens, notamment financiers, permettant de l'atteindre. Il permet également d'actualiser les objectifs de la seconde période 2019-2023 et d'ajouter une période de programmation supplémentaire 2024-2028.

Sur la période 2019-2028, les objectifs fixés sont les suivants par rapport à 2019 :

- o réaliser 600 GWh d'économies d'énergie en matière de maîtrise de la demande en énergie (MDE) dans les bâtiments ;
- o augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix électrique à 62 % en 2028 et la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale à 36 % ;
- o réduire les consommations de 410 GWh dans le secteur des transports ;
- o substituer 210 GWh de carburant au travers du déploiement de la mobilité électrique, développer la filière hydrogène ;
- o assurer la sécurité d'approvisionnement énergétique de l'île tout en assurant la sortie définitive du fioul.

La réalisation de ces objectifs permettra d'atteindre un taux d'autonomie énergétique de **31 %** en 2028, un taux de **74 %** d'électricité renouvelable dans la consommation électrique des usagers et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de **57 %** par rapport à 2008 conformément à la trajectoire du SRCAE. Une première estimation des impacts socio-économiques associés à la mise en œuvre de la PPE a été dressée. Les investissements s'élèvent sur la période à plus de 4,5 Mrds €, hors grandes infrastructures, pour près de 3 000 emplois en 2028.



Quatu d'azione

Délibération n°23/037 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2023 approuvant le projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) révisée pour la période 2019-2028. La PPE fixe les orientations et les priorités d'actions en matière d'énergies renouvelables (EnR) et de maîtrise de la demande en énergie (MDE).

► Délibération de l'Assemblée de Corse-236903

Délibération n°23/059 AC de l'Assemblée de Corse du 28 avril 2023 approuvant le protocole d'accord Etat/Collectivité de Corse pour la mise en œuvre de la PPE.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-237198



U LEGNU PÈ A TRANSIZIONE ECULUGICA !



Installation des chaudières biomasse
Aides financières & assistance opérationnelle
Collectivités, Entreprises
Appelez le 04 95 10 98 64



RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



L'AUE à fianco à voi
COLLECTIVITÉS LOCALES, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
Appelez au 04 95 10 98 64

- ✓ Jusqu'à 80% de gain énergétique
- ✓ Facture d'électricité réduite
- ✓ Réduction de la pollution lumineuse et des émissions de gaz à effet de serre



LAISSEZ LE SOLEIL VOUS OFFRIR L'EAU CHAUDE !



U sole pè a transizione eculugia
Aides financières : jusqu'à 1450€ cumulables avec MaPrimeRénov'
Appelez au 04 95 10 98 64



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PERFORMANTE DE LOGEMENTS COLLECTIFS



L'AUE à fianco à voi :
AIDES FINANCIÈRES & ASSISTANCE OPÉRATIONNELLE
BAILLEURS SOCIAUX, COLLECTIVITÉS...
APPELEZ LE 04 95 10 98 64



Élaboration de la Charte régionale de l'éclairage public

La signature d'un protocole entre l'Etat et la collectivité pour la mise en œuvre de la PPE

Pour accompagner la fin des deux concessions de gaz de pétrole liquéfié (GPL), un nouveau protocole d'accord doté de **200 M€**, a été élaboré par l'Etat et la Collectivité de Corse. Il identifie les objectifs prioritaires de la PPE et les moyens complémentaires, notamment financiers, en sus du Contrat de plan Etat Région, du Fonds européen de développement régional, des aides Collectivité de Corse et du cadre de compensation via la convention EDF/AUE. Il sera mis en œuvre à compter de 2024 avec les communes concernées et les deux agglomérations.

Ce protocole d'accord permettra de sortir des énergies fossiles ; développer les énergies renouvelables ; développer les moyens de stockage ; développer l'alimentation électrique des navires à quai ; accompagner la transition énergétique par un plan ambitieux de maîtrise de la demande et de rénovation des logements sociaux, des copropriétés en déshérences et le tertiaire public -patrimoine de la collectivité et établissement de santé- en tenant compte du processus de conversion des concessions GPL.

Développer les outils financiers et les partenariats

L'AUE a permis la mise en œuvre de la convention en partenariat avec EDF pour 6 actions de maîtrise de demande d'énergie. Soutenues via le « Cadre territorial de compensation » et approuvées par la Commission de régulation de l'énergie pour réduire les surcoûts de production en Corse, elles ont permis de soutenir la rénovation énergétique des bâtiments individuels (dispositif ORELI) et collectifs, de l'éclairage public, ainsi que le développement du bois-énergie, et du solaire thermique (installations individuelles et collectives). En 2023, l'AUE a obtenu une rémunération à hauteur de 1,357 M€ pour cette mission.

L'agence a également déployé le programme « SEIZE » en Corse pour le compte d'EcoCo2. Financé par l'Etat dans le cadre des Certificats d'économies d'énergie (CEE), et validé

par le comité Maîtrise de la demande en énergie (MDE) de Corse, il permet de conduire une action plus ciblée de formation aux gestes de maîtrise de l'énergie à destination de plus de 200 collectivités et entreprises.

Maîtriser la demande d'énergie

L'objectif d'autonomie énergétique s'appuie sur la baisse drastique des consommations d'énergie notamment dans le bâtiment et dans les transports (2/3 des efforts) et l'augmentation de la production à partir d'énergies renouvelables pour atteindre 100 % en 2050 (1/3 des efforts).

En 2023, 22 études énergétiques préalables à la rénovation énergétique de bâtiments tertiaires ont été soutenues par la Collectivité de Corse.

Dans le secteur tertiaire, l'AUE a poursuivi l'accompagnement des maîtres d'ouvrage publics et privés dans le cadre de projets de rénovation en phase travaux et étude. Cet accompagnement a été renforcé en collaboration avec la communauté d'agglomération du Pays ajaccien, la communauté d'agglomération de Bastia, la communauté de communes sud Corse, la communauté de communes Ile-Rousse Balagne, le Parc naturel régional de Corse, dans le cadre du déploiement du programme SEQUOIA.

En ce qui concerne les logements sociaux, les bailleurs publics et privés ainsi que plusieurs communes ont présenté des projets de qualité principalement sur la thématique rénovation avec un niveau bâtiment basse consommation rénovation. On dénombre 7 projets de rénovation énergétique achevés. En 2023, se sont ainsi soldées les rénovations énergétiques de niveau BBC-réno de 563 logements, soit un soutien de **9,5 M€** (cumul des aides européennes, régionales et cadre de compensation).

Le dispositif ORELI, outil pour la rénovation énergétique des logements individuels a poursuivi sa montée en charge avec 86 projets engagés et étudiés.

Au total, depuis son lancement, 475 candidatures ont été analysées et plus de 300 retenus pour des projets de type BBC-réno. 120 chantiers ont été réceptionnés, 181 sont en cours de réalisation, dont 42 en cours de finalisation, pour un montant total d'aide de plus d'**3,2 M€**. Au second semestre, une démarche de mise en cohérence des dispositifs a été initiée avec les services de l'Etat, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et les services départementaux et inter départementaux (DDT 2A et 2B). Il s'agissait de construire un parcours unifié entre les dispositifs ORELI et MaPrimeRenov' pour simplifier les démarches à engager par le bénéficiaire, fluidifier les échanges avec un interlocuteur unique et faciliter le cumul des aides.

La rénovation de l'éclairage public continue d'enregistrer d'excellents résultats. Les objectifs inscrits dans la PPE pour 2023 sont atteints et même dépassés : 35 communes ont été soutenues par l'AUE, le SDE2A a finalisé les travaux de 61 communes, Bastia et Aïacciu ont finalisé leurs premières tranches de travaux sur la programmation React EU FEDER. Malgré l'augmentation de l'électricité, la facture communale de l'ensemble des projets soutenus sera contenue à **0,85 M€**. Sans les travaux de rénovation soutenus par l'AUE, elle aurait été de 3,6 M€ (4,1 M€ sans le bouclier tarifaire mis en place par l'Etat).

Développer les énergies renouvelables

L'AUE a poursuivi les rencontres avec les acteurs des filières afin d'identifier les freins et leviers à l'atteinte des objectifs de la PPE.

Des rapports en Conseil exécutif ont notamment été produits concernant le projet de cahier des charges des appels d'offres lancés par la Commission de régulation de l'énergie et au projet de nouvel arrêté tarifaire pour la filière photovoltaïque.

L'agence a renouvelé en 2023 un appel à projets visant à financer les études de faisabilité pour la réalisation de petites centrales hydrauliques. Cette initiative a été un succès totalisant 19 projets lauréats entre 2019 et 2022 pour un total de 11,50 MW : 1 projet à Campitellu de 1,4 MW, 1 à Quenza de 1,1 MW et 1 à Guitera de 1 MW pour les plus puissants). En 2023, 2 nouvelles études ont été financées. Pour la filière bois-énergie, 2 projets ont été lauréats de l'appel à projets pour près de 125 kW et 0,13 GWh, et 2 autres projets sont

en cours de réalisation. Près de 100 dossiers d'installation de solaire thermique individuels et 7 dossiers de professionnels ont été soutenus.

L'AUE a mené une étude de potentiel et d'opportunité afin d'étudier la possibilité pour la Corse d'utiliser l'hydrogène pour atteindre ses objectifs de neutralité carbone et d'autonomie énergétique. En un temps très contraint, cette étude a permis de préciser le besoin potentiel en hydrogène pour 2050 grâce à la mobilisation des membres du comité technique : l'ADEC, la DREAL, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Le 1^{er} colloque régional « énergies citoyennes » a été organisé le 12 décembre 2023. L'AUE a continué de sensibiliser et former les acteurs locaux des via le réseau « Energia Nostra ».

Développer les mobilités durables

800 particuliers ont bénéficié du dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique destiné à encourager les changements de comportements en faveur d'une mobilité durable qui doit permettre de réduire la consommation d'énergie fossile représentant 339 882 € d'aides. L'AUE a étoffé son réseau de partenaires en intégrant, en plus des 28 vélocistes chartés, le réseau Mob'In Corsica afin de développer la mobilité inclusive sur le territoire.

Un appel à projets « Etudes pour un plan opérationnel de déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques » a été lancé en 2023 pour soutenir les communautés de communes et d'agglomérations souhaitant s'engager dans cette dynamique. L'objectif est de mailler le territoire d'un réseau adapté à ses besoins et de participer à la mise en œuvre des objectifs de la PPE. Une candidature au programme CEE « Territoire inclusion mobilité et sobriété » (TIMS) a été déposée en partenariat avec le réseau Mob'In Corsica. Ce programme vise à offrir des solutions d'écomobilité aux populations éloignées des services de déplacement adaptés à leur besoin, en accompagnant les territoires.

Les campagnes de sensibilisation « Muvemucci altrimenti », dédiées à la mobilité active et l'éco-conduite ont été diffusées en 2023. Elles visent à réduire les impacts environnementaux du secteur des transports et à faire évoluer nos modes de déplacements.



Muvemucci Altrimenti

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLETTIVITÀ DE CORSE

Agencia Accunzi, Urbanisimu
è Energia di a Corsica
Agence Aménagement,
Urbanisme et Énergie de la Corse

**Je choisis
la mobilité active
pour :**

- la qualité de l'air
- ma santé
- mon budget
- mon bien-être

Pourquoi pas vous ?

Infurmazioni nantu à u situ www.aue.corsica



*Casa ariosa,
casa sana !*

Préservez votre santé
en renouvelant l'air
intérieur tous les jours



Promouvoir la qualité de l'air

L'AUE a poursuivi son engagement au sein de l'association Qualitair Corse et notamment du groupe de travail pour le projet AER NOSTRUM qui vise à évaluer l'efficacité de solutions techniques pour réduire les émissions des navires dans les ports. La campagne de sensibilisation « Casa ariosa, Casa sana », réalisée dans le cadre du Plan régional santé environnement (PRSE) a été renouvelée en 2023 afin d'informer le grand public sur la nécessité d'une bonne aération du logement et à la réduction des émissions de polluants à la source afin d'améliorer la qualité de l'air intérieur.

Enfin, l'AUE a participé aux groupes de travail, au Comité d'animation régional santé environnement (CARSE) et aux différentes instances mise en œuvre dans le cadre de l'élaboration PRSE 4.

Accompagner les territoires vers l'autonomie énergétique

L'AUE a animé la structuration d'une gouvernance énergie, air, climat à l'échelle infra-territoriale via le réseau « Club climat ». 4 territoires dits « obligés » et 1 « volontaire » ont été accompagnés dans l'élaboration des Plans climat air énergie territoriaux (PCAET). Il s'agit de la CAPA, de la CAB, et des communautés de communes Marana Golo, Sud Corse et du PETR Ornano Sarténais Valincu Taravu (volontaire).

Dans le cadre du programme SEQUOIA, la candidature retenue du groupement ORETEP (outil de rénovation pour le tertiaire public), composé de l'AUE, de la CAPA, la CAB, des communautés de communes Ile Rousse Balagne, Sud Corse et du PNRC, a été déployée et coordonnée par l'AUE. Les travaux ont permis de réaliser un travail de sensibilisation des communes et d'engager près de 40 audits énergétiques pour autant de bâtiments publics.

Enfin, l'AUE a réalisé une étude relative à la définition de profils climatiques infra-territoriaux en Corse.

L'Observatoire régional de l'énergie, des gaz à effet de serre (OREGES)

L'AUE a mis à jour des données multidimensionnelles pour l'ensemble des secteurs de consommation énergétique (résidentiel, tertiaire, industrie, agriculture) et a participé, dans le cadre des travaux du consortium « TerriSTORY », au déploiement d'un outil de visualisation pour la Corse de données, d'aide à la décision et de prospective territoriale, pour offrir un accompagnement spécifique à plusieurs territoires en matière d'énergie.



Focus 2023

Depuis 2016, l'AUE lance chaque année un appel à projets visant à soutenir des opérations de rénovations exemplaires de l'éclairage public qui s'inscrivent dans le cadre d'un projet de rénovation globale et performante. Au total, 207 projets ont été retenus, soit plus de la moitié des communes de Corse. Cela représente un total de 43 700 points lumineux à rénover sur 56 000 recensés.

A ce jour, plus de 26 000 de points lumineux ont été rénovés et 17 600 sont en cours ou prochainement engagés dans une démarche « éclairer juste » avec près de 80 % de gain d'énergie. La mise en œuvre de ces projets de rénovation devrait se traduire par une diminution annuelle de 17 M kWh de consommation électrique finale et plus de 13 000 tonnes CO2. Ces projets représentent près de 58,8 M€ d'investissements pour près de 47,4 M€ de dépenses éligibles et 34,8 M€ de subventions dont près de 20,2 M€ au titre du Cadre territorial de compensation.

E rumenzule à l'ecunumia circolare | 3D

Les déchets et l'économie circulaire : des enjeux d'avenir pour la Corse

La planification de la gestion des déchets, une compétence majeure de la Collectivité de Corse.

La collectivité, a confié à l'Office de l'environnement de la Corse, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Plan territorial de prévention et de gestion des déchets (PTPGD).

Son contenu, fixé par décret, comprend un état des lieux, des perspectives tendanciennes des tonnages à 6 à 12 ans, des objectifs réglementaires en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, une planification des actions à mener pour atteindre les objectifs, une identification des installations à adapter ou à créer pour assurer la gestion des déchets, un Plan territorial d'action en faveur de l'économie circulaire (PTAEC) et un rapport d'évaluation environnementale.

Initiée en 2019, la procédure d'approbation de ce document stratégique pour la gestion des déchets en Corse, a connu, en 2023, une accélération notable de son processus d'instruction :

- o en février, l'enquête administrative a été clôturée suite à la réception des avis émis par les différentes instances et institutions sollicitées (parmi lesquelles : l'Etat, le Syvadec, les régions limitrophes, les CODERST 2A et 2B, les chambres professionnelles) ; la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) a été saisie pour avis qui a été porté à connaissance de la collectivité en mai ;
- o en juillet, le président du Conseil exécutif de Corse a arrêté le projet de Plan territorial de prévention et de gestion des déchets ;
- o en août, le Tribunal administratif de Bastia a désigné les commissaires enquêteurs en charge d'assurer la procédure d'enquête publique préalable à l'adoption du PTPGD ;
- o en septembre, le président du Conseil exécutif de Corse, a prescrit, par arrêté, l'ouverture de l'enquête publique (qui s'est tenue du 23 octobre au 24 novembre inclus) ; le public a pu consulter et émettre ses observations, aussi bien, en présentiel durant les permanences qui se sont tenues dans cinq mairies de Corse, que par écrit, ou par internet, à partir d'un registre dématérialisé.

En 2024, la procédure d'élaboration du Plan territorial de prévention et de gestion des déchets de Corse, du Plan territorial d'action en faveur de l'économie circulaire et du rapport environnemental arrivera à son terme avec la prise en compte des conclusions de la commission d'enquête. En dernier lieu, ils seront soumis au vote de l'Assemblée de Corse pour leur approbation finale. Le PTPGD rentrera, alors, dans sa phase opérationnelle et deviendra l'outil de référence stratégique permettant à tous les acteurs du domaine d'atteindre les objectifs régionaux en matière de prévention et de gestion des déchets.

Un objectif prioritaire de la collectivité : renforcer l'accompagnement des territoires pour l'optimisation de leur service public de gestion des déchets

Le PTPGD établit les orientations fondatrices, en matière de stratégie de gestion des déchets et d'aménagement des territoires corses, parmi lesquelles :

- o le respect de la réglementation et la responsabilisation de tous les producteurs,
- o la promotion des filières locales dans une logique d'économie circulaire,
- o le détournement à la source, maximal, des flux de valorisables matières ou organiques,
- o la mise en œuvre de solutions pérennes, structurantes et à coûts maîtrisés à l'échelle des territoires.



Principal outil de contractualisation entre l'Etat et la Région, le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) définit les priorités d'investissement pour l'aménagement et le développement du territoire.

Pour la gestion des déchets un partenariat entre l'ADEME et l'OEC encadre le financement à parité des actions, selon des axes d'intervention prédéfinis entre les deux partenaires. Ainsi :

- o 50 % des financements s'adresseront aux actions assurant une diminution des volumes de déchets à collecter ;
- o 35 % à la finalisation de la remise à niveau des déchetteries, quais de transfert et autres points de regroupement ;
- o Au moins 10 % soutiendront la mise en place de la tarification incitative et des équipements nécessaires ;
- o Enfin 5 % environ seront dédiés à des expérimentations de dispositifs innovants pouvant apporter des solutions à impacts fortement positifs, dont l'évaluation sera l'une des composantes prioritaires.

Sur la période de contractualisation entre l'Etat et la Collectivité de Corse, 9.7 M€ seront ainsi dédiés aux opérations de gestion des déchets et à l'économie circulaire.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux mais nécessaires, les déclinaisons d'actions opérationnelles initiées par les intercommunalités disposant des compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés pourront être encadrées dans une convention d'objectifs et de moyens, ayant fait l'objet d'une délibération de l'Assemblée de Corse en 2023. La Collectivité de Corse et l'Office de l'environnement apporteront leurs expertises techniques respectives et les soutiens financiers nécessaires au déploiement opérationnel des différents projets. Par la mobilisation de fonds d'aides et de crédits disponibles, l'objectif conjoint des financeurs sera d'atteindre un taux de financement maximum des investissements. Chaque intercommunalité bénéficiera, désormais, de l'accompagnement d'un interlocuteur unique au sein du service déchets de l'OEC. Cette réorganisation permettra d'améliorer les échanges entre acteurs et d'établir une programmation pluriannuelle des opérations. Les premières signatures des conventions sont prévues courant 2024.

En 2023, plusieurs projets d'intercommunalités ont pu se concrétiser grâce aux participations financières de la collectivité et de l'OEC, parmi lesquels :

- o **la communauté de communes Calvi Balagne (CCCB) pour la mise en place de la collecte des déchets en porte à porte (PAP) sur une partie de la commune de Calvi**

Après une étude d'optimisation de son service de collecte, la CCCB s'est lancée dans un programme ambitieux et pluriannuel de déploiement du tri à la source généralisé sur son territoire. En 2023, la commune de Calvi, la plus importante en termes de production de déchets, restait la dernière commune du territoire à s'équiper en bacs pour la collecte en porte à porte. Pour ce projet, l'UAC est intervenu sur ses fonds propres, à hauteur de 70 % du montant total de l'opération (322 307,50 € HT), soit un soutien de 225 615 € HT.

Accompagnée dans sa stratégie, la CCCB escompte améliorer sa performance de valorisation des déchets, déjà l'une des meilleures de Corse, avec un taux de tri global de 61 % en 2023 !

- o **Le Syvadec pour une étude territorialisée de la tarification incitative**

A l'initiative du Syvadec, 16 intercommunalités de Corse ont initié les études préalables à la mise en œuvre de la tarification incitative. L'étude permettra à chaque collectivité de définir un plan d'action pour le déploiement d'une tarification incitative adaptée aux spécificités de son territoire pour les particuliers (REOMI ou TEOMI) et pour les professionnels (RS incitative). Il s'agira également d'envisager les pistes d'optimisation et de modernisation de leur SPGD afin qu'il soit compatible avec la mise en œuvre de la tarification incitative.

Pour ce projet, l'OEC a soutenu la démarche avec une participation financière de 108 450 € HT.

- o **Les communautés de communes de la Costa Verde et du Centre Corse pour de l'acquisition de matériels de pré-collecte**

Ces deux communautés de communes ont souhaité renforcer leur maillage territorial pour la collecte en apport volontaire des cartons par l'acquisition de nouveaux matériels.

L'Office de l'environnement a accompagné ces deux projets à hauteur de 35 000 € HT.

Le développement de l'économie circulaire : la mobilisation des acteurs un enjeu stratégique

La raréfaction des ressources naturelles, la limitation des gaspillages et la gestion des déchets poussent la collectivité à engager son territoire dans la voie d'une économie circulaire modérée dans l'utilisation des matières premières. Il s'agit, pour la Corse, d'un vrai défi écologique, économique et sociétal pour les prochaines années. Le plan territorial propose une centaine d'actions dont 50 % sont dévolues à l'économie circulaire. Les actions d'économie circulaire et, en particulier, l'ensemble des actions de réduction à la source et d'allongement de la durée d'usage relèvent d'abord des changements de comportement des usagers et des acteurs économiques. D'autres visent à favoriser le recyclage et la valorisation par la création de filières locales contribuant à la création d'emplois locaux et d'avenir.

Afin de mobiliser l'ensemble des acteurs aux enjeux de l'économie circulaire, des journées d'échange thématiques et des tables rondes d'informations ont été organisées en 2023 :

- o le 9 février : en partenariat avec les services de la Préfecture de Haute-Corse, la chambre de commerce et d'industrie et la chambre des métiers de l'artisanat régionale, l'OEC a coorganisé un séminaire sur « la valorisation des déchets : activité économique créatrice d'emplois ». Une centaine d'invités ont pu échanger sur les enjeux globaux de la transition écologique et présenter leurs initiatives en faveur de l'économie circulaire.
- o le 21 septembre : un webinaire a été organisé par l'OEC autour de la nouvelle responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment (REP PMCB). Une cinquantaine d'acteurs du BTP (promoteurs, fournisseurs de matériaux, syndicats professionnels, entreprises...) étaient également présents à Corti pour s'informer sur les conditions de mise en œuvre de la collecte, du tri et du traitement des déchets de chantier par l'éco-organisme référent. Financée par une écotaxe à la charge des metteurs sur le marché de produits et matériaux, la REP PMCB a pour objectifs de :
 - o réduire les dépôts sauvages en améliorant la collecte par la reprise sans frais des déchets, la densification du maillage des points de collecte, et la traçabilité des opérations,
 - o prévenir la saturation des centres d'enfouissement par le développement du recyclage matière ainsi que du réemploi et de la réutilisation,
 - o améliorer la connaissance quantitative et qualitative de ces gisements de déchets.

- o Le 5 octobre : la chambre de commerce et d'industrie de Haute-Corse et l'OEC ont mis en commun leurs compétences afin de sensibiliser les entreprises aux bénéfices de l'économie circulaire. Plus de 50 acteurs sociaux-professionnels ont pu s'informer sur les obligations de la loi Anti-Gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) et ses déclinaisons opérationnelles :
 - o l'incitation des entreprises des filières prioritaires (BTP, agro-alimentation et tourisme) vers les démarches de bonnes pratiques visant, notamment à un approvisionnement durable, à l'intégration de mesures de prévention et de réemploi dans les processus de production et à une gestion efficiente de leurs déchets,
 - o la promotion des filières locales de valorisation (palettes, verre, matériaux de démolition...),
 - o la présentation des outils financiers et d'ingénierie de la collectivité et de ses offices afin d'inciter les acteurs à s'engager dans une production de biens et de services responsables, écologiques et durables.

Le partenariat initié avec la CCI de Corse s'inscrit pleinement dans cette nécessité d'accélérer la transition vers l'économie circulaire dans les entreprises et les territoires. Sensibilisation des filières d'activités économiques à leurs obligations réglementaires, promotion du réemploi, de la réutilisation par la création de filières locales de valorisation et dynamisation des relations entre acteurs territoriaux sont les maîtres mots de ce partenariat. Il s'agit, également, pour la Collectivité de Corse et l'Office de l'environnement de soutenir financièrement et d'accompagner les porteurs de projets locaux d'opérations d'économie circulaire les plus vertueuses.

Autres engagements 2023 de la Collectivité de Corse

- o **Etre exemplaire dans la gestion des biodéchets**
La Collectivité de Corse exprime sa volonté d'engager son Plan dans une démarche protéiforme de détournement des biodéchets de l'enfouissement.

Tant d'un point de vue réglementaire et environnemental (nuisances olfactives, lixiviation ...) que dans la perspective du développement d'une filière locale de valorisation structurée, la Collectivité de Corse incite les intercommunalités compétentes en termes de collectes, à la généralisation du tri à la source des biodéchets auprès des ménages et des gros producteurs. Dans cet état d'esprit, la collectivité souhaite également se positionner comme un acteur majeur de la gestion des biodéchets produits dans ses propres installations. Un plan d'actions pédagogiques et innovantes au sein de ses établissements scolaires délivrant près de 2 millions de repas par an, combinant à la fois des actions de prévention et de lutte contre le gaspillage alimentaire, de formation des élèves et des personnels au tri à la source, et apportant une solution efficace pour le traitement puis la valorisation des déchets organiques va être mis en œuvre. Ainsi, en 2023, l'Office de l'environnement a financé une étude caractérisant la production de biodéchets et les conditions opérationnelles de mise en œuvre de ce plan sur 10 établissements pilotes. Coût de l'étude : 39 650 € HT.

- o **Evaluer la pertinence de la valorisation énergétique comme moteur de la croissance verte**

La collectivité définit et met en œuvre la politique publique territoriale dans le domaine du développement des énergies renouvelables dans une perspective d'autonomie énergétique. Elle œuvre également à la structuration de la filière bois, très prégnante en Corse. Enfin, le cadre réglementaire européen oblige la valorisation énergétique des déchets qui ne pourraient être recyclés, au préalable, sous forme de matière organique.

Associer, stratégiquement, la ressource « Biomasse-Bois énergie » à la ressource « Déchets » permettrait de produire des énergies décarbonées et renouvelables sous forme de chaleur, de froid, d'électricité ou d'hydrogène. Cette opportunité de valorisation conjointe nécessite, entre autres, une expertise approfondie des enjeux de santé publique et de faisabilité économique. A cet effet, l'Office de l'environnement a confié à ANTEA Group une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à évaluer l'opportunité de créer une filière de valorisation énergétique en Corse. Coût de l'opération : 300 000 € HT dont 70 000 € d'aide de l'ADEME.

- o **Participer aux programmes européens de coopération**

Afin de promouvoir et développer l'économie sociale et solidaire (ESS) en Corse, la collectivité a été accréditée au programme européen « Erasmus+ » pour la période 2021-2027. Ce programme d'échanges permet aux participants de s'informer sur les bonnes pratiques, à l'échelle européenne, sur les thématiques de la gestion des déchets et de l'économie circulaire et d'évaluer leur applicabilité au territoire.



Focus 2023

Ainsi, plusieurs mobilités ont été organisées en 2023 :

- o en avril : mobilité Erasmus+ en Suède sur l'interaction entre l'exploitation d'infrastructures de proximité pour répondre aux besoins primaires de gestion des déchets et le haut niveau d'attente de la population très empreinte par la cause environnementale et l'utilisation des ressources à faibles impacts ;
- o en septembre : mobilité Erasmus+ en Grèce sur la gestion des déchets plastiques marins et l'implication des acteurs de la pêche ;
- o en décembre : mobilité Erasmus+ en Espagne sur la gestion et la valorisation des déchets de l'agriculture, le développement de la bioéconomie avec la création de valeurs à partir de déchets et la production d'énergie verte.

3E | A lotta antivettoriale è a vigilanza sanitaria

La lutte anti-vectorielle et la veille sanitaire

La Collectivité de Corse organise la lutte anti-vectorielle (LAV) contre les moustiques vecteurs afin de protéger la population de tous risques d'épidémie lié au paludisme, à la dengue, au chikungunya, zika et autre West-Nile. Par leur action, ces services participent également de la lutte anti-nuisance ou démoustication de confort, afin de contrôler et maintenir les populations de moustiques à un seuil acceptable pour le bien-être de la population, mais également à l'économie et au tourisme. Cette lutte s'organise également par des missions d'entretien et de gestion des canaux autour de l'étang de Biguglia et dans la Casinca. L'activité de veille sanitaire est assurée par les deux laboratoires d'analyses du Pumonte et du Cismonte au travers de la veille et du contrôle de la santé vétérinaire, de la qualité des eaux et enfin des analyses agroalimentaires, ils participent à la surveillance épidémiologique et à la détection précoce de foyers et de situations sanitaires à risques par la connaissance du contexte épidémiologique local (trichinellose, brucellose, autres zoonoses...).

Concernant la qualité de l'eau, ces laboratoires ont en charge les prélèvements et les analyses des eaux de consommation humaine, eaux de baignade, mer, rivières et eaux de piscines.

En environnement, ils contrôlent les stations d'épuration, assurent le suivi des centres d'enfouissement technique et effectuent les analyses en cas de pollution de toutes natures à la demande des communes ou des services de l'État.

La lutte anti vectorielle (LAV)

Dans le cadre du marché liant les services de la LAV et l'Agence régionale de santé de Corse, des réseaux de surveillance de l'*Aedes albopictus* (moustique tigre) sont mis en place. Des audits vectoriels autour des ports, aéroports et hôpitaux et des interventions d'actions de lutte anti-vectorielle autour de cas d'arboviroses sont également réalisés.

Les principales actions ont concerné la lutte anti-vectorielle autour de cas de dengue confirmés (7 interventions), d'un cas équin de West-Nile (6 interventions), d'opérations chez les particuliers à la suite d'appels sur le numéro vert (165 interventions).

600 plaquettes d'information ont été distribuées à la population sur le territoire. Par ailleurs, une intervention par traitement en hélicoptère dans le Pumonte et 3 traitements aériens dans le Cismonte ont été effectuées. En tout, 2 500 ha de marais dans le Cismonte, et 200 km de canaux et 75 km de côtes rocheuses ont été traités. En matière de prévention, des ateliers de sensibilisation auprès du jeune public dans le Cismonte ont été organisés.





Enfin 5 audits dans les sites sensibles (hôpitaux, cliniques) et points d'entrée sur le territoire ont été menés par les services, ainsi qu'une participation avec l'Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen (EID) à une étude scientifique sur la résistance des moustiques aux traitements.

Sur le plan opérationnel, on dénombre **95** journées d'intervention sur les graus (préparation et ouverture), ainsi que des opérations d'entretien et de gestion de 85 km de canaux, 120 km de chemins, pistes et digues et 7 stations de pompage

Les laboratoires d'analyses du Pumonte et du Cismonte ont maintenu en 2023 leurs accréditations COFRAC et agréments ministériels respectifs. Le laboratoire Pumonte a été accrédité sur de nouvelles méthodes : Aujeszy, THM, PCB.

Le laboratoire du Cismonte

- o En santé animale : 38 201 échantillons de sang pour la sérologie provenant des cheptels ovins, caprins, bovins.
- o En hygiène publique : le laboratoire a réalisé 1 700 analyses.
- o En chimie agroalimentaire : 5 298 échantillons ont été traités.
- o En hygiène alimentaire : 4 386 échantillons provenant d'autocontrôle et à la demande de l'Etat (contrôle des carcasses des abattoirs) ont été analysés.
- o 200 heures de formation, d'audit et de conseil ont été dispensées.

Le laboratoire travaille avec l'association des producteurs de fromages fermiers de Corse, Casgiu Casanu, la chambre d'agriculture œuvrant ainsi à l'amélioration des produits issus de la filière laitière ovine et caprine.

Le laboratoire du Pumonte

- o En santé animale : 22 288 échantillons de sang pour la sérologie provenant des cheptels ovins, caprins, bovins ont été analysés ; 46 autopsies et analyse de 950 prélèvements de biologie vétérinaire (prélèvements dans les abattoirs : trichinellose, zoonose...) ont été effectuées.
- o En environnement : 2 287 eaux de baignades (mers, rivières et piscines) et 2 326 eaux issues de stations d'épuration, garantissant ainsi la bonne qualité des eaux de notre littoral ont été contrôlées.

- o En santé humaine : 2 782 échantillons d'eau de consommation humaine ont été analysés contribuant ainsi à la qualité de l'eau que les citoyens de Corse du sud utilisent journalièrement.
 - o En hygiène alimentaire : 4 374 échantillons provenant d'autocontrôles et de la demande de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DCSPP) ont été étudiés permettant ainsi la validation des Plans de maîtrise sanitaire (PMS) et des bonnes pratiques d'hygiène des industries agro-alimentaires, des cantines scolaires, crèches et restaurations collectives.
- Le laboratoire travaille avec Casgiu Casanu, œuvrant ainsi à l'amélioration des produits issus de la filière laitière ovine et caprine. Des prélèvements de 4 467 échantillons d'eau (consommation humaine et environnement) et 3 496 échantillons dans le cadre du contrôle alimentaire ont été réalisés.
- o 19 formations dans le cadre de la mise en place de plan de maîtrise sanitaire (PMS) et pratiques de bonnes hygiènes ont été dispensées.
 - o Enfin, l'analyse de l'interféron gamma pour la tuberculose bovine a été mise en place.

Le 4^{ème} plan santé environnement décliné en Corse selon les priorités du territoire

Le 4^{ème} PNSE, « Un environnement, une santé », a été publié le 7 mai 2021, avec pour concept « Une seule santé - Una sola saluta », approche interdisciplinaire qui reconnaît l'interconnexion entre la santé humaine, animale et environnementale. Son élaboration et sa mise en place en Corse, copilotées par le préfet de Corse, la directrice générale de l'ARS et le président du Conseil exécutif de Corse, sont le résultat d'un processus de co-construction initié en mai 2023, n'ayant pas pour objet de décliner la totalité des actions du plan national, mais doit répondre à des préoccupations locales en tenant compte des priorités régionales. Le PRSE4 est un document de 19 fiches actions qui sera voté et signé par le préfet de Région, l'ARS et la Collectivité de Corse donnant lieu à un arrêté préfectoral établi début 2024 pour les 4 prochaines années.



Focus 2023

engagées permettent de proposer un projet de réouverture pour l'été 2024. A ce titre, un second comité de suivi en présence d'élus a eu lieu en novembre 2023, où a été présenté le projet de construction d'un chalet thermal en vue d'une ouverture intermédiaire. L'agrément actuel prendra fin le 19 septembre 2024. Avant cette date, l'établissement doit rouvrir et garantir la réalisation d'au moins une cure complète (18 jours consécutifs). L'état sanitaire de la source étant confirmé et le bâtiment provisoire (chalet thermal) étant en cours de construction, la réouverture peut être envisagée, en principe, au début du mois d'août 2024.

L'établissement thermal de Pietrapola

La Collectivité de Corse souhaite faire de la Corse un haut lieu du thermalisme par la réhabilitation de l'établissement thermal de Pietrapola. En 2023, les différentes actions

Acchisu 4

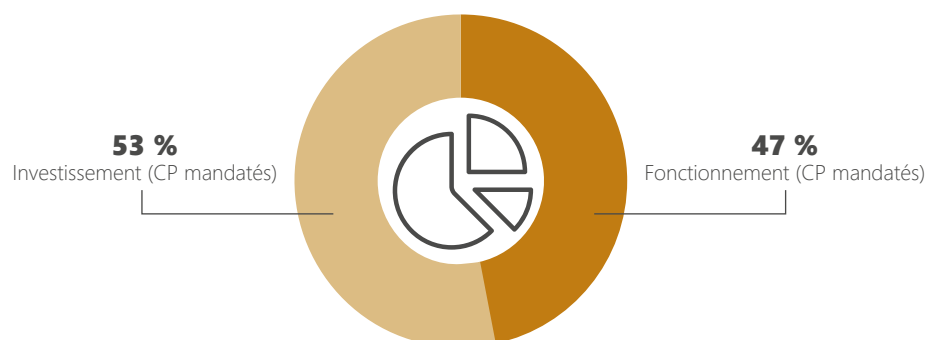
Axe 4

Impignassi à ghjuvure di l'assestu di u territoriu

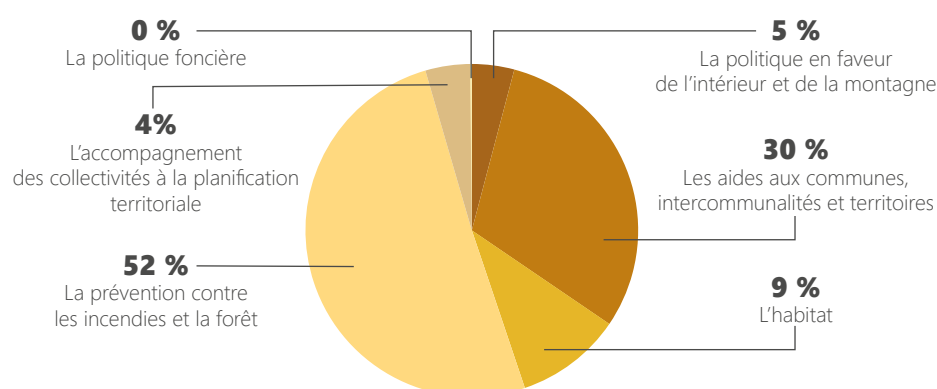
Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire

Budget de l'axe 4

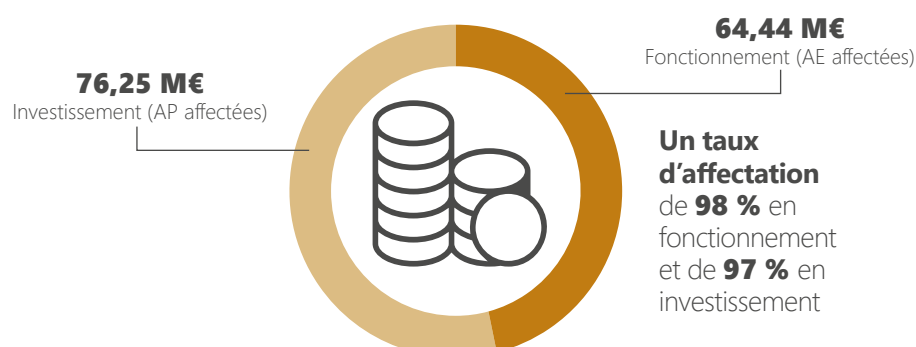
La répartition des dépenses entre fonctionnement et investissement



Répartition des dépenses réalisées par politique



La programmation financière



Dépenses totales de l'axe

CP votés en 2023 :

139 607 420 €

CP mandatés en 2023 :

138 319 005 €

Taux de réalisation **99,08 %**

Total Fonctionnement

CP votés en 2023 :

65 123 910 €

CP mandatés en 2023 :

64 380 080 €

Taux de réalisation **98,86 %**

Total Investissement

CP votés en 2023 :

74 483 510 €

CP mandatés en 2023 :

73 938 926 €

Taux de réalisation **99,27 %**

Données issues du compte administratif 2023

A vita lucale è l'animazione di i rughjoni | 4A

La vie locale et l'animation des territoires

La Collectivité de Corse poursuit sa politique de soutien et de valorisation des territoires. Le Schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne corse fixe à ce titre les orientations stratégiques à mettre en œuvre de façon transversale. Le volet développement local du programme de développement rural de la Corse constitue un second cadre stratégique de mise en œuvre d'une politique en faveur des territoires de l'intérieur.

La mise en œuvre financière du Schéma d'aménagement de développement et de protection de la montagne

Ce schéma est mis en œuvre par le Comité de massif, Parlement de la montagne, dont l'activation depuis 2016 a permis d'élaborer une véritable stratégie pour le massif Corse.

57 projets ont pu être identifiés, s'articulant autour de 4 axes :

- o infrastructures et réseaux : 23 projets soutenus pour un montant total d'investissement de 1,86 M€ dont 1,09 M€ de fonds montagne ;
- o services de base : 14 projets soutenus pour un montant total d'investissement de 1,17 M€ dont 722 513.58 € de fonds montagne ;
- o tourisme de montagne - patrimoine : 12 projets soutenus pour un montant total d'investissement de près de 4 M€ dont 2 M€ de fonds montagne ;
- o agriculture de montagne : 8 projets soutenus pour un montant total d'investissement de 707 395.60 € dont 502 269.04 € de fonds montagne.

L'ensemble de ces projets a mobilisé une enveloppe de **4,34 M€** de fonds montagne représentant un montant total d'investissement de près de **7,7 M€**.

Au cours de cette année, différents projets ont été soutenus :

o L'organisation d'événements au cœur des territoires

Les membres du Comité de massif se réunissent chaque année lors de 2 événements :

- o les Assises de la montagne, dont la 6^{ème} édition de 2023 a eu lieu à Zicavo ;
- o les réunions du Comité de massif.

Ces rencontres permettent de statuer de manière plus opérationnelle sur les problématiques inhérentes au développement de la montagne. Les thématiques ont été abordées dans leur globalité mais également dans leur opérationnalité. Une rétrospective des différentes thématiques a été traitée par les groupes de travail ainsi que des projets structurants à venir comme la co-construction de la Charte des estives par exemple.



Le Règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil de 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER

Délibération 17/050 AC du 24 février 2017 - Schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne voté à l'unanimité à l'Assemblée de Corse

Délibération N°18/462 AC du 29/11/2018 approuvant le nouveau dispositif de relations aux associations et du règlement général interne d'intervention d'aides au mouvement associatif.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-206572

Délibération N°18/396 AC du 25/10/2018 approuvant le cadre d'intervention en faveur du mouvement associatif pour le domaine de l'aménagement du territoire modifié par la délibération N°20/141 CP du 04/11/2020 approuvant le nouveau dispositif d'aides aux foires rurales et artisanales

► Délibération de l'Assemblée de Corse-205836



SÉMINAIRE

DE MI-PARCOURS

ÉTUDE DE L'ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION ET DES USAGES DES ESTIVES PAR TERRITOIRE EN CORSE



o La réalisation d'une étude de l'évolution de l'occupation et des usages des estives par territoire en Corse

Un séminaire de mi-parcours s'est tenu le 24 avril à Corti avec l'ensemble des acteurs des territoires d'estives concernés. Il a été l'occasion de présenter les premiers résultats de l'étude à travers la présentation de 5 territoires d'estives que sont le Cuscionu, le Niolu, I Dui Sevi-Dui Sorru, Esi-Verdanesi et le Curtinese. L'objectif demeure de rendre les estives attractives et de donner aux éleveurs les moyens de revenir à la transhumance et de produire en montagne.

La mise en œuvre du Programme de développement rural de la Corse - mesures développement local

La mise en œuvre du PDRC - mesures développement local - représente **3,9 M€** de crédits FEADER et Collectivité de Corse au bénéfice des territoires de l'intérieur et du rural :

- o 2,3 M€ au titre des mesures environnementales permettant l'animation des sites Natura 2000 et l'acquisition de matériel DFCI ;
- o 173 000 € au titre de la mesure amélioration ou développement des services de base dans l'intérieur ;
- o 1,2 M€ pour les 6 groupes d'action locale (GAL) au titre de la mesure LEADER dédiée aux petits porteurs de projets privés et publics.

Dotation de solidarité territoriale (DST)

L'accompagnement du milieu associatif - le dispositif Aiuti associ agit au quotidien afin de répondre aux enjeux tels que :

- o la reconnaissance du rôle important du monde associatif dans les territoires (relais privilégiés) ;
- o le soutien de la collectivité au monde associatif ;
- o l'harmonisation et la sécurisation des processus et pratiques d'instruction pour plus de transparence et d'équité ;
- o la réalisation d'un panorama des associations pour une meilleure connaissance des acteurs.

L'aide au mouvement associatif concerne près de 850 bénéficiaires, plus de 1 500 projets soutenus et environ **50 M€** d'aides allouées.

Plus d'1 M€ a été alloué en faveur des associations dans le domaine aménagement et développement des territoires en faveur d'un maintien d'une vie locale et de la préservation des espaces.

La mise en service de la plateforme numérique en direction des élus « Paes'idei »

Conformément à la volonté de l'Exécutif, le portail numérique Paes'Idei, a vu le jour. Son objectif est d'être un outil facilitateur de la mise en relation des attentes, des ressources et des conseils pour définir et réaliser les projets et les services nécessaires aux habitants.

Il comporte :

- o un guide de plus de 20 offres de service « assistance technique et conseils de 1^{er} niveau » ;
- o un recensement actualisé de toutes les aides financières que la Collectivité de Corse développe pour les collectivités ;
- o des appels à projets ;
- o une sélection de guides et de ressources thématiques.

Le déploiement d'une offre de service de proximité et l'animation du territoire

Une équipe de médiateurs valorisation territoriale agit sur les territoires locaux à travers la mise en place d'outils de médiation et d'animation à l'aide de différents supports et sur des thèmes variés tenant compte des spécificités et particularités de chaque territoire. Ces actions et journées d'animation, contribuent au développement d'une action publique de proximité au cœur des territoires dans un objectif de soutien et de valorisation de leur action pour concourir au développement local.

4B | L'aiuti à e cumune, intercumunalità è rughjoni

Les aides aux communes, intercommunalités et territoires

La Collectivité de Corse agit aux plus près des communes et des intercommunalités en soutien de la réalisation de projets structurants sur l'ensemble du territoire. Elle s'appuie principalement sur le règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires, « Territorii, pieve è paesi vivi » et soutient financièrement les territoires dans la réalisation de leurs projets d'investissement avec plusieurs dispositifs d'aides. La Charte urbaine, quant à elle, est destinée à soutenir les villes dans leurs actions au sein des quartiers prioritaires dans le cadre des programmes de rénovation et de requalification urbaine contractualisés avec l'État.

L'attractivité des territoires

Les crédits individualisés en faveur des communes et EPCI situés en zone rurale au titre du règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires « Territorii, Pieve è Paesi vivi », s'élevaient à **28 M€** en 2023 répartis en différentes dotations et fonds territoriaux.

Répartition des crédits et divers exemples de réalisations en 2023 :

- o 14,9 M€ affectés au dispositif de dotation quinquennale (réhabilitation et l'extension de l'ancienne gendarmerie de Livia afin de créer le nouveau siège de la communauté de communes : subvention d'un montant de 795 000 € au bénéfice de la communauté de communes de l'Alta Rocca) ;
- o 1,9 M€ mobilisés pour la dotation école (travaux de réhabilitation et de mise aux normes de l'école primaire communale : subvention d'un montant de 272 005 €, au bénéfice de la commune de Pianottuli è Caldareddu) ;
- o 6,44 M€ octroyés en faveur du Fonds de solidarité territoriale (construction de la nouvelle mairie (locaux administratifs et techniques) : subvention d'un montant de 350 000 €, au bénéfice de la commune de Talasani) ;
- o 4 M€ individualisé au titre du Fonds de territorialisation (création de la CasAgriculaire : subvention d'un montant de 905 121 € pour la commune de Pigna) ;
- o 845 230 € attribués au dispositif intempéries et incendies (sécurisation et la réparation des digues extérieures à la suite des intempéries du 18 août 2022 ; la commune de San Fiorenzu a obtenu un financement d'un montant de 252 280 €).

Au cours de l'exercice 2023 la démarche de contractualisation avec les territoires engagée en 2022 a été poursuivie, visant à renforcer la relation partenariale entre la Collectivité de Corse et les territoires, à partir de priorités partagées de développement et d'adapter ces politiques publiques aux besoins de chaque territoire à travers la formalisation d'un contrat. La signature des premiers contrats doit intervenir au cours du 1^{er} semestre 2024.

Le développement urbain

Les crédits individualisés en faveur des communes et EPCI situés en zone urbaine (EPCI CAB, CAPA, comuns membres et la Ville de Portivechju), dans le cadre du règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires « Territorii, pieve è paesi vivi », s'élèvent à **7,49 M€** en 2023 :

- o 5,3 M€ pour le dispositif de dotation quinquennale pour les travaux de réhabilitation de la mairie : 220 000€ ont été attribués à E Ville di Petrabugnu ;
- o 2 M€ à destination de la charte urbaine afin de financer des investissements de communes et EPCI. Un montant attribué pour l'opération de la Ville de Bastia « aménagements de proximité du nouveau programme de rénovation urbaine (NPRU) » ;
- o 206 752 € ont été consacrés à la dotation école.



Délibération n°19/438 AC de l'Assemblée de Corse en date du 29 novembre 2019 approuvant le règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires - regulamentu d'aiuti a e cumune, intercumunalita e territorii - Territorii, pieve e paesi vivi.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-213280

L'aide aux communes, intercommunalités et territoires est une politique publique essentielle de la Collectivité de Corse, permettant de lutter contre les fractures territoriales et la désertification des espaces de montagne et de l'intérieur, aux fins de leur substituer une dynamique de développement profitant, de façon équitable, à tous les territoires et habitants de l'île.



La démarche initiée en 2022 a été prolongée en 2023 afin de reconnaître des spécificités du fait urbain insulaire dans les politiques sectorielles de la Collectivité de Corse et d'adapter le cadre réglementaire actuel aux besoins de ces territoires, les dispositifs d'aides actuels n'y répondant que partiellement.

La vaste démarche d'élaboration du Schéma de développement urbain durable (SDUD) en concertation avec les territoires urbains de l'île s'est ainsi poursuivie en 2023. Cela s'est traduit par la réalisation de 5 ateliers thématiques et d'un séminaire de clôture de la concertation élargie.



Focus 2023

Près de 2 M€ ont été attribués pour l'opération de la Ville de Bastia « aménagements de proximité du nouveau programme de rénovation urbaine (NPRU) ».

Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet et de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la Ville de Bastia approuvé par la délibération n°21/002AC du 28 janvier 2021 de l'Assemblée de Corse.

Pour mémoire, depuis près de 20 ans, la Ville de Bastia s'est engagée dans un processus de renouvellement de ces quartiers prioritaires à travers divers dispositifs et programmes de la Politique de la ville. Le nouveau projet de renouvellement urbain concerne le quartier d'intérêt régional : « Cité des Lacs, des Arbres et des Monts » situé au cœur du quartier prioritaire « QPV » quartier Sud.

La Collectivité de Corse s'est emparée de 3 enjeux stratégiques en matière d'habitat :

- la lutte contre la spéculation et la dépossession foncière, par l'accès au foncier et au logement ;
- la prise en considération de la paupérisation d'une part importante des insulaires ;
- la réduction des inégalités territoriales importantes entre le littoral et l'intérieur de l'île.

La collectivité dispose d'un outil réglementaire adaptable permettant de répondre le plus efficacement possible aux enjeux d'une de ses politiques prioritaires, au travers du règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat « Una casa per tutti, una casa per ognunu ».

En 2023, **10,9 M€** ont été mandatés au titre des subventions attribuées aux communes et intercommunalités, aux bailleurs sociaux et aux particuliers (candidats à la primo accession à la propriété ou propriétaires dans les OPAH) et **12,1 M€** ont été individualisés sur un volume d'autorisation de programme (AP) votées au budget prévisionnel de 13 M€.

Le soutien aux opérations portées par les OPAH et POPAC

Le développement croissant des OPAH et POPAC se poursuit sur le territoire insulaire. Ces opérations, menées généralement par les intercommunalités, font apparaître un besoin important de soutien en matière de résorption de l'habitat indigne, de sortie de précarité énergétique et d'adaptation du logement à une population vieillissante, surtout en milieu rural.

Les aides en faveur du logement communal

Elles représentent un niveau important, puisque 65 % des affectations de crédits d'investissement ont été destinés aux aides au logement communal. Le suivi et l'animation des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et des programmes opérationnels de prévention et d'accompagnement en copropriété (POPAC) portées par les collectivités locales ont été financées à hauteur de 188 737 € sur un volume d'autorisation d'engagement (AE) votées au budget primitif de 200 000 €. En 2023 **13,2 M€** dont 13 M€ en investissement (AP) et 200 000 € en fonctionnement (AE) ont été inscrits au budget primitif de la Collectivité de Corse.

La répartition des individualisations de crédits :

- 241 logements financés à hauteur de 1,47 M€, logements sociaux - aides aux bailleurs ;
- 79 opérations financées pour 7,93 M€, logements communaux - aides aux communes et EPCI ;
- 97 logements financés pour 1,78 M€, primo accédant - aides aux particuliers ;
- 153 logements financés à hauteur de 921 527 €, primes OPAH et aides aux copropriétés ;
- 188 737 € pour le suivi-animation dans les OPAH et les POPAC ;
- 52 500 € pour 3 études pré-opérationnelles d'OPAH.



Focus 2023

Création d'un ensemble de 16 logements dans le lotissement « Mulinu d'Orzu » par la commune de Pitrusedda. Le coût de cette opération d'un montant total de 2,4 M€ s'est établi de la manière suivante : 40 % pour la Collectivité de Corse, soit 954 733 € ; 30 % pour l'Etat (DSIL), soit 716 050 € ; 30 % pour la commune, soit 716 050 €.



Délibération n°19-340AC du 27 septembre 2019 de l'Assemblée de Corse adoptant le nouveau règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat pour une réponse politique forte et innovante face aux phénomènes de spéculation de dépossession et de difficultés d'accès au logement « Una casa per tutti, una casa per ognunu ».

► Délibération de l'Assemblée de Corse-212149

Délibération n°21-081AC du 30 avril 2021 de l'Assemblée de Corse approuvant la modification du règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat « Una casa per tutti, una casa per ognunu ».

Ce nouveau règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat adopté le 27 septembre 2019 par l'Assemblée de Corse a fait l'objet d'une 1^{ère} évaluation après plus d'une année de mise en œuvre et a ainsi été modifié le 30 avril 2021, en lien avec la réalité de terrain. Il se décline en 4 axes majeurs :

- le soutien renforcé aux communes et intercommunalités désireuses d'accroître le parc locatif et de proposer une offre de logements destinée aux primo-accédants ;
- le renforcement et la réorientation de l'aide directe visant à soutenir l'accès à la propriété des primo-accédants ;
- le renforcement qualitatif et quantitatif du financement du logement locatif social ;
- l'harmonisation et le renforcement des dispositifs d'aide au parc privé dans les OPAH et POPAC.

4D | L'accompagnementu di e cullettività à a pianificazione territoriale

L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale

La Collectivité de Corse qui accompagne l'aménagement durable de notre île a confié à l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE) la mission de définir et mettre en œuvre, avec les acteurs du territoire, les politiques publiques dans ce domaine. L'AUE assure son action par l'élaboration, la mise en œuvre, et le suivi du plan d'aménagement et de développement durable de Corse (PADDUC) et du modèle de société qu'il définit.

Accompagner les collectivités pour l'élaboration de documents d'urbanisme, de projets d'aménagement ou de construction



En 2023, l'AUE est intervenue sur la base de prestations gratuites ou d'autres plus spécifiques et rémunérées relatives au conseil et aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Elle a été sélectionnée pour réaliser les études pré-opérationnelles des opérations de revitalisation du territoire pour les secteurs autour de San Fiorenzu et de Luri. Ces études interviennent dans le cadre des programmes « Petites villes de demain » mis en place par l'État. L'étude « Opération de revitalisation du territoire ORT Saint-Florent » a été finalisée en décembre 2023.

L'élaboration d'un projet urbain global confiée fin 2021 dans le cadre de l'ORT de Corti s'est poursuivie, pendant l'année 2023 et a été marquée par la restitution du plan guide.

Enfin, l'aménagement et la mise en valeur des marines du Cap Corse ont été finalisées, voire complétées pour ce qui concerne Luri, Barrettali, et Rogliano. Les compléments portent sur la rédaction de dossiers de consultation des entreprises pour des éléments de projet définis par l'AUE ou pour des réunions complémentaires.

Ces missions menées en 2023 ont donné lieu à des productions documentaires, à la réalisation d'enquêtes et à des sessions d'animation. L'AUE a aussi accompagné les maîtres d'ouvrages dans des discussions avec des partenaires (État, Banque des territoires) pour étudier la faisabilité de certains projets et défendre des orientations.

Dans le même temps, l'AUE a poursuivi des études pour le Schéma de cohérence territorial de Balagne et a contribué à la rédaction du projet d'aménagement stratégique, pièce majeure du SCoT. Elle a également joué un rôle d'animateur important en organisant et animant plusieurs ateliers :

- o environnement, en appui sur le diagnostic et sur la définition de la trame verte et bleue, en déclinaison du PADDUC ;
- o culture et patrimoine, rencontre avec les acteurs de la culture de Balagne ;
- o « Grand public », ouvert à la population.

D'autre part, en 2023, un temps a été consacré à des candidatures à des appels d'offres ou à des sollicitations directes telles que le SCoT de Costa Verde, la requalification du quartier de Toga par la communauté d'agglomération de Bastia, le réinvestissement d'un « bloc commercial » de la commune de Biguglia, ou encore l'AMO pour un document d'urbanisme à E Ville di Parasu.



Quatu d'azzione

Délibération n° 15/235 AC de l'Assemblée de Corse du 15 octobre 2015, approuvant le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC).

Délibération n°21/205 AC de l'Assemblée de Corse approuvant la méthode relative à l'analyse globale des résultats du PADDUC et de son application notamment du point de vue de l'environnement.

► [Délibération de l'Assemblée de Corse-224257](#)

Délibération n° 2020-143 AC de l'Assemblée de Corse prenant acte du rapport de suivi et d'évaluation du PADDUC 2017-2019.

► [Délibération de l'Assemblée de Corse-218202](#)

Délibération n° 23/173 AC de l'Assemblée de Corse approuvant la convention de partenariat établie dans le cadre de la création de l'Observatoire territorial du logement étudiant de Corse.

► [Délibération de l'Assemblée de Corse-239493](#)



Colloque « Jardins remarquables de Corse et de Balagne » à Pigna, le 5 novembre

En outre, l'agence répond régulièrement à des sollicitations directes de communes sur des questions « documents d'urbanisme » et « permis de construire ». Ces sollicitations ont notamment servi aux choix des articles et à la production de fiches pédagogiques ou de « guides », en vue d'une première publication et diffusion courant 2024 à destination des élus.

L'AUE a également pris part à certains événements majeurs autour de l'urbanisme :

- o le séminaire des élus dans le cadre du SCoT de Balagne, portant sur la territorialisation des objectifs du SCoT ;
- o les assises de l'architecture ;
- o l'atelier de territoire engagé par l'État, pour réinvestir l'avenue Noel Franchini à Ajaccio ;
- o le colloque « Jardins remarquables de Corse et de Balagne » ;
- o le Corsica Bike Festival et le questionnaire des enjeux de mobilité ;
- o l'atelier « couleurs du port » à Macinaghju ;
- o la chaire « habitat ».

Pendant toute cette période, l'AUE a continué à accompagner des communes ou d'autres partenaires comme Corti ou encore le syndicat mixte du Grand Site de France, Conca d'Oru, vignoble de Patrimoniu - golfe de San Fiorenzu, en particulier pour la commission de concertation pour les projets d'aménagement ou de construction qui sont projetés sur le territoire reconnu Grand Site de France.

Enfin, l'agence a défini une stratégie pour renforcer sa présence sur le territoire et pour mobiliser les jeunes qui étudient ou travaillent dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Avec en perspective l'organisation d'ateliers thématiques dans toutes les intercommunalités, sur la période 2024-2026 en partenariat pérenne avec les principaux acteurs de l'aménagement du territoire tels que la CAUE, l'université de Corse et les autres établissements d'enseignement supérieur, MAC, l'Ordre des architectes, etc.

Fin 2023, le principe et les modalités d'une mission d'assistance de l'AUE à la Collectivité de Corse pour le réinvestissement du château de la Punta ont été validés dans le cadre d'un rapport en Conseil exécutif.

Contribuer à l'élaboration d'avis techniques pour le compte de la Collectivité de Corse

En 2023, une dizaine de contributions ont été produites. Elles sont accompagnées des contributions aux avis de la Commission territoriale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CTPENAF) et du Conseil des sites.

Au-delà des contributions, l'AUE a accompagné le passage de relais à la mission « urbanisme » de la Collectivité de Corse sur la consolidation des avis sur les documents émis par elle, en tant que personne morale associée.

Observer et assurer le suivi du PADDUC

L'AUE assure l'acquisition, la mise en forme et la valorisation des données portant sur :

- o les marchés fonciers et immobiliers, en particulier le logement ;
- o l'urbanisme (aménagement et espaces publics) ;
- o la mobilité et les transports : enquête sur les déplacements des ménages, enquête sur la mobilité présente en haute saison ;
- o la conduite et l'animation de rapports portant sur le suivi du PADDUC.

L'agence a participé à une meilleure connaissance des problématiques d'aménagement et d'urbanisme :

- o la 3^{ème} édition du colloque « Ville et Espace Public » s'est tenue le 6 juillet à Ajaccio. La gestion des espaces publics et l'implication des usagers dans les opérations d'aménagement ont mobilisé une soixantaine d'acteurs au cours de cette journée ;
- o les dernières données de la base « demandes de valeurs foncières » (DVF) ont été exploitées et analysées afin de connaître en détail, par volume et par an, les types de mutations foncières et immobilières en Corse ;
- o l'acquisition de données relatives aux locations touristiques de courte durée a été poursuivie. Un groupement de commandes passé avec l'Agence du tourisme de la Corse (ATC) et la DREAL a permis la sélection d'un prestataire commun réalisant une collecte des données sur les sites internet spécialisés.



3^{ème} édition du colloque « Ville et espace public » à Ajaccio, le 6 juillet

Par ailleurs, une typologie des marchés du logement en Corse, dite « maille habitat », a été présentée en avril. Elle distingue 4 grands types de marchés sur le territoire :

- o les communes peu tendues à dominante rurale situées principalement dans l'intérieur de l'île ;
- o les communes littorales à vocation touristique avec des prix plutôt élevés par rapport aux revenus ainsi qu'un taux de résidences secondaires au-dessus de la moyenne des communes du littoral ;
- o les communes en périphérie des pôles urbains d'Ajaccio et de Bastia ainsi que dans la partie centrale de la Plaine orientale ;
- o les communes à dominante urbaine caractérisées par un faible taux de résidences secondaires, de propriétaires occupants et locations touristiques de courte durée.

Enfin, un questionnaire ayant pour vocation d'analyser les effets du PADDUC a été envoyé en mars à tous les maires de Corse. Au 2^{ème} semestre, ce sont tenus des comités techniques réunissant la Collectivité de Corse, l'AUE, les agences et offices, et portant sur les orientations stratégiques du PADDUC.



Focus 2023

En 2023, mise en place d'une convention « Observatoire territorial du logement des étudiants de Corse » (OTLE)

L'AUE, avec l'Agence départementale de l'information sur le logement (ADIL), fournira son expertise à 6 partenaires institutionnels en l'occurrence la communauté de communes du Centre Corse, la ville de Corti, la Collectivité de Corse, l'université de Corse, le CROUS, la Caisse des dépôts et consignations. L'objectif premier de l'OTLE de Corse est de fournir et partager dès 2024 des données fiables facilitant la recherche et l'obtention d'un logement pour les étudiants de l'université Pasquale Paoli. La démarche de l'OTLE s'inscrit dans le réseau des observatoires du logement des étudiants présents dans d'autres territoires universitaires français. L'OTLE de Corse a pour ambition d'obtenir un label national après avoir démontré lors de ses 1^{ères} années de fonctionnement toute sa pertinence et sa fiabilité.

A prutezzione di e fureste | 4E è a privenzione di l'incendii

La protection de la forêt et la prévention contre les incendies

La Collectivité de Corse est propriétaire de près de 50 000 ha de forêts territoriales appartenant au domaine forestier territorial. Elle assure à ce titre la gestion des massifs de l'île dans leurs dimensions environnementale, économique et sociale, en concertation avec l'Office national des forêts, en application du code forestier. L'engagement de la collectivité s'étend également à l'animation de la filière « forêt-bois » en Corse. En matière de prévention des incendies, la Collectivité de Corse finance ou met en œuvre des actions d'aménagement, d'équipement et de surveillance inscrites dans le Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies.

En 2023, des actions importantes d'entretien et de mise en valeur du domaine forestier territorial ont été réalisées :

- o remise à niveau de la voirie forestière, pour un montant de **530 857 €** ;
- o mise en sécurité et entretien des maisons forestières pour plus de **300 000 €** ;
- o poursuite des procédures pour la création de points d'eau DFCL et la mise aux normes des pistes du Salto sur la commune d'U Sulaghju et de Castellu sur la commune de Currà.

Par ailleurs, une procédure de consultation des entreprises a été engagée pour la réhabilitation de la route forestière n°8, emblématique sentier de transhumance de Caprunale sur la commune de Mansu.

La filière « forêt-bois »

Le Programme forêt bois de Corse et sa déclinaison opérationnelle au travers d'un plan d'actions se veut être un véritable cadre stratégique politique pour la gestion du milieu forestier et le développement de la ressource bois pour une durée de 5 ans de 2024 à 2029. En réponse à l'effondrement de la filière forêt-bois de Corse, l'élaboration d'un document stratégique et politique appelé « plan d'actions » a permis de définir la gouvernance, les dispositifs mobilisables, les partenaires à solliciter, les moyens financiers disponibles, les indicateurs de réussite et le calendrier.

Pour parvenir à l'élaboration de ce plan il a été nécessaire d'impliquer l'ensemble des acteurs : les communes forestières, les offices, les agences, les services de l'Etat, les chambres consulaires, les professionnels, le collectif Furesta Corsa, et le milieu associatif. Ainsi, un travail de concertation sans précédent a été mené à plusieurs niveaux pendant 2 ans : en 1^{er} lieu au sein de la commission « politique forestière » de la Chambre des territoires, d'autre part lors des ateliers thématiques (ressource, multifonctionnalité, formation, gouvernance, professionnels), puis avec des points d'étapes réguliers lors des Assises de la montagne en février 2023 à Zicavu et lors de la Festa di u legnu et di a furesta en juillet 2022 et 2023 à Vizzani).

Enfin, la tenue des Assises de la forêt et du bois des 12 et 13 octobre à Vizzavona a permis d'échanger et de débattre autour de 5 objectifs stratégiques :

1. assurer la disponibilité de la ressource ;
2. prendre en compte la richesse fonctionnelle de la forêt ;
3. renforcer l'offre de formation, la recherche et l'innovation ;
4. installer de nouvelles instances forestières ;
5. développer l'économie de la filière bois.

Le Programme forêt bois de Corse co-construit avec les services de l'Etat, est finalement décliné en 5 objectifs et 26 fiches-actions pour le développement de la forêt corse et la relance de la filière bois. Ce plan d'actions a été présenté le 11 décembre en session plénière de la Chambre des territoires et approuvé à l'Assemblée de Corse le 20 décembre 2023. Il vient compléter le diagnostic et les orientations stratégiques identifiés dans le Programme pour la forêt et le bois de Corse (PFBC).

La pépinière forestière régionale de Castelluccio

La pépinière poursuit ses actions de production d'espèces forestières de pin laricciu, aulne, chêne, érable, frêne, hêtre, sapin, merisier, sorbier, arboricoles de châtaignier,



**Quatu
d'azzione**

Les politiques publiques relatives à la protection de la forêt et à la prévention des incendies font l'objet de 2 documents stratégiques :

Le Programme forêt bois de Corse (PFBC, Art L122-1 du code forestier), approuvé par l'Assemblée de Corse par la délibération 23/169 du 20 décembre 2023 est une déclinaison régionale du Programme national de la forêt et du bois (PNFB), introduit par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 et approuvé par le décret n° 2017-155 du 8 février 2017 portant approbation du Programme national de la forêt et du bois. Il fixe les orientations de la politique forestière, en forêt publique et privée, en métropole et en outre-mer, pour une période de 10 ans.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-239489

Le Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies (PPFENI, art. L. 133-2 du code forestier), approuvé par les Conseils départementaux 2A et 2B dans sa version 2 pour la période 2013-2022 prolongée jusqu'à sa prochaine version en cours d'élaboration. Ce plan est décliné localement dans les Plans locaux de protection contre les incendies (PLPI) et les Plans de protection rapprochée de massif forestier (PRMF).



poirier, pommier, figuier, ornementales d'arbousier, myrthe, lentisque et d'espaces lagunaires de tamaris d'Afrique. Elle a renforcé ses liens par voie de convention de culture avec ses partenaires : Office national des forêts, chambres d'agriculture, association Tempi Fà, università di Corsica, Conservatoire du littoral, communes de San Gavinu di Fiumorbu, Sartè, Zevacu, Tavacu, CAPA. Elle a maintenu sa présence dans les foires rurales : fiera di a castagna in Bucugnà, di u ficu in i Peri, ghjurnata di a mela in Todda). Elle a aussi en partenariat avec l'association A Vaddinca mis en place un conservatoire de cerisiers de variétés locales sur la commune de Valle di Mezzana. La construction de la serre « insects-proof » est en voie d'achèvement et permettra de contrôler la qualité sanitaire des plants produits.

La prévention des incendies de forêts et d'espaces naturels

Tout au long de l'année, les services des forestiers-sapeurs ont assuré l'entretien d'ouvrages DFCI et la réalisation d'opérations d'ouverture du milieu par voie manuelle, mécanique, ou de brûlage dirigé. Ces actions sont inscrites dans leur programme de travaux (présenté en Chambre des territoires et approuvé par l'Assemblée de Corse) mais aussi la réalisation de zones d'interface validées en interservices (expérimentation du Fium'Orbu). Pendant les périodes à risque d'incendies, les forestiers-sapeurs interviennent dans le cadre des ordres départementaux d'opérations feux de forêts. En 2023, ils ont réalisé **1 225** patrouilles de guet armé en Cismonte, **1 425** en Pumonte, et réalisé 10 interventions sur feux naissants. Au-delà des patrouilles et à la demande des CODIS, les forestiers-sapeurs sont intervenus pendant la saison des feux pour : des missions d'accessibilité aux chantiers avec engins, des feux tactiques, des télépilotes de drones, des commandos feux de forêts -447 journées/homme en Cismonte et une quinzaine d'intervention en Corse- et d'interventions avec la cellule Transport.

La Collectivité de Corse dispose d'une organisation opérationnelle adaptée à la prévention et à la gestion des crises liées aux aléas météorologiques, comme ce fut le cas cette année encore avec les épisodes neigeux mais surtout les tempêtes Larisa en mars, Domingos et Ciaran en octobre. Plus d'une cinquantaine de forestiers-sapeurs, sylviculteurs ont été mobilisés pour faire face à ces événements, dans les spécialités d'abattage, de conduite d'engins, ou de grimpeurs-élagueurs, bien au-delà du strict domaine forestier.

D'autre part, l'année 2023 a été riche de très nombreuses réunions du groupe de travail interservices, dédiées à la révision du prochain Plan de protection des forêts et des espaces naturels (PPFENI) qui devra notamment s'adapter au dérèglement climatique que nous subissons, et couvrir la période 2024-2034. Au-delà des services de la direction de la forêt et de la prévention des incendies, ces travaux ont associé les commissions forêt et incendie de la Chambre des territoires, ainsi que la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, garantissant une prise en compte des préoccupations des élus des territoires face au risque incendie.

Projet **GOLIAT** (groupement d'outils pour la lutte incendie et l'aménagement du territoire). En 2023, la direction de la forêt et de la prévention des incendies a participé activement aux 2 journées de restitution du projet GOLIAT porté par l'università di Corsica à destination du grand public au Palais des Congrès d'Aiacciu et au Parc Galea de Tagliu-Isolacciu. La Collectivité de Corse participe au projet GOLIAT à hauteur de **1,4 M€**.



Focus 2023



La cérémonie commémorative des 50 ans du corps des forestiers-sapeurs de Corse a permis de mettre en avant l'évolution de ce métier enraciné dans le monde rural. Cet évènement réussi a également été l'occasion de fédérer l'ensemble des forestiers-sapeurs de Corse et de présenter aux élus et institutionnels présents les outils modernes permettant de mettre en œuvre des interventions de plus en plus techniques au profit de la prévention des incendies mais aussi plus largement de la gestion des risques majeurs sur le territoire.

La pratique des activités de pleine nature génère de nouveaux modes de fréquentation des sites naturels quelle que soit leur situation. Les formes de ces fréquentations revêtent des aspects contradictoires, opposant recherche d'autonomie et besoin de sécurité, préservation des milieux naturels et intensité de la fréquentation ainsi qu'exercice de liberté et respect de la propriété d'autrui. C'est dans ce contexte que la Collectivité de Corse a pour mission d'organiser, promouvoir et favoriser un développement maîtrisé et durable des activités de pleine nature. Pour ce faire, elle doit se doter d'un certain nombre d'outils. Le Plan territorial des espaces, sites et itinéraires (PTESI) de pleine nature constitue le document de référence et de programmation, comprenant le Plan territorial des itinéraires de promenade et de randonnée (PTIPR). La mise en œuvre de cette politique publique a été portée en lien avec les acteurs locaux, les différents partenaires institutionnels, notamment le Parc naturel régional de Corse et les socio-professionnels. L'aménagement du réseaux de sentiers de randonnée inscrits au PTIPR permet la valorisation du territoire au travers de la mise en place de panneaux d'interprétation, par la réalisation d'expositions, d'animations, d'actions éducatives et le développement du site internet de la direction. Ces interventions permettent ainsi d'améliorer, d'accroître et de pérenniser l'offre en matière de randonnée tout en participant à la préservation et la mise en valeur des espaces naturels sensibles, cours d'eau et autres zones humides. Elles concourent à l'objectif prioritaire de protection de l'environnement et de promotion d'un usage durable des ressources en protégeant et promouvant le patrimoine culturel et naturel de notre territoire.

Plan territorial des itinéraires de promenade et de randonnée (PTIPR).

Dans le domaine de la randonnée pédestre, la Collectivité de Corse dispose de près de **1 900 kms** de sentiers dans le Pumonte, et **450 kms** dans le Cismonte. Au total 26 dossiers d'intégration de nouveaux sentiers de randonnée pédestre ont reçu un avis favorable pour une inscription au PTIPR « pédestre » en 2023 dont 22 en Cismonte, ce qui représente un linéaire de près de 18 kms dans le Pumonte et de 113,79 kms dans le Cismonte.

La mise en œuvre du PTIPR impose également le maintien en conditions opérationnelles des sentiers d'ores et déjà inscrits au plan dans le cadre de sa révision. L'entretien des sentiers est réalisé par les agents de protection de l'environnement, soit 92 APE sur l'ensemble du territoire dont 85 dans le Pumonte pour des travaux de débroussaillage, élagage, tronçonnage, balisage, épierrage, réalisation ou restauration d'embranchement, traitement de l'assise des chemins.

La mise en valeur des sentiers passe également par la restauration du petit patrimoine bâti associé aux sentiers de randonnée : calade, murets en pierres sèches, aires à blé, fontaines et la réalisation d'ouvrages d'art tels que les passerelles, aqueducs.

Dans le cadre de ces missions, près de 1 500 kms de sentiers ont été entretenus et 588 kms ont été balisés dans le Pumonte par les APE. 193 poteaux de signalétiques directionnelles ont été implantés et 1 394 kms de contrôles sécuritaires et d'analyses foncières ont été réalisés par le service ingénierie.



Délibération de l'Assemblée de Corse n°20/135 du 25 septembre 2020 adoptant le Schéma d'orientation générales (SOG) des espaces, sites et itinéraires de pleine nature de Corse.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-218194

Dans le Cismonte, 300 kms de sentiers pédestres ont été entretenus par les APE et le prestataire de services. 214 kms ont été balisés. 147 poteaux ont été implantés et 232 kms de sentiers ont fait l'objet d'analyses foncières par le service ingénierie.

D'autre part la responsabilité de gestionnaire du PTIPR impose l'aide à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'évènements/manifestations se déroulant sur des sentiers du PTIPR et la signature de chartes d'utilisation par les organisateurs.

Par ailleurs, l'année 2023 a été l'occasion de la co-élaboration avec les différents services de la collectivité du Schéma d'orientation générales (SOG) des espaces, sites et itinéraires de pleine nature en vue de sa validation au 1^{er} semestre 2024. Ce document de cadrage interne de la stratégie générale relative aux espaces et sites de pleine nature au sein de la collectivité, de ses agences et offices, doit permettre de recenser l'ensemble des actions menées en la matière par ces entités, favoriser la transversalité et définir un cadre d'intervention commun afin d'assurer une action cohérente.

Enfin, les services de la Collectivité de Corse rendent des avis techniques dans le cadre de dossiers de financement en lien avec les espaces sites et itinéraires (ESI) portés par d'autres entités de la Collectivité de Corse notamment dans le cadre des financements du Plan avenir montagne du Comité de massif.

4G | A pulitica fundiaria

La politique foncière

L'Office foncier de la Corse (OFC) a été créé en 2014 par la loi ALUR. Il est né de la volonté de la Collectivité de Corse de se doter d'un outil de maîtrise foncière et prend la forme statutaire d'un EPIC. Son ambition générale est d'œuvrer pour l'aménagement raisonné du territoire en constituant des réserves foncières en faveur de la création de logements, mais aussi pour les opérations économiques et les équipements publics.

Le rôle de l'office est essentiel pour accompagner les collectivités locales à maîtriser le foncier nécessaire à la mise en œuvre de projets d'aménagement, fluidifier le fonctionnement du marché en recyclant le foncier mobilisable et le céder prêt à l'emploi, contribuer à la régulation du coût du foncier dans les secteurs tendus.

Le financement de l'OFC et ses perspectives financières :

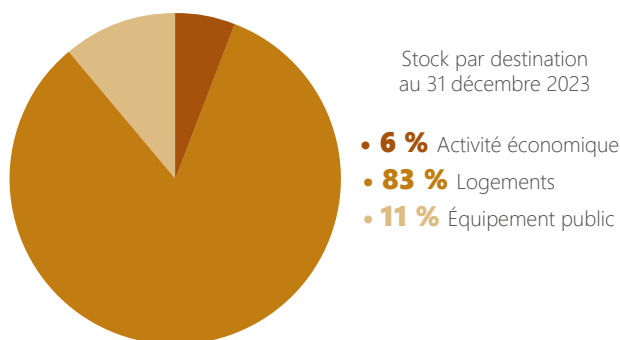
L'Office foncier dispose principalement de 3 sources principales de financement :

- o la 3^{ème} convention d'application du Plan exceptionnel d'investissement (PEI) prévoyant **22 M€** financés à parité par l'État et la Collectivité de Corse dédiés aux opérations de logements sociaux. L'ensemble de l'enveloppe PEI ayant été consommée, ce sont les prix de rétrocession des projets ayant été portés par le financement PEI qui viennent réabonder ce fond renommé PEI « recyclé » afin de réaliser de nouvelles acquisitions et de nouveaux portages de projets de logements sociaux locatifs ou en accession.
- o la taxe spéciale d'équipement (TSE), à hauteur de **3 M€/an** permettant de financer les acquisitions et portages non dédiés au logement social et le fonctionnement de l'office ;
- o les prélèvements SRU sur les ressources fiscales des communes n'atteignant pas leur taux légal de logements sociaux. L'Office foncier a perçu en 2023, pour la Haute-Corse 183 442 € et pour la Corse-du-Sud le montant du prélèvement dû a été versé à un opérateur social intervenant sur la commune. Ces fonds sont dédiés exclusivement aux opérations de logements sociaux.

Le montant du stock par destination au 31 décembre 2023

Le montant du stock représente le montant total des acquisitions réalisées par l'Office foncier depuis le 1^{er} janvier 2016, diminué des rétrocessions déjà effectuées.

Le montant total du stock au 31 décembre 2023 s'élevait à **47 M€** pour 41 portages.



L'action de l'Office foncier se structure autour de 3 orientations prioritaires :

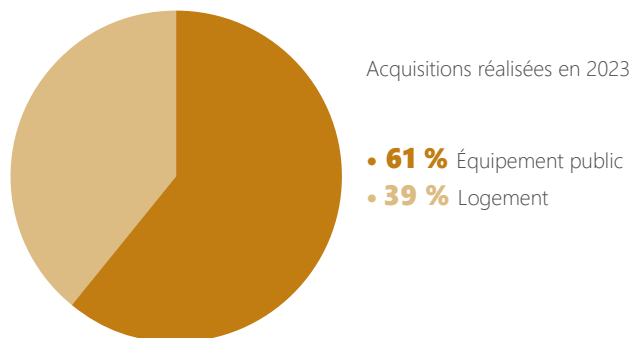
Orientation 1 - Soutenir prioritairement la création de logements, en particulier le logement social. L'Office foncier se fixe comme objectif annuel, de consacrer au moins 40 % de ses dépenses d'acquisition, en faveur du logement aidé.

Orientation 2 - Créer les conditions du développement économique et commercial. L'Office foncier s'attache à construire des conventions partenariales efficaces pour mener les études nécessaires à la définition des besoins économiques et à la détection de foncier.

Orientation 3 - Soutenir les politiques publiques, en matière de préservation, de protection, en investissant dans les domaines du patrimoine et de la protection des populations face aux risques.

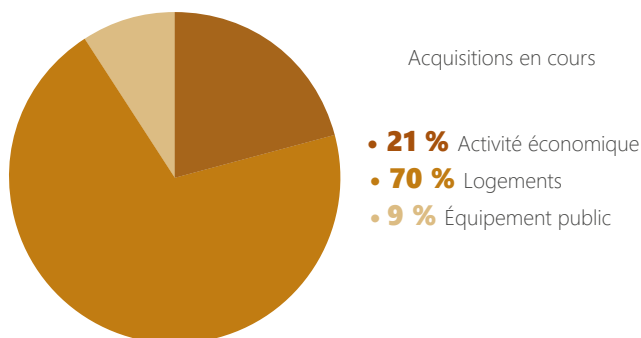
Les acquisitions réalisées en 2023

L'Office foncier de la Corse a acquis en 2023 pour près d'**1 M€** réparti sur 6 portages.



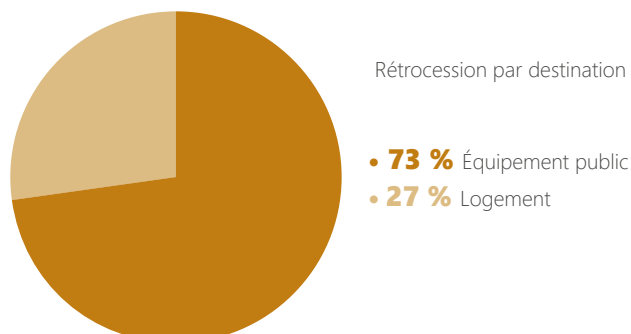
Les projets délibérés dont l'acquisition est prévue en 2024

Le conseil d'administration de l'Office foncier de la Corse a délibéré sur un certain nombre de projets qui sont toujours en cours d'instruction chez les notaires et qui devraient aboutir à une acquisition dans le courant de l'année 2024, pour un montant de plus de **6 M€**.



Les rétrocessions

L'Office foncier de la Corse après plusieurs années de portage a procédé en 2023 à plusieurs rétrocessions permettant ainsi aux collectivités locales de réaliser leurs projets pour environ **1,6 M€**.



La gestion des biens acquis

L'Office foncier de la Corse porte actuellement près d'une cinquantaine de biens bâtis ou non. Ainsi les dépenses qu'il doit engager ont augmenté et sont liées :

- o à l'assurance de ces biens ;
- o à l'entretien régulier du foncier non bâti tel que débroussaillage, réalisation de clôtures pour mise en sécurité ;
- o à l'entretien régulier du foncier bâti non occupé tel que les travaux de mise en sécurité, travaux de maintien en l'état ;
- o à l'entretien et la gestion du foncier bâti occupé, tel que la gestion de l'entretien et réalisation des travaux incombant au propriétaire non occupant, la gestion locative et notamment la gestion de l'ensemble immobilier « Le Cézanne » occupé par environ 90 ménages, la mission d'accompagnement social des occupants.

Une attention particulière a été apportée en 2023 à 2 opérations de portage

- o **Le château de Stoppielle à Centuri**
Des travaux de mise en sécurité du château sont indispensables. L'office a donc lancé un marché public de maîtrise d'œuvre conséquent afin de réaliser les travaux urgents à savoir la réfection du clos et du couvert et a fait réaliser une étude et des diagnostics du bâti ;
- o **L'ensemble immobilier « Le Cézanne » à Bastia**
Cet ensemble immobilier est occupé par environ 90 ménages. L'office a donc lancé un marché public afin d'être accompagné en gestion locative, gestion de l'entretien de l'immeuble et accompagnement social des occupants.



Focus 2023

La minoration foncière

Un arrêté conjoint relatif à la mise en œuvre d'un dispositif de décote à la revente de biens acquis par l'OFC avec la contribution des fonds du Programme exceptionnel d'investissement pour la Corse (PEI) en date du 24 novembre 2017 a permis d'établir un corpus de critères factuels pour contribuer à l'émergence de projets de logement social et suivant le principe directeur de l'office de contribuer à la régulation du prix du foncier sur les territoires.

En 2023 un arrêté modificatif a été signé afin d'étendre le dispositif de décote aux projets d'accession sociale à la propriété type bail réel solidaire (BRS).

Acchisu 5

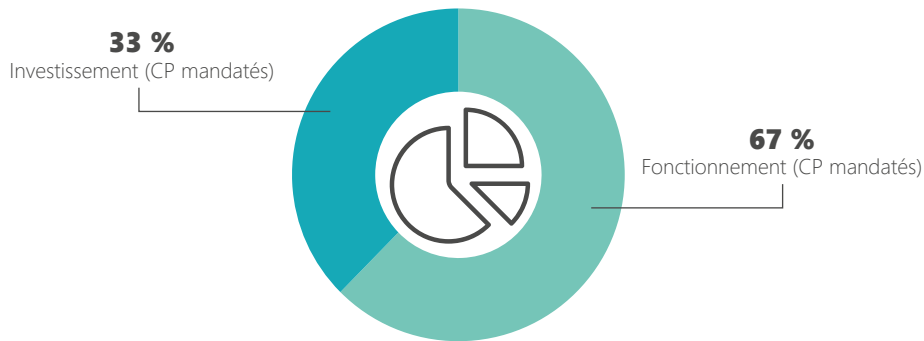
Axe 5

Migliurà l'infrastrutture è l'offerta di servizii

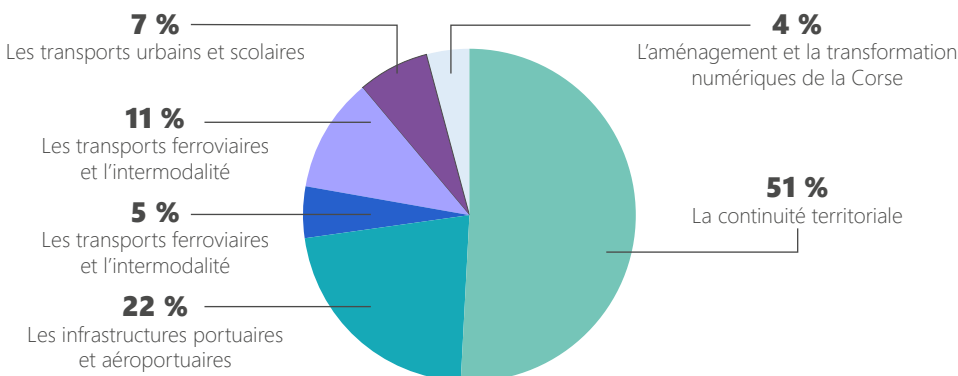
Améliorer les équipements structurants et l'offre de services

Budget de l'axe 5

La répartition des dépenses entre fonctionnement et investissement



Répartition des dépenses réalisées par politique



La programmation financière



Dépenses totales de l'axe

CP votés en 2023 :

448 990 749 €

CP mandatés en 2023 :

442 915 771 €

Taux de réalisation **98,65 %**

Total Fonctionnement

CP votés en 2023 :

296 826 659 €

CP mandatés en 2023 :

294 732 481 €

Taux de réalisation **99,29 %**

Total Investissement

CP votés en 2023 :

152 164 090 €

CP mandatés en 2023 :

148 183 290 €

Taux de réalisation **97,38 %**

Données issues du compte administratif 2023

Ce dispositif dont l'objet est de réduire les contraintes d'insularité a été mis en œuvre le 1^{er} janvier 1976 pour le maritime, puis étendu 3 ans plus tard à l'aérien. Il est encadré par plusieurs règlements et directives communautaires, transposés en droit français. Depuis la loi du 13 mai 1991, la compétence de l'organisation et l'attribution du service public ont été transférées à la Collectivité de Corse qui définit les obligations de service public (OSP). L'Office des transports de la Corse (OTC) est chargé de sa mise en œuvre.

L'OTC a assuré tout au long de l'année 2023 le suivi et le contrôle de l'exécution des différents contrats de délégations de service public (DSP) aérienne et maritime. Concernant le transport aérien, la procédure d'attribution pour la DSP 2024-2027 et le suivi de la DSP en cours ont donné lieu à environ 80 réunions (hors Comités de suivi opérationnel - CSO). Concernant le secteur maritime, 48 réunions ont été organisées pour le suivi de la 1^{ère} année de la DSP 2023-2029 (hors CSO), la clôture de la DSP, le suivi des contentieux, et certains événements inattendus (changement d'actionnariat à La Méridionale, commande de nouveaux navires par les délégataires...).

Le secteur aérien

La desserte aérienne de service public (DSP) / 2020-2023

L'année 2023 a été la dernière période d'exploitation dans le cadre des conventions de DSP pour la période 2020-2023. Dans le cadre du renouvellement de la DSP 2024-2027, les négociations n'ayant pu aboutir pour la desserte aérienne entre Paris/Orly et la Corse, les contrats ont été prorogés de 2 mois et 24 jours, soit jusqu'au 24 mars 2024, conformément au règlement (CE) n°1008/2008 du 24 septembre 2008 et aux délibérations de l'Assemblée de Corse. Les montants totaux de la compensation financière allouée sont répartis comme suit :

- o Marseille et Nice (bord à bord) 173,5 M€ soit une moyenne de 43,37 M€ par année d'exploitation ;
- o Paris/Orly 163,9 M€ soit une moyenne d'environ 40,97 M€ par année d'exploitation entre 2020 et 2023.

La prolongation des contrats s'élève, quant à elle, à 18,46 M€. Les montants sont réévalués à hauteur de **182,34 M€** pour la période totale de 48 mois (prorogation incluse).



Calvi



Figari

Les comités

L'exploitation a dû être adaptée en raison de la transition de la flotte ATR. Afin de garantir un niveau qualitatif tout en maintenant l'équilibre financier des contrats de DSP, l'OTC a décidé de poursuivre la tenue des Comités de suivi opérationnel (39 CSO) et des Comités de suivi économique, environnemental et juridique (4 CEESJ). L'OTC a également organisé de nombreuses réunions en interne avec ses conseillers techniques, juridiques et financiers. Tout au long de l'année, la desserte de service public aérienne a été préservée grâce à cette coordination.



Quatuor d'azione

Les étapes clés :

Renouvellement de la délégation de service public (DSP) aérienne.

Elaboration des OSP ayant pour objectif une sécurisation de la procédure.

Délibération n° 23/054 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2023 approuvant la révision des OSP du 01/01/2024 au 31/12/2027.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-237193

Rapport au Conseil exécutif avec propositions d'attribuer les lots concernant le bord à bord du fait d'un trafic passagers voyageant majoritairement pour des raisons médicales sur ces lignes. Poursuite des négociations pour les lots concernant les lignes de Paris (Orly)-Corse.

Délibération n°23/141 AC de l'Assemblée de Corse du 30 novembre 2023 approuvant les contrats de délégations de service public pour l'exploitation, à compter du 1^{er} janvier 2024, des services aériens sur les lignes de bord à bord par la compagnie Air Corsica.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-239150

Délibération n°23/185 AC et 23/186 AC de l'Assemblée de Corse autorisant la prolongation jusqu'au 24 mars 2023 des CDSP 2020-2023 pour les lignes aériennes de SP entre Paris (Orly) et la Corse, ainsi que le report de l'entrée en vigueur des nouvelles OSP pour ces mêmes lignes.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-239506

C'est aussi la 1^{ère} année d'exécution des conventions de la DSP maritime 2023-2029.

L'année 2023 a connu également des mouvements sociaux, notamment en février et en mars. Les conditions météorologiques instables sont également venues perturber le trafic à de nombreuses reprises.

Cette continuité territoriale maintenue et adaptée a permis notamment l'acheminement de passagers voyageant pour motif médical, certaines unités d'examen ou de soins spécialisées étant uniquement proposées sur le continent. En 2023, 226 vols (21 863 vols effectués) ont été annulés dont 64,6 % pour cause de météo, 19,5 % en raison de mouvements sociaux entre janvier et avril, 17,7 % liés à des aléas d'exploitation aérienne et 16,4 % pour causes techniques sur aéronefs. Des comités techniques ont également eu lieu pour chaque saison IATA (association du transport aérien international). Les programmes de base et supplémentaires ont été réceptionnés dans les délais et contrôlés. Il en est ressorti que les compagnies délégataires respectaient bien les OSP tant en termes de capacités, de fréquences, d'amplitudes horaires que de types d'avion.

Enfin, un comité d'analyse a examiné les rapports d'exécution des délégataires concernant l'année 2022. Il a été conclu que les comptes ne présentaient aucune anomalie significative. L'OTC a décidé de retenir les montants initiaux de compensation financière établis à 47,433 M€ pour les lignes bord à bord et 43,492 M€ pour les lignes de Paris. Le paiement du solde a été déclenché avant la fin de l'année 2023.

Quelques éléments chiffrés

En dehors de la période Covid (2020-2021), depuis 2012, le trafic global passagers en Corse ne cesse d'augmenter pour atteindre les **4,34 M** de voyageurs en 2023. Dans son ensemble, le trafic passager sur les lignes de service public est plutôt linéaire sur ces 12 dernières années. En 2023, le trafic SP représente 55 % du trafic en Corse, contre 72 % du trafic en 2012. Toutefois, le niveau de trafic lié au service public, cumulé sur 2023, est supérieur aux années précédentes, et enregistre le meilleur résultat avec **2 384 714** passagers.

Le tarif résident

En 2023, 72 872 demandes de nouvelles accréditations ont été déposées et 210 254 demandes de renouvellements ont été enregistrées, pour un total de 283 126 demandes. **237 785** demandes d'accréditation ont été validées. 12 doléances ont été traitées par l'OTC.

Le recueil de données tarifaires

Durant l'année 2023, plusieurs simulations tarifaires ont été effectuées par le service aérien afin de vérifier les prix TTC proposés dans le cadre de la DSP.

Le secteur maritime

Le suivi de l'exécution de la DSP

Au terme de chaque mois, l'OTC réceptionne les factures d'acompte des compagnies et effectue un contrôle des dites factures en se référant aux comptes prévisionnels d'exploitation (CEP) contractualisés.

Les comités

Les 50 CSO hebdomadaires ont permis de suivre l'exécution du service, mais également d'optimiser les décisions en fonction des tendances et des événements. C'est en CSO qu'il est décidé de déclencher les traversées supplémentaires. En 2023, seules 53 traversées supplémentaires ont été réalisées vers Bastia et aucune vers le port d'Aiacciu. 4 CSEJ se sont réunis pour suivre la situation économique de la desserte maritime. Sont analysés notamment les tableaux de bord mensuels et les projections financières.

Un comité d'analyse a examiné les rapports d'exécution des délégataires concernant l'année 2022. Les cabinets d'audit ont tenu compte des traversées non réalisées, des réfections, des pénalités et du contrôle de la non-surcompensation. Il est à souligner que leur rapport clôture l'exercice 2022 mais également la DSP 2020-2022 arrivée à son terme.

Le montant final de compensation pour la dernière année d'exploitation (2022), versé par l'OTC au titre des conventions, correspond à :

- **68,9 M€** pour la Corsica Linea ;
- **29,9 M€** pour La Mériidionale.

Quelques éléments chiffrés

Les compagnies délégataires ont l'obligation de respecter le plan de flotte établi lors de la réalisation de la convention de DSP. En cas de modification, les compagnies se doivent de transmettre à l'OTC des courriers officiels justifiant cette modification. A ce titre 71 réglementations dues principalement au contexte général ont été effectuées.

Le dispositif fret

A compter du 1^{er} janvier 2023, les dossiers relatifs au dispositif fret ont subi une évolution de tarifs. Le « tarif de base » pour le fret roulant ou conventionnel a été établi à 40 € HT par mètre linéaire (au lieu de 35 €/ml dans les précédentes conventions), 20 € HT le ml pour l'export et 15 € le ml pour l'export +. Pour l'année 2023, l'ensemble des demandes d'aides validées par le service maritime s'élève donc à **1,8 M€** répartis en 72 chargeurs (données non consolidées en attente de réception de dossiers avec une rétroactivité de 6 mois afin de faciliter les démarches).



Focus 2023

Les améliorations apportées aux OSP 2024-2027 concernant les lignes vers Paris

Pour fortifier la qualité des services aériens à l'attention de ses résidents, il a été proposé le principe des « vases communicants », qui consiste à réduire la capacité des lignes vers Paris en période de pointe pour augmenter les volumes de sièges offerts sur le reste de l'année. Cet aménagement souhaité par la Collectivité de Corse va dans le sens de la position de l'UE. Les évolutions portent sur un volume d'offre globale en sièges supérieur à celui des OSP de 2020-2023, une distribution rééquilibrée entre la Haute-Corse et la Corse-du-Sud, et une répartition par période visant à améliorer l'offre aérienne à destination des résidents corses.

Le réseau routier constitue l'un des éléments les plus importants du patrimoine public de la Collectivité de Corse, d'une valeur de plusieurs milliards d'euros, avec plus de 5 000 kms de voirie.

La politique de gestion et de modernisation du réseau routier poursuit les objectifs suivants :

- le désengorgement des centres urbains,
- le développement des modes de déplacement doux,
- l'amélioration des conditions de circulation sur les axes principaux,
- l'accessibilité de tous les territoires par la remise à niveau et la modernisation des réseaux secondaires.

La maintenance du réseau, 2^{ème} axe de gestion stratégique, vise l'entretien et la conservation du réseau routier. L'exploitation du réseau est assurée pour une large part en régie par les services des routes, notamment le débroussaillage et le fauchage ainsi que la viabilité hivernale.

En matière d'investissements, l'année 2023 a été marquée par les réalisations suivantes, autour des grands centres urbains et sur les réseaux secondaires, pour un montant de **86 M€**.

Le Grand Aiacciu

Améliorer la circulation :

- achèvement des travaux du giratoire de la Gravona,
- achèvement des acquisitions foncières et études préalables relatives au projet de la « pénétrante Est d'Aiacciu » - Section 1,
- réalisation des expertises écologiques, études hydrauliques, géotechniques, paysagère et acoustique pour l'aménagement de la liaison au lieu-dit Vittulu,
- approbation du bilan de la concertation préalable pour l'opération de recalibrage de l'ex RD5 et de la requalification de l'ex RD31 et de l'ex RT22 - Sarrulà è Carcupinu,
- poursuite des études pour la mise à 2x2 voies de la section Socordis-Mezzana.

Développer la voirie douce :

- création d'une voie verte entre Aiacciu et A Bastilicaccia : achèvement des sections Asprettu-Ricantu et ancienne batterie d'Asprettu, lancement des études pour le prolongement de la voie jusqu'à A Bastilicaccia,
- voie verte de la route des Sanguinaires : poursuite du tronçon Trottel-cimetière et des études Scudo-Parata,
- création d'une voie cyclable sur l'ex-RD 111B (route de Capu di Fenu),
- approbation de l'aménagement cyclable du fond de baie.

Le Grand Bastia

- Poursuite des travaux de création de la voie nouvelle Bastia – Furiani ;
- Lancement des études relatives à la dénivellation du giratoire de Tragone (ex RT11) – Biguglia ;
- Lancement de nouvelles études de maîtrise d'œuvre relatives à l'opération de rénovation du tunnel de Bastia.

Les réseaux secondaires

Les politiques d'investissement ont été poursuivies sur plusieurs axes sur l'ensemble du réseau routier :

La rectification de virages avec l'achèvement de l'opération de Funtanone di Vignale

La création de créneaux de dépassement :

- démarrage des travaux d'aménagement du créneau de Punti di I Muri à l'aval de Vizzavona,



Articles L.131-1 et suivants du code de la voirie routière, article L.4424-21 du code général des collectivités territoriales : la Collectivité de Corse assure la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la voirie.

Délibération n°17/120 AC du 27 avril 2017 approuvant le Plan pluriannuel d'investissements relatif aux infrastructures de transport pour la période 2017-2026.

Délibération n°19/233 AC du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomérations.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-210966



Giratoire de la Gravona

- o lancement des études pour la création de 3 créniaux entre U Ponte Novu et Casamozza,
- o création du créniau de San Ghjorghju,
- o démarrage du créniau de Tavera,
- o achèvement des études du créniau de Casalabriva,
- o approbation de la création des créniaux sur l'ex-RT20 sur les communes de Vignale, A Vulpaiola et Campitellu.

La sécurisation des carrefours :

- o finalisation des études pour l'aménagement des carrefours de Cavallu Mortu, Santa Manza et Trinité à Bunifaziu,
- o achèvement des études pour la création d'un TAG à Aleria Caterraghju,
- o approbation de l'enquête publique pour la sécurisation de 3 carrefours sur l'ex RT10, commune de Talasani,
- o approbation de l'aménagement du carrefour d'U Sulaghju.

Les déviations :

- o réalisation d'une déviation sur la commune de Figari - ex RD322,
- o poursuite des études des déviations d'Ulmetu et Santa Lucia di Portivechju.

Les actions urgentes de régénération des sections affectées par les tempêtes Ciaran et Domingo, notamment ex RD623 (Restonica), ex RD84 (Portu-Ota).

La réfection des ponts et la poursuite des travaux de reconstruction du pont de Casaluna.

Le renforcement d'itinéraires :

- o réfection de l'ex RD84 entre Albertacce et le col de Verghju,
- o lancement des travaux de réfection de l'ex RD268 section Madunina - Santa Lucia di Tallà,
- o lancement des travaux de réfection de la chaussée sur 7 kms sur l'ex RD302 - col de Bellevalle.

La création de voies douces :

- o réalisation d'une voie verte à Bunifaziu,
- o poursuite des travaux de création d'une voie douce à Sartè.

L'achèvement des études de l'opération de revitalisation du territoire de Prupia.

Par ailleurs, la politique d'aménagement des traverses en agglomération en partenariat avec les communes, adoptée par délibération 19-233 AC, et engagée en 2019, a été poursuivie en 2023 avec la signature de trois conventions de financement avec les communes pour la réalisation d'opérations d'aménagement :

- o la traverse de Biguglia (ex-RD62),
- o la traverse de Santa Lucia di Muriani (ex-RT10),
- o la traverse de Livia hors hypercentre (ex-RD268/ex-RD59).



Focus 2023

La dénivellation du giratoire de la Gravona constitue un carrefour routier important, tant pour entrer dans l'agglomération ajaccienne par l'ex RT21 que pour se diriger vers la rive Sud du golfe via l'ex RT40. Sa sous-capacité à absorber le trafic a été mise en évidence par les files d'embouteillage en amont et en aval aux heures de pointe. L'aménagement réalisé, un passage souterrain à gabarit réduit, connecte dans les deux sens les branches de l'ex RT21 et de l'ex RT40 en passant sous le giratoire. **Complété par une voie de shunt de l'ex RT40 vers l'ex RT20, cet aménagement a permis de réduire considérablement les ralentissements au carrefour.**

La politique de la Collectivité de Corse doit s'adapter en ces domaines à un contexte technique et normatif en constante évolution. Elle doit en outre relever les défis énergétiques et faire face aux risques climatiques dont l'actualité rappelle à nouveau la prégnance. En matière aéroportuaire, la Collectivité de Corse est en charge des quatre aéroports d'Ajaccio Napoléon Bonaparte, Bastia Poretta, Figari Sud Corse et Calvi Sainte Catherine pour lesquels les opérations de mise aux normes aux certificats de sécurité européens constituent l'axe majeur de la politique poursuivie (EASA - European Aviation Safety Agency). En matière portuaire, l'action de la Collectivité de Corse concerne prioritairement les opérations de réparation et confortement des ouvrages de protection des 7 ports de commerce, des 8 ports de pêche et des 3 ports de pêche/plaisance.

Concernant les infrastructures portuaires et aéroportuaires, il a été poursuivi plus particulièrement en 2023 la mise en œuvre du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2017-2026, pour un montant total de **20,87 M€**, avec notamment :

sur les infrastructures portuaires :

- o la poursuite des travaux de réparation et de confortement des ouvrages portuaires et maritimes de Bastia ;
- o la poursuite de différents travaux sur les ports de pêche du Cismonte ainsi que le lancement d'études plus conséquentes ;
- o le lancement des procédures et l'attribution pour le renouvellement des concessions des ports de pêche du Cismonte ;
- o la mise en place de la nouvelle concession pour le port de pêche/plaisance Tino Rossi à Ajaccio ;
- o la poursuite des études pour le dragage du port de commerce de Portivechju ;
- o la réception des travaux du quai des torpilleurs à Ajaccio ;
- o le démarrage des travaux sur le musoir de la jetée Scoglio Longo à Proprià ;
- o le lancement des études pour le renforcement de la jetée du Marconajo à Ajaccio ;
- o le lancement du marché de conception/réalisation de l'apponement Saint Joseph à Ajaccio.

sur les infrastructures aéroportuaires :

- o la poursuite de différentes études sur les quatre aéroports ;
- o la réception des travaux des parkings AF/AG de l'aéroport de Figari ;
- o le lancement de différentes études pour le confortement du talus en seuil 02 de l'aéroport d'Ajaccio.



Les articles L.4424-22 et L.4424-23 du code général des collectivités territoriales, le code de l'aviation civile, le code des transports dans son Livre III stipulent que la Collectivité de Corse crée, aménage, entretient et gère les infrastructures portuaires et aéroportuaires de la Corse, infrastructures qui participent au développement des services essentiels de transport des personnes et des marchandises entre la Corse, la France continentale et l'Europe.

La délibération n°17/120 AC du 27 avril 2017 approuve le Plan pluriannuel d'investissement relatif aux infrastructures de transport pour la période 2017-2026.

Travaux de réparation et de confortement des ouvrages portuaires et maritimes de Bastia





Démarrage des travaux sur le musoir de la jetée Scoglio Longo à Prupia



Focus 2023

Talus du seuil de piste en 02 de l'aéroport d'Ajaccio

La période du 3 au 5 novembre 2023 s'est caractérisée par la survenue des deux tempêtes successives : « Ciaran » et « Domingos ».

- o Des pluies importantes sur le bassin versant de la Gravona et du Prunelli ont engendré une surverse ponctuelle et localisée sur la digue « aéroport » mais n'ayant pas entraîné de dégâts et d'interruption de l'activité aéroportuaire ;
- o Une très forte houle de Sud-Ouest qui a entraîné une destruction de la clôture de piste côté mer, un glissement ponctuel de l'ouvrage en enrochement avec des pertes de matériaux fins et un arrachement du talus naturel situé au Nord-Ouest de l'ouvrage.

Ces phénomènes successifs exceptionnels ont un peu plus fragilisé le seuil en enrochement existant déjà proche de l'état de « ruine », mais ils ont surtout occasionné de gros désordres sur la partie naturelle non-enrochée située au Nord-Ouest. Face à ces désordres, la collectivité et son exploitant (CCI-C) ont immédiatement lancé différentes études et travaux afin de stabiliser le fonctionnement de l'aéroport et engager des réflexions sur les ouvrages à réaliser à plus long terme de façon à pérenniser le talus. L'objectif est de garantir une meilleure protection des différents équipements aéroportuaires en limite immédiate de l'ouvrage de protection.

Talus du seuil de piste fragilisé de l'aéroport d'Ajaccio



I trasporti per treno è l'intermodalità | 5D

Les transports ferroviaires et l'intermodalité

La Collectivité de Corse a en charge l'organisation et le développement des transports publics de voyageurs (article L.4424-16 CGCT). A ce titre, d'une part, elle organise l'offre et propose des plans d'améliorations (investissements, plans de transport) et d'autre part, elle confie l'exécution du service ferroviaire à la SAEML Chemin de fer de la Corse (CFC). Elle est en outre, propriétaire de l'infrastructure ferroviaire (art. L.4424-24 CGCT). Par contrat de délégation de service, la SAEML-CFC a en charge l'exploitation du réseau ferré de la Corse pour le compte de la Collectivité de Corse depuis le 1^{er} janvier 2012.

Le réseau ferré relie les villes d'Ajaccio, Corti, Bastia et Calvi en proposant deux types de services :

- les services de navettes sur les agglomérations de Bastia, d'Ajaccio et de Calvi ;
- les services entre les villes d'Ajaccio, Corti, Bastia et Calvi.

L'objectif est de pouvoir proposer aux habitants de l'île ainsi qu'aux touristes qui visitent la Corse une offre de transport public attractive sécurisée et une alternative à l'usage de la voiture.

Durant l'année 2023, la collectivité a poursuivi la réalisation de ses projets d'investissement pour un montant de **22 M€** :

- poursuite des travaux liés à l'opération de signalisation (CCVU) ;
- création de points de croisements à Bassanese, Ricantu, l'Algaghjola, Lumiu ;
- création d'un nouveau bâtiment à Casamozza pour remplacer l'ancien dépôt de Bastia ;
- réalisation du parking intermodal de Furiani ;
- poursuite du projet de système d'information multimodal (SIV).



Délibération n°17/120 AC du 27 avril 2017 approuvant le Plan pluriannuel d'investissements relatif aux infrastructures de transport pour la période 2017-2026.

Délibération n°23/039 AC du 31 mars 2023 approuvant la création de l'EPIC des chemins de fer de la Corse.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-236905

Création de points de croisements à Bassanese et Ricantu





Passage à niveau de Sarrula

Pour sa part, la SAEML-CFC a mis en œuvre les opérations inscrites au plan de renouvellement 2023 comme la réfection des PN 45 (Sarrula) ; 09 (Monticellu), la réfection de la voie en Balagna (PK 98+800-PK 100+700) pour un montant de **800 000 €**.

Au cours de l'année 2023, les CFC ont stabilisé le plan de transport qui prévalait en 2022.

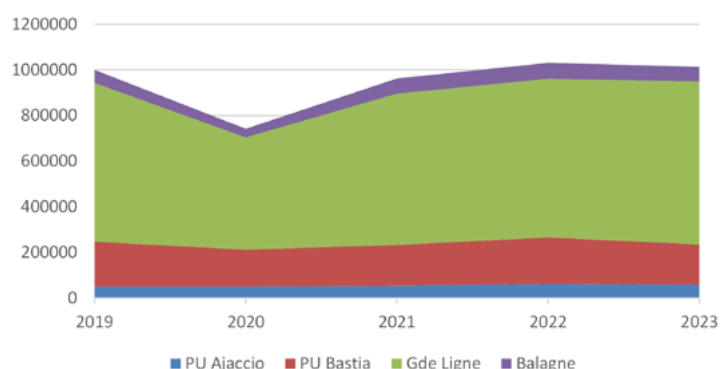
L'offre en place consiste principalement à :

- o proposer une offre périurbaine dense sur les dessertes Aiacciu-Mezzana ; Bastia-Casamozza et Calvi-l'Isula ;
- o proposer 6 AR Bastia-Corti et 5 AR Aiacciu-Bastia.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de l'offre kilométrique, entre 2019 et 2023.

L'offre de la grande ligne a progressé de 2,5 % et les recettes de voyageurs de 2,3 %.

Evolution de l'offre entre 2019 et 2023



Focus 2023

L'année 2023 a été marquée par la clôture de la SAEML-CFC au 31 décembre 2023 et par la création de l'EPIC-CFC au 1^{er} janvier 2024.

Par ► [délibération n°23/039 AC](#), l'Assemblée de Corse a approuvé la création de l'EPIC et précisé ses orientations stratégiques en matière d'intermodalité et de transports ferroviaires. Ainsi, la Collectivité de Corse entend-elle poursuivre la démarche entreprise en faveur des transports intérieurs et de la mise en œuvre d'une politique de l'intermodalité. La Collectivité de Corse et le chemin de fer de la Corse partagent l'ambition de développer des tarifications intermodales. L'objectif est de rabattre les flux de voyageurs vers les lignes du chemin de fer, d'augmenter ses parts modales en complémentarité des services routiers et notamment sur l'axe Bucugnà-Aiacciu. La mise en place de cette intermodalité permettra de désengorger les axes routiers principaux en répondant aux besoins de mobilité des populations. La Collectivité de Corse souhaite également inscrire l'exploitation et la rénovation du réseau dans le respect de l'environnement et de la transition énergétique. Aussi, le chemin de fer devra-t'il s'engager résolument vers un développement durable en privilégiant une politique industrielle respectueuse de l'environnement, dans l'exploitation du réseau et la mise en œuvre des activités déployées. La priorité sera donnée au transport du quotidien avec l'objectif de réduire les temps de trajets interurbains et doubler globalement sur 5 ans, la part modale ferroviaire sur les dessertes périurbaines d'Aiacciu et Bastia.

I trasporti interurbani è scolari | 5E

Les transports interurbains et scolaires

La Collectivité de Corse assure le fonctionnement des lignes de transport interurbain de voyageurs, ainsi que des lignes de transport scolaire et de transport des élèves en situation de handicap. La politique incitative menée par la collectivité vise à améliorer et harmoniser cette offre alternative de transport sur l'ensemble du territoire. L'attribution d'aides aux familles pour le transport scolaire et le transport des élèves en situation de handicap constituent le deuxième levier de la politique des transports routiers.

Le montant des dépenses réalisées pour les services des transports interurbains et scolaires s'élève en 2023 à **28,863 M€**.

Dans le domaine des transports scolaires

La collectivité poursuit son action de gestion et d'optimisation des lignes de transports scolaires et interurbains. **385** circuits de transports scolaires gérés par le biais de marchés publics ont permis d'assurer le transport de **10 683** élèves quotidiennement.

En 2023, trois nouvelles lignes de transports scolaires ont été créées (délibération 23-063 CP de la Commission permanente du 24 mai 2023) pour la desserte du collège et du lycée de Corti, du collège de Lucciana et du collège de Moltifau.

L'ensemble des marchés du Pumonte (94 lots) a été renouvelé jusqu'au 30 août 2028.

Par ailleurs,

- o 180 familles ont bénéficié d'indemnités kilométriques destinées à compenser les frais de déplacement des internes en l'absence de transport scolaire organisé ;
- o 305 élèves en situation de handicap ont pu être pris en charge par un transport adapté de leur domicile à leur établissement scolaire.

Dans le domaine des transports interurbains de voyageurs

En 2023, la Collectivité de Corse assure le fonctionnement de 10 services quotidiens de transport de voyageurs par le biais de marchés publics relancés jusqu'à la fin 2024.

Par ailleurs, une politique incitative vise à mobiliser les autorités organisatrices de transports de 2nd rang. En 2023, 56 lignes sont déléguées aux communes, communautés de communes ou établissements scolaires.

Le réseau A Berlina géré par la Communauté de communes Sud Corse a pu étendre sa desserte à la ligne Santa Lucia di Portivechju - Portivechju par délégation de la compétence de la Collectivité de Corse.



Quatru d'azione

Délibération n° 18/275 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2018 portant adoption d'un nouveau règlement territorial harmonisé des transports scolaires.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-203595

Délibération n° 19/133 AC de l'Assemblée de Corse du 25 avril 2019 portant adoption du règlement territorial des transports scolaires des élèves et étudiants en situation de handicap.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-209293



VIA STRADA - VIA MARE
TRANSPORT INTERURBAIN

VIA SCOLA
TRANSPORT SCOLAIRE

CFC
TRANSPORT FERROVIAIRE

L'aménagement et la transformation numériques de la Corse

L'aménagement et la transformation numériques de la Corse

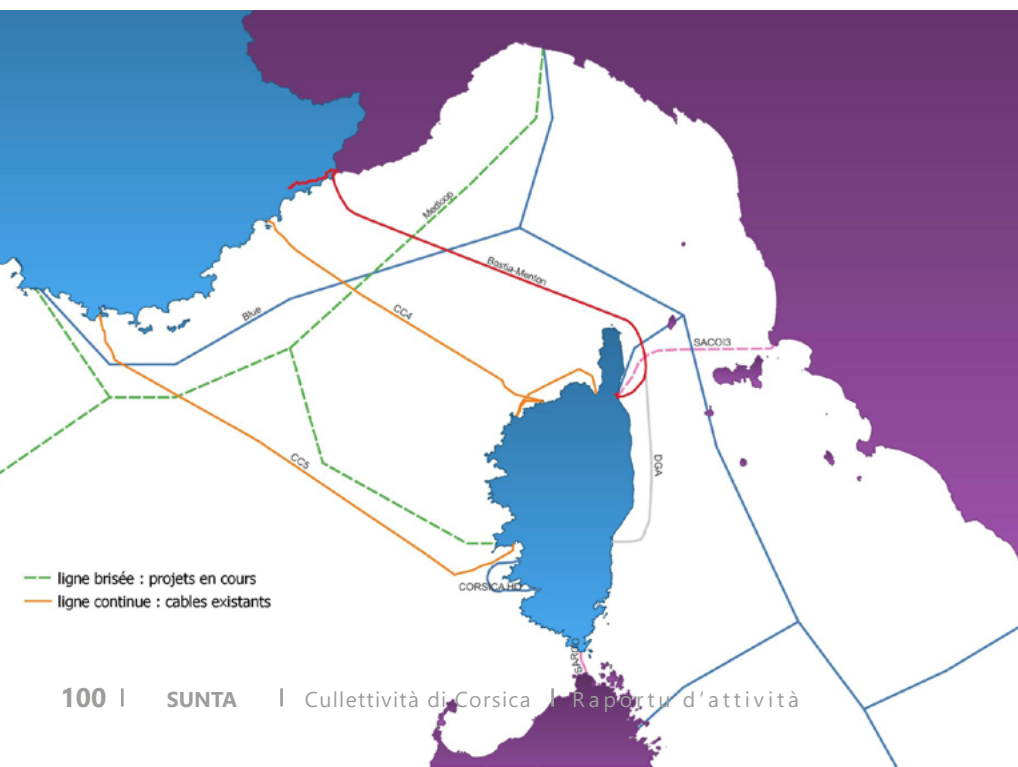
Quattro d'azione

Les actions s'organisent principalement en articulation des projets portés par les 3 délégations de services publics (DSP) dédiées aux infrastructures numériques :

- Délibération n°22/074 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) de la Corse, Smart Isula.

Délibération n° 21/083 AC du 30 avril 2021 de l'Assemblée de Corse autorisant le président du Conseil exécutif de Corse à instruire et déposer la candidature de la Collectivité de Corse au volet cyber sécurité du plan France Relance numérique portant sur la création de centres d'urgence Cyber territoriaux (CSIRT).

En complément de ces actions principales, la collectivité a poursuivi son action pour l'extension des réseaux de collecte à fibres optiques afin de désenclaver les territoires ruraux. Ainsi, plus de **38 km** d'infrastructures d'accueil pour fibres ont été construits et plus de 58 kms de câbles ont été tirés dans le cadre d'un marché de travaux sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité, portant à un cumul sur 4 ans de 183 kms construits et 316 kms de câble FO posés.



Par ailleurs, la collectivité participe activement à l'amélioration de la couverture mobile sur le territoire, via ses travaux au sein de l'équipe projet corse du programme NewDeal. En 2023, 16 sites supplémentaires ont été mis en service et 32 nouveaux sites ont été lancés en déploiement.

Enfin, la collectivité a acquis en fin d'année 2023 de nouvelles capacités de transmission par un nouveau câble sous-marin entre Bastia et Marseille.

Les usages et services numériques

Dans le domaine de l'inclusion numérique :

- o 32 ateliers ont été animés auprès des citoyens pour les accompagner à faire face à la transformation digitale ;
- o 9 Digital Factory in Paesi ont été organisées dans les territoires ruraux représentant environ 700 citoyens accompagnés vers l'autonomie numérique ;
- o 50 iPads distribués pour les personnes en situation de précarité digitale ;
- o une animation quotidienne de la communauté de la trentaine des conseillers et médiateurs numériques et l'accompagnement du Hub Corsica ;
- o 6 « communs numériques » proposés à cette communauté d'acteurs ;
- o 65 structures d'e-inclusion cartographiées ;
- o le succès de la candidature de la Collectivité de Corse à l'appel à projets « conseillers numériques coordinateurs » lancé par l'ANCT ;
- o le positionnement officiel de la Collectivité de Corse en tant que co-pilote de la gouvernance de la feuille de route territoriale France Numérique Ensemble, au côté de la préfecture de Région.

Dans le domaine de l'éducation numérique :

- o le maintien en fonctionnement de l'espace numérique de travail (ENT) Leia pour l'année scolaire 2023-2024 à la suite de la cessation d'activité de l'entreprise It's Learning France ;
- o 5,4 M de connexions uniques à Leia pour l'année scolaire 2022-2023 ;
- o la préparation de changement de plateforme pour la rentrée scolaire 2024-2025 et la poursuite du projet sur la période 2024-2028.

Dans les autres domaines d'action :

- o l'organisation de la 2^{ème} édition de l'évènement Territorii di Dumane en partenariat avec la Fédération Française des Télécoms, la filière InfraNum, Corsica Fibra et sa maison mère XpFibre ;
- o la modélisation des 100 œuvres majeures des 5 musées de la Corse et la création d'une base de données inaliénable du patrimoine corse ;
- o un taux de croissance 2023 du « .corsica » de +4,9 % (contre 1,52 % en 2022) avec 2 313 noms de domaine enregistrés en 2023. « .corsica » se distingue en comparaison avec .paris, .alsace et .bzh en redevenant la 1^{ère} extension territoriale au niveau français par rapport au nombre d'habitants ; la 2^{ème} par rapport au nombre d'entreprises et la 1^{ère} par rapport au PIB.

Les systèmes d'information géographiques

Gestion des applications :

- o 175 comptes Arcgis Online ;
- o 34 Arcgis pro standard ;
- o 11 Arcgis Pro Advanced ;
- o 20 Qgis installés ;
- o 65 installations arcgis ;
- o 137 installations qgis.

Diffusion de cartes auprès du grand public :

- o 26 applications et 28 webmap sont mises à disposition du grand public. Pour exemples, des tableaux de bord du déploiement de la fibre (le déploiement de la fibre en Corse source IPE - arcgis.com), l'avancement de l'adressage en Corse (Avancement_Adressage - arcgis.com), d'autres applications web comme la carte des disponibilités d'accueil familial en Corse (carte de l'accueil familial en Corse - arcgis.com) ;
- o les cartes anciennes destinées à l'exposition Cartografia du musée de la Corse (les cartes anciennes dans le temps - arcgis.com), concernant les masses d'eau du bassin de Corse (arcgis.com).

Une application cadastre à destination des communes et des communautés de communes (175 comptes) :

- o 106 communes ;
- o 4 communautés de communes.

La diffusion des données cadastrales auprès des communes, des communautés de communes et des établissements publics :

- o 50 communes ;
- o 8 communautés de communes.

La cybersécurité

La création d'un CSIRT, centre de réponse à incident cyber en Corse nommé CSIRT CyberCorsica a été initiée le 6 septembre 2021 par la signature d'une convention entre l'ANSSI et la Collectivité de Corse.

Par celle-ci, la collectivité de Corse s'est inscrite dans une volonté de structuration d'un véritable écosystème dans le domaine de la cybersécurité afin d'en asseoir une filière et une autonomie dans ce domaine pour les prochaines années.

Le projet a véritablement commencé par le recrutement de son futur responsable le 1^{er} octobre 2022. L'année 2023 a été consacrée à la mise en œuvre opérationnelle de ce centre, inauguré en avril 2024. Durant l'année 2023, plusieurs étapes importantes ont marqué l'avancement du projet et la préparation du démarrage de la structure.



Focus 2023

méditerranéen et de sécuriser la desserte de l'île par la multiplication des chemins disponibles.

Acquisition en fin d'année 2023 de nouvelles capacités de transmission sur un nouveau câble sous-marin entre Bastia et Marseille. Cette opération permet de positionner la Corse comme un véritable nœud d'interconnexion dans le bassin

Acchisu 6

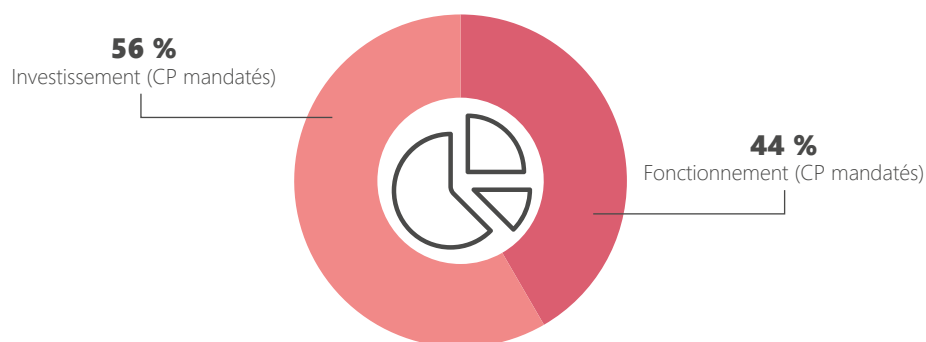
Axe 6

Dà mossa à u sviluppu ecunomicu è sustene e strutture pruduttive

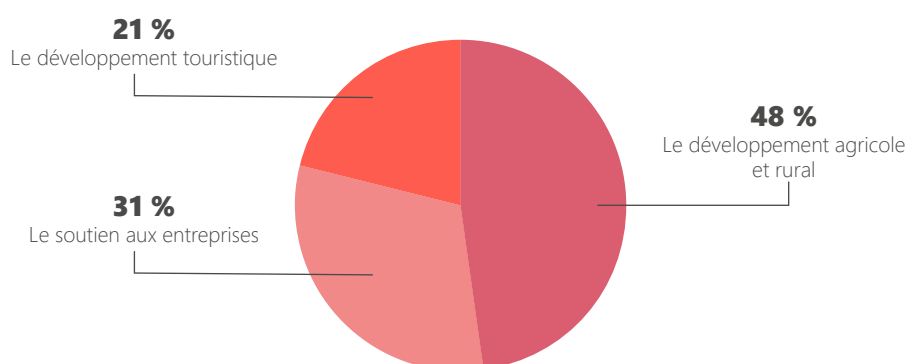
Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif

Budget de l'axe 6

La répartition des dépenses entre fonctionnement et investissement



Répartition des dépenses réalisées par politique



La programmation financière



Dépenses totales de l'axe

CP votés en 2023 :

83 220 314 €

CP mandatés en 2023 :

78 771 713 €

Taux de réalisation **94,65 %**

Total Fonctionnement

CP votés en 2023 :

35 608 820 €

CP mandatés en 2023 :

34 676 798 €

Taux de réalisation **97,38 %**

Total Investissement

CP votés en 2023 :

47 611 494 €

CP mandatés en 2023 :

44 094 915 €

Taux de réalisation **92,61 %**

Données issues du compte administratif 2023

L'ODARC est reconnu organisme payeur des fonds FEADER. Il est le service instructeur de l'ensemble des interventions du volet corse du Plan stratégique national (PSN), dont il assure la gestion pour le compte de l'autorité de gestion régionale, en sa qualité d'office de la Collectivité de Corse en charge de l'agriculture et du développement rural et forestier.

Avancement PDRC

L'année 2023 a vu la poursuite de l'engagement des mesures du PDRC. Ainsi, le taux de programmation s'établit à 89 % et a augmenté de 14 % principalement dans les mesures visant à la modernisation des exploitations et à leur raccordement au réseau électrique, à la mise en valeur des terres, à l'installation des jeunes agriculteurs, à la diversification agritouristique, au soutien à la mécanisation des exploitations (financement de machines-outils permettant d'ouvrir et d'entretenir les milieux) et à la mise en place d'un plan de soutien aux cultures protéiques. Les enveloppes dédiées aux mesures modernisation, mise en valeur et installation ont totalement été consommées durant cette année. Le taux de paiement est désormais de 75 % pour l'ensemble du programme.

Transition PDRC/PSN

Dans le cadre de la transition entre les deux programmations, les dossiers ont été programmés sur des fonds de la Collectivité de Corse. Ainsi ne seront pas pénalisés les bénéficiaires dont les demandes n'auraient pas pu être traitées dans le cadre du PDRC faute de disponibilités en crédits UE et en particulier les opérations concernant l'acquisition de matériel, la construction de bâtiments d'exploitation ou la mise en valeur des terres. Ce sont ainsi près de **11,5 M€** de projets qui ont été financés sur crédits régionaux durant l'année 2023.

Volet corse du PSN

Le cadre d'intervention pour les mesures d'installation des jeunes agriculteurs et d'accompagnement des investissements agricoles des exploitations pour la période 2023-2027 a été validé en fin d'année par le Conseil exécutif de Corse, en tant qu'autorité de gestion régionale du PSN et sera déployé en 2024. Les principes qui ont conduit à la détermination de ces modalités prennent en compte les orientations stratégiques en faveur de l'autonomie alimentaire, du soutien aux productions traditionnelles et de la conservation de l'environnement. Il est à noter également le démarrage effectif du PSN avec le paiement des acomptes de l'ICHN 2023 dès fin octobre, et ce, sans aucun retard ni difficulté malgré le changement de programmation.



Quatru d'azzione

Dans le cadre stratégique défini par l'Assemblée de Corse, l'Office du développement agricole et rural de Corse (ODARC) inscrit son action en 5 enjeux de politique publique :

- protéger, maîtriser et mobiliser le foncier ;
- appréhender le développement agricole à l'aune du changement climatique ;
- orienter l'accompagnement public vers la production, l'autonomie alimentaire et l'efficacité environnementale ;
- intensifier la connaissance au travers de la recherche appliquée et de l'innovation afin de faire face aux défis qui se posent au monde agricole insulaire ;
- consolider l'approche territoriale et la transversalité entre l'ODARC et les autres offices et agences.

Le rapport de certification 2022 (publié en 2023) réalisé par la CCCOP, organisme certificateur des comptes de l'OP-ODARC, fait apparaître une augmentation de l'ensemble des notations de l'office. En effet, pour l'exercice 2022, la note d'évaluation globale de 3,29 du système de contrôle interne et de la conformité avec les conditions d'agrément pour le FEADER est en augmentation par rapport à la note de 2,90 de l'exercice 2021, ce qui traduit une amélioration continue des procédures de gestion et de contrôle mises en œuvre par l'organisme payeur.





Concertation avec le monde agricole

Les modalités d'installation des jeunes agriculteurs et d'accompagnement des investissements agricoles des exploitations pour la période 2023-2027 ont fait l'objet d'une large concertation avec les parties prenantes agricoles durant l'année 2023. Ainsi, ce sont plus de 20 réunions qui se sont tenues avec les acteurs du monde agricole, sans oublier les demandes de contributions écrites afin de préciser les échanges. A ces rencontres, se sont rajoutées les séances du Conseil d'administration et du Bureau de l'ODARC, où le monde agricole est largement représenté et où sont systématiquement abordées les problématiques que rencontrent les agriculteurs, qu'elles soient conjoncturelles ou structurelles.

Dispositif d'aide exceptionnelle à l'élevage dans le cadre de la crise engendrée par la guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine a eu des impacts immédiats sur les filières agricoles corse et particulièrement sur l'élevage. Le président de l'ODARC a donc proposé à la Collectivité de Corse qu'une enveloppe de **2,5 M€** soit allouée à l'ODARC afin qu'il puisse mettre en place un dispositif d'aide régionale pour soutenir l'élevage corse et l'accompagner dans cette période critique.

Dispositif de reconstitution de l'outil de production agricole - intempéries de novembre 2023

Au lendemain des tempêtes Ciaran et Domingos, l'ODARC a mis en place un recensement dans les meilleurs délais des exploitations concernées. En effet, au-delà de l'indemnisation des pertes de revenu que ces événements climatiques provoquent et qui sera attribuée dans le cadre d'un dispositif « calamités agricoles » mis en œuvre par les services de l'Etat, il s'agissait pour la Collectivité de Corse, de soutenir ces agriculteurs dans la reconstruction de leur outil de production dès lors qu'il s'agit d'investissements non couverts par leur police d'assurance. L'objectif poursuivi par ce dispositif était donc de permettre à ces exploitants de retrouver rapidement les conditions de travail nécessaires à l'exercice de leurs activités agricoles et de limiter ainsi les effets désastreux induits par ces événements sur la production agricole insulaire.

Projet de recherche agronomique appliquée

Le projet politique de la Collectivité de Corse nécessite d'orienter le développement agricole vers une autonomie alimentaire et d'opérer pour cela des transitions pour réduire la dépendance et dynamiser le marché intérieur local. Dans le même temps, l'agriculture doit faire face à des mutations profondes (changement climatique, évolutions sociétales, dégradation de l'environnement). Dans ce contexte, il est indispensable de mobiliser la recherche et l'innovation afin d'atteindre les objectifs d'une agriculture performante, durable et préparée aux enjeux à venir.

Ainsi, l'ODARC en tant qu'acteur de la recherche agronomique appliquée, a proposé une stratégie de développement approuvée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse lors de la session de mars 2023.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-236908

Dans ce cadre, l'office a été missionné pour renforcer les synergies et les partenariats, élaborer et conduire des programmes de recherche destinés à répondre à ces enjeux stratégiques.

Ainsi, les thématiques des programmes de recherche portés par l'ODARC en coopération avec les filières et les partenaires scientifiques ont été définis en 2023 :

- comprendre les causes de la diminution de production de miel en Corse,
- développer des actions de recherche en transformation fromagère fermière,
- étudier la composition chimique du lait de brebis de race corse, développer des méthodes alternatives de lutte contre les bioagresseurs (biocontrôle),
- vérifier si les équations de référence utilisées pour évaluer la capacité d'ingestion et le taux de substitution des brebis de race méditerranéenne sont adaptées à la race ovine corse,
- améliorer les connaissances en matière de production de fourrage et de céréales en s'appuyant notamment sur la station expérimentale de Migliacciaru et sur un réseau d'exploitations partenaires.

Les plans collectifs « ambition » et de lutte sanitaire

Dans le cadre du « plan ambition 2021-2025 : projets pour le développement des filières de production agricole de Corse », 48 projets ont été financés en 2023 pour un budget de près de **4 M€** de la collectivité. Ces financements permettent de soutenir les actions menées par les chambres d'agriculture et les organisations professionnelles agricoles notamment en matière d'appui technique, d'expérimentation en filières végétales, d'accompagnement des démarches qualités et de promotion des produits sous signes officiels de qualité (AOP, IGP, Label Rouge et AB). Les plans de lutte sanitaire concernant la tremblante ovine, la paratuberculose caprine et la maladie d'Aujeszky en filière porcine ont été poursuivis en 2023.

Accompagnement stratégique, technique et financier de la filière caprine en race corse

L'ODARC s'investit particulièrement dans le développement de la race caprine corse en assurant la gestion du haras de boucs qui a été relancé en 2020 avec pour objectif l'accroissement de l'amélioration génétique par la voie mâle. Il s'agit de saturer les élevages en boucs de sélection afin d'obtenir des chevrettes de sélection. Ainsi, une vingtaine de boucs élevés à Altiani, ont été proposés à la vente à l'âge de 18 mois, en mai 2023. En parallèle, un travail sur l'IGP cabri de lait de Corse - caprettu di Corsica s'est poursuivi en 2023 avec la finalisation de l'étude sur les tissus adipeux et les lipides intramusculaires afin de caractériser le produit.

La promotion des produits et de l'agriculture corses

L'ODARC a organisé la présence de la Corse au Salon International de l'Agriculture (SIA) qui s'est déroulé du 25 février au 5 mars à Paris - Porte de Versailles. La Corse disposait d'une surface à aménager de 443 m² située dans le hall des régions françaises, avec pour slogan « Fatta di passione » et un univers visuel totalement renouvelé. Cette édition a dépassé ses promesses avec plus de **600 000** visiteurs. L'ODARC a également poursuivi ses campagnes de communication en local notamment sur l'agneau de lait corse et les fromages fermiers et la mise en avant de la route des sens authentiques.

Un partenariat avec l'ATC a permis la réalisation d'un nouveau Masterchef spécial Corse paru en juillet mettant en valeur les productions agricoles locales, les itinéraires « A strada di i sensi » mais également les chefs insulaires qui valorisent les produits corses de qualité conformément au futur label restaurant « Gusti di Corsica » de l'ODARC.



Focus 2023

Mise en place d'un dispositif d'aide dans le cadre de la fièvre catarrhale ovine (FCO)



Sur proposition du président de l'ODARC, le Conseil exécutif de Corse a entériné le 12 septembre 2023 la mise en place d'un dispositif d'aide destiné à remédier aux dommages causés par la fièvre catarrhale ovine sur les élevages en Corse. Ce dispositif permettra d'indemniser les éleveurs ayant perdu des animaux touchés par la FCO, de remédier aux dommages causés et de renouveler le troupeau par d'autres animaux présentant les mêmes caractéristiques et stade physiologique que les animaux morts ou euthanasiés. L'enveloppe financière dédiée à ce dispositif est de 375 000 € dont 225 000 € de crédits Etat mis à disposition de l'ODARC et 150 000€ de crédits de la Collectivité de Corse.



6B | U sustegnu à l'impresa

Le soutien aux entreprises

L'Agence de développement économique de la Corse (ADEC) met en œuvre la politique économique territoriale de la Collectivité de Corse dont la finalité est d'engager une dynamique de développement durable, capable de s'adapter à la conjoncture internationale et d'évoluer avec un nouveau contexte institutionnel d'autonomie de l'île. En réaffirmant son positionnement d'opérateur de cette politique publique, l'ADEC articule son action - basée sur la proximité avec les territoires - autour du soutien à la production locale de biens et services, du renforcement des moyens consacrés à l'ingénierie financière, de l'innovation et de l'internalisation des entreprises corses.

Accompagnement au plus près du territoire

« L'ensemble des actions menées par l'ADEC ne doivent pas être conçues et encore moins mises en œuvre depuis nos bureaux ajacciens ou bastiais, mais au cœur de nos territoires, au plus près du tissu économique local ». Forts de ce parti pris exprimé par le président de l'ADEC, les chargés d'affaires de l'ADEC ont réalisé, en 2023, 595 visites d'entreprises qui ont permis de recueillir les besoins et attentes des entrepreneurs et des porteurs de projets insulaires. Lors des 9 réunions de Bureau qui se sont tenues, 480 projets individuels ont été validés pour plus de **16 M€** d'aides directes accordées. Ces aides directes, distribuées via différents dispositifs (Cresce, Impresa sì, U pattu impresamundu, U pattu impiegu...), permettent d'accompagner les projets de création, d'extension et de reprise d'entreprises. Elles portent aussi sur le soutien à la recherche, au développement et à l'innovation, à l'internationalisation, ainsi qu'à la création d'emploi.

Outre le niveau des volumes traités en 2023, c'est le poids du dispositif Cresce, tant en nombre qu'en montant de dossiers validés qui est à noter. Cet appel à projets à destination des TPE insulaires vise à soutenir et développer l'industrie, les activités de service, l'artisanat et le commerce de proximité. Cofinancé par l'État au travers du volet revitalisation commerciale et artisanale du programme exceptionnel d'investissements pour la Corse, il a fait montre d'une réelle synergie entre les différentes parties prenantes (Secrétariat général pour les affaires de Corse, Chambre de commerce et d'industrie de Corse et Chambre de métiers et de l'artisanat de Corse) pour mener à bien des actions de communication et d'information auprès des entreprises et des territoires en les accompagnant notamment dans le montage des dossiers de candidature. Le champ d'action des agents de l'ADEC ne se cantonne pas aux seules instructions d'aides directes, mais consiste en grande partie à chercher et à proposer une ingénierie de l'aide publique, c'est-à-dire accompagner nos entrepreneurs, avec toute une panoplie de solutions (soutiens financiers bonifiés, appuis logistiques, conseils techniques, etc.), pouvant offrir une plus-value aux porteurs de projet.

Accompagnement de projets collectifs

De la description de la méthode et du processus de mise en œuvre à l'élaboration d'un tableau de bord de suivi de l'activité, mis à jour trimestriellement, la mise en œuvre de l'animation des écosystèmes et l'accompagnement de projets collectifs a d'abord fait l'objet d'un cadrage interne à l'ADEC. Des actions ont été menées pour chacun des écosystèmes de l'île. À titre d'exemple, la filière aéronautique corse, très fragilisée par 3 années de crise inédite, a vu émerger une action collective sur l'exercice 2023, intitulée « Promotion, développement de l'outil industriel, gestion et animation du PIAC ». Le pôle des industries aéronautiques corse a en effet développé une stratégie de relance articulée autour de 3 axes : la promotion de la filière aéronautique corse, sa transformation et le développement de l'outil industriel et des infrastructures systèmes, ainsi que la gestion du pôle. Le montant total de cette action collective est de 1,26 M€, dont 50 % de fonds publics (FEDER/CdC). Pour le PIAC, l'enjeu est d'assurer la pérennité et le développement de cette filière à haute valeur ajoutée pour notre île et d'être en mesure de disposer des ressources humaines et de l'outil industriel associé, pouvant offrir un gain de compétitivité de 30 % par rapport à 2019.



La stratégie de l'Agence de développement économique de la Corse (ADEC) s'articule autour du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Révisé à l'été 2022 par la délibération n°22/101 AC de l'Assemblée de Corse approuvant la révision du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), « Economia 2030 » constitue l'encadrement réglementaire et la matrice d'action de l'ADEC pour les 10 prochaines années et se repose sur 3 piliers :

- privilégier la production locale pour créer de la richesse et réduire les effets de la dépendance extérieure de la Corse ;
- répondre aux inégalités et amorcer une transition sociale, en répartissant plus équitablement la richesse produite ;
- innover pour accompagner les mutations économiques, écologiques et énergétiques tout en soutenant et en renforçant la compétitivité de nos entreprises.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-234238

Pour une 2^{ème} année consécutive, cette feuille de route continue d'inspirer l'ensemble des acteurs concernés par les questions économiques et soucieux de bâtir un modèle économique durable et équilibré pour la Corse de demain, pour les Corses.

Outre le PIAC, l'ADEC a pu accompagner cette année les acteurs des autres filières, qu'elles soient existantes ou émergentes : ENR, industrie, innovation, industries culturelles et créatives, transport routier de voyageurs, nautisme, silver économie, numérique.

Accompagnement des territoires

Placée par la Collectivité de Corse au cœur de sa politique, l'animation du territoire accompagne la montée en charge des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans le domaine de l'économie. Après avoir initié « U giru di i territorii » en 2022, l'ADEC a souhaité une nouvelle fois venir à la rencontre des territoires, en 2023, pour s'entendre sur le déploiement opérationnel des conventions et notamment sur le contenu du plan d'actions pour chacun des EPCI. Différentes réunions et ateliers techniques, permanences, cycles de discussions, études d'opportunité/faisabilité. Un travail de préparation a été entamé avec les territoires pour aboutir à la signature des conventions de partenariat et la détermination d'un programme d'actions à court et moyen terme. Sur les 19 EPCI du territoire, 9 conventions ont été signées en 2023, avec les communautés de communes du Celavu Prunelli, de la Pieve de l'Ornano, de l'Alta Rocca, Calvi-Balagne, du Centre Corse, de la Costa Verde, du Fium'orbu-Castellu, de l'Oriente, ou encore de la communauté d'agglomération de Bastia. Ces conventions ont donné lieu à **340 000 €** d'aides individualisées et la production de 21 études/monographies économiques.

Chambres consulaires

2023 a été placé sous le signe de la continuité et de la novation. Continuité dans la mesure où les axes reconduits et les actions retenues s'inscrivent dans une démarche de cohérence et de réponse aux besoins exprimés par les acteurs économiques. La nouveauté, quant à elle, s'est notamment manifestée dans le soin apporté à instaurer un mode de gouvernance plus réactif et plus efficient. Le suivi de tableaux de bord régulièrement renseignés et la tenue périodique d'instances techniques ont permis de répondre à ces exigences et de rester connecté aux réalités du terrain. Des conventions d'objectifs et de moyens ont donc été signées, mandatant la Chambre de commerce et d'industrie de Corse à hauteur de **360 000 €** et la Chambre des métiers et de l'artisanat régionale à hauteur de **122 500 €**.

En complément des actions structurantes définies dans la convention d'objectifs et de moyens passée avec la CCIC, il a été jugé opportun de pallier les carences constatées par le dispositif France 2030 en matière d'ingénierie de projets, sur

le plan national comme sur le plan régional. L'ADEC est donc disposée à accompagner la CCIC pour la création d'un fonds dédié, à même d'impulser une dynamique dans le domaine des industries agro-alimentaires, à hauteur de 20 000 €.

Pour l'économie sociale et solidaire (ESS)

L'ADEC a réaffirmé son soutien à ce secteur, qui s'est matérialisé par la mise en œuvre de plusieurs actions :

- o soutien aux structures d'accompagnement dans le cadre de l'appel à projets « Ecunomia sociale e solidaria : sustegnu a e strutture d'accompagnamentu » lancé en 2021, et dont ont bénéficié : la CRESS Corsica (125 500 €), CAPI (200 000 €), A Prova (40 000 €), coopérative Work In Scop (120 000 €), Entreprendre pour apprendre (132 000 €) ;
- o lancement d'un appel à projets « Ecunomia sociale e solidaria » du 5 décembre 2022 au 27 janvier 2023 pour soutenir des projets qui s'inscrivent dans les thématiques de l'insertion par l'activité économique, l'économie circulaire, l'alimentation durable, la mobilité durable et inclusive, la commande publique responsable, l'insertion des travailleurs handicapés et l'innovation sociale.

L'action en faveur de l'ESS s'est traduite par l'instruction de 13 nouveaux projets qui ont été retenus et présentés aux Bureaux, pour un montant total de **398 160 €**.

Outre ces initiatives, l'ADEC a été partenaire, aux côtés de la CRESS, de la Conférence territoriale de l'ESS le 8 juin à Ajaccio. L'agence a intégré également pour l'année 2023/2024 le programme Erasmus + « formation et éducation des adultes » avec comme ligne directrice la promotion de l'économie sociale et solidaire en Corse.

Une agence en faveur de l'innovation

Clé de voute du SRDE2I, l'innovation doit permettre d'améliorer la compétitivité des entreprises et leur assurer pérennité et développement. En 2023, l'ADEC a exprimé son action en faveur de l'innovation par le soutien des activités de Capenergies et celles de l'incubateur de Corse Inizià, ainsi que par la reconduction du partenariat avec l'université de Corse.

Parmi les actions phares de 2023, notons le lancement du partenariat entre Innov'Alliance et la Collectivité de Corse, avec pour objectif de soutenir les entreprises insulaires innovantes du secteur végétal, dans des secteurs tels que l'agroalimentaire, la cosmétique, l'horticulture et le bien-être en général.



Chargée par la collectivité du suivi de l'activité sur ses aspects opérationnels, financiers et techniques de l'incubateur de Corse Inizià, l'ADEC participe en tant que membre invité permanent (sans voix délibérative) aux comités de suivi et de sélection (CoSS) de l'incubateur. Inizià a accueilli 3 nouveaux projets en incubation. Les 2 projets sélectionnés en fin d'année entreront en incubation en 2024.

Dans le droit fil de la stratégie déployée dans le SRDE2I, l'année 2023 a vu l'ADEC produire un rapport-cadre sur l'innovation, approuvé par l'Assemblée de Corse dans sa session du 1^{er} décembre, permettant d'acter la création du Conseil territorial de l'innovation et d'étudier les modalités d'intégration à l'ADEC de l'incubateur d'entreprises Inizià.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-239162

Le renouvellement du partenariat entre l'ADEC et la Fondation de l'université de Corse a été acté pour une période de 5 ans, soit de 2022 à 2026, avec une dotation annuelle maximale de **50 000 €**.

En 2023, le partenariat s'est traduit, notamment, par l'organisation d'événements (10^{ème} challenge innovation, Scontru « Produire, transformer... Innover, le monde agricole et agroalimentaire corse en mutation »), le soutien financier aux déplacements de chercheurs, la remise de prix et de dotations, l'accompagnement de la Fondation sur les besoins en internationalisation des entreprises ou encore la réalisation de projets pédagogiques avec des groupes d'étudiants. L'ADEC a participé également aux comités de pilotage du pôle Pépité Corse et du projet de recherche Réso TPE PME.



Focus 2023

Fort de la position méditerranéenne de notre île, l'ADEC entend faire de l'internationalisation de l'économie un levier de croissance puissant pour les entreprises corses. Désormais dotée de moyens renforcés pour son pôle international, l'agence a engagé différentes actions d'accompagnement et de promotion. Parmi les moments forts 2023, citons : la journée rencontre de la Team France Export (TFE) le 19 octobre à Bastia, dont l'objectif était la présentation de la TFE au plus grand nombre d'acteurs économiques locaux ; la 2^{ème} représentation territoriale à Vivatch, le plus grand salon dédié à la tech et aux startups en Europe ; une Learning expédition au Danemark, en juin 2023, avec pour objectif de connecter les écosystèmes corses et danois de l'innovation, dans le secteur de la construction durable et connectées ; une journée de rencontre entreprises à l'occasion de la visite de l'ambassadeur de Suisse en France du 9 au 12 octobre ; la préparation de la mission Maroc avec la CCIFM.

Afin de finaliser la stratégie d'attractivité économique pour la Corse, enjeu fort réaffirmé par « Ecnunia 2030 », l'ADEC s'est faite accompagnée par un conseil externe, expert international des stratégies de développement économique et d'attractivité de territoires - OCO Global. Un rapport sera présenté devant l'Assemblée de Corse courant 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi 91.428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité territoriale de Corse, l'Agence du tourisme de la Corse est chargée, dans le cadre des orientations définies par la Collectivité territoriale de Corse, de la coordination de l'ensemble des actions de développement du tourisme Corse.

Quatre missions lui sont dévolues : promouvoir, développer et valoriser, observer le phénomène touristique et coordonner les différents acteurs du secteur. Les actions de l'Agence du tourisme de la Corse en 2023 ont été conduites conformément aux priorités stratégiques définies le 5 novembre 2020 par l'Assemblée de Corse dans le Plan d'aménagement et de développement durable de Corse (PADDUC), qui visent à développer « un tourisme durable, fondé sur l'identité, largement réparti sur l'année et sur les territoires ». Le respect des missions statutaires de l'ATC a également été garanti : valorisation de l'offre, observation et analyse du phénomène touristique, promotion de la destination sur les marchés en France, en Europe, à l'international et coordination des acteurs du tourisme.

Le développement et l'ingénierie au service de l'amélioration de l'offre touristique

En 2023, l'ATC a soutenu les porteurs de projets en utilisant 4 dispositifs :

- o l'aide directe attribuée au titre du guide des aides au tourisme : 77 projets ont été soutenus pour un montant total de subvention de **3,6 M€** ;
- o l'aide directe attribuée au titre de l'appel à projet TPE-PME : 34 projets ont été soutenus pour un montant total de subvention de **1,6 M€** ;
- o l'avance remboursable à taux zéro avec le Fonds régional corse du tourisme (FRCT) mis en place par la Collectivité de Corse et dont la gestion est confiée à la CADEC : 21 projets ont été soutenus qui ont bénéficié de 3 884 000 € d'avance remboursable à taux zéro générant **25 M€** d'investissements.
- o le programme opérationnel FEDER 2014-2020 : 2 projets ont été soutenus pour un montant total de subvention de 2,6 M€, ayant permis la réalisation de **6,7 M€** d'investissements.

Que ce soit au titre du guide des aides, de l'avance remboursable ou du soutien des TPE PME, ce sont 132 projets qui ont bénéficié d'un montant d'aide de **9,1 M€**

L'ATC, en collaboration avec l'ARS, la direction du sport, de la jeunesse et du vivre ensemble de la Collectivité de Corse et une association de soutien aux personnes handicapées a continué à soutenir la mise en place d'équipements sur les plages qui permettent l'accès à la mer pour les personnes handicapées et les personnes âgées. A l'été 2023, 58 sites ont été équipés.

Le pôle centre de ressources de l'Agence de tourisme de la Corse

a mené plusieurs actions en 2023, illustrant son rôle important dans l'analyse et le développement du secteur touristique en Corse. Ces actions sont réparties entre la **mission observation** et la **mission classement** ainsi que dans la gestion de projets transverses.

- o Étude sur l'acceptabilité du tourisme qui a été réalisée par un cabinet indépendant et a permis de mieux connaître la perception de la population locale et de réfléchir à des propositions d'actions à mener pour optimiser l'impact du tourisme et améliorer la relation résident/visiteur. Un cahier du tourisme est en préparation sur le sujet.
- o Études de profils de clientèle qui ont conduit à la rédaction de 8 cahiers du tourisme thématiques par marché émetteur, accessibles au public sur le site de l'ATC.
- o Suivi de la fréquentation touristique qui inclut les touristes locaux, nationaux et internationaux ainsi que les sites sensibles.
- o Suivi conjoncturel mensuel de la saison touristique : il a porté sur différents secteurs (hébergement, loisirs, transports, etc.) et a contribué aux bilans de saison.



Délibération n°21/086 de l'Assemblée de Corse prenant acte de la feuille de route territoriale de relance du tourisme en Corse. Fiche action n°1.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-221824

Appel à projet « Soutien à l'investissement et à l'accompagnement des TPE-PME du secteur touristique ».

Mesure du plan de relance conclu entre la Cullettività di Corsica et l'Etat. Elle a été initialement dotée de 6 M€ (2,125 M€ Etat sur PEI et 3,875 M€ CdC sur Salvezza à Rilanciu) puis abondée d'1,6 M€ par la collectivité. Elle a été totalement engagée en 2023.

- o Eligibilité : dépenses d'investissement, études-ingénierie, achats matériel professionnel, aménagements réalisés pour modernisation, extension et montée en gamme des entreprises ;
- o Taux d'intervention : 50 % d'une dépense plafonnée à 120 000 € (10 % à 20 % de plus si maintien de l'emploi) ;
- o Volume initial de subvention de la mesure : 6 M€ (3,875 M€ CdC - 2,125 M€ Etat/PEI) pour 105 dossiers ;
- o Volume final de subvention : 7,6 M€ (5,475 M€ CdC - 2,125 M€ Etat/PEI) avec 32 dossiers supplémentaires ;
- o 137 dossiers au total pour un montant moyen de 54 000 € de subvention par dossier ;
- o Volume total d'investissements : 18,5 M€ (132 000 € en moyenne par dossier) ;
- o 5,039 M€ d'aides versés pour 74 dossiers dont les travaux sont achevés.



- o Étude sur la croisière pilotée par la CCIC : elle a abordé des aspects tels que les flux, l'historique de la croisière en Corse, la demande clientèle, et l'évaluation des dépenses.
- o Enquête visiteurs dans les ports et aéroports de Corse : elle avait un objectif quantitatif et qualitatif, évaluant la fréquentation et les profils de voyageurs. Les données recueillies sont en cours d'exploitation.
- o Groupement de commande sur la location de meublés de tourisme réalisé avec l'AUE, la CCIC et la DREAL, qui vise à étudier la location de meublés via des plateformes en Corse.
- o Diverses études et contributions pour les partenaires afin d'aider les agences, offices de tourisme, intercommunalités et professionnels du secteur.

Quant à elle, la mission classement a traité **1 272** dossiers de demande de classement en 2023, soit une légère augmentation (+8,3 %) par rapport à l'année 2022 :

- o Classement de meublés de tourisme : cette mission a vu une augmentation du nombre de dossiers traités, indiquant un intérêt croissant pour le classement officiel ;
- o Classement des hébergements professionnels : cette mission a permis de répondre favorablement aux requêtes des professionnels hébergeurs concernant leur demande de classement de leur établissement.

La promotion de la destination

L'ATC a lancé très tôt, dès le début de l'année, ses actions de promotion.

- o A partir de février, la campagne « Mi Chjamu CORSICA » a été déclinée sur tous les marchés français et européens afin d'obtenir un flux de visiteurs dès le mois d'avril.
- o Début janvier, l'ATC renoue avec le Salon de la Plongée à Paris pour valoriser une filière d'excellence.
- o Fin mars, 7 salons touristiques majeurs ont été couverts (Nantes, Lille, Bruxelles où la Corse était la destination « à l'honneur », Utrecht, Amsterdam, Lyon, et Destination à Nature Paris).

En 2023, l'ATC a participé, accompagnée par les offices de tourisme, les transporteurs, les tour-opérateurs corses, des hôteliers et d'autres professionnels à 13 salons majeurs.

- o A partir de février, des campagnes TV, numériques, des affichages dynamiques, sur les marchés français et italien puis sur l'ensemble des marchés européens ont été lancés. 8 campagnes multimédias ont été réalisées.
- o Lancement de 3 newsletters thématiques diffusées durant l'année (printemps, automne et sur Napoléon) à 400 000 adresses à chaque fois soit 1 200 000 envois au total.

- o Présence accrue de l'ATC sur les réseaux sociaux au sein des différents marchés européens et utilisation des potentialités offertes par ces médias (campagne Tik Tok réalisée sur le marché allemand qui a atteint 10 M de vues)
- o 20 workshops, tournées médiatiques, Eductours et networking ont été organisés en 2023, ces manifestations concernent les tour-opérateurs et les agences de voyage.
- o Organisation de 36 accueils presse qui assurent une notoriété de notre territoire dans la presse européenne.

La mission communication de l'agence a poursuivi la couverture des actions menées par l'agence et participé à la mise en valeur des atouts de notre destination avec de nombreuses réalisations :

- o 100 vidéos ;
- o 2 000 photographies ;
- o 50 reportages en Corse (qui privilégient la Corse rurale, les producteurs, les artisans et les lieux culturels) ;
- o 11 cahiers du tourisme réalisés, accessibles sur le site internet de l'agence

Dans son rôle de coordination des acteurs, l'ATC a notamment œuvré à :

- o la mise en œuvre des contrats de développement territorialisés (3 ont été signés avec des offices de tourisme à la fin 2023) pour structurer les territoires du tourisme corse en territoires de projets s'articulant avec la stratégie de la Collectivité de Corse ;
- o une démarche de rapprochement des différents acteurs du tourisme en Corse a été initiée dans le but de renforcer les partenariats. Dans ce cadre, cinq réunions ont été organisées avec la Fédération régionale des offices de tourisme et syndicat d'initiative (FROTSI) et cette dynamique va se poursuivre en 2024.



Focus 2023



L'ATC a lancé consécutivement deux opérations de développement de l'Ecolabel européen (label écologique officiel dans tous les pays membres de l'Union européenne) auprès des entreprises corses de l'hébergement touristique. Ces opérations se sont achevées au 31 décembre 2023 avec

la labélisation de 38 nouveaux établissements venant s'ajouter aux 12 établissements préexistants portant ainsi le nombre total d'écoblabilisés à 50 (hôtels, campings, résidences de tourisme, meublés et chambre d'hôtes), ce qui amène la Corse dans le trio de tête des régions françaises avec la Bretagne et la Nouvelle Aquitaine. L'objectif est la diminution de l'impact environnemental en termes de consommation d'énergie, de production de déchets non recyclés et de consommation d'eau potable, mais aussi le gain d'un positionnement reconnu de la Corse comme destination responsable et durable à l'international.

A pesca è l'attività di l'acquacultura | 6D

La pêche et les activités aquacoles

La pêche et l'aquaculture sont deux secteurs économiques dont le poids est important à l'échelle de la Corse. Ancrées dans leurs territoires, ces activités ont un impact socio-économique réel et jouent un rôle important en matière d'emplois et d'aménagement du territoire. Ces secteurs sont en proie à des priorités environnementales fortes, mais aussi de préservation et de sauvegarde du patrimoine. Les enjeux relatifs à la pêche maritime et aux différentes formes d'aquaculture relèvent de problématiques diverses auxquelles les politiques régionales doivent répondre. L'Office de l'environnement de la Corse (OEC) soutient une politique de développement des filières professionnelles de la pêche et de l'aquaculture, à travers une logique de développement durable, privilégiant les actions portant sur la démarche qualité, la diversification des activités et des productions, la sélectivité des pêcheries et la réduction du bilan carbone.

En 2023, la politique de développement des filières professionnelles de la pêche et de l'aquaculture s'est articulée autour de 4 dispositifs :

- o FEAMPA,
- o accompagnement aux structures socioprofessionnelles,
- o « de minimis »
- o aide d'urgence pour la tempête du 18 août 2022.

Actuellement, un travail est en cours en ce qui concerne la valorisation des produits et des métiers de la pêche mais également de la promotion en vue de la formation au métier de pêcheur ; en effet, les socioprofessionnels du secteur ont exprimé le besoin d'un travail réalisé en amont sur la formation afin que les jeunes aient « envie » d'aller vers la pêche professionnelle.

Ainsi, des rencontres ont été initiées avec le lycée maritime de Bastia et le Rectorat de Corse afin de réaliser un travail inhérent à l'orientation des élèves, afin d'une part de sensibiliser les collégiens dès la classe de 5^{ème} lors de « journées de métiers » et jusqu'à la classe de 3^{ème} lors des « journées portes ouvertes » mais surtout pour que la majorité des élèves inscrits en filière pêche au lycée maritime ne basculent pas vers la navigation commerciale à l'issue de leur formation.

Il a donc été décidé, afin de pallier le manque d'aiguillage des élèves en amont notamment au niveau des collégiens et afin de prendre en compte la spécificité insulaire de :

- o valoriser le métier de pêcheur à travers la réalisation d'un clip vidéo à l'instar de ce qui a été fait sur pour le programme Ports Propres ;
- o organiser des temps forts dans l'année dédiés à la pêche et notamment la participation de l'OEC avec le lycée maritime aux salons des métiers ;
- o travailler avec le Rectorat pour convier les élèves des collèges à un stage d'intégration ou de formation à la pêche professionnelle.



Délibération n°16/163 AC de l'Assemblée de Corse du 29 juillet 2016.

Délibération n°19/314 AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2019 approuvant le dispositif de soutien dans le cadre du règlement de minimis pêche destiné à accompagner le financement de petits équipements et des investissements spécifiques pour les entreprises de pêche artisanale de Corse.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-211873

Délibération n°19/071 du CA de l'OEC du 3 juillet 2019.

Délibération n°22/142 AC de l'Assemblée de Corse du 27 octobre 2022 approuvant la convention AG/OI entre la Collectivité de Corse (CdC/OEC) et l'Etat (DGAMPA) relative à la mise en œuvre des mesures régionalisées du PN FEAMPA pour la Corse pour la période 2021-2027.

► Délibération de l'Assemblée de Corse-235792



Mise en œuvre du PN FEAMPA 2021/2027

Le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) qui succède au FEAMP pour la période 2021-2027, est l'instrument financier de la Politique commune des pêches (PCP) et de la Politique maritime intégrée (PMI) de l'Union européenne. Il accompagne l'évolution des pratiques des entreprises de la pêche et de l'aquaculture et participe au financement de leurs investissements.

La Commission permanente de l'Assemblée de Corse, lors de ses sessions des 17 novembre 2021 et 23 février 2022, a approuvé les perspectives et les modalités d'élaboration et de gestion de la programmation FEAMPA, pour la période 2021/2027.

Malgré la baisse du budget total du Programme national FEAMPA, la Corse a obtenu une enveloppe financière plus élevée que sur la précédente programmation. Cette augmentation substantielle des crédits européens qui se traduit par un budget qui augmente de 3,9 M€ à **5,4 M€**. Au total, pour 2021-2027, les parts Cullettività et Europe confondues représenteront **8,08 M€**.

L'Office de l'environnement de la Corse a été désigné pour la mise en œuvre des mesures régionalisées du PN FEAMPA. Il est donc le guichet unique, service instructeur des mesures régionalisées du FEAMPA pour la Collectivité de Corse, l'Etat et l'Union européenne.

Le portail de dépôt des aides dédié, e-Synergie, a été ouvert le 26 décembre 2022 et 15 opérations ont été enregistrées dont : 11 ou 10 opérations sélectionnées et programmées lors de 2 groupes techniques de sélection pour un montant d'aide OEC de **61 348 €** et **143 145 €** de crédits européens.

Lancement de deux appels à projets FEAMPA/ INNOVATION

L'innovation dans les filières de la pêche et de l'aquaculture est un axe essentiel du nouveau programme opérationnel national FEAMPA 2021-2027, avec pour objectif de soutenir et de favoriser les actions novatrices dans ces secteurs. Ce soutien permet de développer des filières durables, efficaces dans l'utilisation des ressources, innovantes et compétitives.

En conséquence, il a été décidé de lancer 2 appels à projets destinés à mettre en œuvre de l'innovation en lien avec le FEAMPA afin de permettre de manière transversale à :

- o renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environnemental ;
- o améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO2 ;
- o contribuer à la protection et restauration des écosystèmes aquatiques ;
- o promouvoir les activités aquacoles durables et économiquement viables ;
- o développer des marchés compétitifs, transparents et stables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture et transformer ces produits.

Accompagnement des structures socio-professionnelles

Réalisation du programme d'actions 2023 de 6 structures socioprofessionnelles représentatives des secteurs de la pêche et de l'aquaculture pour **276 000 €** :

- o comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse (CRPMEC) ;
- o syndicat des aquaculteurs corses ;
- o prud'homie des pêcheurs d'Aiacciu / Prupia / Carghjese ;
- o prud'homie des pêcheurs de Balagne ;
- o prud'homie des pêcheurs di Bunifaziu ;
- o prud'homie des pêcheurs de Bastia / Capu corsu.

Soutien aux entreprises du secteur de la pêche au titre du règlement d'aides de minimis

Dans le cadre du règlement UE n° 717/2014 du 27 juin 2014 relatif au « de minimis » pêche, l'Assemblée de Corse a adopté par délibération n°19/314 AC du 27 septembre 2019 un dispositif de soutien spécifique destiné aux entreprises de pêche artisanale de Corse, hors arts trainants, afin que ces dernières puissent procéder à l'acquisition d'équipements destinés à :

- o améliorer la qualité des produits dans les phases de stockage, de transport et de commercialisation,
- o diversifier les techniques de pêche en s'orientant vers des engins sélectifs,
- o diversifier les activités en améliorant le confort et la sécurité des navires et des hommes, pour la pratique du Pesca Turisimu notamment.



Ce règlement prévoit que le montant total des aides « de minimis » accordées à un patron pêcheur ne doit pas excéder un plafond de **30 000 €** sur une période de 3 exercices fiscaux. Les navires pratiquants les arts trainants, les chalutiers, et les corailleurs sont exclus de ce dispositif. Pour 2023, 4 dossiers ont été instruits pour un montant total d'aides de **13 634 €**.



Focus 2023



Mise en œuvre du dispositif d'aide exceptionnelle pour les sinistrés de la tempête du 18 août 2022

Le 18 août 2022, la Corse était secouée par une tempête d'une intensité inédite, l'orage de type « derecho » a dévasté et endeuillé la Corse. De nombreux dégâts étant à déplorer au sein de la communauté des pêcheurs professionnels, il a été décidé de mettre en œuvre un dispositif en co-financement à part entre la collectivité via l'OEC et l'Etat. Ainsi, par un arrêté préfectoral, l'OEC et la DMLC ont mis en place un dispositif d'aide exceptionnelle afin de soutenir les entreprises de pêche impactées par la tempête du 18 août 2022. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du règlement communautaire dit « de minimis » et prend la forme d'une aide conjoncturelle régionale d'urgence.

Cette aide concerne l'ensemble des entreprises de pêche ayant déclarées des pertes et des dégâts dans les jours qui ont suivi la catastrophe naturelle. Elle vise à octroyer une aide, sous forme d'a valoir, aux entreprises pour prendre en charge la perte des engins et appareils de pêche non couverts par les contrats d'assurance maritime, dans les conditions et les critères d'éligibilités qui seront précisés par décision. Le taux d'intensité de l'aide exceptionnelle est de 80 % du montant des dégâts ou/et pertes justifiés et éligibles.

Une commission d'attribution s'est ainsi réunie le 3 mars afin d'examiner les demandes d'aides et d'attribuer les subventions, 16 dossiers ont été reçus et 15 dossiers ont pu être financés pour un montant total de 83 119 €.



Acchisu 7

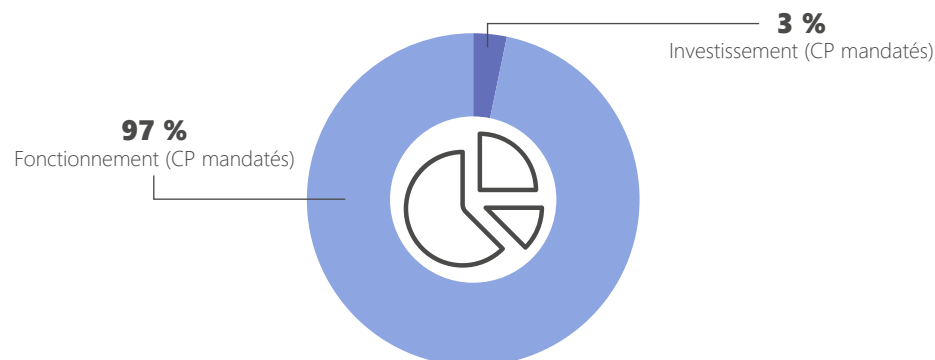
Axe 7

Sparghjje a nomina di a Corsica in lu so spaziu mediterraniu è europeu

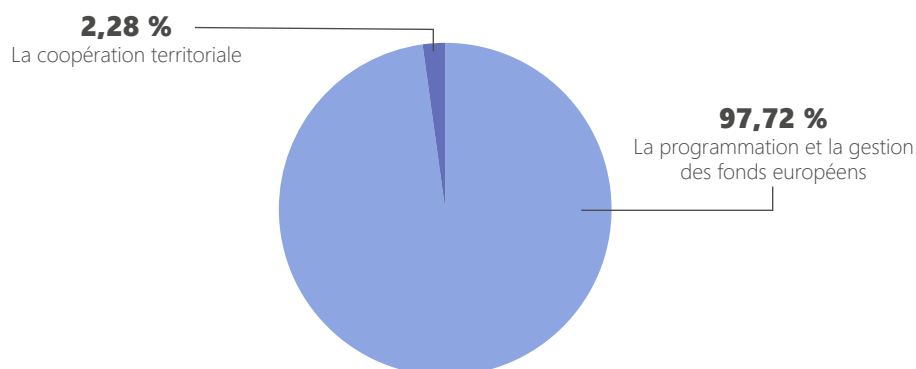
Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen

Budget de l'axe 7

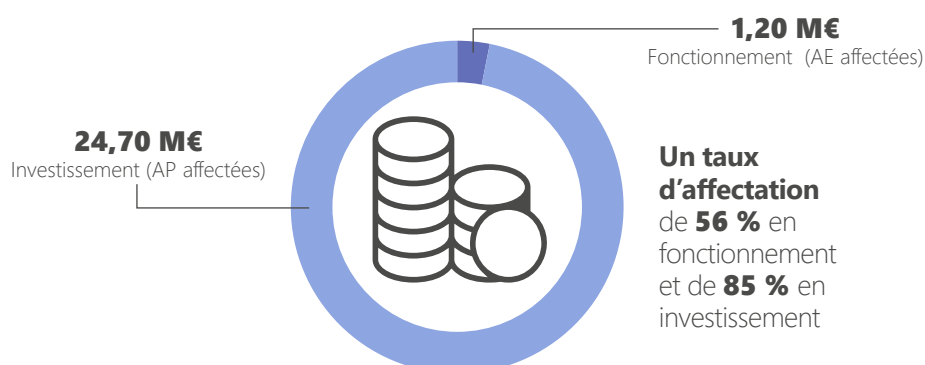
La répartition des dépenses entre fonctionnement et investissement



Répartition des dépenses réalisées par politique



La programmation financière



Dépenses totales de l'axe

CP votés en 2023 :

32 29 000 €

CP mandatés en 2023 :

26 750 631 €

Taux de réalisation **82,82 %**

Total Fonctionnement

CP votés en 2023 :

1 248 000 €

CP mandatés en 2023 :

895 603 €

Taux de réalisation **71,76 %**

Total Investissement

CP votés en 2023 :

31 050 000 €

CP mandatés en 2023 :

25 855 027 €

Taux de réalisation **83,27 %**

Données issues du compte administratif 2023

A programmazione è a gestione | 7A di i fondi europei

La programmation et la gestion des fonds européens

Tout au long de l'exercice 2023, la Collectivité de Corse s'est engagée dans deux démarches parallèles et complémentaires en matière de gestion des programmes européens. D'une part, il s'est agi d'assurer la clôture des programmes européens 2014-2020, par une optimisation de la consommation des crédits restants. D'autre part, de préparer la mise en œuvre opérationnelle des programmes européens 2021-2027.

Assurer la pleine consommation des crédits européens 2014-2020

Les programmes européens représentent pour la période 2014-2020 plus de **275 M€** consacrés au développement des structures économiques et sociales du territoire. Dans un contexte de crise économique, les fonds européens sont plus que jamais un vecteur essentiel de la solidarité territoriale. La Collectivité de Corse souhaite mobiliser ces différents fonds au service des acteurs du territoire et représentent l'une des composantes centrales de l'investissement public en Corse. L'optimisation de la consommation de ces crédits à l'approche de leur clôture constitue ainsi un enjeu important pour la Corse.

Le programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

Depuis le début de la programmation, la collectivité a respecté les seuils de dégageant d'office imposés par les règlements européens. Aussi, sur les **115 M€** prévus au titre du programme opérationnel FEDER FSE 2014-2020, à fin décembre 2023, l'intégralité des crédits a été programmée.

Sur cette période de programmation, **242** dossiers ont été engagés dans des domaines stratégiques pour la Corse à savoir la recherche et l'innovation, la compétitivité des entreprises, la transition énergétique, le développement urbain et la valorisation du patrimoine naturel et culturel. A ces crédits s'ajoute l'instrument REACTEU qui est un dispositif de relance mis en place par la Commission européenne et qui a permis de soutenir **34** projets consacrés à la sauvegarde des entreprises et de l'activité économique, à la préservation de l'emploi et à l'atténuation des conséquences sociales de la crise COVID.

Le travail de certification des dépenses se poursuit car le dernier appel de fonds du programme 2014-2020, auprès de la Commission européenne est fixé au 30 avril 2024. Des évaluations ont été menées permettant de mesurer l'impact des fonds européens sur le territoire. Le lien du site internet [► en cliquant ici](#).



Programmations antérieures :

- Programme opérationnel FEDER FSE 2014-2020
- Dispositif de relance REACT'EU
- Programme de développement rural de la Corse (PDRC) 2014-2020
- Fonds européen pour les affaires maritimes et de la pêche 2014-2020

Programmes en cours :

- Programme européen FEDER-FSE+ Corse 2021-2027
- Volet corse du Plan stratégique national 2023-2027
- Programme FEAMPA 2021-2027





Le Programme de développement rural de la Corse (PDRC) 2014-2023

Le PDRC soutient les activités agricoles et rurales dans une logique orientée vers la qualité, la protection, l'innovation et la modernisation. L'état d'avancement du Programme de développement rural de la Corse (PDRC) 2014-2023 est satisfaisant avec un taux de programmation proche des **100 %**. La clôture de ce programme est prévue pour 2025.

Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) 2014-2020

Outil financier de la politique commune de la pêche, le FEAMP a pour objectifs de soutenir l'économie bleue, de protéger la biodiversité et de promouvoir la gouvernance internationale des océans.

La Collectivité de Corse est l'organisme intermédiaire et l'Office de l'environnement, l'organisme subdélégué à la gestion de ce fonds. A ce jour, l'enveloppe de **3,2 M€** de crédits destinée au développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture a été consommée et a permis notamment de soutenir le développement de la petite pêche côtière, l'aquaculture et la protection de la biodiversité.

L'année 2023 est une année charnière pour la Collectivité de Corse puisqu'elle a été consacrée à la mise en œuvre des programmes européens 2021-2027 qui ont été adoptés en 2022 par la Commission européenne.

Préparer la mise en œuvre opérationnelle des programmes européens 2021-2027

En parallèle de la procédure de clôture des programmes européens 2014-2020, la Collectivité de Corse a préparé la mise en œuvre des programmes européens 2021-2027 qui ont été approuvés en 2022 par la Commission européenne et représentent pour cette période de programmation une enveloppe équivalente à la précédente programmation, à

savoir **275 M€** de crédits. Le contenu de ces programmes a été présenté le 7 mars à l'ensemble des acteurs du territoire dans le cadre d'un séminaire de lancement des programmes européens 2021-2027.

Le programme corse FEDER-FSE+ 2021-2027

A l'issue de la démarche de concertation avec le territoire, le programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027 a été adossé à plusieurs enjeux majeurs :

- o le développement de la recherche et de l'innovation ;
- o le renforcement de l'accompagnement des entreprises ;
- o le développement des systèmes de communication numérique,
- o la diminution de la dépendance énergétique par l'optimisation de la capacité de production d'énergies vertueuses et la rénovation énergétique des infrastructures,
- o le soutien à la mobilité durable,
- o la lutte contre les inégalités économiques sociales et territoriales.

Sur l'ensemble de la période, ce programme représente une enveloppe de crédits de **117 M€**, dont 105 M€ de crédits FEDER et 12 M€ de crédits FSE.

Le volet corse du Plan stratégique national de la Politique agricole commune (PSN PAC) 2023-2027

Contrairement à la précédente programmation, le FEADER sera mobilisé dans le cadre d'un plan stratégique national unique, adopté en août 2022, qui définit les interventions et modalités de mise en œuvre de la PAC à l'échelle nationale et régionale.

Entrant en vigueur en 2023, le PSN doit permettre de consolider et d'aller plus loin dans les efforts engagés dans la précédente programmation. Il vise à améliorer la compétitivité durable des filières, la création de valeur, la résilience des exploitations et la sobriété des entrants au service de la sécurité alimentaire. Il vise également à assurer le développement socio-économique des zones rurales.

Le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) 2021-2027

Ce programme vise à garantir la durabilité de la pêche et de l'aquaculture sur le plan environnemental, économique et social et à offrir aux citoyens de l'UE une source de produits alimentaires sains. Il a pour but également de dynamiser le secteur de la pêche et d'assurer un niveau de vie équitable aux pêcheurs.

A l'échelle de la Corse, l'enveloppe FEAMPA s'élève à plus de **5 M€**. La stratégie d'intervention de la Collectivité de Corse est axée sur deux priorités :

- o favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques et aquatiques ;
- o encourager les activités aquacoles durables ainsi que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Une nouvelle gouvernance des programmes européens

L'année 2023 a été consacrée à la finalisation des descriptifs de gestion et de suivi des aides des programmes européens. S'agissant du programme FEDER FSE+ 2021-2027, il est prévu la centralisation de l'instruction de certaines mesures au sein de la direction en charge des affaires européennes, afin de fiabiliser le descriptif de gestion et de rationaliser les moyens affectés au pilotage de ces programmes.

Autre nouveauté par rapport à la précédente programmation est la mise en place d'un comité de programmation territorial présidé par le Président du Conseil exécutif et qui se substitue au COREPA. Ce comité, aura pour missions de programmer les dossiers liés aux différents fonds et d'assurer une communication sur la mise en œuvre opérationnelle de ces fonds. Ce comité sera ainsi informé de l'état d'avancement physique et financier de l'ensemble des programmes inclus dans son périmètre, des éventuelles difficultés rencontrées ou réorientations envisagées. Un dialogue technique régulier sera ainsi mis en place tout au long de la période de programmation.

Les premiers appels à projets seront présentés à cette instance afin de disposer d'une vision stratégique du niveau de consommation des crédits et d'optimiser l'exécution des programmes européens. Les porteurs de projets peuvent dès à présent déposer leurs dossiers de demande d'aide via une application dématérialisée (SYNERGIE) disponible sur le site internet Europe.

Je sollicite une aide européenne
Au titre du Programme Européen FEDER-FSE+ Corse 2021-2027

CLIQUEZ
ICI

La Collectivité de Corse souhaite également pour cette programmation 2021-2027 renforcer sa présence dans les territoires par l'organisation de permanences afin de faire connaître les possibilités de financement offertes par les différents programmes européens et de faciliter l'accès aux aides.



Centre Europe Direct Corsica



Focus 2023

Centre Europe Direct Corsica

Inauguré en décembre 2021, il participe par ses missions à renforcer les actions de communication sur l'Europe et de rendre plus lisible les objectifs poursuivis par l'Union européenne. Il accompagne ainsi les permanences dans les territoires afin de mieux comprendre le fonctionnement de l'Union européenne et de créer un espace d'échange au plus près des acteurs. Au cours de l'année 2023, l'équipe du CED a rayonné sur tout le territoire insulaire au travers de ces différentes missions :

- o interventions dans les établissements scolaires, l'équipe d'animation a accompagné plusieurs établissements scolaires dans la découverte de l'Union européenne de façon ludique ;
- o interventions grand public, le CED a organisé un festival de cinéma Prix Lux en 4 séquences à Aïacciu, Bastia et Marignana. Les projections étaient en rapport avec les priorités de l'UE telles que l'énergie photovoltaïque, la lutte contre la désinformation, les minorités LGBTQI+. Les films ont été suivis de débats citoyens avec l'intervention du député européen ;
- o accompagnements divers des différentes directions de la collectivité mais aussi d'autres organismes pour des événements tels que la Nuit de l'orientation, les Assises de la formation de la collectivité, le Congrès des maires, la candidature de Bastia Corsica 2028, avec les Erasmus days et les Spartere de l'université di Corsica notamment. Les actions du CED ont été adaptées à chaque partenariat avec l'invitation d'experts européens sur les sujets ad hoc mais aussi des actions de communication et promotion avec des tenues de stand et des présentations ;
- o déplacements spécifiques le CED a également accompagné, un voyage scolaire à Strasbourg afin de faire assister les élèves à une session du Parlement européen, un voyage d'élus à Bruxelles pour le réseau « Bâtir l'Europe » avec les élus locaux, et un voyage de professionnels de l'économie circulaire à Séville dans le cadre d'ERASMUS +.

7B | A cuuperazione territoriale è e rilazione internazionale

La coopération territoriale et les relations internationales

Depuis 2022, la Collectivité de Corse met en place une stratégie globale visant à renforcer son positionnement dans l'espace méditerranéen et international, au travers des programmes de coopération territoriale européenne.

Compte tenu de l'intérêt que présente ces programmes pour le développement de notre territoire, la Collectivité de Corse s'engage pour le développement de relations partenariales étroites et durables avec des régions européennes en vue de renforcer l'attractivité de la Corse, sa compétitivité, l'échange de bonnes pratiques et la mise en valeur des atouts et savoir-faire du territoire.

Ainsi, l'année 2023 a principalement été consacrée à la mise en œuvre des programmes de coopération territoriale européenne 2021-2027 dont les grandes orientations sont issues d'un long processus de négociation entre la Commission européenne, la Collectivité de Corse et ses partenaires. En effet, la Collectivité de Corse s'est fortement impliquée dans leur rédaction afin d'assurer une meilleure prise en compte de ses spécificités et renforcer son positionnement dans leur animation.

Ces programmes présentent de nouvelles opportunités pour les acteurs du territoire et constituent un enjeu important de développement par :

- o la recherche de solutions communes à des problèmes et des enjeux communs liés à leurs spécificités (façades maritimes, territoires montagneux...) au-delà des frontières ;
- o la création de partenariats entre acteurs ;
- o l'échange de bonnes pratiques en matière de développement urbain, rural et côtier, de développement des relations économiques et de mise en réseau des petites et moyennes entreprises ou de lutte contre le changement climatique.

En sa qualité d'autorité nationale du programme INTERREG Italie France MARITIME 2021-2027, la Collectivité de Corse souhaite accompagner les acteurs dans la formalisation de leur projet de coopération dans les domaines liés à l'accessibilité, la compétitivité et l'innovation des entreprises, la valorisation et la protection des ressources naturelles et culturelles, la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement marin et terrestre.

Les résultats du 1^{er} appel à projet affichent une bonne performance pour la Corse. En effet, 40 projets dont 38 avec partenariat corse ont été approuvés pour une enveloppe FEDER de près de **9 M€**.



Le programme de coopération INTERREG Italie France Maritime 2014-2020

Le programme de coopération INTERREG Euro-MED 2021-2027 (anciennement INTERREG MED)

Le programme de voisinage INTERREG NEXT MED 2021-2027 (anciennement IEV CT MED)

Le programme de coopération interrégionale INTERREG EUROPE 2021-2027

Le programme de coopération INTERREG Italie France Maritime 2014-2020 a permis à la Corse de mobiliser une enveloppe FEDER de près de **26 M€** de FEDER à travers 129 projets approuvés dont 99 avec partenariat corse.

Des actions de coopération ont ainsi été engagées dans le domaine de la prévention des risques, de la transition énergétique, de la compétitivité des entreprises et de la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

S'agissant des autres programmes de coopération, la Collectivité de Corse s'est appliquée à renforcer son dispositif d'accompagnement auprès des acteurs, notamment grâce au programme MED, qui a abouti à l'approbation de 8 projets avec partenariat corse pour une enveloppe FEDER de **1,5 M€**.

Afin d'optimiser l'utilisation des ressources allouées dans le cadre des programmes de coopération, la Collectivité de Corse veillera également à renforcer le positionnement des acteurs sur d'autres programmes de coopération notamment le programme de coopération INTERREG Euro Med, INTERREG NEXT MED et INTERREG EUROPE 2021-2027.

Plusieurs actions d'animation ont également été lancées en 2023 :

- o accompagnement des porteurs de projets sur les guichets de coopération territoriale européenne ;
- o organisation de webinaires d'informations avant lancement des appels à proposition en lien avec les autorités nationales et les secrétariats conjoints des différents programmes ;
- o animation territoriale ayant pour objet la recherche de partenariat, l'accompagnement au dépôt de projets et appui auprès des autorités nationales.

L'ouverture de la Corse à l'international

Dans le prolongement des programmes de coopération, la Collectivité de Corse a rédigé pour 2024-2025 une feuille de route en matière de coopération internationale permettant de renforcer l'ouverture de la Corse sur l'arc méditerranéen, l'Europe et le reste du monde.



Focus 2023

accréditation ERASMUS+ « formation et éducation des adultes » avec comme ligne directrice la promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS). A ce titre, elle bénéficie d'une enveloppe de 10 M€ pour la mise en place de ses activités de mobilité, activités qu'elle entend poursuivre et approfondir en 2024.

Au titre de l'année 2023, la Collectivité de Corse a poursuivi ses actions de mobilité dans le cadre du programme ERASMUS+ « formation et éducation des adultes » avec comme ligne directrice la promotion de l'économie sociale et solidaire en Corse. Trois mobilités ont été réalisées (Suède, Grèce, Espagne). Toutes avaient pour objet des échanges avec les institutionnels locaux et des stages d'observation en milieu professionnel sur la gestion et la valorisation des déchets et l'économie circulaire, notamment en milieux insulaires. La première en Suède en avril, la seconde en Grèce en septembre sur la valorisation des déchets plastiques marins, la dernière en Espagne en décembre sur la valorisation des déchets de l'agriculture.

L'objectif est de rendre plus lisible les actions menées par la Collectivité de Corse dans le domaine des relations internationales. La stratégie sera donc sectorielle, flexible et concertée.

La participation active de la Collectivité de Corse auprès des instances européennes pour une meilleure prise en compte des priorités insulaires

Au-delà de la mise en œuvre des programmes européens, la collectivité s'est mobilisée à la fin de l'année 2023 avec Régions de France auprès des instances nationales et communautaires pour la négociation de la politique de cohésion pour l'après 2027 et ce dans un contexte budgétaire européen particulièrement contraint.

La Conseillère exécutive en charge des affaires européennes en tant que Présidente de la Commission déléguée Europe de Régions de France a porté au nom des Régions une contribution qui plaide à la fois pour :

- o le maintien d'une véritable politique de cohésion pour l'après 2027 tant les défis auxquels l'Union européenne doit faire face sont nombreux ;
- o la nécessité d'une véritable simplification des modalités de mise en œuvre et de gestion de cette politique.

Cette contribution souligne également l'importance de prendre en compte en amont les enjeux insulaires et ultrapériphériques.

La Collectivité de Corse a apporté sa propre contribution dans ce débat, dans laquelle elle rappelle l'impérieuse nécessité de prendre en compte l'insularité, ses contraintes fortes et les désavantages structurels qui y sont intrinsèquement liés dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques européennes.

Le programme ERASMUS+ « formation et éducation des adultes » et promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Corse

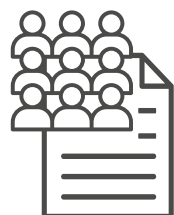
La Collectivité de Corse est la seule région à disposer d'une

3. | Cuntinuà l'edificazione di un'amministrazione territoriale efficiente è nuvatrice

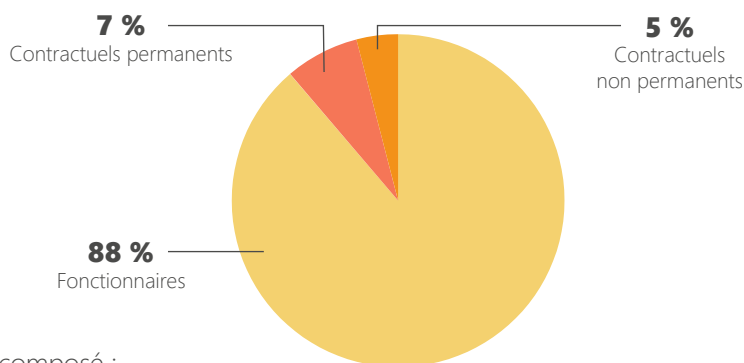
Poursuite de la construction d'une administration territoriale performante et innovante



Le Rapport social unique (RSU) est instauré par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, il présente un bilan chiffré des politiques en matière de ressources humaines. Le RSU permet d'établir un état des lieux chiffré au 31 décembre 2022 sur lequel reposeront les lignes directrices de gestion stratégiques pluriannuelles en matière de pilotage des ressources. Par ailleurs, c'est également un outil précieux d'information et d'aide à la décision pour toute collectivité. Les données du RSU sont issues de la délibération n°23/189 AC du 21 décembre 2023.



Les effectifs



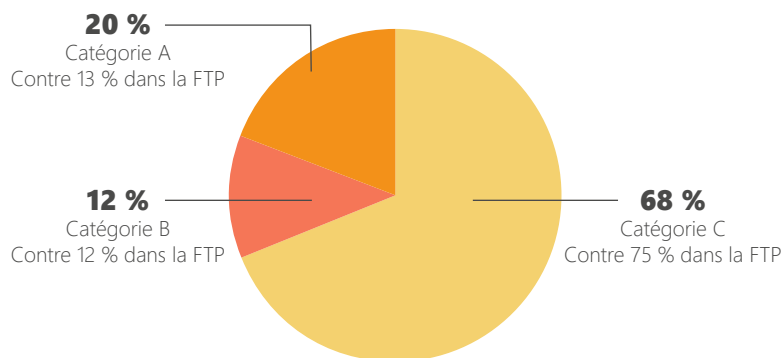
Cet effectif est composé :

- o **12 %** de contractuels (contre un taux moyen de **18 %** en région) ;
- o le taux de féminisation est stable et s'élève à **48 %**

La collectivité comptabilisait au 31 décembre 2022 :

3 970 fonctionnaires
317 contractuels permanents
203 contractuels non permanents
Effectif total 4 490

Champ : effectif en activité rémunéré au 31/12/2022



Les effectifs permanents sont composés pour majorité de :

55 % filière technique (majoritairement masculinisée)

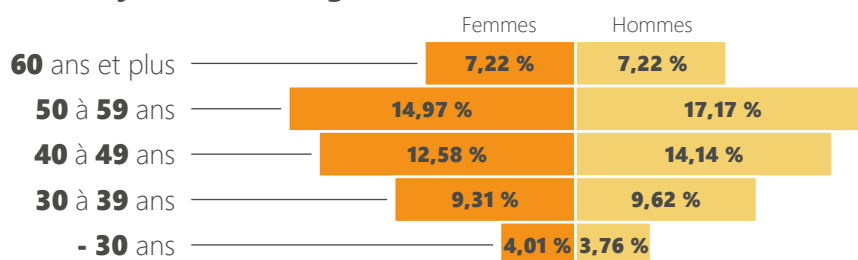
34 % filière administrative (très fortement féminisée)



L'âge des agents

L'âge moyen est de **47 ans** (49 ans dans les régions). L'âge moyen de départ à la retraite est de **65 ans** (contre 65 ans et 8 mois dans la FPT). Les agents de **50 ans et +** représentent 46,5 % de l'effectif.

Pyramide des âges au 31/12/2022



Champ : emplois permanents et non permanents en activité et rémunérés au 31/12/2022



Le taux d'absentéisme

Ils s'élèvent à environ **12,4 %** (contre 9,5 % dans les collectivités territoriales). Comme dans les moyennes nationales, la maladie ordinaire en est la 1^{ère} composante, suivie des congés longue maladie et longue durée. Les accidents du travail et la maladie professionnelle en sont la dernière source. Si les conditions de travail sont et doivent rester une préoccupation prioritaire, la spécificité de notre pyramide des ages vieillissante induit une source importante d'absentéisme médicale, que la collectivité doit prendre en compte dans ses politiques « RH ».

La collectivité de Corse travaille sur des indicateurs de suivi spécifiques pour proposer des actions préventives, correctives et d'accompagnement permettant d'améliorer l'hygiène, la sécurité et le temps de travail des agents.

Répartition des jours d'absences par tranche d'âge

	Fonctionnaires	Contractuels
Moins de 30 ans	7 245	977
30 à 39 ans	27 370	933
40 à 49 ans	41 558	1 007
50 ans et plus	112 000	955
Totale	188 173	3 872

Champ : emplois permanents présents au 31/12/2022



La rémunération

Le salaire brut moyen est de **3 293 €** (contre 2 492 € dans la FPT) ;

L'écart sur salaire entre les femmes et les hommes :

- o en faveur des femmes pour les titulaires (+ 86 €),
- o en leur défaveur pour les contractuels (- 223 €).

Évolution du salaire brut moyen mensuel en euros courants

2019 : **2 982 €** | 2020 : **3 160 €**
2021 : **3 200 €** | 2022 : **3 293 €**

Évolution 2021/2022 : **2,8 %**
Évolution 2020/2021 : **1,3 %**
Évolution 2019/2020 : **7,3 %**

Champ : titulaire et contractuels sur emplois permanents



Le déroulement de carrière

- o **1 955** agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon,
- o **323** d'un avancement de grade,
- o **30** d'une promotion, soit 47 % de l'effectif titulaire concerné.
- o L'égalité F/H : aucun écart significatif n'est constaté.

L'organisation du travail

La collectivité offre **3** modalités d'exercice des **1 607 heures** permettant ainsi de concilier l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle.

Le temps de travail majoritairement choisi est de **40 h** hebdomadaire génère un nombre important de jours de jours d'ARTT.

Il est à préciser que la monétisation annuelle du CET, engendre un versement en complément de rémunération annuelle d'environ **2,95 M€**.

3,5 % de l'effectif exerce à temps partiel (contre **25 %** dans la FPT) ;

82,6 % de l'effectif bénéficie d'un compte épargne temps

Répartition des niveaux d'encadrement selon le genre (%)

Total	DGS/DGA/Adjoint DGA	Hommes Femmes
	Assimilés DGA (*)	
	Directeur(trice)/Directeur(trice) adjoint	
	Secrétaire général(e) auprès des DGA	
	Chargé de mission stratégique	
Total	Chef(fe) de service	52 %
	Chef(fe) de mission	48 %
Total	Chef(fe) de bureau	56 %
	Chef(fe) de secteur	44 %
Total	Chef(fe) d'équipe	95 %
		5 %



La formation

Effectif permanent formé par statut et catégorie

	Fonctionnaires		Contractuels	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	86	256	17	76
Catégorie B	107	137	10	7
Catégorie C	687	410	15	29
Total	880	803	42	112

42,8 % des agents ont suivi au moins une formation

50,2 % sont des hommes

62 % sont des agents de catégorie C

Le taux d'accès des catégories A est le plus élevé avec **51,2 %**

Ces actions sont assurées par :

- o le CNFPT (cotisation annuelle environ 1,1 M€) ;
- o les autres organismes de formation (668 000 €).



L'action sociale

Cette politique prioritaire s'articule autour de **4 familles d'aides** : l'aide à la famille, les aides attribuées dans le cadre professionnelle, les soutiens sociaux, les loisirs.

Ces actions se matérialisent par 21 prestations diverses pour un budget annuel d'environ **6 M€**

Prestations sociales versées en 2022 : nombre de bénéficiaires

Type de prestation		Emplois permanents			Emplois non permanents
		Cat. A	Cat. B	Cat. C	
Repas et transport	Titres restaurants	808	473	2264	73
	Participation frais transports publics	5	6	16	1
Famille	Allocations garde de jeunes enfants	61	22	68	
	Allocations aux parents d'enfants handicapés	6	3	35	
	Allocations décès	2	1	13	
	Allocations mariage/PACS	18	13	63	2
	Allocations naissance/Adoption	22	6	63	1
	Allocations retraite	19	19	63	9
	Médailles A PROVA	241	201	703	
	Allocations rentrée scolaire	238	144	652	9
Vacances, culture et loisirs	Chèques noel agents	838	513	2939	146
	Chèques noel enfants	411	184	1187	11
	Chèques-vacances	843	528	2997	158
	Subventions pour séjours d'enfants	28	7	24	
Secours et prêts	Prêts sociaux	2	2	12	
	Aides exceptionnelles (situations difficiles)	2	2	44	

Champ : titulaire et contractuels en activité au 31/12/2022

La collectivité participe financièrement aux dispositifs de protection sociale complémentaire à hauteur de **1,5 M€** en 2022

Ce rapport annuel obligatoire a pour objectif de faire le bilan des actions menées par la collectivité et ses agences et offices au cours de l'exercice 2023, et de montrer comment ces derniers contribuent aux 17 objectifs de développement durable définis par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) pour la période 2015-2030. Ces objectifs et cibles constituent pour les États une feuille de route commune de la transition vers un développement durable. Ils couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation...

Trois buts essentiels sont poursuivis : lutter contre les inégalités, l'exclusion et les injustices ; faire face au défi climatique ; mettre fin à l'extrême pauvreté.

La Corse est confrontée à des défis liés au développement durable. Les principaux enjeux environnementaux sont liés à la gestion des ressources naturelles, à une croissance économique durable, à l'accès à des services de qualité pour tous les habitants de l'île, dont les plus vulnérables, notamment dans le rural et les communes de l'intérieur.

Déclinées en 5 axes, des actions majeures peuvent être retenues

Lutter contre le changement climatique

La rénovation de 1 359 logements sociaux pour une surface totale de 119 159 m² et environ **13,2 M€** de dépenses totales : cela correspond, sans compter la réduction de la facture énergétique pour les habitants, à 21 057 MWh/an d'énergie primaire économisés et à 12 027 t_{eq}CO₂/an évités.

Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes, animales et végétales, constitue une action prioritaire de la gestion des aires protégées. On peut citer l'arrachage de *Carpobrotus edulis* (griffes de sorcières) pour la préservation de *Limonium bonifaciense* (statice de Bunifaziu) soit 1 000 m² traités, espèce endémique de Corse, sur le littoral du site de Fenu (commune de Bunifaziu), et l'expérimentation du contrôle de la population de *Callinectes sapidus* (crabe bleu) dans la lagune de Santa Ghjulia (commune de Portivechju).

Financement de la réalisation de 4 logements sociaux à Bastelica (OPH Corse du Sud)



Délibération n° 24/033 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 prenant acte du rapport annuel de développement durable 2023 de la Collectivité de Corse.

Code général des collectivités territoriales - article L4425-2.

Délibération n° 22/075 AC de l'Assemblée de Corse du 2 juin 2022 approuvant le rapport relatif au Corsican Business Act (CBA).

Délibération n° 22/209 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2022 approuvant le Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2023-2027 de la Collectivité de Corse.

Prospection et capture d'un individu de crabe bleu *Callinectes sapidus* dans la lagune de Santa Ghjulia.





Présentation du dispositif aux professionnels de santé du territoire de Balagne



Assise di a ghjuventù

Renforcer la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations

24 % des enfants insulaires vivent dans un ménage pauvre, soit 3 % de plus qu'en France (étude Insee 2021 commandée par la Collectivité de Corse en association avec l'Etat afin de mesurer les conséquences sociales de la crise sanitaire).

Face à cette situation, la Collectivité de Corse a décidé de mettre en place auprès des familles vulnérables une équipe pluriprofessionnelle adaptée à chaque territoire, avec un interlocuteur privilégié de la famille, qui suivra l'enfant durant les 1 000 premiers jours, et qui activera selon les besoins les différents professionnels.

Un territoire est aujourd'hui pourvu, il s'agit de la Balagne. Deux nouveaux territoires sont en cours de mise en œuvre de la démarche : le Pays ajaccien et l'Extrême sud. Deux territoires ont démarré fin 2023 et début 2024 : la Plaine orientale et le grand Bastia.

Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains

Inscrites au sein de l'objectif 1 du plan d'actions du Pattu di a ghjuventù, les « Assise di a ghjuventù » de la Collectivité de Corse ont vocation chaque année à donner la parole aux jeunes, en explorant de nouvelles thématiques avec eux.

Cette année, les assises ont eu pour mission de sensibiliser les jeunes Corses à leur histoire, aux valeurs et aux engagements de celles et ceux qui ont combattu pour défendre la liberté, leur terre et leurs idéaux. 200 jeunes, dont 90 % provenant du rural, ont pu participer aux 3 ateliers : la république Paolina, l'engagement dans le rural, la résistance et la libération de la Corse en 1943.

Développer une économie durable et solidaire

La Collectivité de Corse a par anticipation pris les mesures nécessaires pour se mettre en conformité avec les futures obligations législatives (loi « Climat et Résilience »).

A cet effet, le Corsican Business Act (CBA) et le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) ont été adoptés à l'unanimité par l'Assemblée de Corse en 2022 :

- o le CBA vise dans ses principes 4 et 5 à développer l'achat de proximité durable et à soutenir l'emploi local et le lien social par l'achat responsable ;
- o le SPASER rassemble toutes les dispositions nécessaires à la définition d'un plan stratégique pour la mise en place d'une démarche d'achats responsables.

La mise en œuvre du SPASER depuis le 1^{er} janvier 2023 peut être illustrée par les chiffres suivants :

- o 35 000 heures d'insertion ont été intégrées dans les procédures des marchés lancés en 2023, 8 300 heures ont été réalisées ;
- o Sur 25 marchés comportant une clause sociale, 12 personnes ont été embauchées en CDI entre 2021 et 2023 ;
- o 10,8 % des marchés publiés en 2023 comportent des conditions d'exécution à caractère social ;
- o 25,4 % des marchés publiés en 2023 comportent des conditions environnementales ;
- o 3 marchés ont été réservés aux entreprises de l'Insertion par l'Activité Economique.



3C | Rapportu à l'annu di à parità donne è omi

Rapport annuel sur l'égalité femmes / hommes

La réduction des disparités qui touchent les femmes tant d'un point de vue professionnel, personnel que familial constitue un enjeu sociétal majeur, et la condition de l'atteinte des objectifs de développement durable en 2030. La collectivité s'est engagée depuis plusieurs années sur la voie de l'atteinte de l'égalité et de l'autonomisation des femmes et des filles. Elle a, de ce fait, mis en place un plan d'actions triennal ambitieux en 2021, et applique l'égalité femmes-hommes au travers de mesures correctrices et transformatrices, qu'elles soient spécifiques ou transversales. Ces mesures visent, de façon générale, à intégrer la question de l'égalité dans les politiques publiques de la collectivité afin de ne pas accroître les disparités existantes, et aussi, à améliorer les conditions d'exercice et le déroulé de la carrière des agentes.

Mêlant mesures spécifiques de correction des inégalités et approches transversales, elles visent à transformer les rapports sociaux et implanter une culture de l'égalité, à promouvoir l'autonomie, et à lutter contre la précarité.

Des enquêtes pour mieux appréhender la question de l'égalité auprès des jeunes et le phénomène des violences envers les femmes et les filles :

- réalisation d'une enquête menée auprès des 11-30 ans pour connaître leurs idées sur la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes : cette enquête d'ampleur était la première réalisée par la Collectivité de Corse ;
- réalisation d'une étude-diagnostic sur la réalité des violences sur le territoire insulaire.

Sensibiliser les jeunes à l'égalité des sexes en vue de prévenir les violences faites aux femmes :

- réalisation de formations à destination des professionnels de la jeunesse (7 300 €) ;
- soutien financier de podcasts ou autre media d'informations (5 500 €) ;
- mise en place d'ateliers débat sur les thèmes suivants : le consentement, les stéréotypes, la sexualité responsable.

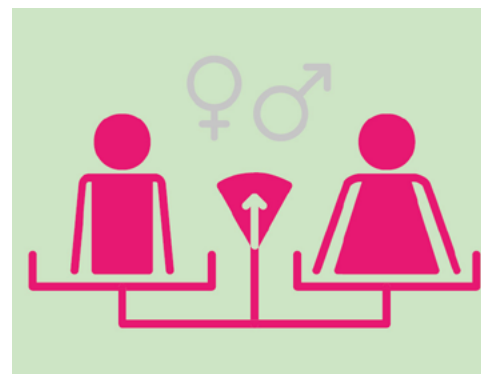
Des actions fortes pour favoriser l'égalité des chances

Favoriser l'accès des filles aux sciences et aux filières scientifiques :

- le dispositif « Feminiscienza » : son objectif est d'encourager les jeunes filles à poursuivre leurs études dans le domaine scientifique. Pour l'édition 2022/2023, 12 candidates sur les 18 dossiers reçus ont été retenues, et 13 000 € engagés ;
- le dispositif « Les filles osez les sciences » : déployé à travers la Corse il a pour objectif de déconstruire les idées reçues sur le genre des métiers, promouvoir les métiers scientifiques, et améliorer l'orientation professionnelle des jeunes filles.

Soutenir et développer l'entrepreneuriat féminin

Mise en œuvre du programme d'accélération pour l'aide à la commercialisation intitulé « Programme PLAY : fais du chiffre d'affaires et paye-toi ». 7 profils d'entrepreneures femmes/équipes mixtes basées en Corse ont été accompagnés, avec le soutien de BPI France et de l'ADEC.



Délibération n°24/032 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 prenant acte du rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes pour l'année 2023.

Délibération n°23/167AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2023 approuvant la convention-cadre 2023-2027 entre la Collectivité de Corse, la Préfecture de Corse, l'Académie de Corse et l'Université de Corse pour favoriser un dialogue science avec et pour la société, et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse » : l'objectif est d'impulser une dynamique territoriale cohérente et harmonieuse en matière de diffusion des savoirs auprès d'un large public et en faveur d'un resserrement du dialogue entre la science, la recherche et la société.

Délibération n°23/177 AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2023 : la participation employeur santé pour les enfants rattachés au contrat de leur(s) parent(s) au sein de la « mutuelle de groupe » augmente de 7,5 € et passe de 5 € à 12,50 € par mois et par enfant.

FEMINISCIENZA



Lutter contre la précarité menstruelle :

- mise en place de distributeurs de protections périodiques gratuites dans tous les collèges et lycées de Corse (100 000 €) ;
- distribution de kits de prévention sur les « premières règles / primi cicli mestruali » à toutes les collégiennes de 6^{ème} (24 805 €).

C'est principalement au travers de la carrière et de son déroulé, de la rémunération et de l'organisation du temps de travail que la Collectivité de Corse peut agir en faveur de l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Sur la voie de l'égalité professionnelle en matière de carrière

Un système de compensation a été instauré pour garantir l'égalité professionnelle femmes-hommes en matière d'avancement dans la ligne de gestion (LDG).

Une organisation du travail qui cherche à mieux répondre aux nécessités des agentes

88,6 % des agents à temps partiel sont des femmes, la plupart du temps placées à 80 %.

74,7 % des agents en télétravail sont des femmes : le taux de femmes en télétravail en catégorie A (majoritairement féminine) est de 39,1 %. Il est de 35,3 % en catégorie B et de 25 % en catégorie C.

L'intérêt des femmes pour cette modalité de travail est évident, et l'on peut espérer qu'elle constitue, à terme, un véritable moyen de réduction des disparités salariales et de carrières entre les hommes et les femmes.

L'action sociale au service des femmes

La revalorisation de la participation de la Collectivité de Corse pour les contrats « familles » et « santé enfants » a permis d'alléger le poids de la complémentaire santé pour les familles monoparentales.

3D | Contu finanziariu unicu di a Cullettività di Corsica

Compte financier unique de la Collectivité de Corse

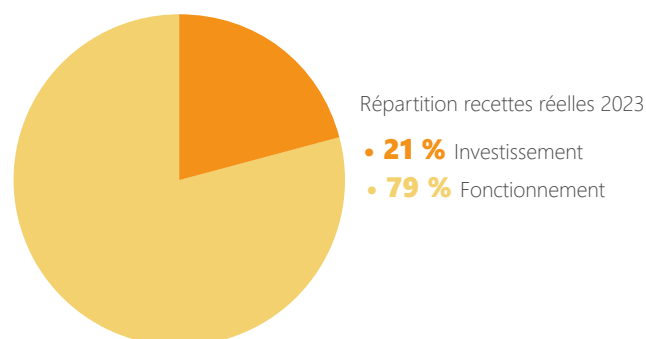
L'épargne brute de la Collectivité de Corse (excédent des ressources réelles sur les dépenses réelles) s'élève à 192,671 M€. Avec un remboursement en capital de 52,422 M€, la capacité de financement nette s'établit à **140,2 M€**.

La capacité de désendettement de la collectivité s'établit à 5,42 ans. Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette de la Collectivité de Corse s'élève à **1 044,7 M€**.

Le résultat cumulé de l'exercice s'élève à **15,7 M€**.

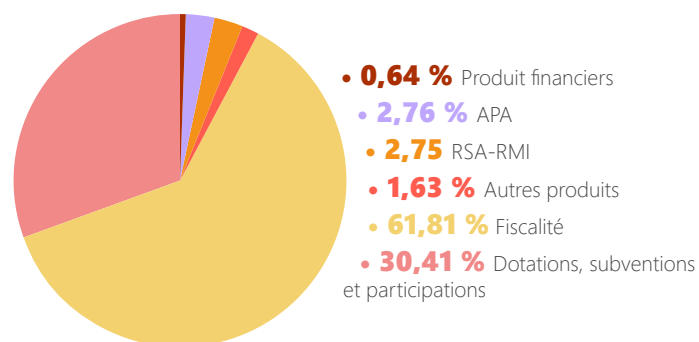
Les recettes réelles de la Collectivité de Corse 2023

Les recettes réelles s'établissent à 1,591 M€ et se décomposent ainsi :

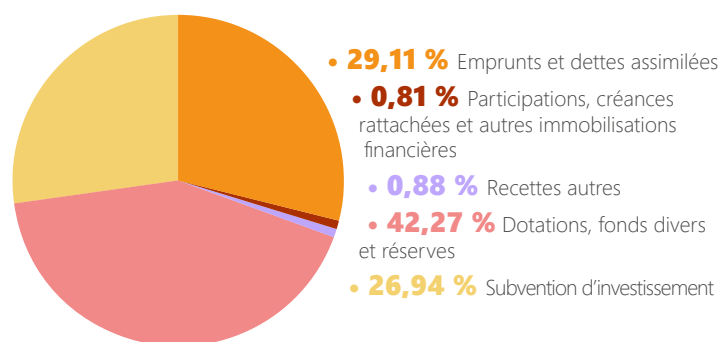


- 1 250,1 M€ en fonctionnement
- 341,3 M€ en investissement

La structure des recettes réelles de fonctionnement est la suivante :

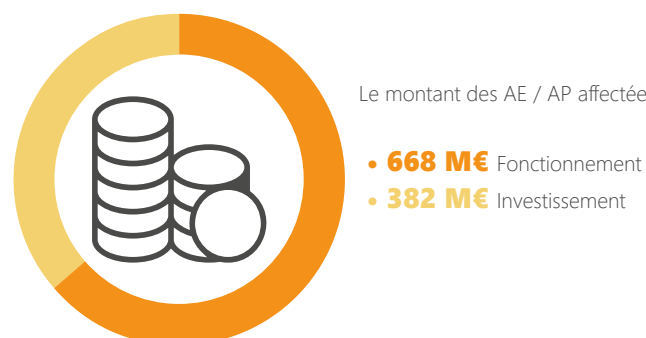


La structure des recettes réelles d'investissement est la suivante :



Les dépenses réelles de la Collectivité de Corse

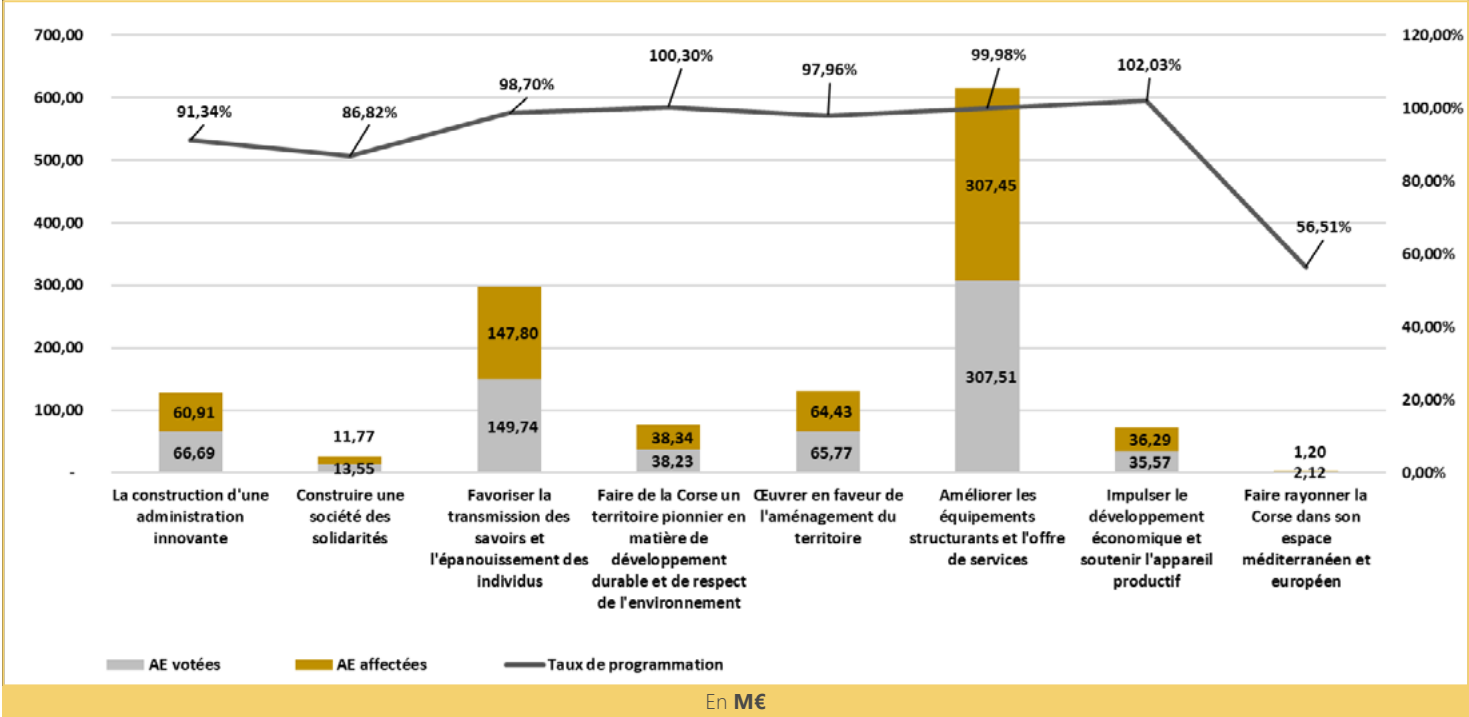
En 2023, la Collectivité de Corse a réussi à maintenir des taux de programmation élevés.



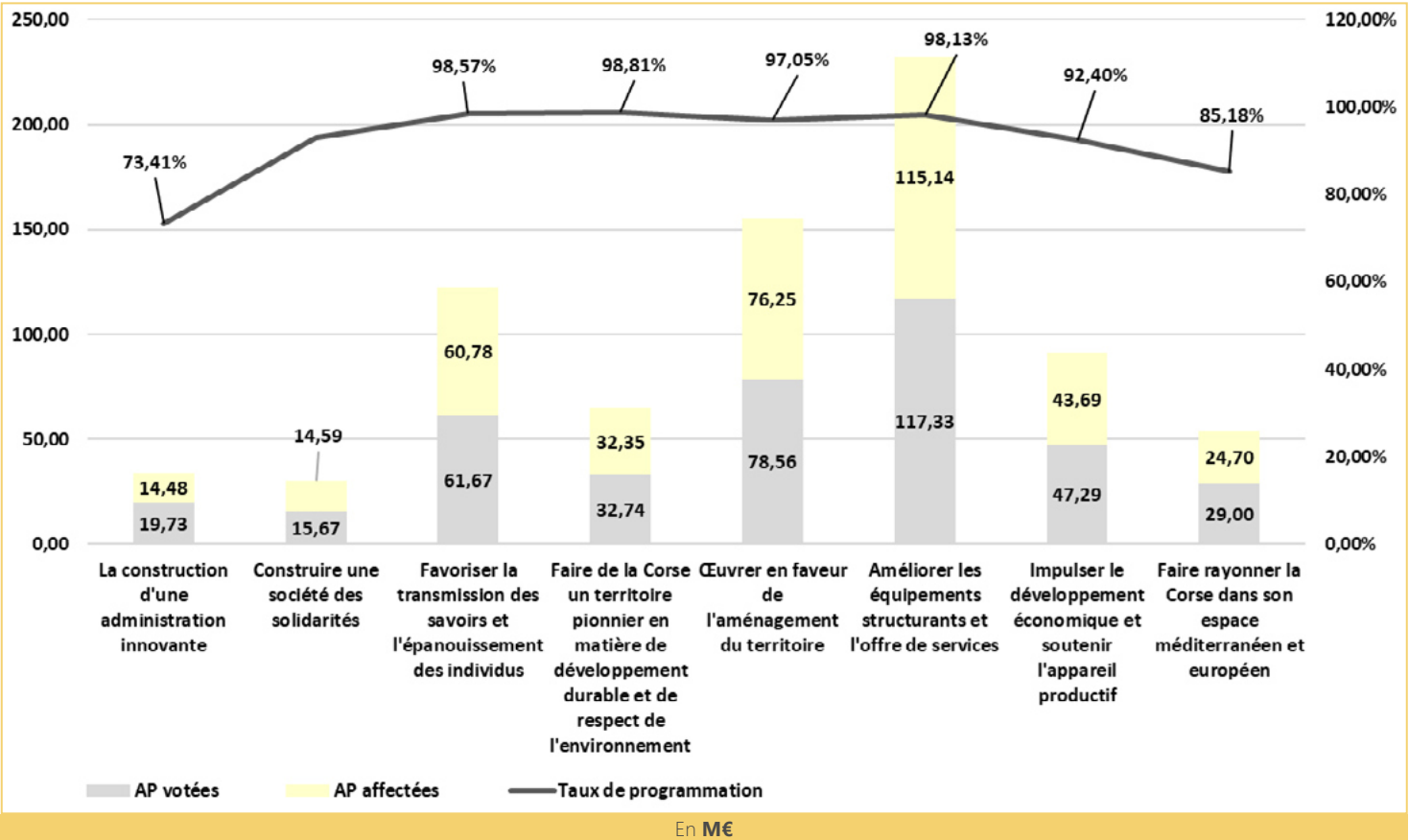
Un taux d'affectation de **98 %** en fonctionnement et de **95 %** en investissement



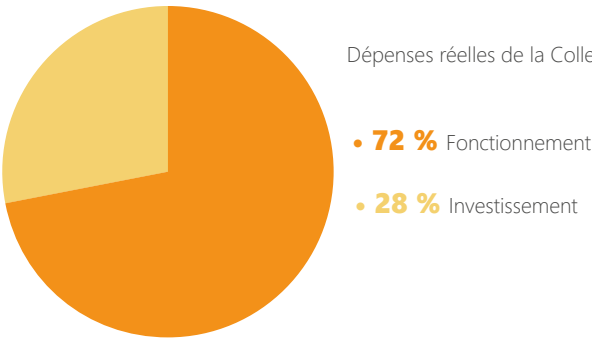
Le taux d'affectation des autorisations d'engagement par axe se présente ainsi :



Le taux d'affectation des autorisations de programme par axe se présente ainsi :

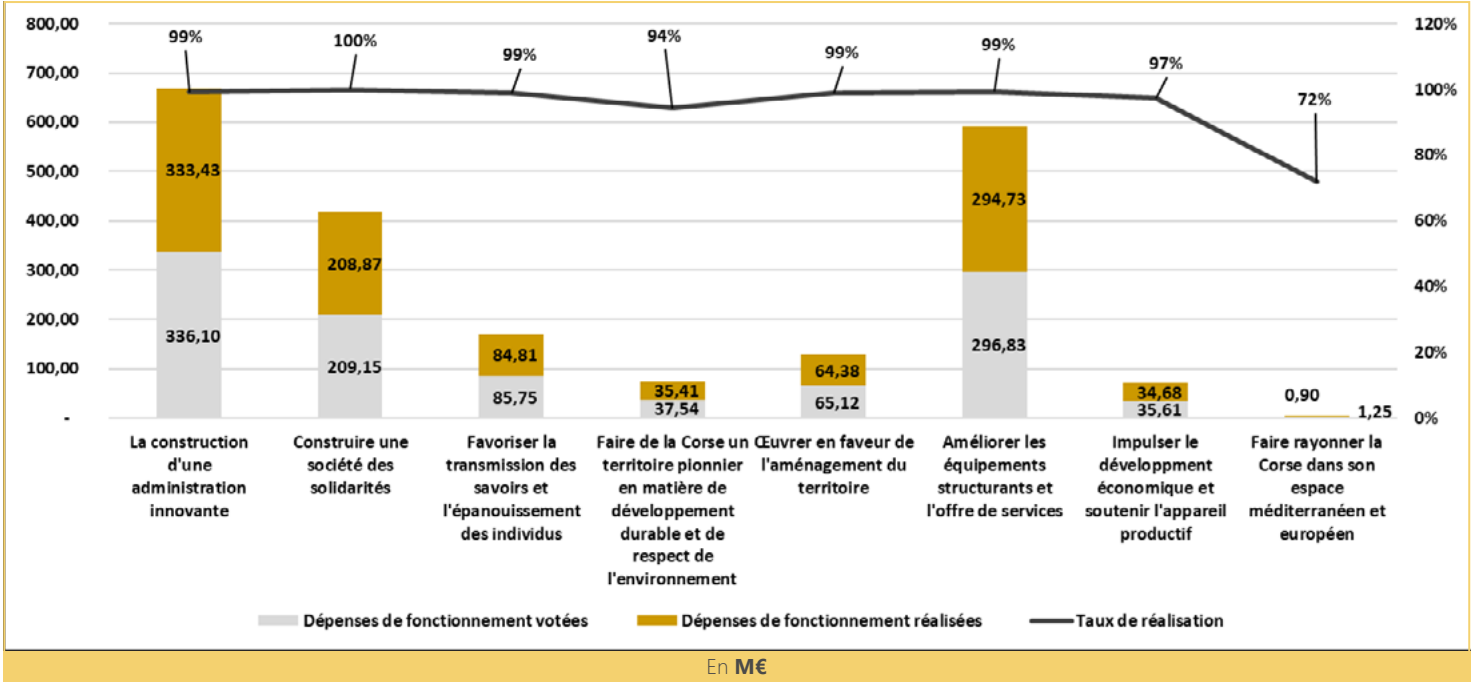


Les dépenses réelles s'établissent à 1,477 milliard d'euros, en hausse de 4,65 % par rapport à 2022, et se décomposent ainsi :

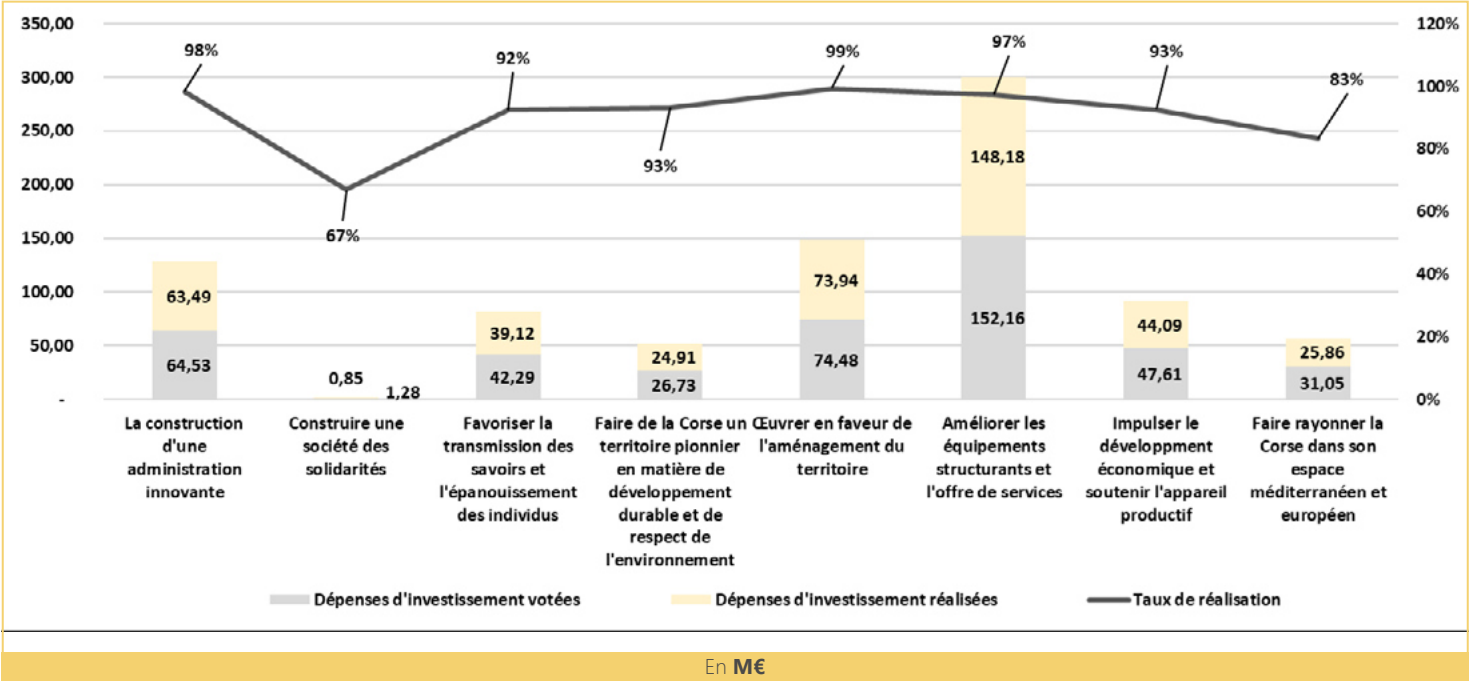


- 1 057,2 M€ en section de fonctionnement, soit -1,28 % (2022 : 1 070,96 M€)
- 420,4 M€ en section d'investissement, soit +23,29 % (2022 : 341,03 M€)

Les dépenses réelles de fonctionnement par axe stratégique se décomposent ainsi :

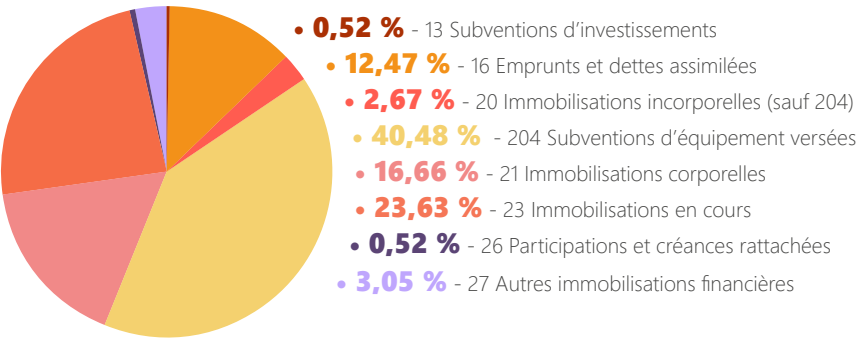


Les dépenses réelles d'investissement par axe stratégique se décomposent ainsi :



Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage (chap 20-21-23) représentent un volume de dépenses de **182,8 M€** soit 44 % des dépenses totales. Elles sont en augmentation de +17 M€ par rapport à 2022 (165,641 M€), soit une hausse de +10 %.

Répartition dépenses investissement 2023 nature



Una gestione efficiente di l'organizzazione | 3E

Une gestion performante de l'organisation



L'année 2023 a été pour **la direction de la qualité de vie au travail**, l'année de déploiement de projet d'évolution pour compléter la structuration des activités mises en place les années précédentes et initiées par la fusion.

À partir de janvier 2021, la Collectivité de Corse, via la direction de la qualité de vie au travail, a travaillé à la mise en place d'une convention de participation en santé et en prévoyance (contrats de groupe) au profit des agents. L'enjeu d'un tel projet était de répondre à une exigence tant sanitaire que sociale. En effet, le dispositif de convention de participation, qui remplace la labellisation, visait à permettre à chacun d'être correctement couvert, à des tarifs maîtrisés et à contribuer à éviter des situations financières et sociales dégradées dues à une absence de couverture prévoyance et/ou santé.

Ce travail a été réalisé avec une aide à maîtrise d'ouvrage (AMO), le cabinet Risques Qualité Conseil, spécialisé en actuariat. Les instances paritaires et les organisations syndicales ont également été associées lors des trois grandes phases de l'élaboration de ce dossier (recueil et l'analyse des besoins - rédaction du dossier de consultation - publication du dossier de consultation). Dans ce cadre, un groupe de travail constitué des organisations syndicales et de la direction de la QVT a été réuni à quatre reprises. Une synthèse du dossier de consultation a également été présentée en Comité technique le 21 février 2022. Il est à noter que tout au long de l'élaboration du projet, la volonté de lisibilité pour les agents a primé. Ainsi, le choix de proposer trois niveaux de garanties et trois catégories d'assurés a été fait dans cet objectif.

En outre, Il est important de rappeler que ce projet a été initié en amont des évolutions juridiques en matière de protection sociale complémentaire pour les acteurs publics. La volonté d'innover sur ce sujet a été clairement partagée par l'ensemble

des décideurs de notre collectivité. Fort de ses **4 500** agents, la Collectivité de Corse se devait de proposer à ses agents un système novateur et avantageux. Aujourd'hui, près de 3 200 agents ont souscrit au contrat en Santé alors qu'ils étaient 2 600 avant la mise en place du projet c'est donc près de 600 agents supplémentaires qui disposent non seulement de tarifs avantageux mais aussi de la participation employeur qui s'échelonne de 28 à 38 euros mensuels suivant les revenus et 12,50 euros mensuels par enfant. De même, c'est près de 2 700 agents qui ont adhéré au contrat en prévoyance alors qu'ils n'étaient que 2 200 auparavant, c'est donc 500 agents supplémentaires qui perçoivent la participation employeur d'un montant forfaitaire de 17 euros mensuels. Nous avons négocié un gel des prix pendant 2 ans dans une période marquée par une forte inflation. L'ensemble des contrats individuels, en santé et en prévoyance, ont subi une augmentation moyenne de 8 % dès le début de l'année 2024.

La stabilité des prix obtenu dans notre convention de participation associée à des tarifs attractifs ayant permis pour certaines familles d'économiser 30 % du montant de leur cotisation a permis aux agents de la Collectivité de Corse d'être mieux protégés socialement.

Enfin, nous expérimentons actuellement un procédé en interne afin de permettre la réduction des délais de remboursement des pertes de rémunération lors d'un arrêt maladie ou d'un accident de service pour les agents ayant adhéré à la convention de participation.

La direction des parcours professionnels a conduit des projets structurants, en lien avec le secrétariat général de la DGA, tels que la mise en place d'une nouvelle méthodologie de gestion des effectifs et d'un référentiel en organisation. La gestion et le suivi du tableau des effectifs ont également animé la direction tout au long de l'année 2023.

Le processus de gestion actuelle des effectifs implique une gestion différenciée des postes budgétaires et des postes de travail. Cette méthode de gestion différenciée s'est imposée dès la fusion afin de répondre aux besoins de la collectivité en permettant largement le recours à la mobilité interne, la possibilité de redéploiement des effectifs et en favorisant le développement des parcours professionnels des agents.

Il est important de souligner que lorsqu'un besoin en interne était jusqu'alors publié et afin de pouvoir positionner un agent titulaire déjà présent dans nos effectifs sur ce nouveau poste, il était jusqu'à présent nécessaire de réaffecter son poste budgétaire pour le financement du nouveau poste de travail.

Aussi, les postes de travail laissés vacants à la suite d'une mobilité interne et qui faisaient ensuite l'objet d'un appel à candidatures pour pourvoir à leur remplacement ne pouvaient être financés que par le poste budgétaire de l'agent remplaçant.

En adoptant une gestion annuelle et globalisée des postes, c'est-à-dire en finançant les nouveaux besoins des recrutements par l'enveloppe financière dégagée par l'ensemble des départs, la collectivité a pu maîtriser l'évolution des effectifs pourvus et de la masse salariale.

Cependant, force est de constater que ce dispositif n'est plus aujourd'hui adapté aux besoins de la collectivité qui, entre, après la phase de fusion, dans une seconde phase de développement.

En effet, ce mode de gestion présente **3** inconvénients majeurs en termes de gestion des effectifs :

- o pour ce qui concerne la gestion actuelle de la mobilité interne, il n'est pas conforme à la loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019 qui dispose que la publication d'un poste vacant doit être ouverte aux 3 versants de la fonction publique ;
- o il ne permet pas de mettre en œuvre une stratégie pluriannuelle de recrutement, ni de mettre en place une GPEEC efficace au sein de la Collectivité de Corse ;
- o il favorise une croissance non maîtrisée des postes vacants en interne.

Pour lutter contre ces inconvénients, il s'agit de mettre en place une fonction organisation RH porteuse de cohérence par le biais d'une nouvelle méthodologie de gestion des effectifs. Elle doit permettre à l'autorité territoriale de définir sous contrainte quantitative et qualitative de ressources l'ensemble des moyens qu'elle juge nécessaire pour remplir ses missions aujourd'hui et demain. Pour atteindre cet objectif, il sera nécessaire de :

- o contenir l'inflation des postes pourvus et vacants, optimiser et affiner l'expression de besoin des DGA et SG d'instances ;
- o corrélér chaque poste de travail pourvu ou vacant à un poste budgétaire ;
- o définir avec les DGA et SG d'instances sur les besoins réels de recrutement et de mise en formation à court et long termes.

En effet, il faudra stabiliser les effectifs par direction générale adjointe en priorisant les besoins en compétences au sein des différents services. Cette nouvelle étape s'accompagne de la

nécessité de concentrer la création de postes vacants sur les besoins prioritaires afin de ne pas engendrer une désertification et/ou une désorganisation de certains services, tout en planifiant sur du court et moyen termes les recrutements. Dès lors, cette évolution dans la méthodologie de gestion des postes au sein de notre collectivité est conditionnée par la nécessité de lier les postes de travail et les postes budgétaires.

Le système d'information et le digital de la collectivité constituent un ensemble d'outils, de méthodes et de services qui améliorent la performance de son fonctionnement.

En ce sens, les systèmes d'information et le digital jouent un rôle de « système nerveux » de la collectivité qui conditionnent la performance de l'organisation et sa transformation progressive par l'adaptation aux évolutions technologiques, aux besoins nouveaux des usagers, à de nouvelles missions, au contexte Cyber.

Depuis 2022, la direction du digital et des systèmes d'information de la collectivité (DDSI) a souhaité anticiper et se préparer à renforcer ses différents rôles. Un rôle d'appui à la décision auprès des élus et de la direction générale. Un rôle de conseil, d'expertise et d'accompagnement aux autres services et collectivités partenaires. Un rôle de soutien à la mise en œuvre des politiques publiques, de services directs aux usagers.

Sa démarche s'est structurée autour d'une vision synthétique des réalisations de la DDSI sur son cœur de métier et des projets à compter de 2022 pour développer l'offre de services SI dans **6** domaines stratégiques :

- o Axe 1 : renforcer la gouvernance des SI et du digital ;
- o Axe 2 : piloter, organiser et sécuriser la donnée publique ;
- o Axe 3 : améliorer la satisfaction des publics en renforçant la relation usager ;
- o Axe 4 : accompagner les nouveaux modes de collaboration et de gestion ;
- o Axe 5 : poursuivre la transformation de la DDSI ;
- o Axe 6 : assurer la transformation et la sécurisation continue du SI.

En 2023, la DDSI a disposé d'un budget de fonctionnement de **6,95 M€** consommé à 99,99 % et d'un budget d'investissement de **4,3 M€** consommé à 90,11 % afin de réaliser ses objectifs liés aux axes stratégiques du schéma directeur vu plus haut :

- o renforcement du Comité stratégique SI et élaboration d'une gouvernance et d'un processus de gestion de crise Cyber ;
- o lancement de la démarche stratégique de la donnée ;
- o lancement de la démarche stratégique de définition d'une nouvelle relation à l'utilisateur, démarche Paes'idei, Pass ghjuventù ;
- o poursuite des travaux de dématérialisation : parapheur électronique et signature électronique, évolution du dispositif de visioconférence ;
- o nouvelle approche centrée sur l'utilisateur : plan de communication, process de gestion d'incident ;
- o prise en compte de la cyber sécurité dans toutes les activités de la direction ;
- o finalisation de la convergence des infrastructures historiques, mise en œuvre d'un plan massif de sécurisation Cyber.

Le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)

Le droit de la commande publique pose les bases juridiques de la mise en œuvre du développement durable dans les marchés publics selon 3 objectifs : économiques, environnementaux, sociaux (articles L2111-1 à L2111-3, L2113-12 à L2113-16, D2111-3, R2113-7 à R2113-8).

Dès février 2020, la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) visant à lutter contre le gaspillage et à favoriser l'économie circulaire au sein notamment des achats publics vient renforcer ces dispositions. La loi AGEC définit des obligations d'achats annuels de biens issus du réemploi ou intégrant des matières recyclées depuis le 1^{er} janvier 2021.

L'ambition de **faire de la commande publique le moyen de la transition sociale et environnementale** s'est poursuivie avec la publication du Plan national pour des achats durables 2022-2025 (PNAD). Véritable feuille de route nationale, le PNAD 2022-2025 a pour vocation de fixer des objectifs et d'organiser des actions en faveur de l'achat public socialement et écologiquement responsable. Il prévoit notamment que d'ici 2025, 30 % des marchés publics passés au cours de l'année comprennent au moins une considération sociale et 100 % des marchés publics passés au cours de l'année comprennent au moins une considération environnementale.

La loi Climat et résilience publiée le 24 août 2021 inclut également plusieurs mesures à destination de la commande publique et accompagne les actions du PNAD. Elle prévoit une obligation de prendre en compte les objectifs de développement durable dans la formalisation du besoin (spécifications techniques), les caractéristiques environnementales de l'offre dans les critères d'attribution, et des considérations relatives à l'environnement dans les conditions d'exécution. Toutes ces mesures entreront en vigueur au plus tard le 22 août 2026.

Le décret d'application de l'article 35 de la loi « Climat et résilience » du 2 mai 2022 abaisse le seuil de soumission à l'obligation d'élaborer un Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) à **50 M€** HT. Pour l'année 2022, le montant des achats réalisés par la Collectivité de Corse a été évalué à **100,5 M€** HT.

Par délibération n°22/209 AC de l'Assemblée de Corse en date du 21 décembre 2022, **la Collectivité de Corse a adopté son 1^{er} SPASER (2023-2027) à l'unanimité des votants.**

Ce schéma rassemble toutes les dispositions nécessaires à la définition d'un plan stratégique pour la mise en place d'une démarche d'achats responsables. Il consiste à déterminer les objectifs de politique d'achat incluant des éléments à dimension écologique, sociale et économique. Il concourt ainsi à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés, à la prise en compte de la dimension environnementale et au renforcement de l'accessibilité à la commande publique pour les TPE/PME et les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Il prévoit les modalités de mise en œuvre des obligations réglementaires précitées et de leur suivi.

Il s'agit d'un schéma ambitieux construit autour de **4** axes :

- o l'axe social : avec une commande publique responsable, pour accroître l'impact social positif de la commande publique (marchés publics réservés, insertion de conditions d'exécution à caractère social).
- o l'axe transition écologique et économie circulaire : avec une commande publique durable, pour participer à la réduction de l'impact environnemental sur les ressources et l'énergie (lutte contre le réchauffement climatique, gestion des déchets et recyclage...).
- o l'axe économie et territoire : avec une commande publique efficiente, pour faire de la commande publique un levier de dynamisation du tissu économique (facilite l'accès de la commande publique aux TPE/PME, aux opérateurs locaux...).
- o l'axe gouvernance et pilotage : avec une commande publique au service d'une institution exemplaire, qui accompagne la conduite du changement.

Afin de déployer ces actions, le **1^{er} Comité de pilotage commande publique responsable (CPCPR) organe stratégique de suivi de la mise en œuvre du SPASER, s'est tenu le 25 octobre 2023.** Il a principalement acté la programmation annuelle des actions et objectifs pour les années N et N+1.

Pour optimiser ce travail, il a fallu renforcer la collaboration entre les services opérationnels et la direction de la commande publique en amont de la rédaction des pièces de marchés, dès la définition du besoin. Les champs d'action du SPASER ont été étendus au périmètre des agences et offices de la Collectivité de Corse.

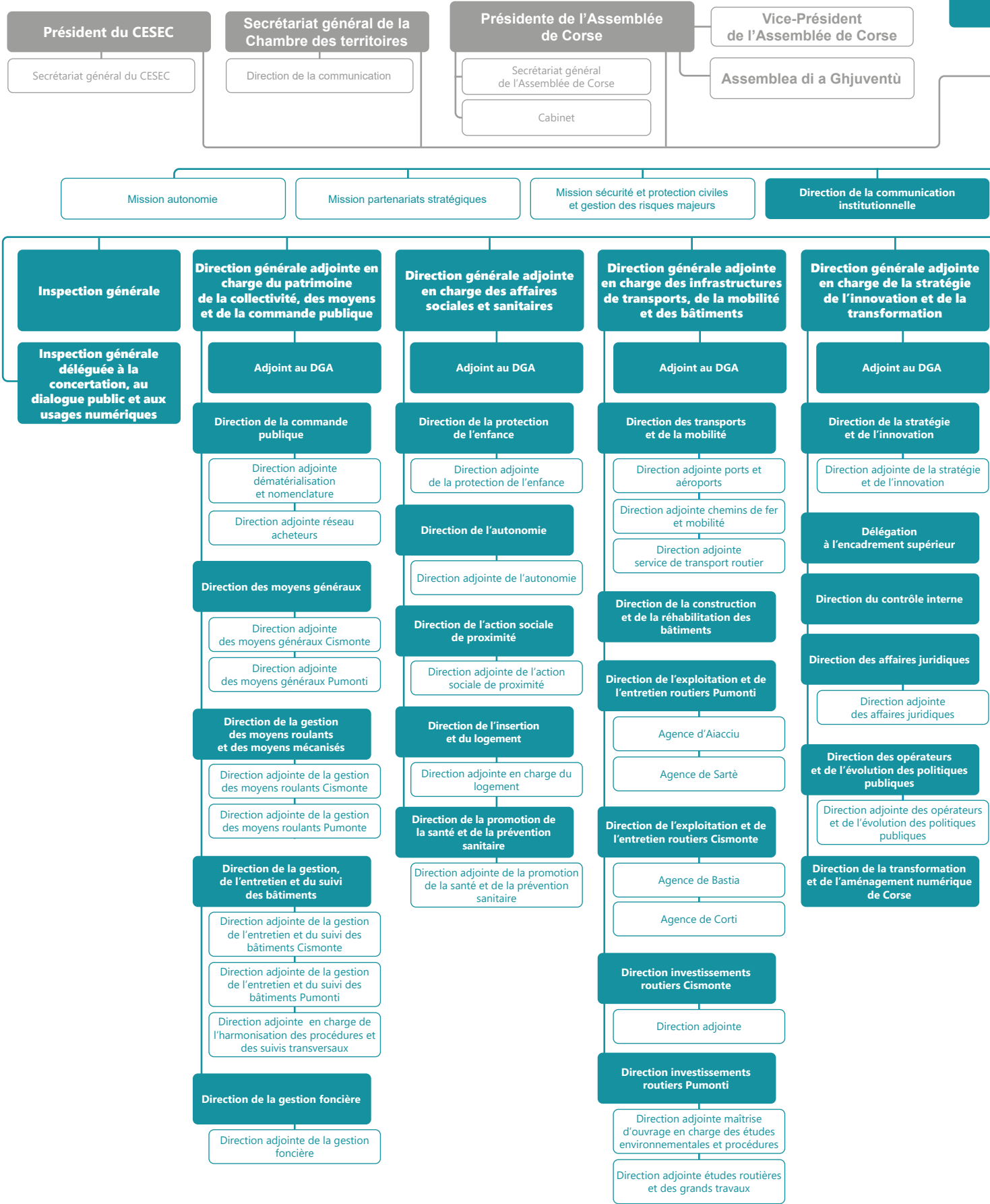
Chaque agence et office et chaque directeur général adjoint de la collectivité a désigné un référent SPASER au sein de son effectif. En collaboration avec la Direction de la commande publique, ces référents participent à la rédaction de la partie technique des clauses de développement durable dans les dossiers de consultation des entreprises, principalement concernant le volet environnemental. Les référents SPASER constituent le Comité technique « achats et développement durable » (CTAD), organe de suivi de l'exécution du SPASER qui se réunira au maximum une fois par trimestre. La 1^{ère} réunion a été programmée début 2024. Elle a notamment permis de travailler sur la rédaction des fiches actions du SPASER, de façon transversale avec l'ensemble des référents.

Cette année de travail collectif a porté ses fruits :

- o 35 000 heures d'insertion ont été intégrées dans les procédures des marchés lancés en 2023, 8 300 heures ont déjà été réalisées ;
- o sur 25 marchés comportant une clause sociale, 12 personnes ont été embauchées en CDI entre 2021 et 2023 ;
- o 10,8 % des marchés publiés en 2023 comportent des conditions d'exécution à caractère social ;
- o 25,4 % des marchés publiés en 2023 comportent des conditions environnementales ;
- o 3 marchés ont été réservés aux entreprises de l'insertion par l'activité économique.

L'organigramma di i servizii

L'organigramme des services



Président du Conseil exécutif de Corse

Directeur général des services

Secrétariat général
du Conseil exécutif

Cabinet

Direction de la sûreté,
de la sécurité et du protocole

Direction adjointe
de la sûreté, de la sécurité
et du protocole

Déontologue

Médiateur

Mission économie sociale et solidaire

Mission organisation, pilotage
et suivi transversal

Mission grands projets

Mission mise en œuvre de la gestion
des chemins de fer de la Corse

Direction générale adjointe
en charge des affaires
financières, européennes
et des relations internationales

Adjoint au DGA

Direction de la programmation
financière

Direction adjointe
de la programmation financière

Direction de la qualité
des comptes

Direction adjointe de la qualité
des comptes Pumonti

Direction adjointe de la qualité
des comptes Cismonte

Direction des affaires euro-
péennes et méditerranéennes,
des relations internationales
et des programmes contractualisés

Direction adjointe
Antenne CdC de Bruxelles

Direction adjointe
pilotage et évaluation

Direction adjointe mise en
œuvre et suivi des programmes
européens

Direction adjointe coopération et
affaires internationales

Direction adjointe
financement des projets

Direction générale adjointe
en charge de l'éducation,
de l'enseignement,
de la formation
et de la langue corse

Adjoint au DGA

Direction de l'éducation,
de l'enseignement
et de la recherche

Direction adjointe enseignement
secondaire

Direction adjointe enseignement
supérieur et recherche

Direction adjointe
accompagnement éducatif
et vie étudiante

Direction de la formation
tout au long de la vie

Direction adjointe aux formations
professionnelles continues

Direction adjointe apprentissage
et formations sanitaires
et sociales

Direction de la langue corse

Direction des infrastructures
d'enseignement

Direction adjointe des
infrastructures d'enseignement

Direction de l'orientation
tout au long de la vie

Direction de l'orientation tout au
long de la vie

Direction générale adjointe
en charge de la culture,
du patrimoine, du sport
et de la jeunesse

Adjoint au DGA

Direction de la culture

• Centre d'art polyphonique
• Cinéma de Corse
• FRAC

Direction adjointe
arts vivants

Direction adjointe
Livres et lecture publique

Direction adjointe
audiovisuel, cinéma et arts visuels

Direction du patrimoine

Direction adjointe
action patrimoine

Direction adjointe
archives de Corse

Direction adjointe
des sites archéologiques
et des musées

Adjoint au DA
archives de Corse

Direction du sport,
de la jeunesse
et du vivre ensemble

Direction adjointe en charge des
sports et des politiques sportives

Direction adjointe
en charge de la jeunesse

Direction générale adjointe
en charge de l'aménagement
et du développement des
territoires

Adjoint au DGA

Direction de l'attractivité, des
dynamiques territoriales, de
la politique de l'habitat et du
logement

Direction adjointe
de l'attractivité des territoires

Direction adjointe
politiques urbaines

Direction adjointe du développe-
ment intérieur et de la montagne

Direction des solidarités
territoriales

Direction adjointe vie locale
et services aux territoires

Direction adjointe assistance et
conseil aux territoires

Direction des milieux aquatiques
et de la sécurité sanitaire

Direction adjointe
milieux aquatiques

Direction adjointe
sécurité sanitaire

Direction adjointe
du laboratoire Pumonti

Direction adjointe
du laboratoire Cismonte

Direction de la forêt
et de la prévention des incendies

Direction adjointe
aux actions forestières

Direction des milieux naturels

Direction adjointe
des milieux naturels

Direction des espaces
et sites de pleine nature

Direction adjointe stratégie et
développement des espaces et
sites de pleine nature

Direction adjointe dispositif
opérationnel

Direction générale adjointe
en charge des systèmes
d'information, de la
communication interne et des
ressources humaines

Adjoint au DGA

Direction du digital
et des systèmes d'information

Mission expertise et convergence

Direction adjointe
pilotage et gouvernance

Direction adjointe services IT

Direction adjointe
applicatifs exploitation et projets

Direction adjointe architecture
technique et transformation
digitale

Direction de la communication
interne

Direction de la formation

Direction adjointe de la formation

Direction des parcours
professionnels

Direction adjointe des parcours
professionnels

Direction de la gestion statutaire

Direction adjointe de la gestion
statutaire

Direction de la gestion
des ATTEE

Direction de la qualité de vie
au travail

Direction adjointe de la qualité de
vie au travail Cismonte

Direction adjointe
de la qualité de vie au travail
Pumonti



Raportu d'attività 2023

Rapport d'activité 2023

Directeur de la publication :

Responsable du service information multimédia :

Coordination éditoriale :

Rédaction :

Secrétariat de rédaction :

Maquette et mise en page : CdC

Impression : CdC

Crédits photos : CdC

Cullettività di Corsica

Gran' Palazzu, 22, corsu Grandval - 20187 Ajacciu cedex 1

Tel : 04 95 20 25 25 - contact@isula.corsica



► www.isula.corsica

